LES
CENT-JOURS EN VENDÉE

BERTRAND LASSERRE

LES CENT-JOURS EN VENDÉE

LE GÉNÉRAL LAMARQUE ET L'INSURRECTION ROYALISTE

D'après les papiers inédits du général Lamarque

Deuxième édition



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1906


LIBRARY
AUG 3 1966
UNIVERSITY OF TORONTO

AVANT-PROPOS

Beaucoup ne connaissent le général Lamarque que par sa vie politique, ses succès à la tribune et ses retentissantes funérailles. Il a cependant guerroyé à travers l'Europe, sous la Révolution et sous l'Empire, vingt-deux années durant.

Jean-Maximien Lamarque, né à Saint-Sever le 22 juillet 1770, descendait d'une ancienne famille de magistrats. Son père, conseiller et procureur du roi, avait, à l'Assemblée nationale, représenté les sénéchaussées de Bayonne, Dax et Saint-Sever. D'abord simple volontaire dans le 4e bataillon des Landes (1793), Maximien Lamarque passe rapidement capitaine au régiment des grenadiers La Tour d'Auvergne et suit la campagne des Pyrénées occidentales (1793-1794). Une audacieuse escalade entreprise avec trois compagnies le rend maître de la redoute des Capucins et de Fontarabie; ce fait d'armes lui vaut, outre les honneurs d'une séance à

la Convention, le grade d'adjudant-général chef de bataillon. Brigadier sous Moreau (armée du Rhin, 1800), Lamarque prend toute sa part aux combats et aux batailles d'Engen, de Mœskirch, de Hochstedt, de Hohenlinden, puis, après la paix de Lunéville, vient tenir garnison en Bretagne. 1805 le trouve au 7e corps de la Grande-Armée, celui du maréchal Augereau, et février 1806 l'appelle dans les provinces de Naples, où règnera bientôt Joseph Bonaparte.

Le général Lamarque devait passer cinq années en Italie (1807-1811), durant lesquelles d'incessantes courses au milieu des Calabres toujours révoltées, le poste de chef d'état-major du royaume, l'incroyable assaut de Capri contre Hudson Lowe et ses Anglais, une apparition glorieuse sur la plaine de Wagram, la tentative de passage en Sicile, suffiraient à remplir une vie militaire. Quatre autres années (1811-1814) s'écoulent en Catalogne, où le combat d'Alta-Fulla, celui de la Salud mériteraient les honneurs de l'histoire.

Lorsque survint la chute impériale, Lamarque paraît condamné au repos; mais, tout à coup, les Cent-Jours lui réservent un rôle dans l'esquisse de soulèvement vendéen et breton. Cet épisode, non le moins curieux dans cette vie mouvementée, reste encore mal connu. Par un intérêt trop évident, chaque

parti politique n'a pu qu'en obscurcir les diverses péripéties, déformer mainte physionomie adverse. Peut-être les nombreux papiers du général Lamarque faciliteront-ils un peu de lumière, une analyse plus rationnelle des actes, des responsabilités et des caractères.

LES
CENT-JOURS EN VENDÉE

CHAPITRE PREMIER

DE 1800 A 1815

Torpeur apparente du parti vendéen royaliste sous le Consulat et l'Empire. — Ses agissements en 1812, 1813 et 1814. — Son attitude pendant la première Restauration. — Voyage du duc d'Angoulême en Vendée (août 1814). — L'apaisement n'est pas obtenu. — Mécontentement du roi contre la Vendée. — Ordonnance de désarmement.

Habile mélange de fermeté, de clémence, même de séduction personnelle sur les chefs vendéens à nouveau insurgés lors de l'agonie du Directoire, la politique du Premier Consul, en février 1800, avait conquis à l'obéissance définitive les départements situés au-dessous de la Loire et dont, à proprement parler, se forme la Vendée. Durant toute la période heureuse de l'Empire, cette région, adroitement surveillée, bien administrée, retrouve un calme profond. Attirés à la cour ou dans l'armée, quelques fils des principales familles cèdent, mais presque toujours par la force seule; même après le mariage avec Marie-Louise, l'exemple donné ailleurs par les Choiseul-Praslin, les d'Aligre, les Ségur, les d'Aguesseau, les Lamoignon, les Cossé-Brissac, les Montesquiou, continue

à paraître fâcheux. Manifestement, la noblesse vendéenne ne se rallie point, en pleine sincérité, au régime nouveau; devenue parisienne, ou fidèle habitante des terres natales, elle garde l'espérance de voir un jour relevé le trône des Bourbons. A Paris, tout se borne, pour l'instant, à des conciliabules anodins, à des échanges de vues fort platoniques; en Vendée, afin d'affermir le dévouement au roi et contre-balancer l'effet des indemnités gouvernementales, libéralement réparties aux paysans ruinés par la guerre, les châtelains se contentent de vendre leur blé à vil prix, gémissant entre eux, au cours des déplacements de chasse, d'une si longue et peut-être vaine attente. Aucune tentative sérieuse n'est ébauchée; personne n'ose ébranler le colosse, dont le voyage de Niort à Saumur, par la Vendée, en août 1808, au lendemain cependant de Baylen, prend toutes les allures d'une marche triomphale.

Mais, s'il faut en croire les mémoires de la marquise de La Rochejaquelein (1), dès 1811, au moment où se médite la campagne de Russie, plusieurs royalistes clairvoyants pressentirent la chute de l'usurpateur et commencèrent à s'agiter. Les événements de 1812 vinrent donner corps aux conjectures jusque-là improbables et, quand arrive 1813, on travaille à l'organisation secrète du parti.

Avec certaines portions du territoire, Ouest et Midi notamment, le comte de Provence, le futur roi, réfugié à Vérone, puis en Angleterre à Gosfield-Hall et à Hartwell, n'avait cessé d'entretenir des intelligences; elles furent consolidées. Parmi les villes dont l'activité commerciale s'atrophiait sous une prohibition douanière inflexible,

(1) *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*. Paris, Impr. royale, 5e édition, 1822. — Supplément, p. 440.

Bordeaux se montrait la plus mécontente ; aussi certains avaient-ils exploité son irritation, recruté de nombreux adeptes, constitué même, en dépit de la police et sous couleur d'associations pieuses, des compagnies armées. Tous ces agissements, timidement entrepris au milieu même de l'épopée impériale, servirent, en 1813, de charpente pour échafauder les nouveaux préparatifs. M. de Latour, émissaire du comte de Provence, vient à Bordeaux, y rencontre le marquis de La Rochejaquelein : un complot se monte, dans lequel entrent les ducs de La Trémoïlle, de Fitz-James et de Duras, Adrien de Montmorency, Sosthène de La Rochefoucauld. Profitant de leur transfert à Saumur, Armand et Jules de Polignac, détenus depuis la conspiration de Cadoudal, s'évadent et s'affilient, de loin il est vrai, à ces menées. Ussé, le château du duc de Duras, voit s'improviser des réunions, après lesquelles de véritables missionnaires partent en prédication : M. de la Ville-Beaugé va endoctriner chez eux Vendéens et Tourangeaux ; l'abbé Jagault, bénédictin, autrefois secrétaire du conseil supérieur de la Vendée, en fait autant pour la Saintonge et la Guyenne. On projette, mais on projette seulement, la délivrance de Ferdinand VII, prisonnier à Valençay. Au cours de ses pèlerinages, le marquis de La Rochejaquelein découvre en Touraine quelques gardes d'honneur, chauffe ces jeunes têtes, n'obtient d'ailleurs qu'un résultat, celui de les faire arrêter et de se compromettre assez lui-même, par la suite, pour se voir traqué de la maréchaussée (1).

(1) « Dans l'organisation secrète faite vers la fin de mars 1813, MM. de La Rochejaquelein et de Civrac devaient commander la Vendée, M. de Coislin les côtes de la Bretagne, M. d'Andigné la partie du Maine-et-Loire connue sous le nom de Chouannerie. » (Note manuscrite du général Lamarque).

A lire le récit de ces incidents dans le livre publié par M. Alphonse de Beauchamp (1), on jugerait que le Poitou, la Vendée, la Touraine, le Périgord, la Guyenne, la Saintonge, l'Anjou, l'Orléanais, le Berry, le Maine, la basse-Normandie, la Bretagne, l'Auvergne, l'Agénois, le Rouergue, la Provence, Montauban, Toulouse, Nîmes, Montpellier, Marseille, enfin les trois quarts de la France vont entrer en effrayante conflagration. Le duc de Berry doit donner le signal ; mais ce prince, écoutant, heureusement pour lui, certains conseils de prudence, ne parut ni à Saint-Malo ni à Granville où on l'attendait, et les deux formidables confédérations de l'Ouest et du Midi restèrent un mythe pour l'histoire.

Rien donc ne se produisit, sauf quelques démêlés de conscrits insoumis avec les gendarmes.

En 1814, qui s'ouvre sur la proclamation lancée du château d'Hartwell par le chef des Bourbons, pendant la campagne de France, le gouvernement impérial, afin de prévenir tout prétexte de trouble, évite de multiplier les levées et rassemble en Vendée deux mille gendarmes. Leur présence contrariait les projets insurrectionnels ; le marquis de La Rochejaquelein dut donc se retourner d'un autre côté et chercher à profiter du voisinage relatif de Wellington. C'est ainsi qu'avec la connivence du comte Lynch, maire de Bordeaux, on décida d'y appeler les Anglais, après quelques hésitations toutefois, car l'Anglais aime bien à prendre, mais peu à rendre. Le fanatisme politique l'emporta sur la circonspection ; Beresford, qu'accompagnait le duc d'Angoulême, fait son entrée le 12 mars ; l'hôtel de ville arbore le drapeau blanc et

(1) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse de Beauchamp, 4 vol. in-8°. Paris, 1817, t. II, liv. XII, p. 48 et suivantes.

Louis XVIII est proclamé, plus de quarante jours avant que le nouveau roi ne débarque à Calais. Bordeaux devient ainsi la ville du 12 mars et donnera son nom à l'héritier du trône.

Les vœux des Vendéens se trouvaient réalisés, bien moins, il est vrai, par leur collaboration à peu près nulle aux événements, que par les fautes mêmes de Napoléon et par les bons offices de MM. de Talleyrand et de Dalberg auprès des princes alliés contre la France. La patrie des Lescure, des Cathelineau, des La Rochejaquelein semblait devoir, dorénavant, vivre heureuse et satisfaite puisque son roi bien-aimé, pour lequel avait coulé tant de sang, reprenait possession du trône. Mais, à peine en gravissait-il la première marche, que déjà partout les paysans couraient aux armes. Le 4 mai 1814, le lendemain même de l'entrée de Louis XVIII à Paris, le tocsin sonne dans le Bocage et le Marais, car un bruit sinistre court que les troupes bonapartistes, rebelles à la royauté, incendient, pillent, égorgent les femmes, les enfants et les vieillards; plusieurs lettres circulent, affirmatives de ces horribles forfaits. Lorsque la fausseté de cette nouvelle fut amplement démontrée, les Vendéens restèrent debout, ajoutant naïvement créance à ce que chuchotaient certains meneurs : le roi est menacé, à Paris, par les révolutionnaires, et les princes désirent qu'on se tienne prêt. Pour se procurer plus de fusils, les bandes errantes dans la campagne pénétraient chez les bleus et confisquaient leurs armes; en réalité, c'était pour désarmer les acquéreurs de biens nationaux, pour les terroriser et déchaîner contre eux l'opinion. Comme corollaire à cet état insurrectionnel, s'étendant d'ailleurs jusqu'en Normandie et en Bretagne, où les

Chouans avaient reparu, la contrebande florissait, les impôts demeuraient impayés, d'énormes masses de sel s'enlevaient en fraude des marais salants. Les préfets se gardaient bien de réprimer ces excès : anciens serviteurs de l'Empire maintenus dans leurs fonctions, ils laissaient faire pour s'attirer le pardon définitif; royalistes fraîchement installés, ils lâchaient toute bride à leurs passions politiques. C'est ainsi que, publiquement et impunément, se débitaient les plus bizarres propos sur la Charte, expédient momentané, disait-on ; sur les biens nationaux, que le roi, une fois affermi sur son trône, restituerait à leurs propriétaires d'autrefois, ordres religieux ou émigrés ; sur le Concordat, œuvre sacrilège, devenu caduc par la chute de son instigateur. Au besoin — et voilà ce qui motivait la permanence des attroupements armés, — au besoin, forcer tant soit peu la main au roi, semblait chose fort naturelle, strict cas de conscience même.

Tout ceci n'était qu'une résultante fatale de la confusion où se débattait le gouvernement. A côté du Roi, esprit lettré, railleur, égoïste, quelque peu sceptique, pondéré par nature et par répugnance de toute exagération, prenait place le comte d'Artois, de caractère bien autre que son frère, léger, inconséquent, n'ayant rien oublié, regrettant tout et, par cela même, devenu le chef de file des royalistes plus royalistes que le roi. Avec une apparence de sincérité, il était donc loisible de prétendre que le vrai roi n'était pas celui des Tuileries, ex-jacobin, presque athée, ami d'Épicure et de Voltaire, mais le prince logé au pavillon de Marsan, seul véritable Bourbon, véritable émigré. A l'un et à ses préfets, rien ou presque rien n'était dû ; à l'autre, aux chefs chouans et vendéens qui le représentaient, il fallait aveuglément obéir. Au sortir d'une messe paroissiale, sur la place, devant l'église,

M. de Romain haranguait comme suit les habitants de la Possonnière : « Notre bon roi est arrivé dans sa capitale. Prions pour que son âme ne soit pas trompée par les astuces de la politique révolutionnaire. Craignons qu'il ne méconnaisse le vœu des gens de bien. C'est à nous de l'éclairer, de lui donner un appui. La France ne peut être heureuse qu'en rétablissant ses antiques institutions. Soyez donc dociles à la voix de vos chefs et disposez-vous à suivre la Croix. » (Note manuscrite du général Lamarque.)

Formés en petits comités, ces ultra-royalistes taxaient de sans-culotte M. de Talleyrand et préparaient un coup d'État. Le clergé travaillait de son mieux, ajoutant encore à cette perturbation ses propres démêlés : prêtres assermentés, nommés par l'Empereur, investis par le Pape; et prêtres non assermentés, rentrant d'exil, insoumis aux injonctions et ordres de démission émanant, en 1802, du chef même de l'Église; les uns soutenus par les bleus, les autres par les blancs, tous bataillaient avec acharnement.

S'il parvint seulement à aiguiser le persiflage de Louis XVIII envers ceux qu'il surnommait les amis de son frère, ce trouble profond, général dans toutes les provinces de l'Ouest, inquiéta le ministère et fit naître la singulière idée d'amener l'apaisement par la visite et la présence des princes. C'était fournir un nouvel aliment aux discordes, jeter du pétrole sur le feu, et non pas l'éteindre. Mais l'encens des manifestations populaires semblait trop délicieux après tant d'années d'épreuve et le voyage, coûteusement défrayé d'ailleurs par les pays traversés, fut résolu. Tandis que le comte d'Artois se réservait le Sud-Est, le duc de Berry avait mission de parcourir les places frontières, et son frère aîné, le duc d'Angoulême, la région la moins calme, celle de l'Ouest. Pour aller de Nantes à

Bordeaux, où cinq mois auparavant il proclamait son oncle, le duc d'Angoulême traversa la Vendée. Dans le Bocage et le Marais, à Beaupréau et à Bourbon-Vendée, il sut parler un langage de raison et dire que la volonté du roi devait prévaloir sur les ordres des chefs locaux ; les paysans, accourus auprès de lui avec leurs bannières blanches, écoutaient, entourant de vénération le premier-né de la maison royale. Simples et pieux, ces hommes se croyaient peut-être, par cette brève apparition, amplement payés d'une longue fidélité, faite de ruines, de souffrances et de mort. Afin que le regard du prince rencontrât partout visages épanouis, rayonnante allégresse, on résolut, par un accord tacite, de surseoir aux hostilités, aux récriminations malsonnantes en pareil moment. Aucune scène ne vint refroidir les effusions réciproques, chaleureuses dans le Bocage, assez discrètes dans le Marais. Angers et La Rochelle allaient, peu après, prendre revanche de cette correction d'attitude et donner l'exemple des incartades.

Après le passage du duc d'Angoulême, l'effervescence et la désillusion continuèrent sur la rive gauche de la Loire. La Vendée, bien que restée crédule, avait, par la force des choses et presque à contre-cœur, entr'ouvert son esprit pendant les quinze années vécues sous un régime nouveau. Certains germes d'indépendance et de raisonnement ont déjà pris racine. Malgré tout son respect pour le roi et l'émotion ressentie à la vue d'un Bourbon, l'ancien soldat des guerres saintes se dit que la récompense de ses durs services est bien lente à venir, car d'assez rares mutilés et quelques veuves seulement reçoivent des secours. Il se demande pourquoi on lui refuse ses anciens prêtres, pourquoi les spoliateurs de l'Église et des nobles restent, impunis, en possession de leur butin ; pourquoi

on réclame encore des impôts, alors qu'il a payé le plus lourd de tous, celui du sang. Ce serait donc que le retour du roi ne réaliserait aucune des espérances entrevues et promises? Devant ces mystères de la politique, l'âme naïve, se repliant sur elle-même, hésite, conçoit des doutes et finalement s'entoure, contre tout enthousiasme irréfléchi, d'une armure d'invincible défiance. — Quant aux chefs, le langage du duc ne peut les convaincre et la Restauration continue de tromper leur attente. Maintenant que la Providence a sauvé le trône royal, tout ce qui s'est passé depuis vingt-cinq ans doit être tenu pour nul et non avenu; le retour au *statu quo ante* sera de pure justice : une réaction s'impose, aussi brutale même que le fut jadis l'action. Il faut, bon gré mal gré, rompre le lien social inventé par la révolution et renouer celui d'autrefois. « D'après divers renseignements, écrivait d'Angers, à la date du 1er juin 1815, le général Lamarque au ministre de la police, il semblerait que la Vendée et la Chouannerie étaient organisées sous le gouvernement du roi. On prétend que le projet des chefs de cette conspiration était de faire enlever Louis XVIII de Paris et de le proclamer vraiment roi de France, comme Louis XIV et Louis XV » (1). Ces visées d'ordre général se compliquaient de griefs particuliers : reconnaissance parcimonieuse, sauf envers quelques favoris, alors que tel régicide reste pourvu d'une grasse pension; titres de pairie impatiemment convoités, mais toujours incertains; problématique restitution des biens indûment confisqués pendant l'émigration.

(1) Le général Lamarque écrivait quelques jours plus tard au ministre de la guerre : « Clisson, le 22 juin 1815. J'ai l'honneur d'adresser à V. A. un brevet accordé par M. de Sapinaud qui prouve que, le 20 octobre 1814, l'armée catholique était déjà organisée. J'ose prier V. A. de le communiquer à S. E. le ministre de la police

Il semble assez probable qu'une intransigeance à ce point irréductible, greffée de revendications et d'arrière-pensées aussi positives, se serait, au printemps 1815, traduite en exigences peu équivoques. Le sentiment général en prévoyait l'explosion et s'attendait, pour cette date, au soulèvement de la Vendée. Les organisateurs du mouvement, ne se croyant certes pas si bons prophètes, alléguaient comme prétextes l'insécurité des temps, la facilité avec laquelle, partout, s'était opérée l'évolution politique. Vienne une nouvelle tourmente, et tout aussi facilement, dans l'indifférence universelle, surgira un nouveau maître. Où, sinon en Vendée, le Roi pourra-t-il s'abriter durant l'orage, trouver une place de résistance, une inviolable citadelle? C'est là que doivent se créer des dépôts d'armes, se recruter les milices qui formeront la vraie garde du monarque. — Mais Louis XVIII prisait peu ce zèle dont la maladroite prévoyance ne pouvait que lui déplaire et le confirmer dans sa mauvaise humeur, à diverses reprises ouvertement formulée, contre les Vendéens trop engoués de leurs chefs et parlant à peine de lui-même, le Roi (1). Devant leur fébrile sollicitude, sous cette menace de tutelle compromettante, les ministres crurent entrevoir certaines visées d'indépendance; profitant des dispositions peu sympathiques du souverain, ils provoquèrent, vers la fin de l'année 1814, une ordonnance royale par laquelle Chouans du Maine, Bretons et Vendéens étaient mis en demeure de se dessaisir de leurs fusils à gros calibre, d'en faire la remise aux autorités pour l'équipement projeté

qui a peut-être pris pour une assertion hasardée ce que je lui ai marqué à ce sujet d'Angers » (Allusion à l'extrait ci-dessus).

(1) A Saint-Aubin de Baubigné, où résidait la famille de La Rochejaquelein, les paysans, en parlant du marquis Henri, tué en 1794, disaient : Sous le règne de M. Henri (*Voyage dans la Vendée et le midi de la France*, par Eugène Genoude. Paris, 1821, p. 36

des gardes nationales. L'ordre du roi fut obéi, et ces armes, fidèles compagnes des luttes héroïques, amoureusement cachées pendant l'Empire, au risque de la liberté ou de la vie, dans l'espoir qu'elles serviraient un jour pour la bonne cause, tous ou presque tous les rendirent avec des murmures de consternation.

L'effet produit fut désastreux et l'atteinte cruelle aux sentiments loyalistes de la Vendée. L'insurrection devenait ainsi à peu près irréalisable par manque d'armes et par refroidissement d'enthousiasme, au moment même où la surprise d'une fabuleuse aventure va en faire, plus ardemment que jamais, désirer le réveil.

CHAPITRE II

LE DUC DE BOURBON

Mesures prises par le gouvernement royal dès le débarquement de l'Empereur. — Envoi du duc de Bourbon en Vendée. — Perplexités et difficultés. — Départ du roi pour Lille et non pour la Vendée. — Le duc de Bourbon quitte Angers et transporte son quartier-général à Beaupréau. — Préparatifs d'insurrection ; leur avortement. — Le duc s'embarque et passe en Espagne. — Soumission momentanée de la Vendée.

Tenus deux jours secrets et révélés seulement au public par la subite convocation des Chambres (7 mars), le débarquement de l'Empereur et sa marche vers Grenoble décidèrent les princes à rejoindre leurs troupes pour y maintenir l'obéissance et pourchasser l'échappé de l'île d'Elbe. A Bordeaux se trouvaient déjà, appelés par l'anniversaire du 12 mars, le duc d'Angoulême et la duchesse ; le duc reçut ordre de se rendre sur le champ à Nîmes et dans la vallée du Rhône. Le comte d'Artois, avec le duc d'Orléans, se mirent en route pour Lyon ; le duc de Bourbon, pour la Vendée.

Ce nouveau gouverneur des cinq divisions militaires de l'ouest, parti de Paris à la hâte, sans instructions précises, sans état-major, presque sans argent, arriva à Angers le 14 mars. Il avait été précédé du comte Charles d'Autichamp, antérieurement nommé au commandement de la Mayenne et du Maine-et-Loire. Un peu plus loin, à Nantes, le comte de Suzannet, aidé du prince Louis de

La Trémoïlle, commissaire du roi, essayait d'enrôler des volontaires, d'expédier par la Loire quelques munitions pour la Vendée, mais n'osait mettre la main sur les arsenaux.

Que venait faire à Angers le duc de Bourbon, avant la tournure décisive des événements? Lui et les autres ignoraient encore l'entrée triomphale à Lyon, les audacieux décrets impériaux datés de cette ville et prononçant la dissolution des Chambres, la convocation du champ de Mai, l'expulsion des émigrés rentrés depuis un an, la mise en jugement du prince de Talleyrand, des maréchaux Marmont et Augereau. On ignorait tout, mais on craignait tout. Sans oser prévoir de quelle allure foudroyante l'usurpateur se rapprochait des Tuileries, il fallait envisager l'hypothèse d'une éviction possible. L'idée de chercher refuge en Vendée gagna donc tout naturellement les esprits qui répugnaient à confier de nouveau la cause des Bourbons aux baïonnettes étrangères, et le projet d'y créer un asile national, sans sortir de France, projet jugé absurde ou dangereux six mois plus tôt, revint en discussion. M. de Vitrolles, ancien agent de Talleyrand auprès du comte d'Artois, à cette heure membre du conseil royal, s'en montrait l'actif champion, discutant aigrement avec l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur et partisan d'une retraite en Flandre. C'est pour préparer les voies que le duc de Bourbon accourait ainsi à l'improviste : il venait tâter le terrain et réparer, si possible, les fautes commises.

Certes, parmi les princes, celui-ci semblait, plus que tout autre, marqué pour exercer une irrésistible fascination sur les masses vendéennes, récemment encore si dévouées et si maniables. Père du duc d'Enghien, il rappelait, par sa seule présence, l'attentat qu'aucun royaliste

ne pardonnait à Bonaparte. Agiter ces sombres souvenirs paraissait d'une habile politique et d'un effet certain, surtout au jour même où le bourreau du dernier des Condés forçait les portes de la France. Mais l'incroyable nouvelle trouvait la Vendée désarmée, impuissante, irritée contre le pouvoir royal. Pour éteindre ses ressentiments, la sortir de sa réserve boudeuse et la galvaniser comme jadis, il aurait fallu un autre homme que le duc de Bourbon, ex-commandant en chef de l'inutile armée de Coblentz, vieillard de superbe prestance, mais sans caractère, toujours hésitant et mou. D'ailleurs, les paysans étaient loin d'avoir leur ressort primitif; plus d'un chef local constatait avec tristesse l'affaissement en énergie royaliste par la lente infiltration des idées nouvelles (1). Mieux renseigné et tenant pour certain que, si quelques nobles bouillaient encore d'impatience, leurs tenanciers ne bougeraient pas, ou du moins à toute extrémité seulement et en bonne connaissance de cause, le gouvernement eût évité la double faute de froisser la Vendée, de rendre nulle sa force insurrectionnelle, précieuse à l'occasion, ainsi qu'on pouvait maintenant s'en apercevoir.

Dès l'arrivée à Angers, choisi de préférence à Nantes pour faciliter la relation avec le Midi, les perplexités coutumières du duc de Bourbon eurent maints sujets de s'affirmer. Voyant autour de lui se refroidir peu à peu le zèle des fonctionnaires et des généraux, à mesure que l'Empereur se rapprochait de Paris; oscillant des plus fougueuses incitations aux avis de prudence timorée, le pauvre prince n'osait prendre parti et attendait ses lettres de commandement, qui lui parvinrent enfin le 18 mars,

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par Achille DE VAULABELLE, 4 vol. Paris, 1855, 3e édition, t. Ier, chap. II, p. 268 et 269.

avec quatre jours de retard. A la même date, le duc de Feltre, qui venait de remplacer le maréchal Soult au département de la guerre, transmettait au comte Charles d'Autichamp les instructions royales. Elles tendaient à « former douze bataillons de même force et de même composition que les bataillons des troupes de ligne. Le roi voulait et avait ordonné trois fois expressément que ces bataillons, sous la dénomination de bataillons nationaux de Maine-et-Loire, fussent composés moitié d'anciens royalistes de la Vendée, moitié de ses autres sujets; M. d'Autichamp devait y placer le plus d'officiers possible ayant servi dans les troupes de ligne, et dont la fidélité au roi ne serait point équivoque. » Sages et politiques, quoique tardives, ces prescriptions faisaient du soulèvement vendéen une guerre nationale et cherchaient à préparer autre chose que des bandes factieuses, confuses, indisciplinées. Mais l'idée d'habiller en sarraux bleus les recrues ainsi enrôlées produisit la plus déplorable impression; les paysans refusèrent ces couleurs détestées et, très laborieusement, un seul bataillon formé d'ouvriers sans travail et de soldats libérés, parvint à se réunir sous M. de la Potterie.

Momentanément, le pouvoir central paraissait décidé à s'en tenir là; il croyait disposer d'un certain répit et comptait sur le maréchal Ney.

On sait ce qui arriva et comment, le lendemain même, Louis XVIII fuyait les Tuileries, se décidant pour Lille et non pour la Vendée; car guerroyer ainsi qu'un chouan, en simple aventurier, lui avait paru incompatible avec la dignité royale et les infirmités qui le rendaient impotent depuis l'enfance. Angers apprit, le 22 mars, et le départ du roi et l'entrée de Napoléon à Paris.

Le mandat confié au duc de Bourbon devenait désor-

mais sans objet; il y avait jusqu'ici échoué, d'abord par le mutisme déconcertant du souverain et des ministres fort perplexes eux-mêmes, puis par l'obligation d'amalgamer les éléments trop fougueux avec d'autres plus calmes et plus disciplinés. Mais le roi parti, ses ordres tombaient; on devenait libre de choisir les moyens; rien n'empêchait de rassembler les bandes vendéennes, de se lever contre l'usurpateur. La révolte, à ce moment, eût pesé dans la balance d'un poids indubitable.

Le duc de Bourbon parut disposé à tenter l'entreprise. Si, quelques heures seulement après avoir connu l'arrivée de l'Empereur aux Tuileries, le 23 mars, à trois heures du matin, le prince partit à cheval pour Nantes, accompagné du comte de Rully, du chevalier d'Auteuil et du chevalier Jacques, secrétaire de ses commandements, ce qui laisserait assez croire au projet d'échapper, par un plus grand éloignement, à la sphère d'influence dangereuse, il est de fait que, pendant le voyage, l'itinéraire se modifia et que Beaupréau fut soudain pris comme objectif. Sur la rive gauche de la Loire, au milieu de la Vendée angevine, chez la maréchale d'Aubeterre, la sécurité se trouvait absolue et les préparatifs d'insurrection pouvaient éclore en toute quiétude.

De nombreux gentilshommes, croyant la guerre imminente, accouraient de Paris, en poste; le comte Auguste de La Rochejaquelein, lieutenant aux grenadiers à cheval de la garde du corps, quitte le roi fugitif à Saint-Denis et vient muni des instructions du duc de Berry, crier aux armes avec l'entrain chevaleresque de sa famille. Tout le monde comprend la nécessité d'agir au plus vite, de surprendre le nouveau gouvernement avant qu'il ne soit affermi et songe à se défendre. Un plan d'opération s'élabore : le comte Charles d'Autichamp, resté à Angers,

doit, au moyen du bataillon de M. de la Potterie, tenir cette ville et les Ponts-de-Cé pour relier les deux rives de la Loire; les autres passages du fleuve vont être occupés par les détachements des paroisses limitrophes, le lieutenant-général Canuel, poitevin d'origine, se trouvant à Loudun, est chargé d'y réunir un corps de volontaires et de se diriger sur Châtellerault; Auguste de La Rochejaquelein reçoit mission de marcher sur Saumur après avoir soulevé Bressuire et Parthenay; les commandements des territoires sont départis entre MM. de Suzannet, de Sapinaud, de La Rochejaquelein, d'Autichamp, avec pouvoirs à peu près illimités; des ordres, signés du prince, sont préparés, le 24 mars, au sous-préfet de Saumur pour assurer la subsistance et la solde des troupes; une proclamation est rédigée, le même jour, appelant les Vendéens aux armes, leur enjoignant de « se tenir prêts à marcher dès le premier ordre, prescrivant de faire juger sur l'heure par un conseil de guerre tout individu, tant civil que militaire, qui se chargera d'ordres quelconques de Bonaparte ou qui y obéira, sommant enfin tous les maréchaux de France, lieutenants-généraux et en général tout militaire de rester fidèles à leurs serments envers le roi ».

Cette proclamation allait être affichée, le tocsin devait sonner le lendemain même, 25 mars, lorsque d'assez désagréables nouvelles parvinrent à Beaupréau et enrayèrent l'élan.

En effet, pendant ces deux journées des 23 et 24 mars, le retour de l'Empereur à Paris, bientôt connu, provoqua tout le long de la Loire un trouble inexprimable. Expédié dès le 21 au matin, transmis par le télégraphe ou par des courriers extraordinaires, l'ordre d'arborer le drapeau fit sortir des gibernes, comme par enchantement, la cocarde

tricolore et rallia les indécis. A Angers, M. d'Autichamp se voyait relevé du commandement de sa subdivision militaire; sans un geste de révolte, devant l'attitude des troupes, il remit ses pouvoirs au colonel de gendarmerie Noireau, ayant eu soin, auparavant, de licencier le bataillon La Potterie, contaminé d'éléments bonapartistes peu rassurants. Un convoi de poudre et de cartouches, que le zèle royaliste venait de tirer de La Flèche pour les Vendéens, est arrêté à Angers par le colonel Noireau. Partout enfin se manifeste l'obéissance joyeuse dans l'armée et la plupart des villes, craintive mais réelle chez les autres, qu'épouvantaient les coups d'ailes prodigieux dont l'aigle impériale avait, « de clocher en clocher, volé jusqu'aux tours de Notre-Dame. »

M. d'Autichamp arrivant à Beaupréau confirma ces déplaisantes nouvelles. Bien plus, il apportait pour le duc de Bourbon une lettre du colonel Noireau, de forme respectueuse, mais de sens fort positif, invitant le prince, « dans l'intérêt de la sûreté intérieure du pays et aussi de la sûreté particulière de Son Altesse », à ne pas prolonger son séjour en Vendée.

La désillusion fut amère et les murmures violents parmi cette petite cour. La Vendée se trouvait maintenant isolée, coupée de la Bretagne, puisque le colonel Noireau tenait Angers et le général Foy Nantes, malgré M. de Suzannet et le prince Louis de La Trémoïlle, bientôt obligés à disparaître; coupée aussi du Midi, car La Rochelle a reconnu l'Empereur et le général Clausel s'approche d'Angoulême. On accusa le comte d'Autichamp de tout le mal. Si la passion pouvait être réfléchie et juger sainement des choses, elle aurait discerné les causes de cet écroulement, causes multiples et de politique générale à coup sûr pour le reste de la France, spéciales cependant et trop évidentes sur le

coin de territoire que son idolâtrie pour les Bourbons semblait prédestiner au rôle de fidèle et menaçante place d'armes. Outre l'erreur de vouloir militariser des campagnards indisciplinables par nature, d'autres fautes intervenaient : il aurait fallu s'en prendre aux procédés appliqués depuis un an à la Vendée : oubli volontaire des anciens services, suspicion injurieuse, désarmement, d'où devait naître le sentiment très net qu'autrefois on s'était battu seulement pour certains intérêts individuels et, qu'entre une sévère répression ou l'ingratitude future, mieux valait l'inertie. Le découragement et la prudence firent donc leur œuvre, à laquelle s'opposa faiblement un clergé dont l'influence demeurait toujours prépondérante, mais, ne croyait point aujourd'hui « la nationalité religieuse (1) » de la Vendée menacée et répugnait à de nouvelles guerres civiles, devant l'autorité impériale autrement redoutable que celle du Roi six mois plus tôt.

Sur cette désaffection des paysans vendéens, une note manuscrite du général Lamarque s'exprime ainsi : « La raison de cette disposition des esprits est qu'il y avait encore des gendarmes et quelques troupes dans la Vendée, et que cette force aurait suffi pour arrêter un mouvement que l'immense majorité repoussait et qui n'était voulu que par quelques hommes qui y trouvaient leur intérêt particulier. — Si l'on avait été convaincu que vous ne vous battiez que pour les intérêts du roi, soyez assuré qu'un plus grand nombre se serait rangé sous le drapeau blanc. Pourquoi les Bourbons ne cherchent-ils pas un appui dans le peuple? Le peuple sait et ne peut oublier que c'est l'autorité royale qui a brisé son joug féodal et créé une

(1) *Les Cent-Jours,* par Capefigue, 2 vol. in-8°. Paris, 1841, t. Ier, chap. xii, p. 300.

nation; que Louis le Gros permit le premier aux villes de se donner des maires et des échevins; que Louis VI leur accorda le droit d'appeler aux juges royaux des sentences des seigneurs; que le vainqueur de Bouvines fut tant populaire; que, sous Louis IX, il se forma un tiers ordre, celui de la bourgeoisie. Si le peuple trouve un appui auprès du trône, combien de fois nos monarques ne cherchèrent-ils pas dans le peuple un appui contre la noblesse? Lorsque tant de seigneurs bretons, à la tête desquels était Olivier de Clisson, voulurent placer la couronne sur la tête d'Édouard, qui combattit pour Philippe de Valois? Lorsque le duc de Bedford, entouré de nobles et de chefs du clergé, usurpa dans Paris le pouvoir royal, qui survint pour soutenir les droits de Charles VII, le soi-disant dauphin? L'héroïne de Domrémy était-elle duchesse ou marquise? Sous le nom trompeur de bien public, les Nemours, les d'Armagnac se révoltent; n'est-ce pas le peuple de Paris qui se lève tout entier pour défendre Louis XI, ce roi tant calomnié? Une union sacrée a toujours existé entre le peuple et le trône contre les prétentions d'une noblesse orgueilleuse qui toujours chercha à affaiblir l'autorité du roi et à établir le servage des bourgeois. Jamais le peuple ne donne le signal de la révolte, jamais il ne court se ranger sous les drapeaux ennemis, mais les Guise, les Condé, les d'Épernon, combien de sang n'ont-ils pas fait couler pour satisfaire leur ambition ou venger leur amour-propre humilié? Combien de bandes de fanatiques espagnols et de reîtres avides n'ont-ils pas appelé sur le sol sacré de la patrie? Et si jamais elle recouvre son indépendance et sa gloire, cette France si cruellement humiliée, ce ne sera que par les efforts généreux, unanimes de ce peuple qui n'a jamais pu supporter le joug de l'étranger. »

Pour désabuser le duc de Bourbon et son entourage, il ne suffisait pas de l'attestation oculaire du comte d'Autichamp, qui, avant de se retirer sous les plus outrageants reproches d'un état-major exaspéré, ne dissimula ni les difficultés, ni l'insuffisance des moyens, ni la froideur générale et qui, invoquant les sentiments exprimés par les députations de plusieurs paroisses, conseilla l'attente jusqu'à l'époque où Bonaparte se verrait contraint, pour faire face aux alliés, d'acheminer ses troupes vers la frontière; une insurrection seconderait alors les efforts de l'Europe contre lui, tandis qu'une hâte intempestive aboutirait à l'écrasement. La situation ne fut vraiment comprise que lorsque MM. d'Andigné, de la Roche-Saint-André, de Suzannet répétèrent le même langage pour le Craonnais, la Loire-inférieure, le Bocage et le Marais vendéens.

Le duc se résigna donc au départ. Se refusant à profiter des passeports délivrés par le colonel Noireau pour les personnes de sa suite, il se mit seul en route, avec le comte de Rully, dans la nuit du 24 au 25 mars, jour même de Pâques; mené de ferme en ferme, de cachette en cachette, après une vie errante de onze jours, le malheureux prince atteignit enfin la fonderie d'Indret et la rivière de Nantes; une barque l'amena en rade de Paimbœuf, d'où, le 6 avril, il partit pour l'Espagne, sur un petit bâtiment (1).

Le plan grandiose d'insurrection royaliste, soulevant la France de l'Océan à la Méditerranée, partant de la

(1) On peut, sans être téméraire, affirmer que le duc n'avait rien à craindre. « Il entrait dans les projets de l'Empereur de faire sortir de France tous les princes de la maison de Bourbon, mais non de les faire prisonniers. La conduite de Grouchy envers le duc d'Angoulême et celle de Clausel envers la duchesse prouvent ce que j'avance. » (Note manuscrite du général Lamarque).

Bretagne, passant par la Vendée, par Bordeaux que fanatise la duchesse d'Angoulême, par Toulouse où s'agite M. de Vitrolles, aboutissant au Rhône, à Marseille et en Provence, dont les volontaires et deux régiments essayent de guerroyer sous le duc d'Angoulême, tout s'effondre. Dès le 10 avril, après l'arrestation de M. de Vitrolles, après la reddition du duc d'Angoulême, après le départ de la duchesse, sa femme, que ses fidèles surnommaient l'héroïne de Bordeaux, l'Ouest et le Midi s'apaisent, paraissent soumis à Napoléon. Les chefs se dispersent et retournent dans leurs terres.

CHAPITRE III

VENDÉE ET VENDÉENS

Calme superficiel pendant six semaines (1er avril au 15 mai). — Une propagande secrète réchauffe le zèle; on recense approximativement le nombre d'hommes disposés à marcher. — Description de la Vendée. — Le soldat vendéen. — Officiers et principaux chefs; MM. de Saint-Hubert, Dupérat, Gabriel Duchaffault, Ludovic de Charette, de Suzannet, de Sapinaud, d'Autichamp. — Famille de La Rochejaquelein. M. Auguste de La Rochejaquelein. — Le marquis Louis de La Rochejaquelein; il quitte le roi à la frontière, va chercher des armes et des munitions en Angleterre, arrive sur les côtes de Vendée. — Le lieutenant-général Canuel.

Alors commence la période d'incubation séditieuse qui s'étend sur un espace de six semaines, depuis les derniers jours de mars jusqu'au 15 mai. S'ils se séparent, dès l'éloignement du duc de Bourbon, s'ils semblent abandonner la partie, les chefs vendéens, dans une pensée commune, entendaient seulement conclure un armistice, se ménager quelque sursis à la révolte. Loin de rester inactif, chacun d'eux visite son district, entre en pourparlers avec les capitaines des paroisses (1), stimule l'indécision, ranime le découragement des esprits et cherche à dénombrer l'effectif insurrectionnel devant répondre au premier signal. Il ne s'agit encore que de s'organiser en prévision du moment favorable où Napoléon, occupé sur

(1) Le Vendéen ne connaissait comme groupement que la paroisse, et non la commune.

les frontières, n'en pourra détourner ni son activité ni ses régiments.

Ces tournées de propagande, impraticables dans tout autre pays, pouvaient ici, comme en Bretagne, se faire sans trop de danger. En dehors des villes dont les troupes et la classe bourgeoise avaient proclamé l'Empereur, l'autorité des fonctionnaires bonapartistes était nulle. Dans beaucoup de villages, le drapeau blanc reparut vite ; sur certains châteaux, il ne cessa pas de flotter.

Le pays est en effet des moins faciles à surveiller, à garnir militairement. Sous l'expérience du passé, depuis le Consulat et l'Empire, quelques nouvelles routes, dites d'intérêt agricole ou commercial, en réalité de communication stratégique, avaient frayé d'utiles percées, plus étroitement compartimenté un territoire toujours suspect ; des chemins avaient été créés, élargis, améliorés. Les brèches, cependant, quelle que fût la science politique de leur tracé, se trouvaient encore loin les unes des autres et, dans l'intérieur de chaque massif ainsi découpé, la pénétration demeurait aléatoire. Cette énorme surface, ce bloc inaccessible à toute intrusion, attaché au flanc de la France comme une île vierge, la prévoyance impériale l'avait morcelé en fragments plus ou moins considérables, désagrégeant l'immense camp retranché d'autrefois en une série de petites forteresses. Mais, soit que ce sectionnement parût suffire devant le calme des habitants, soit que la conquête du monde eût amené d'autres soucis, l'œuvre resta inachevée, avec un réseau de viabilité embryonnaire. Entre cette juxtaposition de petits royaumes demeurés, malgré tout, fiefs d'influence pour certaines familles seigneuriales, serpentent les routes ; elles deviennent de fort dangereux défilés dès que s'agite la partie fourrée du pays où les gendarmes osent, maintenant, à peine s'aventurer.

Telle était, telle est encore presque de nos jours, la véritable Vendée, pâle image d'elle-même. Inexactement, dans l'idée populaire, Bretagne, Vendée, chouannerie se confondent; chez bien des gens, le mot Vendée évoque, à tort, le souvenir de Quiberon, ou la figure de Cadoudal. Or, la Loire divise par moitié tous ces pays de guerre civile; au nord : la Bretagne, Quiberon, le Maine, la terre des Chouans et de Cadoudal; au sud : la Vendée. Sous la Révolution comme pendant les Cent-jours, des deux côtés du fleuve, on s'est battu pour la même cause, sans parvenir jamais à coordonner, à lier les efforts; l'insurrection du sud et celle du nord demeurent, aux diverses époques, complètement distinctes. En 1815, les événements qui font l'objet de ce récit intéressent la Vendée seule, c'est-à-dire le vaste trapèze délimité, au nord, par la Loire, depuis les Ponts-de-Cé jusqu'à son embouchure; à l'ouest, par l'Océan; au sud, par le cours de la Sèvre Niortaise; à l'ouest, par le méridien de Bressuire, les collines du bas Poitou et le plateau de Gâtine.

Dans ce quadrilatère se dessinent trois zones de nature différente : le Bocage, la Plaine, le Marais. Le Bocage vendéen occupe la partie orientale; des collines granitiques d'altitude moyenne s'y enchevêtrent, plissent le sol en vallées peu profondes, mais étroites, lui donnant un aspect de labyrinthe. Les rivières ordinairement guéables, les ruisseaux traversés d'habitude à pied sec, s'enflent avec les pluies, deviennent torrents et interceptent toute communication. Au cœur de ce désert touffu, dont la Sèvre Nantaise marque la diagonale sud-est-nord-ouest, où n'existe aucune ville, où les villages s'éparpillent à grandes distances, les routes sont bordées de larges fossés, de haies et de buissons favorables aux surprises; elles ne constituaient donc pas des artères d'opération bien sûres,

d'autant que, tout à proximité, s'étendait le maquis inextricable dont le centre se marque par les Aubiers et Saint-Aubin-de-Baubigné, résidence des La Rochejaquelein. Quant aux autres chemins, bourbiers en hiver, amoncellement chaotique de pierrailles pendant l'été, sombres tunnels sous une voûte de verdure, ils s'enfoncent entre les fossés souvent doubles et la palissade continue des clôtures et des arbres presque jointifs, dans un pays où la propriété s'effrite en clos minuscules, où chaque prairie, chaque champ est enserré de têtards et de haies vives : « Quand il s'agit de faire la guerre, il sort un brigand de chaque buisson (1). » Engager des troupes en travers ces dangereuses cavées, éclairer leur marche, demande mille précautions ; faire suivre les approvisionnements est chose hasardeuse, car la chaussée, lorsqu'elle n'est pas simplement le lit d'un ruisseau, se trouve à dix ou douze pieds en contre-bas du sol naturel et, seules, les charrettes indigènes peuvent circuler dans cet étroit sillage. Pour tourner bride, les voitures doivent gagner un carrefour ; comme il s'en présente fort peu, toute retraite précipitée livre à l'adversaire, artillerie, convois et attelages.

Le nom même du Bocage résume ces difficultés du terrain ; partout la vue y est arrêtée, circonscrite au plus court horizon. Si, arrivé à l'un des rares points de perspective que possède le pays, on regarde autour de soi, l'illusion devient complète : chemins, culture, prés, métairies, hameaux, tous les détails disparaissent dans une houle de feuillages; ce serait à se croire au milieu d'une forêt, piquée, de loin en loin, par quelques taches fauves, moissons ou genêts en fleur, suivant la saison.

(1) *Voyage dans la Vendée et le midi de la France*, par Eugène Genoude.

A l'ouest du Bocage, et parallèlement, s'allonge une seconde bande, la Plaine, formée d'assises calcaires. Mieux pourvue de routes que le Bocage, moins découpée en lopins, plus peuplée, mieux cultivée aussi et de sol moins tourmenté, la Plaine reste néanmoins un pays ardu, peu praticable en dehors des grandes routes, propre surtout à la guerre de partisans; les chemins y ressemblent à ceux du Bocage. Ces difficultés n'effrayèrent ni les généraux bonapartistes qui tinrent tête à l'insurrection naissante, ni Lamarque lorsqu'il prit le commandement. « Tous ceux qui avaient fait l'ancienne guerre de Vendée voulaient combattre dans un pays plat et découvert, où l'on pût se déployer et manœuvrer, dit le général Lamarque; je ne fus pas de cet avis. Je venais de faire la guerre dans les Calabres et dans la Catalogne, et il me semblait qu'après m'être souvent battu dans les défilés de Lago Negro, dans les crevasses de l'Aspremont, dans les gorges affreuses du Ripouil et les sentiers bordés de précipices qui conduisent à Vich et à Manrese, je ne pouvais pas rencontrer de difficultés de terrain. » — Cependant, sur le conseil même de Travot, son divisionnaire, le général Lamarque laissa son artillerie, six batteries, à Angers et à Nantes. « Je craignais qu'elle ne gênât nos mouvements dans un pays dont on m'exagérait les difficultés. »

On osa même pénétrer dans le Marais. C'est la dernière zone de la Vendée, celle qui longe l'Océan, plate et découverte. Les terres alluviales y sont trouées de marécages, de marais salants, de canaux. La côte s'étend basse, sablonneuse, analogue aux polders de la Hollande, bordée de dunes. L'accès en est généralement facile, surtout aux environs de la Vie, dont l'embouchure abrite Sainte-Croix-de-Vie et le petit port de Saint-Gilles. Au delà, jusqu'aux Sables-d'Olonne, les dunes s'entremêlent de quelques

rochers. Cette configuration du littoral sera bientôt mise à profit pour tenter le débarquement d'un convoi d'armes et munitions anglaises, plus précieuses à l'insurrection qu'une armée de renfort. Se procurer les fusils qui manquent totalement, se ravitailler en poudre, cartouches, équipements, se maintenir par la mer en relation soit avec l'Angleterre, soit avec l'Espagne, était pour le mouvement insurrectionnel une question de vie ou de mort. Le Marais tant redouté, plus redouté encore que le Bocage, prenait donc une prépondérance indiscutable ; Vendéens et troupes régulières auront un intérêt majeur à y devenir, à y rester les maîtres.

Le tempérament, les habitudes, l'humeur guerrière du Vendéen ressemblent au pays qu'il habite. Dans le Marais, à côté de sauniers aux instincts commerçants, le cabotage et la pêche ont façonné une race vigoureuse de marins ; les uns et les autres, d'ailleurs, profondément fidèles à leur sol natal, à leurs coutumes anciennes, à leur foi religieuse. Très brave, excellent tireur, le Maréchain méprise la mort, habituelle compagne des loups de mer. D'un naturel plus doux, les gens de la Plaine élèvent du bétail et cultivent des champs assez fertiles ; par dénigrement, on les traitait parfois de bigots, ce qui veut dire trembleurs, parce que, contents de leur sort et de leur médiocre richesse, ils craignaient les violences et n'embrassaient pas toujours le parti de l'insurrection avec toute la fougue désirable. Le Bocain, rude comme son Bocage, était resté presque indemne des contacts extérieurs ; de mœurs pures, un peu sauvage et méfiant, ardent pour sa croyance et ses traditions séculaires, intrépide jusqu'à la folie, il réalisait encore le type du soldat vendéen qui, au sortir de la messe,

armé d'une faux et d'un bâton, marchait contre les batteries ennemies, s'en emparait, et qui, tombant pour son roi et pour ses prêtres, croyait voir l'Éternel lui poser sur le front la couronne des martyrs.

Que ce soit dans le Marais, la Plaine, le Bocage, les moyens de préparer un soulèvement ne diffèrent point. Capitaines de paroisse, chefs de district préviennent que M. de La Rochejaquelein (ou un autre) appelle ses hommes et *qu'il faut dérouiller les fusils* pour le roi (1).

L'instant venu, le tocsin sonne, le drapeau blanc surgit au clocher ; chacun prend son fusil, s'il n'en à pas, une faux ou un bâton, comme pour la chasse du loup que le curé annonce au prône ; les paroisses se réunissent en districts, les districts en divisions ; plusieurs divisions forment un corps d'armée. Les rendez-vous sont pris d'avance ; tout s'exécute en quelques heures. Son rassemblement fini, le corps d'armée s'ébranle, mais toujours vers un objectif bien précis, pour une opération nettement fixée avant le départ. Confidence de ces projets est faite aux officiers, même aux simples soldats, comme meilleur moyen d'entraîner les volontés que n'a pas assouplies la discipline militaire. Pendant la route, les colonnes s'éclairent à courte distance, s'arrêtent tantôt pour tenir conseil, tantôt pour boire ; une fois la nuit venue, chacun se couche comme il peut ; d'avant-postes, de sentinelles, point : les officiers seuls veillent. Si la tactique de marche et de stationnement se manifeste aussi fantaisiste, celle du combat n'a rien à lui envier. Dès que l'ennemi paraît, les chefs crient : « En avant les gars ! Voilà les bleus ! » et chacun se précipite au petit bonheur ; la nécessité d'une réserve n'entre jamais en ligne de compte. Vainqueur ou vaincu,

(1) *Les Cent-Jours*, par Capefigue, t. II, chap. III, p. 70.

le Vendéen revient à son logis; le rassemblement se disperse comme une fumée (1).

Jamais on ne put sérieusement songer à se pourvoir d'uniformes ni d'équipements militaires; les soldats portaient leurs cartouches, quand ils en avaient, soit dans les poches de la veste, soit dans le gousset du gilet, où la pluie en mettait rapidement un grand nombre hors de service. Par haine des bleus, par outrance religieuse, par culte envers le roi et la noblesse locale, les Vendéens marchent donc, ou plutôt marchaient jadis, même piteusement armés de gourdins et de faux. Aux chefs qui savent leur inspirer confiance, leur faire comprendre où on veut les mener, qui savent leur parler un langage de passion et d'expansive bonhomie, ils ne marchanderont rien, ni fidélité, ni peine, ni bravoure, ni mort; mais quant à les suivre bien loin, à faire plusieurs étapes hors du pays, à rester seulement quelques jours absents de chez eux, c'est autre chose. « Tous les hommes n'étant soldats que par leur propre mouvement, sans être liés par aucun engagement, aucun salaire, ils ne se croient point obligés à une obéissance rigoureuse, dit M. d'Autichamp. On peut bien éloigner les Vendéens de leurs habitations momentanément; mais dès qu'ils éprouvent le besoin ou qu'ils sentent le désir d'y retourner, rien ne pourra les en empêcher, et l'on se trouve alors dans la pénible alternative de céder au torrent, ou de rester seul et abandonné. »

Cela s'appelait *aller chez soi pour changer de chemise.* Pareilles façons furent toujours un obstacle pour toute expédition un peu sérieuse, mais jamais elles ne tournèrent autant qu'en 1815 à plus dissolvant abus, à plus

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel. — Introduction.

scandaleuse indiscipline. Ainsi la cohésion des rassemblements persiste pendant un, deux, trois, quatre jours, rarement davantage, si l'ennemi n'a point cédé au premier choc; s'il revient, ou si certaines nouvelles entreprises semblent à propos, les rassemblements recommencent derechef, on repart sur nouveaux frais ; c'est le travail de Pénélope.

Des soldats aussi impressionnables, aussi capricieux, ne se laissent manier que par leurs chefs naturels, les châtelains près desquels ils vivent. Ceux-ci, infatigables chasseurs, ayant pour seul luxe la bonne chère et pour demeure quelque gentilhommière peu comparable aux opulents palais de la Touraine, sont bien les hommes dont l'influence saura se faire obéir. Cependant, malgré tout, derrière son capitaine de paroisse, derrière son commandant de division, le Vendéen reste ombrageux. « Un officier, dans les armées régulières, tient son autorité du gouvernement, qui lui donne des soldats obligés par les lois de la discipline à le reconnaître pour chef et à le suivre. Un officier dans la Vendée ne tient son autorité que de la confiance qu'il inspire. S'il est heureux, s'il prend soin des troupes qui l'ont reconnu volontairement pour chef, s'il montre pour leurs intérêts un dévouement absolu, cette autorité s'accroît et s'affermit; s'il est malheureux, la confiance s'affaiblit; s'il commet des fautes, il la perd; s'il heurte avec rudesse l'opinion, les coutumes, les préjugés même de ses troupes, son autorité disparaît. En un mot, un chef vendéen ne peut s'isoler des hommes qu'il commande et avoir une volonté indépendante d'eux (1). »

Vis-à-vis de ses supérieurs hiérarchiques, l'officier vendéen se comporte avec autant d'indépendance que sa

(1) *Mémoires sur la campagne de Vendée en* 1815, par le comte Charles d'Autichamp, p. 74.

propre troupe le fait envers lui. Il n'obéit que si cela lui convient ; il ne se met en mouvement que si telle est aussi son idée et invoque au besoin le cas de force majeure, la rétivité du soldat. Les ordres qui lui sont adressés sous une forme ultra-polie et peu militaire laissent deviner combien le commandement appréhende sans cesse une non-exécution. — « Ainsi, exécutez ponctuellement les ordres que je vous donne (1)... — Vous instruirez M. Paviot, votre second, de mes ordres ; ne le mettez pas de côté, je vous prie... Je compte sur votre exactitude pour remplir mes ordres (2). » — « Il faut que tous les officiers « s'entendent, marchent vers le but commun : des ordres « différents donnés par les officiers peuvent produire un « fâcheux effet. Je vous engage donc, au nom de l'intérêt « général, à ne point donner des ordres contraires à ceux « de M. de Bruck..., etc (3). »

Entre les généraux, mêmes tiraillements, mêmes désaccords ; chacun agit à sa guise. C'est le règne du bon plaisir, si néfaste à la guerre, lorsque l'entente n'existe pas et que les volontés refusent de se soumettre aux ordres d'un chef unique. La convention signée à Montfaucon, le 10 juin 1815, par MM. de Sapinaud, d'Autichamp, Auguste de La Rochejaquelein et de Suzannet, enregistre l'aveu officiel de cette anarchie. « La désunion, les discussions qui ont pu exister, faute de s'être entendus, sont entièrement finies ; tous les chefs sont absolument d'accord. » Et le même document ajoute aussitôt l'étrange phrase suivante : « Ils (les chefs) n'ont qu'un même sentiment, un seul but, celui de servir le roi, de le rétablir sur le trône, de préserver la

(1) Lettre de M. de Sapinaud à M. Douillard.

(2) Note de service adressée par M. de Sapinaud, le 13 mai 1815, à M. Douillard, chef de division à Clisson.

(3) M. de Suzannet à M. Douillard, etc.

Vendée du joug du tyran. » Au cours de ce récit se développeront, hélas! de nombreux épisodes de dissidence et l'on s'expliquera également à quoi répondait cette profession de foi, qui paraît superflue entre royalistes à ce point fervents.

Il serait aussi puéril qu'injuste de pousser trop au noir ces ombres du tableau, quelle qu'ait été leur part dans l'insuccès final ; car, malgré sa nature sans cesse inquiète de toute sujétion qui affaiblirait son prestige ou froisserait son orgueil, l'officier vendéen montre un ensemble de qualités rares : fidélité de sentiments à toute épreuve, tempérance, abnégation, entrain, surtout brillant courage. Pour entraîner ses hommes et donner l'exemple du sang-froid sous le feu, généraux et capitaines ne craignent pas de se porter à cheval auprès des tirailleurs, presque toujours même au delà de la ligne de combat, s'offrant audacieusement comme cible. La tenue sombre très simple qu'ils ont adoptée pour cette campagne les différencie peu et leur diminue le danger; mais de ceci ils ne semblent avoir souci et ce renoncement aux chamarrures voyantes venait d'un autre motif. « Lorsque, le 25 juin, je rencontrai M. Duchaffault, rapporte le général Lamarque dans une note manuscrite, j'éprouvai une grande surprise en le voyant vêtu d'une veste courte, avec un chapeau rond et des guêtres de cuir. Je croyais ces messieurs parés du panache de Henri IV et cherchant à attirer les regards de leurs soldats par un costume étincelant. J'en témoignai ma surprise à M. Duchaffault, qui me dit naïvement : « *Nos paysans nous tueraient si nous allions autrement* », et, là-dessus, il me raconta je ne sais quelle histoire de royalistes arrivés de Bordeaux et qui avaient été contraints de quitter leurs chapeaux à trois cornes et de prendre *le costume obligé*. »

Paysans échappés pour quelques jours de leurs métairies et partant guerroyer avec le pain nécessaire au fond de la besace, comme s'ils allaient en battue; généraux improvisés chez qui germe le levain des passions royalistes, tous, malgré les défauts d'une nature primitive et défiante, restent donc, sur le champ de bataille et jusque dans la mort, aussi simples, aussi dédaigneux de la parade, aussi inconscients du sacrifice accompli, que dans leurs prairies, leurs marais ou leurs landes.

Parmi les chefs principaux, mais placés en sous-ordre, certains noms méritent une remarque.

Le chevalier de Saint-Hubert, très écouté dans le pays entre Plaine et Bocage, avait déjà fourni un sérieux concours à la cause du roi pendant la Révolution et le Consulat. Aujourd'hui principal lieutenant de M. de Sapinaud dans l'armée du centre, il passait, à bon droit, pour dévoué, actif, d'attachement inflexible à son parti.

M. Daniaud Dupérat, lui aussi combattant des premières guerres, tout fraîchement nommé maréchal de camp, devait, pour l'insurrection qui s'organise, servir de second à M. Auguste de La Rochejaquelein, dans l'arrondissement de Bressuire. Les Bocains lui faisaient une grande réputation de courage, de fidélité et d'extrême désintéressement.

Le comte Gabriel Duchaffault avait émigré et suivi l'armée de Condé. Repris en 1814 comme officier d'artillerie, il servait avec M. de Suzannet et commandait l'une de ses divisions. « C'est, dit le général Lamarque dans une note manuscrite, un homme plein de franchise et de loyauté, qu'on doit aimer quand on vit avec lui et estimer quand on est ennemi. »

Enfin, Ludovic de Charette, neveu et filleul du célèbre général, jeune homme de vingt-sept ans, avait été l'un des gardes d'honneur qui complotèrent à Tours, en 1813, avec le marquis Louis de La Rochejaquelein. Emprisonné pour ce fait, il n'avait dû sa liberté qu'à la chute de l'Empereur. Ludovic de Charette et son frère Athanase, de neuf ans plus jeune que lui, se firent alors inscrire au nombre des gardes du corps de la compagnie écossaise. Dès que le roi abandonna les Tuileries, tous deux n'eurent de cesse que le duc d'Havré, capitaine des gardes du corps, leur permît de quitter Versailles et de rentrer au pays natal, dans le Marais. Établis à Machecoul, ils y fomentaient l'insurrection.

D'autres figures prennent un relief plus vigoureux, éclairées en plein par l'histoire. Ce sont celles des généraux placés à la tête des quatre corps d'armée que l'insurrection va essayer de mettre sur pied.

Le comte de Suzannet avait, pendant les premières guerres, joué un certain rôle ; impliqué ensuite dans la conspiration Cadoudal, il fut arrêté, enfermé au Temple, puis au château de Dijon, enfin au fort de Joux et réussit à s'en échapper avec M. d'Andigné. Comme leur coopération dans le complot de Georges était assez secondaire et qu'ils semblaient assagis, l'Empereur céda aux pressantes sollicitations accumulées autour de lui et rendit à tous deux leurs biens mis jusque-là sous séquestre, en stipulant, toutefois, une résidence à cent lieues de Paris. De 1807 à 1814, M. de Suzannet vécut dans la retraite et se maria. En 1814, Louis XVIII le nomma maréchal de camp et, dès que survient la crise de mars 1815, commissaire extraordinaire en Vendée. Actuellement, le comte de Suzannet, cousin-germain des frères La Rochejaquelein, exerçait son autorité sur un vaste territoire, depuis Nantes

et Paimbœuf au nord, Clisson et Mareuil à l'est, jusqu'au cours du Lay et à l'Océan; soit sur tout le Marais et la moitié occidentale de la Plaine. Son caractère de franche droiture, sa modération, la finesse de son intelligence, l'aménité de ses façons, l'importance du commandement dont il était pourvu lui assuraient, sur les hommes et sur les événements, une action marquante, malheureusement aussi une fin prématurée, comme à tout esprit trop délicat égaré au milieu des guerres civiles.

M. de Sapinaud de la Rairie, plus ordinairement appelé M. de Sapinaud, combattant acharné des anciennes guerres vendéennes, avait, durant tout l'Empire, vécu très à l'écart. En 1815, on lui confie le deuxième corps d'armée, celui du centre, comprenant la partie sud de la Plaine et du Bocage. C'était presque un vieillard parmi toutes ces jeunes têtes; ce privilège de l'âge, l'expérience que la notoriété publique lui attribue avec le titre de *Nestor des preux de la Vendée*, l'élèveront bientôt au commandement suprême, sans que personne en prenne ombrage ni consente à meilleure et plus rapide obéissance qu'auparavant.

La portion du Maine-et-Loire qui se trouve sur la rive gauche du fleuve obéissait au comte Charles d'Autichamp. Très jeune, il entrait dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, puis, revenu au pays angevin après le 10 août, prenait place dans l'état-major de Bonchamp, son beau-frère et cousin. En octobre 1793, devant Cholet, alors que les troupes vendéennes allaient massacrer leurs prisonniers malgré les ordres de Bonchamp expirant, M. d'Autichamp intervint et sauva ces malheureux. Durant toute la période de guerre civile, ce fut l'un des chefs les plus actifs; mais, lorsque le Consulat parut présager l'apaisement, il accepta, au mois de février 1800, de venir à Paris avec MM. de Bourmont et de Chatillon et reçut

bon accueil du général Bonaparte. La tranquillité de l'Anjou se trouvait ainsi assurée pour une quinzaine d'années. Louis XVIII, à son premier retour, avait fait M. d'Autichamp lieutenant-général, lui confiant le commandement militaire de l'ouest. De physique séduisant, d'exquise politesse, spirituel et très brave, le comte d'Autichamp offrait mainte analogie avec M. de Suzannet. Son tempérament plus ferme, réfractaire aux sensibleries, sa netteté de discernement, son habile souplesse parmi des illusions qu'il ne partageait pas, sa popularité enfin, immense dans l'Anjou, indispensable appoint à l'insurrection, tout lui assignait la première place, et lorsqu'un autre, moins pondéré, s'en empare, à son côté se groupent MM. de Sapinaud et de Suzannet. S'il ne parvint jamais au commandement suprême, dans ce schisme militaire qui devait frapper d'impuissance les déterminations vigoureuses, M. d'Autichamp resta chef des modérés. Royaliste aussi convaincu que n'importe quel émigré, il jugeait mieux le paysan dont l'Empire ne l'avait pas séparé ; il ne méconnaissait aucun des changements accomplis en Vendée depuis vingt ans et savait à quoi s'en tenir sur les périls d'une impatience pouvant tout compromettre. Pour l'instant, installé à la Roche-Faton, château qu'il possédait dans les Deux-Sèvres, le comte d'Autichamp travaillait activement aux préparatifs d'insurrection.

Un nom, celui de La Rochejaquelein, s'était, lors des premières guerres, imposé à l'admiration des provinces insurgées, au respect même des troupes républicaines. Deux frères restaient encore : Louis, héritier du titre, et Auguste, son cadet de six ans.

Auguste de La Rochejaquelein, lieutenant des grenadiers à cheval de la garde du corps, accourt sitôt Louis XVIII parti pour la frontière. Dans la répartition des comman-

dements, le comte Auguste de La Rochejaquelein se voit attribuer le 4e corps, soit l'arrondissement de Bressuire, territoire natal de tous les siens, dans les Deux-Sèvres. C'est le moins étendu, le moins important des quatre corps d'armée; mais là, comme du reste partout sur ce côté du fleuve, sa popularité passe pour immense, car il ressemble étonnamment à son frère Henri, tué sur la lande de Trémentines et dont le souvenir demeure ineffaçable au cœur des plus humbles Vendéens.

Louis, marquis de La Rochejaquelein, venait de contribuer fortement aux événements de Bordeaux en 1814 ainsi qu'à l'entrée du duc d'Angoulême dans cette ville. Traversant ensuite la France à la tête de cavaliers volontaires s'intitulant, non sans une certaine vanité, cavaliers de La Rochejaquelein, il recevait Louis XVIII au port de Calais. Celui-ci l'attache à sa maison militaire, le nomme maréchal de camp et capitaine-lieutenant des grenadiers à cheval de la garde. Par un étrange retour, cette compagnie de grenadiers du roi, formée des plus beaux et des plus braves soldats de l'Empire, va, dix mois plus tard, faire escorte au monarque fugitif. Son rôle de protection terminé, en dépit d'une résistance opiniâtre chez le duc de Blacas, Louis de La Rochejaquelein fut assez persuasif pour obtenir la permission de soulever la Vendée. Muni d'une lettre royale adressée au Régent d'Angleterre, il quitte Louis XVIII à Gand, traverse la Manche et obtient des ministres du prince Georges une frégate, *l'Astrée*, ainsi que deux bricks, avec deux mille quatre cents fusils et huit cent mille cartouches. Un autre convoi devait suivre, portant vingt-quatre mille fusils et vingt-deux canons. Le marquis ne voulut pas perdre un instant; suivi de vingt-huit Français, il prend passage sur *l'Astrée* et appareille le 1er mai 1816. Mais un vent contraire retarde la flottille,

qui, au bout de sept jours seulement, aperçoit les côtes vendéennes. Cette arrivée imprévue allait singulièrement brusquer la question.

De quels pouvoirs, au juste, se trouvait nanti M. de La Rochejaquelein? A juger par sa conduite ultérieure, par la façon délibérée dont il s'approprie, dès la première heure, le titre de commandant en chef, par la sanction tacite des autres généraux, qui ne semblent avoir contesté cette prétention qu'après sa mort, le mandat royal paraît répondre au sentiment commun. Que, formulé verbalement dans le désordre des catastrophes, ce mandat eût été fort vague ou mal compris par l'interlocuteur, la bonne foi du marquis n'en reste pas moins entière et celui-ci, à plus d'une reprise, dut regretter lui-même de n'avoir pas à présenter une lettre de service, un texte indiscutable, pour briser les volontés dissidentes, lui, maréchal de camp, en face de MM. de Sapinaud et d'Autichamp, lieutenants-généraux, ses supérieurs hiérarchiques. Homme de trente-huit ans, il arrivait plein d'espérances généreuses bâties sur le néant, convaincu qu'il suffisait d'arborer le drapeau blanc en un point pour qu'aussitôt plusieurs provinces acclament les Bourbons et se soulèvent. A Londres, on le traitait de fanatique (1). Dès qu'il touche le sol de la Vendée, il se considère comme le porte-parole, l'*alter ego* du roi, le seul qui, dans son entier, connaisse la pensée souveraine. Tous doivent s'incliner devant cette émanation du maître. Cet esprit dominateur et absorbant qui semble viser à la prééminence sur les autres chefs, la maladresse de provoquer dans une querelle purement française l'ingérence des Anglais, très antipathiques au Vendéen (2), ces

(1) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse DE BEAUCHAMP, t. IV, liv. XXX, p. 148.

(2) *Les Cent-Jours*, par CAPEFIGUE, t. II, chap. III, p. 71.

petits froissements d'amour-propre, ces griefs patriotiques ne devaient pas cimenter l'entente. Déjà peu unis et d'humeur fort chatouilleuse avant la survenance du marquis de La Rochejaquelein, les généraux royalistes, sans oser toutefois employer mieux que l'inertie, vont s'agiter en nouvelles compétitions; car c'est les mettre à rude épreuve, leur imposer bien cruelle alternative, que faire dépendre la cause du roi d'une obéissance complète à M. de La Rochejaquelein.

Louveteau égaré parmi les blanches brebis, le lieutenant-général Simon Canuel, poitevin de naissance, remplissait les fonctions, presque honoraires, de major-général. Aujourd'hui, partisan d'un régime qu'il exécrait naguère, collaborateur d'une insurrection combattue sans pitié par lui dix-huit ans auparavant, il déployait une conviction royaliste des plus ardentes. Devenu depuis la chute de l'Empereur baron et chevalier de Saint-Louis, cet ancien jacobin n'aimait pas rappeler l'époque où il avait paru en Vendée sous les couleurs de la Révolution et du Comité de salut public; il oubliait volontiers que, au début de 1793, arrivé capitaine aide de camp du général en chef de l'armée des côtes de La Rochelle, le fameux Rossignol, ses excès de zèle révolutionnaire et la protection persistante de Robespierre lui avaient valu, par un avancement vertigineux, le grade de général de division en moins de dix mois. Le Directoire et l'Empire eurent peu recours à ses services; Napoléon le mit même en réforme. « Le général Canuel, lors de la chute de l'Empire, avait donc adopté la cause des Bourbons avec toute l'ardeur d'un mécontent et l'exaltation bruyante d'un ambitieux sur qui pèse un passé qu'il veut faire oublier. Craignant d'être inquiété après le retour de l'île d'Elbe, il s'était réfugié en Vendée, dans

les rangs de ces insurgés qui avaient eu si longtemps en lui un persécuteur implacable (1). » Dans cet emploi de major-général, puisqu'il fallait récompenser ainsi une conversion toute récente que cautionneront bientôt des gages assez odieux, l'intransigeante raideur du baron Canuel ne pourra que gripper à bloc des rouages déjà fort grinçants. « Je pourrais peut-être vous refuser, lui dit le général Lamarque dans la réponse à ses Mémoires sur la Vendée en 1815, je pourrais peut-être vous refuser le titre de major-général. Ayant eu l'honneur de l'être quelquefois, il me serait permis de dire que les chefs d'état-major d'armée sont nommés par les chefs des gouvernements, qui y mettent d'ordinaire une assez grande importance; mais vous allez me rappeler l'impérieuse nécessité, la force des circonstances! Vous avez raison et j'ai tort de vous contester ce titre; d'ailleurs il vous servit à si peu de chose, et vous l'occupâtes si peu de temps, qu'il faudrait avoir de la mauvaise humeur pour ne pas vous satisfaire... Il paraît que lors de votre visite à Cholet, vous fûtes trop franc et pas assez poli avec M. d'Autichamp; vous eûtes tort, général! Un chef d'état-major, dont la place est assez souvent jalousée, doit être toujours accessible, toujours affable, ne jamais blesser *l'amour-propre si irritable d'hommes* qui, bravant chaque jour la mort, croient qu'on n'apprécie jamais assez leurs services; il doit adoucir l'expression du mécontentement, verser la louange avec mesure, dissiper les préventions, compatir aux défauts de caractère et employer tous ses soins, toutes ses facultés, toutes ses veilles, à maintenir l'harmonie, à resserrer le faisceau au lieu de le désunir ; il doit

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par Achille DE VAULABELLE, t. VI, chap. VI, p. 323.

enfin être le contraire de ce que beaucoup d'autres ont été, de ce que vous avez été vous-même. »

Après cette esquisse de la Vendée en 1815, de ses soldats et de ses chefs, laissons les événements, avec leur touche impartiale, nuancer les détails du tableau.

CHAPITRE IV

LE TOCSIN DU 15 MAI

Sourde agitation en Vendée pendant le mois d'avril et les premiers jours de mai. — Bruits et manifestes royalistes. — Attitude du clergé. — Occasions de désordres pendant les marchés et les foires. — Premières mutineries. — Conciliabules des chefs. — Division du territoire en quatre corps d'armée; recensement des forces probables; déconvenues que ménage l'hésitation des paysans et procédés mis en œuvre pour forcer le recrutement vendéen. — On discute la date opportune pour un soulèvement. — Illusions de sécurité à Paris, malgré les avertissements des préfets et des généraux. — Mesures contre les nobles, rappel des anciens militaires, mobilisation des gardes nationales. — Le commandement des provinces de l'ouest est donné au général Delaborde et celui des colonnes mobiles au général Travot. — L'Empereur, se refusant à croire l'effervescence aussi dangereuse, appelle sur la frontière du nord les troupes stationnées en Vendée. — Ce départ consterne les autorités qui réclament leur maintien. — Les troupes reviennent. — Administration du général Delaborde; agitation du pays, tout le monde demande des secours. — Arrivée devant les côtes vendéennes du marquis Louis de La Rochejaquelein avec une flotille anglaise. — Son frère est averti qu'il apporte des armes et des munitions. — Conférence des chefs vendéens à La Chapelle-Basse-Mer, le 11 mai. — Des officiers royalistes débarquent de la croisière anglaise et annoncent le marquis de La Rochejaquelein. — Bouleversement des esprits. — Tocsin du 15 mai. — Etendue et forces de l'insurrection. — Surprise des troupes gouvernementales.

Retirés sur leurs terres, les chefs vendéens n'avaient abandonné aucun de leurs espoirs insurrectionnels; ils attisent et alimentent une sourde agitation, s'efforcent de dénombrer leurs futurs soldats, rôdent à pied et le fusil sur l'épaule dans les communes, entraînent même quel-

ques bandes pour se faire la main, attaquent des gendarmes, ou vont hisser le drapeau blanc chez un voisin trop timide. MM. de Sapinaud, de Suzannet, d'Autichamp réunissent leurs officiers, combinent avec eux tous les préparatifs; le comte Auguste de La Rochejaquelein, revenu à Saint-Aubin-de-Baubigné, au château qu'habite sa famille, pérégrine dans le Bocage, excite les masses campagnardes, très activement secondé par ses deux sœurs, Mlles Louise et Lucie. Chacun fait honneur aux engagements contractés à Beaupréau, avant le départ du duc de Bourbon.

A travers le pays circulent des bruits troublants : les militaires sont les ennemis jurés des Vendéens, eux seuls ont ramené Napoléon et, pour que Louis XVIII revienne, il faut les détruire jusqu'au dernier ; tantôt le duc d'Angoulême vient de débarquer dans le Marais ; tantôt il a chassé l'Empereur des Tuileries sans tirer un coup de fusil; le préfet de la Vendée est en fuite, les maires bonapartistes sont révoqués, le roi va se faire sacrer à Reims... Des informations manuscrites se colportent et s'affichent : Marseille est pris par les royalistes, Bordeaux ouvre ses portes, le roi entre à Lille; dans une bataille sanglante, près de Valenciennes, les alliés ont écrasé Napoléon. Pour agir sur les esprits moins crédules, rendre indécis les officiers, en détourner même quelques-uns, généraux si possible, des émissaires placardent, des frégates anglaises confient aux pêcheurs, la poste remet à domicile, timbrés de Paris ou de Versailles, toute une série de manifestes, dont plusieurs certainement apocryphes : déclaration des puissances au congrès de Vienne et traité contre Napoléon (13 et 25 mars), proclamation du roi de Prusse (7 avril), ordonnances de Louis XVIII interdisant aux officiers d'obéir à Bonaparte, aux contribuables de payer les impôts; pro-

clamations royales aux soldats égarés, aux bons citoyens, qui n'ont rien à craindre des souverains étrangers; proclamations encore de Marmont, des alliés; lettres sur l'attitude du colonel d'Affry et du régiment suisse à Melun, devant Napoléon, etc.

Dans beaucoup de paroisses, les prêtres ne se montrent pas des moins ardents pour prêcher la guerre sainte, pour endoctriner surtout les femmes, royalistes fougueuses. Un soir, le desservant de Longué traverse le bourg au galop de son cheval et crie à pleins poumons : Vive le Roi ! Les habitants aussitôt déchirent toutes les affiches gouvernementales. Au prône de Maumusson, se lit un appel aux armes par la duchesse d'Angoulême ; le vicaire de Belligné imite cet exemple, malgré son curé, qui se retire de l'église en plein office, avec quelques-unes de ses ouailles. Toujours à Belligné, un autre dimanche, comme le curé chantait *Domine salvum fac imperatorem* au milieu des murmures et des cris Vive le Roi! le vicaire entonne le *Domine salvum fac regem* et force son curé à déserter une fois encore l'église. Moins courageux dans leur résistance aux passions populaires, d'autres se cachent, tel le curé de Loroux pendant les conciliabules que les chefs vendéens viennent tenir dans sa paroisse. Mais ce sont là des exceptions fort rares; aucun ne veut prendre modèle ni sur l'évêque d'Angers, constitutionnel assermenté dont l'influence reste nulle, ni sur le grand-vicaire de Nantes, signataire d'une protestation d'obéissance à l'Empereur; bientôt les prêtres vendéens béniront les rassemblements armés pour la bonne cause et diront devant eux des messes solennelles (1).

(1) « Les prêtres, disait Lamarque, me paraissent, en général, peu dévoués ou très craintifs. Ceux mêmes qui doivent tout à l'Empereur semblent vouloir garder une espèce de neutralité. J'ai vainement

Plus encore qu'aux réunions du dimanche, la propagande séditieuse trouvait mainte superbe occasion pendant les marchés et les foires. Ces groupements passagers provoquent plus d'une appréhension administrative : le paysan y venait sans armes, mais les cachait à proximité pour ne pas donner trop grande frayeur aux marchands de bestiaux dont dépendait sa bourse. Le général Schramm, qui commandait à Angers, ne dissimule pas ses craintes et double postes, piquets, patrouilles, au moment de la foire. Celle de Parthenay, qui rassemble quatre ou cinq mille campagnards, paraît tellement suspecte que le sous-préfet l'interdit pour ne pas se voir attaqué tout à coup intérieurement et extérieurement. Aux Épesses, un détachement de quarante soldats du 26ᵉ régiment, venu des Herbiers pour assurer l'ordre, est entouré d'une nuée de paysans qui brandissent leurs bâtons, crient : Vive le Roi ! désarment même quelques hommes. Pour se dégager et frappé lui-même, le commandant du régiment ordonne le feu, qui tue quatre individus. Moins sanglante avait été la veille, à Pouzauges, la foire aux bestiaux : une bande de jeunes gens se hisse sur le clocher, décroche le drapeau tricolore,

engagé l'évêque d'Angers à faire une proclamation et, cependant, on affirme que c'est un des meilleurs. » (Lamarque au ministre de la police générale, 1ᵉʳ juin).

Dans une note manuscrite, Lamarque donne une appréciation un peu différente : « Le clergé seul à conservé quelque influence sur cette population crédule et irritable, mais tous les prêtres ne voulaient pas la guerre civile, le nombre en était même très petit et plusieurs s'opposèrent à ce qu'on sonnât le tocsin ; ils ne ressemblent plus à ces prêtres que signale Plaute lorsqu'il dit : « Que ceux qui « veulent assassiner et dépouiller impunément leurs voisins aillent « sur les bords de la Loire ; là, se trouvent des prêtres qui, avec « des os humains, écrivent des sentences de mort qui sont toujours « exécutées. » Le fait est que, plus tard, une fois la pacification obtenue, Lamarque demanda plusieurs croix de la Légion d'honneur pour divers curés vendéens.

en installe un blanc, à la moustache des gendarmes bousculés et contraints de s'enfermer dans leur petite caserne.

Cet enlèvement du drapeau tricolore devient un passe-temps favori, l'apprentissage d'insurrection ; à Frossay, près Paimbeuf, dans la Plaine et le Bocage, à Puybelliard, à Sainte-Flaive-des-Loups, à Pouzauges, à Vieille-Vigne, aux Essarts, à Loroux, à Mouchamps, à Châtillon-sur-Sèvre, toujours le même jeu et, faute de drapeaux blancs, on déchire les bordures coloriées pour ne laisser qu'une lisière blanche.

Tout cela n'aurait paru qu'insignifiante gaminerie dans une contrée plus calme. Mais ce premier symptôme ne reste pas isolé · bientôt s'en ajoutent d'autres.

Les attroupements pullulent ; ici, pleins d'assurance avec leurs fusils de chasse ou de guerre, vêtus, comme uniformes, de vestes blanches avec fleurs de lis et cocardes immaculées ; là, plus craintifs, munis seulement de fourches ou de gros bâtons portant une baïonnette. Ce sont les éclaireurs du soulèvement : ils désarment tout le voisinage, arrêtent les courriers, les diligences dont l'escorte leur sert parfois de cible : voitures et voyageurs sont minutieusement visités ; armes, munitions, équipements militaires, souliers destinés aux dépôts des régiments, fonds gouvernementaux, tout devient de bonne prise ; par point d'honneur cependant, les poches particulières restent en général indemnes. Mais pareilles razzias ne rapportaient qu'un fort maigre butin ; les petits approvisionnements insurrectionnels amenés, non sans risques sérieux, d'Angers, de Nantes, de Saumur, ou débarqués à Ambon, dans l'embouchure de la Vilaine, ne pouvaient davantage suffire, quels que fussent le zèle des émissaires et les largesses de certains chefs, comme M. de Mauvillain. On est donc friand de fusils, de poudre, de plomb, de caisses à

tambours ; gardes champêtres, douaniers, forestiers, maires bonapartistes, acquéreurs de biens nationaux, traînards des colonnes mobiles, gendarmes isolés, en apprennent vite quelque chose ; les gens de Maumusson et de Belligné, si bien stylés par leur clergé, menacent Ingrandes dont la garde nationale et bon nombre d'habitants possèdent des fusils. Enfin, comme exemple d'audace, une petite troupe, au château de la Houssaye, près Saint-Laurent-du-Mottay, mérite une mention toute spéciale, courant les environs, enlevant le plomb des toitures, rentrant le soir dans sa cachette et s'y gardant par de véritables avant-postes.

Trop longue serait l'énumération de toutes ces bandes et de leurs divers exploits. Marchant la nuit, partout elles surgissent brusquement, disparaissent non moins vite, à Mallièvre, à Palluau, à l'Absie, à Haute-Goulaine, au Pallet, à la Chapelle-Heulin, à Saint-Fulgent, où pendant la nuit une fusillade intentionnelle contre le vide épouvante tout le monde, à Mouchamps, aux Lucs-sur-Boulogne, à Touvois, à Mauves, de l'autre côté de la Loire, sur laquelle échoue une tentative de passer en Vendée par bateaux, à Tilliers, à Gesté, à Châtillon-sur-Sèvre, à Saint-Amand, aux Échaubrognes, à Nueil, aux Aubiers, à Loroux, à Vallet, enfin et surtout près de Cholet. Plus d'une vengeance, suivie d'orgies comme à Vieille-Vigne après le passage du général Travot, s'exerce contre tout acquéreur d'un bien national ; la Périnière, château du même général Travot, reçoit également une visite peu courtoise : les portes des caves sont défoncées, le vin bu, la toiture en plomb confisquée.

L'impunité reste complète, l'indulgence colossale, puisque, dans beaucoup d'endroits, à Vihiers, par exemple, on préfère, pour éviter tout prétexte d'agitation, ne placer aucun drapeau, n'exiger des maires aucun serment de

fidélité à l'Empereur. Enhardies par cette impunité, par cette indulgence, par leur succès et leur nombre sans cesse grandissant, les bandes séditieuses s'attaquent aux officiers, aux petites colonnes régulières. L'une d'elles, à trois lieues de Nantes, entre les Sorinières et Aigrefeuille, arrête puis désarme un commandant et un lieutenant qui venaient de Rochefort; non loin d'Oudon, des officiers et sous-officiers du 65e sont entourés au cris de Vive le Roi! et doivent faire usage de leurs armes; un petit détachement du 65e essuie, sans pertes d'ailleurs, quelques salves sur la route d'Ancenis, près la Jalousie; une brigade de gendarmerie est attaquée aux portes de Nantes; le lieutenant de Lamballerie, avec trente et un gendarmes, tombe, au sortir de la ville, dans une embuscade, mais s'en tire et poursuit ses agresseurs; quatre cents insurgés cernent Aigrefeuille et les huit gendarmes qui s'y trouvent, assez heureux cependant pour se dérober à travers bois. Espérant en imposer quelque peu, le colonel Noireau envoie des lieutenances mobiles surveiller Saint-Florent-le-Vieil, Vihiers, Cholet; déplacements infructueux, car, devant l'attitude menaçante des paysans, les brigades rurales, d'effectif minuscule, se replient vers les chefs-lieux de canton.

Ainsi débarrassés de témoins gênants, les chefs vendéens peuvent concerter entre eux, se garantir presque entièrement de l'indiscrète curiosité des préfets et des généraux gouverneurs du territoire. Pour tenir leurs assises, Auguste de La Rochejaquelein, ses deux sœurs, Dulandreau, Saint-Hubert, Rivet, affectionnent d'habitude Saint-Aubin-de-Baubigné; Barbier du Doré choisit Beaupréau; Cady, Saint-Laurent-de-la-Plaine; de Suzannet,

Loroux-Bottoreau; d'Autichamp, le château du Lavoir, chez Mme de la Pommelière.

Tous d'ailleurs se réunissent plusieurs fois en conseil supérieur, particulièrement au château de M. de Goulaine, à La Grange, pour mettre d'accord leurs prétentions divergentes, procéder au départage et allotir le terrain en quatre corps d'armée (1).

Le premier corps, attribué à M. d'Autichamp, s'étendait sur la rive gauche, jusqu'à l'arrondissement de Saumur à l'est et la forêt de Maulévrier au sud. C'était l'armée d'Anjou.

Le deuxième corps, dit corps du centre, avec M. de Sapinaud, faisait suite au précédent vers le sud, s'arrêtant à la rivière de Smagne.

Le troisième corps, dont disposait M. de Suzannet, touchait par l'ouest aux deux premiers et, par le Marais, se limitait aux côtes.

(1) En Vendée, le corps d'armée ne répond nullement à la notion que ce mot évoque aujourd'hui : celle d'une masse puissante, d'un groupement calculé des diverses armes ou services annexes, cavalerie, infanterie, artillerie, ambulances, trains, convois. Le mot est donc impropre pour une réunion de bandes insurgées. Toutefois, les officiers vendéens l'employaient couramment ; il flatte l'amour-propre et l'espèce de grandiloquence qui semble leur complaire. Dans les récits de l'époque, deux ou trois mille paysans forment une armée, la plus petite escarmouche devient un combat, des engagements fort légers s'appellent batailles. En répondant aux Mémoires du baron Canuel, Lamarque, habitué à d'autres mêlées, sourit un peu de cette exagération (Réponse au lieutenant-général Canuel, p. 19, 20, 21 et 35). Ses notes manuscrites laissent percer un éclaircissement curieux : « Quelle est donc cette manie de vouloir donner de l'importance à des niaiseries, de peindre comme un grand combat une reconnaissance où il n'y a que deux compagnies de voltigeurs et une trentaine de gendarmes d'engagés (passage de la Boulogne, 19 juin) et de décorer du nom imposant de bataille une petite affaire comme celle de La Roche-Servière? Est-ce qu'on croit se grandir en grossissant les événements? C'est pourtant par cette tactique qu'on est parvenu à tromper et la France et le roi. »

L'arrondissement de Bressuire formait, en plein Bocage, le quatrième corps, sous M. Auguste de La Rochejaquelein.

D'après les prévisions du recensement opéré depuis six semaines, le premier corps pouvait fournir dix-huit mille combattants; le deuxième, huit mille; le troisième, vingt-cinq mille; le quatrième, cinq mille; soit au total, cinquante-six mille hommes, qu'on pouvait encore augmenter de trente mille en cas d'urgence. Pareilles exagérations ne trompaient que les plus fanatiques, et les esprits pondérés tablaient sur d'autres chiffres, huit à dix mille pour M. d'Autichamp, quatre mille pour M. de Sapinaud, sept à huit mille pour M. de Suzannet, cinq mille pour M. Auguste de La Rochejacquelein, en tout vingt-cinq mille paysans, dont les deux tiers seulement pourvus d'armes à feu, c'est-à-dire de fusils de chasse, pour la plupart en assez mauvais état. La réalité devait encore amoindrir ces calculs.

Le Vendéen, en effet, s'il n'osait souvent refuser sa promesse au capitaine de paroisse, au châtelain venant le presser jusque dans sa chaumière, ne comprenait pas Louis XVIII. Pour lui, ce roi qui n'avait pas toutes les ardeurs de l'émigré, qui malgré l'exil ne s'était pas montré insensible aux gloires de l'Empire, qui, sceptique et modéré dans le triomphe, n'avait pas effacé vingt-cinq ans de notre histoire par un seul trait de plume, ce roi-là n'était qu'un faux Bourbon ; entre eux, ils l'appelaient le roi Pataut, le roi républicain. « Louis XVIII n'était pas aimé des Vendéens, qui combattaient plus pour leurs privilèges que pour le trône ; ils l'appelaient le roi Pataut, et dans leur langage pataut veut dire patriote. Et l'on sait comment ils traitaient les patriotes. » (Note manuscrite du général Lamarque.)

Pour engager les paysans à courir aux armes, la persuasion et les proclamations des chefs ne pouvaient donc

suffire. Ceux-ci s'en aperçurent dès les premières levées et usèrent de moyens vigoureux. « Quand le tocsin avait sonné, les gardes-chasse, les maîtres d'école, quelques mauvais sujets payés pour cette besogne, parcouraient les fermes et faisaient payer à ceux qui n'avaient pas rejoint un louis, deux louis d'amende ; ou bien leur prenaient une vache, un bœuf, quelquefois les deux. C'était de cette façon persuasive qu'on les entraînait à la guerre. Aussi désertaient-ils, et j'en ai entendu dire : « Il nous tardait bien qu'on se battît pour pouvoir nous en aller. » (Note manuscrite du général Lamarque.) — Le système d'intimidation fonctionne automatiquement, soit par les agents recenseurs, soit par les petites bandes avant-courrières du soulèvement général. Comme émissaires, on emploie de robustes gaillards redoutés dans le pays. L'homme de confiance, le capitaine de paroisse, le chef de bande « se portaient, avec deux ou trois mauvais sujets sous leurs ordres, dans une métairie ; ils disaient au fermier : « Ici, vous êtes six ; quatre suffiront pour les travaux ; nous en emmenons deux. » — De là, ils se dirigeaient vers une autre métairie et y opéraient de la même façon. C'est ainsi que se formaient les premiers rassemblements. Si les chefs les jugeaient insuffisants, le tocsin sonnait, et malheur à ceux qui ne répondaient pas à cet appel. » (La commission administrative provisoire de Niort au général Lamarque, 15 août 1830.) — Dans plusieurs endroits, à Beaupréau par exemple, les listes de la garde nationale formée depuis la chute de l'Empire servent pour les appels ; mais d'habitude, le recrutement s'opère parmi les domestiques ruraux, les habitants des faubourgs ou des gros villages, sans préjudice des insoumis et des déserteurs. Il ne reste au logis que le chef de maison, et son absence s'équilibre largement par mille services de

furtive complicité. Tous les moyens paraissent bons pour grossir le nombre : argent, promesses, menaces. Les officiers touchent trois à six francs par jour suivant le grade, les hommes cinquante centimes, un franc, auxquels s'ajoutent le pain, le vin, la viande et diverses denrées. Pour fournir à ces dépenses, une sorte de caisse militaire se constitue par endroits, alimentée de contributions volontaires ; quant aux rations de bouche, elles proviennent des réquisitions frappées sur les alentours. Parallèlement à l'intérêt, les procédés comminatoires pèsent dans la balance. Sur la rive droite, M. d'Andigné passe pour avoir le recrutement cruel ; chez M. de Landemont, paysans réfractaires et chefs subalternes trop tièdes voient leurs biens partagés d'avance entre ceux qui répondent correctement aux appels ; en Vendée, tantôt s'applique la méthode des amendes, soit en argent, soit en nature, tantôt encore, comme ressource finale, celle des menaces d'exécution sommaire. Les braves gens pacifiques se cachaient donc de leur mieux, ou marchaient à contre-cœur, mais répondaient rarement à la violence par la violence. Pourtant, un nommé Bruneau, dit Sans-Rémission (1), grand et brutal recruteur des environs de Baugé, fut tué par un militaire en retraite, père de quatre enfants, qu'il entraînait de force.

Tout en travaillant le territoire d'émeute, en cherchant à inoculer l'excitation, les directeurs du mouvement dis-

(1) En Vendée, comme en Bretagne, florissait le sobriquet. Dans ce mouvement de 1815, on rencontre : Point du jour, l'Eperon, Brin de foin, Cœur de lion, Cœur de roi, Bel-Amour, Brise-Buffet, Brise bleue, Moustache, Barbe blanche, Patte sanglante, et même le maire de Cholet, Turpeau, dit le Jaune à trois têtes.

cutent la date où s'ouvriront les hostilités et, pendant cet échange de vues, par zèle intempestif, divers tocsins, précurseurs de celui qui bientôt doit ébranler toute la Vendée, sonnent en Maine-et-Loire, sur la rive gauche du fleuve, dans la semaine du 8 au 14 mai. Quelques bandes se forment, tellement embryonnaires, que le général Travot en augure presque l'avortement définitif des plans insurrectionnels. Personne cependant n'y renonce, mais les uns veulent agir de suite et réparer la honte d'avoir laissé partir le duc de Bourbon ; les autres, plus judicieux, préfèrent remettre jusqu'à tournure décisive des événements sur la frontière du nord. Ils savent que, devant un Napoléon victorieux ou débarrassé des alliés par un arrangement quelconque, l'insurrection vendéenne ne tiendrait pas quinze jours et que l'intérêt bien compris, la plus vulgaire prudence, sauvegarde d'impitoyables représailles, commandent l'expectative. Au surplus, même parmi les plus ardents, parmi ceux qui comptent sur un prince ou sur l'ordre positif du roi, chacun discerne de quels hasards s'entoure une entreprise chaque jour moins praticable, à mesure que s'éloigne le moment où le pouvoir résidait aux mains amies, à mesure que le gouvernement impérial, détenteur maintenant des ressources, se consolide et agit.

Celui-ci, pourtant, n'attachait encore aucune gravité aux indices signalés par les préfets. Depuis le départ du duc de Bourbon, l'Empereur croyait la Vendée revenue au calme et prenait pour incartades sans conséquence les symptômes dont s'effrayaient ses agents. Cette manière de juger s'accommodait à merveille avec les combinaisons qu'il préparait. De l'armée en formation contre les alliés, rien ne devait être distrait ; tout devait même s'y concentrer et, puisque par bonheur le pays se tenait tranquille, puisque

quelques troupes d'occasion suffiraient pour sa surveillance, il fournirait, comme les autres parties du territoire, son contingent de bataillons à la frontière. L'Empereur ne voulait donc ni percevoir les signes avertisseurs d'une explosion violente, ni même reconnaître que, sur toute cette rive gauche de la Loire, l'influence administrative ne se faisait plus sentir. Les commissaires extraordinaires, Caffarelli pour la Bretagne, Miot pour la douzième division militaire, Chasset pour la vingt-deuxième, parcouraient, comme d'autres le faisaient ailleurs, leurs régions respectives, y remaniaient tout le personnel des agents secondaires et des municipalités. Or, cela ne pouvait suffire dans un pays très fourré qu'occupaient seuls quelques gendarmes et de très faibles détachements réguliers. Même avant le départ de ces gendarmes, refoulés, comme on l'a vu, par le flot montant des émeutiers, « les contributions ne s'acquittent pas, les percepteurs réclament partout l'intervention des troupes pour faire accélérer les rentrées, la majeure partie des maires refuse de prêter serment de fidélité ; les personnes choisies pour les remplacer, quoique généralement connues comme attachées à l'Empereur, soit par crainte, soit par tout autre motif, ne veulent pas accepter et l'administration se trouve entièrement paralysée faute d'agents. » Chaque jour arrive aux préfets une nouvelle démission de maire ou d'adjoint ; les plus craintifs se retirent dans la ville voisine ; Beaupréau manque de sous-préfet depuis le 20 mars, personne n'osant accepter ce poste ; aucun maire n'est en fonctions dans cet arrondissement, sauf celui de Beaupréau même, qui, après s'être vigoureusement prononcé contre l'insurrection au moment où s'y trouvait le duc de Bourbon, vient de lever une bande et déclare à ses administrés ne pas répondre de leur vie s'ils

manquent aux appels. Avec des représentants communaux trembleurs, absents ou franchement hostiles, avec des gendarmes en très petit nombre, d'ailleurs presque tous démontés, les généraux et les préfets restent impuissants à donner la moindre impulsion, à surprendre les cachettes d'armes et les conciliabules des chefs, à rien savoir sur leur nom, sur leur famille, sur leur résidence.

Pour comprendre tout l'aveuglement officiel, il faut lire les lettres du prince d'Eckmühl : « On ne peut se dissimuler, écrivait-il au général Delaborde, que ce sont les nobles qui dirigent ces soulèvements et sont à leur tête. Faites-leur signifier à tous l'ordre de rester chez eux, et vous vous en assurerez par un certificat que les maires devront leur délivrer chaque soir à cet effet et qu'ils vous enverront. Et, s'ils s'éloignent, vous les ferez poursuivre partout comme rebelles à leur patrie et à leur souverain, et comme instigateurs de guerre civile. » (11 mai.) « Donnez l'ordre à tous les principaux chefs du pays, dont les intentions ne seraient pas sûres, de se rendre à Paris et de partir douze heures après la réception de votre ordre. M. d'Autichamp sera compris dans cette mesure, qui est particulièrement commandée par l'Empereur. Ces individus, en vous accusant réception de votre ordre, devront vous donner leur adresse à Paris. Vous m'enverrez cet état, afin que j'en donne connaissance au ministre de la police » (5 mai).

Plus encore : Napoléon et Davout, fidèles à d'agréables illusions si conformes au besoin de leur politique générale, appliquent en Vendée le régime commun du pays, soit pour le rappel des anciens militaires, soit pour les levées de gardes nationales, soit enfin pour le départ des troupes vers la frontière du nord. — Parmi les Vendéens et les Bretons, héroïques soldats de l'Empire, beaucoup

reviennent à leurs penchants royalistes, ne rejoignent pas, se cachent ou vont grossir les rangs des insurgés. Dans les départements de l'ouest, la garde nationale devait fournir, comme partout ailleurs, des bataillons mobilisés de grenadiers et chasseurs d'élite pour les divisions de réserve couvrant Paris, les places du nord et de l'est. Mais, dans le désordre extrême où délirait ce pays, la garde nationale, bonne pour défendre sa commune et sa ville, pour y maintenir un ordre relatif, n'entendait ni servir au dehors, ni s'éloigner tant soit peu de chez elle, ni guerroyer contre l'émeute et provoquer ainsi des représailles, le pillage ou l'incendie de ses boutiques, de ses maisons, de ses campagnes d'agrément, situées presque toutes en Vendée. Quant aux troupes régulières, déjà tant clairsemées, elles s'étaient encore amoindries du 3e dragons, de six compagnies d'artillerie à pied, de dix-sept bataillons appartenant au 8e léger, aux 40e, 44e, 61e, 65e, 67e, 71e, et 74e, de ligne ; il ne restait, sur la rive gauche de la Loire, que deux bataillons du 15e, deux du 26e, un du 65e, soit à peine deux mille hommes, en dehors des garnisons dans les îles.

D'apparence possible à Paris, ces diverses mesures concernant les nobles, le rappel des anciens militaires, la mobilisation des gardes nationales, le retrait des dernières troupes, se montraient inexécutables en Vendée. Au point où se trouvaient les choses, la transplantation des nobles dans les chefs-lieux ou dans la capitale n'était qu'une menace oiseuse, car aucun n'obéirait et les moyens manquaient pour les y contraindre. Eussent-ils même obéi, et en admettant qu'ils ne laissent pas derrière eux des agents pour prendre leur place, que devenaient les promesses de l'Empereur et son oubli du passé? Relativement aux autres points, toutes les autorités réclament

d'une seule voix. Il fallait, disaient-elles, organiser les anciens militaires en compagnies départementales sous la conduite d'officiers mis en demi-solde par les Bourbons, officiers du département, habitués au pays, y possédant plus d'influence que d'autres non indigènes; ces compagnies départementales seraient d'utiles auxiliaires pour la gendarmerie et pour les bataillons réguliers; ainsi s'obtiendrait le double avantage de créer quelques moyens militaires et d'en retirer autant à l'insurrection. Le duc de Rovigo, inspecteur général de la gendarmerie, fait dans ce sens une ouverture à Davout, lui rappelant les formations similaires de 1814. A l'égard des gardes nationales, tout le monde, y compris Fouché, déclare impossible n'importe quelle tentative de mobilisation extérieure; aucune d'elles ne marcherait. Sur le départ des dernières troupes, Fouché lui-même reconnaît que « la pacification subite des contrées de l'ouest au moment du retour de l'Empereur ne doit être considérée, sur cette portion du territoire et particulièrement dans les trop fameuses contrées connues sous le nom de Bocage, que comme une compression momentanée sur laquelle il ne faut pas compter... Les plus promptes décisions sont nécessaires, tant pour la répression des désordres déjà existants, que pour en prévenir l'accroissement et la durée. » — Dans une autre lettre, le ministre de la police ajoute : « Ces soulèvements auxquels on n'a rien à opposer aliènent, indisposent une foule de gens qui en rejettent la faute sur le gouvernement : ils désespèrent les hommes qui lui sont dévoués; ils sont le triomphe et comblent les espérances de ses ennemis, tant au dedans qu'au dehors. Le danger est pressant, il faut des régiments sur la rive gauche de la Loire. »

A tout ceci, le prince d'Eckmühl répondait : « On doit

agir avec énergie, mettre en mouvement des colonnes mobiles, attacher à chacune d'elles une commission militaire qui fera justice dans les vingt-quatre heures. Déclarez aux nobles et aux prêtres animés d'un mauvais esprit qu'ils sont responsables de tous les événements qui arriveraient dans leurs communes, responsables aussi de ceux qui prendraient parti dans les rassemblements, à moins qu'ils ne les dénoncent aux autorités militaires. En même temps, soyez indulgent envers les habitants qui ne sont qu'égarés et qui rentreront dans leur devoir quand leurs chefs auront disparu. » — Davout maintenait d'ailleurs son ordre de faire partir pour Paris les anciens chefs vendéens et répétait : « Vous leur déclarerez que ceux qui désobéiront seront poursuivis comme perturbateurs, et vous leur tiendrez parole. » Il ajoutait encore pour le duc de Bourbon caché, croyait-on, dans le pays : « Mettez tout ce que vous avez de plus habile à ses trousses pour le faire arrêter. » — Sur les autres sujets, l'appel des anciens militaires et gardes nationales, l'unanimité des représentations parvint sans doute à frapper le ministre, car les décrets impériaux furent rapportés dans les départements bretons et vendéens ; la garde nationale resta donc chez elle et des adoucissements officieux modifièrent le rappel des anciens militaires. Restait la question du départ des troupes : Davout se montre inébranlable : « Il faut, déclare-t-il, faire partir en toute hâte sur les frontières les 15e et 26e régiments, pour compléter les divisions actives dont ils font partie. Qu'ils ne soient plus retenus et se mettent sur-le-champ en marche s'ils n'y sont pas encore, pour se rendre, par la ligne la plus courte, à Paris. » Les dernières troupes doivent donc partir, l'Empereur lui-même l'écrit au prince d'Eckmühl : « Elles me sont nécessaires aux fron-

tières ; une victoire dans le nord fera plus pour le calme intérieur que les forces qu'on laisserait dans l'ouest. J'ai besoin de réunir toutes mes troupes pour arriver à ce résultat ; il ne faut en excepter aucune. »

Cependant, pour améliorer un peu la situation, on décide de centraliser dans une même main les trois divisions militaires de l'ouest, 12e (Nantes), 22e (Tours), 13e (Rennes). Ce commandement est confié au lieutenant-général comte Delaborde, qui venait de faire ses preuves à Toulouse contre le maréchal Pérignon et M. de Vitrolles. Il arrive à Angers le 2 mai, croyant, d'après les dires du prince d'Eckmühl, fort tenace d'illusions, être chargé d'une mission plus administrative que militaire et compatible avec sa santé, dont l'état ne lui permettait presque aucune activité physique.

En outre, des colonnes mobiles se mettent en mouvement. Ancien officier bleu des premières guerres, propriétaire influent en Maine-et-Loire, désigné par tout le monde aujourd'hui comme seul capable de bien manœuvrer politiquement et militairement dans le pays, Travot passe la 13e division (Rennes) au général Bigarré (4 mai) et vient à Nantes avec le titre de commandant des colonnes mobiles en Vendée. « Je suis commandant des colonnes mobiles, se plaint-il au ministre, mais je n'ai personne à ma disposition pour agir. » — Le premier acte de Travot fut de suspendre le départ des 15e et 26e régiments, malgré les injonctions formelles du ministre et du général Delaborde ; c'est trahir, affirme-t-il, les intérêts de l'Empereur que d'obtempérer à cet ordre et, si le ministre persiste dans sa résolution, infailliblement la guerre civile éclatera. Lorsque, malgré lui, les derniers régiments se mettent en route, le général Travot, précédé d'une réputation d'égorgeur et de pillard,

commence une promenade militaire avec quatorze hommes pour seule escorte; il visite Montaigu, Vieille-Vigne, s'enfonce jusqu'à Napoléon-Vendée, vide de toute garnison régulière et qu'il rassure par sa seule présence, on peut dire, car les détachements hétérogènes que ses ordres y rallient composent un effectif vraiment dérisoire. Les autorités locales, prêtes à fuir avec leurs papiers et leurs caisses, prennent honte d'un pareil affolement et restent; mais ce que n'aurait peut-être pas produit le défilé menaçant de fortes colonnes ne pouvait s'obtenir avec d'aussi chétifs moyens et, conséquence assez inattendue des fonctionnaires gouvernementaux, conséquence logique pourtant, loin de s'éteindre, l'agitation grandit devant ces petits paquets d'hommes, témoins d'une lamentable faiblesse, arguments nouveaux d'incitations séditieuses, promesses de victoire certaine.

Cependant la volonté catégorique de l'Empereur, transmise par le prince d'Eckmühl, fait donner aux régiments leurs ordres de route. Le bataillon du 65e, seule garnison de Nantes, part le 6 mai, bien reposé, armé, équipé, habillé. Il n'en va guère de même pour les 15e et 26e, réduits chacun à deux bataillons et dont le total n'atteint pas quatorze cents hommes. Disloqués en petits cantonnements pour tenir les principaux centres de l'Anjou et du Bocage, vivant presque depuis deux mois sur les grandes routes en colonnes mobiles par des temps et des chemins abominables, ces quatre malheureux bataillons présentent un aspect d'extrême fatigue et de pénible délabrement : vingt malades à l'hôpital dans une seule journée, hommes pieds nus ou traînant d'innomables chaussures, habillement hors d'usage, fusils qu'on ne peut réparer faute de permanence au même endroit, cartouches avariées par les pluies, caisse régimentaire et gousset des officiers vides à

tel point qu'un des colonels partage avec eux son maigre pécule ; tout manque, car le dépôt ne sait à quelle adresse faire ses envois pour de pareils nomades. A ces misères physiques s'en ajoutaient d'autres, toutes morales ; le système des cantonnements, bon peut-être contre l'insurrection, atrophiait la discipline. Dans les localités occupées, à Beaupréau, où le 26e organise défensivement le château de la maréchale d'Aubeterre, à Cholet, à Chemillé, à Châtillon-sur-Sèvre, Bressuire, Argenton et Vihiers, les tentatives d'embauchage vendéen s'exercent, réussissent quelquefois, d'autant qu'un certain nombre d'hommes se trouvent originaires du pays ; plusieurs désertent avec ou sans armes et bagages ; à d'autres, l'on offre trente francs par jour pour passer au drapeau blanc. Les écarts furent assurément peu nombreux, mais il n'en reste pas moins certain que ces deux régiments, 15e et 26e de ligne, commençaient à fléchir sous une véritable détresse physique et morale.

Ce départ fait vaciller tous les courages, et des paroles graves arrivent jusqu'au prince d'Eckmühl : « L'éloignement des troupes, écrit le général Charpentier, a jeté la consternation partout ; les patriotes veulent se réfugier dans l'intérieur ; les moins timides restent, mais envoient à Rennes ou sur d'autres points leurs femmes et leurs enfants. Le préfet et le maire de Nantes m'ont sommé, au nom de la patrie, de suspendre le mouvement ; je n'ai pas voulu y consentir, les troupes sont parties. Si l'on en croit ces messieurs, une insurrection générale va éclater. Toutes les autorités, toutes les personnes qui tiennent au parti de l'Empereur vocifèrent contre moi d'avoir obéi à vos ordres. » — Et le préfet de la Vendée : « Le départ des 15e et 26e régiments avant d'être remplacés par d'autres troupes précipitera l'insurrection : il est plus

facile de prévenir un incendie que de l'éteindre quand il est allumé. » — Et le maire de Nantes : « La consternation est dans Nantes, par suite du départ des troupes ; elles ont quitté cette nuit leurs divers cantonnements, et, ce matin, il y a plus de rassemblements que jamais ; les chefs disent qu'on appelle les troupes parce que Napoléon est près de tomber dans les mains des alliés. Cela va être le signal d'une insurrection générale. J'ai fait mon devoir, ma conscience ne me reprochera plus rien. » — « Il nous est impossible de ne pas gémir des conséquences d'une semblable mesure, affirme le préfet de la Loire-Inférieure. Dans les guerres précédentes, le gouvernement a été presque constamment trompé sur la véritable situation des choses ; je crains qu'il n'en soit de même aujourd'hui ; l'éloignement d'un seul bataillon peut rendre nécessaire dans peu de temps l'intervention d'une armée entière. Je ne sais si, au ministère de la guerre, on a le projet de ressusciter la Vendée, mais on semble agir en conséquence... Il faut augmenter nos forces au lieu de les anéantir ; je vous le demande au nom de la patrie. » — Le général Travot se contente de dire au ministre : « Réfléchissez, monseigneur. »

Davout réfléchit et, sans même prendre les ordres de l'Empereur, approuve que le bataillon du 65° revienne à Nantes, que les 15°, 26° et, par surcroît spontané, le 3e dragons rétrogradent sur l'Anjou et le Bocage, utilisant des transports accélérés pour doubler ou tripler les étapes. Mais, regrettant au fond du cœur l'ordre qu'il se laisse arracher ainsi, le prince d'Eckmühl ajoute : « Vous ne retiendrez les troupes que dans le cas où tout vous porterait à croire que l'insurrection prend de la consistance et qu'avec les moyens que je vous ai indiqués, c'est-à-dire tirer parti des hommes qui se trouvent dans les divers

dépôts et dont je vous ai envoyé l'état, vous ne seriez pas encore assez fort... Vous voyez qu'avec toutes ces troupes, vous aurez réuni l'effectif nécessaire pour détruire complètement l'insurrection, et dans toutes les parties où elle s'étend, et quand bien même elle serait très majeure. »

Déjà, par cet incident, le départ des troupes, on peut apprécier si la mission du général Delaborde reste telle qu'avait dit le prince d'Eckmühl, plus administrative que militaire et pas trop lourde pour un homme maladif. Pendant ces dix premiers jours du mois de mai, il lui fallut déployer l'énergie d'une bonne santé. Sans partager les illusions du prince d'Eckmühl, il met en œuvre les premières mesures d'organisation : quelques retranchements s'élèvent aux Pont-de-Cé ; Belle-Isle et Nantes préparent de petites embarcations pour surveiller les côtes ; la garde nationale, les bataillons fédérés, d'autres corps francs, comme les chasseurs de la Vendée, se constituent plus ou moins vite, plus ou moins bien ; partout s'affichent les proclamations des préfets, des généraux, et les décrets contre les perturbateurs ; mais, dans plus d'un endroit, cette publicité officielle n'obtient d'autre résultat qu'un arrachage immédiat et son remplacement par des inscriptions subversives. Dans la nuit du 14 au 15 mai, peu d'heures avant le tocsin général, l'effigie de l'Empereur, placée sur la porte d'une maison d'Angers, est barbouillée de sang ; cette maison se trouve en face d'un corps de garde et personne n'a rien vu. En dépit de tous les efforts, de tous les conseils, de toutes les menaces, de toutes les colonnes mobiles, une houle séditieuse court sur le Bocage, l'Anjou, la Plaine et le Marais, tellement forte, tellement impressionnante, que partout on réclame des secours

D'innombrables lettres viennent assaillir le général Delaborde qui, n'ayant rien ou presque, ne pouvait rien. La fatigue et les soucis d'une situation à ce point difficile aggravent son état de santé déjà fort médiocre, au moment où les affaires insurrectionnelles entrent dans leur phase aiguë.

Depuis le 7, en effet, le marquis Louis de La Rochejaquelein, parti le 1er mai sur l'*Astrée* avec la flottille anglaise, croisait devant la côte, multipliait ses signaux, essayait vainement d'aborder et de faire prendre pied à quelques émissaires ; les douaniers veillaient et s'emparèrent des débarqués. Par précaution, heureusement pour lui, le marquis, avant de franchir le détroit, avait acheminé par l'intérieur deux officiers : un seul, M. de Mazin, put parvenir jusqu'à M. Auguste de La Rochejaquelein, l'avertir du projet et lui remettre des lettres de son frère.

Ce fut l'étincelle dans la poudre. Le principal argument dilatoire, celui du manque d'armes, tombait ; que la préparation insurrectionnelle fût suffisante ou non, il fallait passer à l'action, venir en aide au marquis pour débarquer ses approvisionnements.

MM. Auguste de La Rochejaquelein, de Suzannet et d'Autichamp se réunirent, en conséquence, le 11 mai, à La Chapelle-Basse-Mer. M. de Sapinaud n'assistait point à cette conférence. Lecture y fut donnée des lettres qu'avait apportées M. de Mazin, lettres écrites par le marquis de La Rochejaquelein avant son départ pour l'Angleterre, afin d'annoncer la mission que le roi lui confiait auprès du régent et l'arrivée très prochaine, devant les côtes, d'un secours en armes et munitions. Comment et sous quelle forme positive se traduisit l'opinion de chacun des trois

chefs vendéens, il serait trop aventuré de le dire, puisque tout procès-verbal manque et que les détails relatés dans les publications de l'époque sont, ou très contradictoires, ou bien intentionnellement fort sommaires. On peut admettre, cependant, qu'après avoir, non sans discussions, reconnu la nécessité d'un soulèvement immédiat et fixé sa date au 15 mai, ce conseil de guerre ratifia le fractionnement définitif du pays en quatre corps d'armée, sous MM. d'Autichamp, de Sapinaud, de Suzannet, Auguste de La Rochejaquelein, et réserva la question brûlante du commandement en chef jusqu'au jour où, chacun des quatre généraux ayant par des opérations indépendantes chassé les bleus de son territoire, il conviendrait d'entreprendre des mouvements combinés.

Dans cette première entrevue, de l'aveu même des mémoires contemporains, la question vitale pour le succès du soulèvement se trouve donc volontairement passée sous silence. Le seul point nettement acquis concerne la date et l'heure, 15 mai, à dix heures du matin, où toute la Vendée prendra les armes.

Les comtes Auguste de La Rochejaquelein, de Suzannet et d'Autichamp venaient à peine de se séparer et de rentrer chez eux pour donner les ordres nécessaires, qu'un officier du marquis de La Rochejaquelein, embarqué avec lui sur la flottille anglaise, M. de Fourcaud, ayant enfin réussi à gagner la terre, arriva, le 13 mai, au château de Maisdon, résidence de M. de Suzannet, à huit lieues à l'ouest de Clisson. Il était chargé d'annoncer et la présence de M. Louis de La Rochejaquelein à bord de l'*Astrée*, et le détail des quatorze mille fusils, des cartouches, de l'argent apportés par les navires anglais. Un autre officier royaliste, second et, avec M. de Fourcaud, seul émissaire heureux du marquis, M. de Saint-André, renouvela ces récits, qui

affermirent les chefs dans leurs décisions et, amplifiés de bouche en bouche, allumèrent une flambée guerrière au cœur des paysans.

D'après les récits du temps (1), on croirait volontiers que les communications apportées par M. de Mazin au comte Auguste de La Rochejaquelein tombaient on ne peut mieux et que, déjà, les chefs vendéens, cédant aux impatients ou impatients eux-mêmes, s'étaient fixé rendez-vous pour le 11 mai. Or, de toute évidence, les lettres du marquis à son frère provoquent seules la conférence du 11 mai, à La Chapelle-Basse-Mer. L'apparition de MM. de Saint-André et de Fourcaud, survenue le 13, trouve les choses engagées et leur donne seulement plus de force. Telle est la stricte vérité, et non pas que l'entrevue de La Chapelle-Basse-Mer se soit produite dans un moment où toute nouvelle du marquis faisait défaut. On en avait reçu par M. de Mazin, et ce qui permet d'épiloguer, d'obscurcir l'évidence par un léger maquillage, de s'attribuer inexactement une flatteuse initiative, c'est que les deux dates auxquelles le marquis de La Rochejaquelein se manifeste, d'abord par M. de Mazin, puis par MM. de Fourcaud et de Saint-André, ces deux dates encadrent le conciliabule de La Chapelle-Basse-Mer ; en négligeant la première date, l'antériorité se trouve transposée sans encombre. Manifestement, l'arrivée du marquis a donné le signal, décidé la réunion du 11 mai et mis en branle les cloches pour le tocsin général.

Les déterminations prises à La Chapelle-Basse-Mer ne demeurent pas plus secrètes que l'annonce du prochain débarquement. Partout on s'attend à l'insurrection ; car, si les bandes actuelles ne se composent encore que d'arti-

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles D'AUTICHAMP, 2e partie. — *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron CANUEL, p. 25 et 26.

sans, de journaliers, de domestiques, de déserteurs, d'individus sans moyens d'existence auxquels ne craignent pas de se mêler d'honnêtes royalistes fougueux, une levée en masse pourra se faire le jour où seront débarqués les fusils anglais, et c'est ainsi que les Vendéens montreront à l'Europe toute la fausseté du mensonge que l'usurpateur soit revenu en France avec l'assentiment de la nation.

Aussitôt commence l'exode des femmes, des enfants, du bétail fuyant devant l'orage vers l'autre rive de la Loire. Les routes de Vihiers à Saumur, de Cholet à Angers, de Clisson et de Napoléon-Vendée à Nantes, se couvrent d'équipages, de voitures, d'humbles charrettes; fonctionnaires, acquéreurs de biens nationaux, derniers maires ou adjoints bonapartistes disparaissent avec leurs familles; à Cholet, à Chemillé, les fabricants emballent leurs toiles, en activent l'expédition vers Angers ou vers Saumur, se disposent, faute d'argent, à suspendre tout travail et préparent ainsi huit à dix mille hommes pour l'émeute. En sens inverse, des nobles, des prêtres, se glissent en Vendée et vont prendre leur place de combat. D'étranges bruits circulent : le duc de Bourbon est arrivé dans un château près des Herbiers, une flotte anglaise de vingt-six voiles va débarquer des émigrés, des canons avec canonniers; dans les départements du centre va s'organiser une armée anglo-vendéenne.

Effrayé par tous ces indices trop évidents, M. Moreau, lieutenant de police du troisième arrondissement, imagina d'appliquer les mesures conseillées par Davout et prit un arrêté en joignant aux familles nobles, sans exception aucune, de quitter leurs résidences, de se réunir dans certaines villes faciles à surveiller, et cela sous peine de confiscation de leurs biens. Jugée bonne par les uns, mauvaise par les autres, cette déportation en bloc ne reçut jamais

même commencement d'exécution ; la menace seule, loin de décapiter l'émeute, ne fit que l'exciter davantage.

Le lundi 15 mai, à dix heures du matin, au sortir de la messe, le tocsin sonne à travers le Bocage, la Plaine et le Marais. En quelques heures, l'aspect de la Vendée se modifie complètement : des émisssaires galopent de commune en commune pour activer, au besoin forcer le zèle ; d'abord lente et comme indécise, une sorte de levée générale s'opère bientôt ; les villages se vident ; les hommes s'arment de fusils, de fourches, de faux, de bâtons ; les femmes font sentinelle sur la route et, dans le pays d'apparence hier tranquille, souffle tout à coup un ouragan de révolte.

En Anjou, M. d'Autichamp fit paraître une proclamation enflammée, mais ne donna l'ordre du tocsin que pour la nuit du 15 au 16. Ainsi, dès la première heure, les divergences commençaient ; détail infime certainement ; mais, comme il procède d'une cause profonde et se renouvellera sous mille formes diverses parmi les incidents de cette guerre civile, sa mention ne doit point surprendre ici.

Pendant les journées des 16, 17 et 18 mai, les rassemblements se forment donc, bien inférieurs cependant aux estimations fabuleuses du mois d'avril. Le premier corps, celui de M. d'Autichamp, évalué à dix-huit mille hommes, en fournit laborieusement quatre à cinq mille, le 18, à Jallais. Le troisième (Suzannet) compte quatre mille paysans sur les vingt-cinq mille prévus ; les deuxième et quatrième (Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein), chacun environ deux mille, au lieu de huit mille et de cinq mille ; au total treize mille neuf cents ; et non pas cinquante-six mille hommes, tous déplorablement armés, presque sans munitions.

Sur un rectangle long de trente lieues, large de vingt-cinq, limité au nord par la Loire, au sud par la Sèvre Niortaise, allant de l'Océan jusqu'au delà de Bressuire, l'insurrection se trouve ouvertement proclamée ; les villes seules restent fidèles à l'Empereur, mais vivent dans la crainte.

Comme surprise, les troupes gouvernementales ne pouvaient en éprouver une plus complète. Rétrogradant vers leurs emplacements primitifs, elles rentraient à Nantes, à Cholet, dans le Bocage. « On n'avait presque pas de cartouches, observe le général Lamarque dans une note manuscrite, et, si les chefs vendéens avaient eu l'audace dont ils font parade, il eût été possible, non pas de les faire passer sous les fourches caudines, mais de les détruire, et je crois qu'on aurait dû débuter par là. »

CHAPITRE V

LE PREMIER DÉBARQUEMENT D'ARMES

A CROIX-DE-VIE

Mouvements des corps Sapinaud et Suzannet. — M. Auguste de La Rochejaquelein marche sur Cholet. — Il rencontre le 26e. — Combat des Echaubrognes, le 17 mai. — Les projets insurrectionnels sont changés; on se dirige vers la côte. — Mouvements de M. d'Autichamp à travers l'Anjou. — Retards dans les rassemblements, départ pour le littoral, retour en Anjou, entrée à Cholet (24 mai). — Décousu de ces premières opérations. — Lorsqu'il apprend la présence du marquis Louis de La Rochejaquelein, M. Robert, chef de division, lui facilite, le 15 mai, son atterrissage à Croix-de-Vie. — Le déchargement des armes et munitions commence. — Un convoi se forme à destination du Bocage. — Combat de l'Aiguillon (19 mai). — Effet moral du débarquement sur les Vendéens. — Répercussion de ces événements à Paris. — Renforts et instructions envoyés au général Delaborde. — Mission du général Corbineau. — Etat critique des villes et des îles. — L'insurrection se propage en Bretagne et sur la rive droite de la Loire.

Si cette brusque explosion du soulèvement déconcerte fonctionnaires, généraux et troupes gouvernementales, l'étonnement pour les chefs vendéens ne semble pas avoir été moindre à se trouver subitement transformés en conducteurs de petites armées. Leur timidité de décision, alors qu'il fallait frapper juste et fort, tient sans nul doute au manque presque absolu d'armes de guerre, mais tient surtout au reste d'effroi qu'inspirait encore Napoléon. Les anciens meneurs de jadis, MM. de Sapinaud et d'Autichamp, montrent une gaucherie de débutants, inexplicable

à moins d'être voulue comme préventive des actes irrémédiables.

M. de Sapinaud, dans le haut Bocage, s'empare des Quatre-Chemins, croisée des routes de Nantes à La Rochelle et des Sables à Angers; il surprend une trentaine de gendarmes qui stationnaient à l'Oie, leur enlève treize hommes et dix chevaux, puis esquisse un mouvement vers la lande de la Ferrière, dans la direction de Napoléon-Vendée, proie des plus faciles qu'occupent seulement le dépôt du 26e et deux cent cinquante gardes nationaux. Mais, tout à coup, M. de Sapinaud se ravise, fait quelques crochets sans but bien défini, semble vouloir rejoindre le comte de Suzannet, remonte au nord, désarme en passant les trois gendarmes de Belleville et leur confisque deux chevaux, bien maigres trophées pour une offensive entreprise avec deux mille hommes.

Plus indécis encore que M. de Sapinaud, le comte de Suzannet opère ses rassemblements au sud même des faubourgs de Nantes, mais laisse ses lieutenants agir suivant leur caprice. Dans la journée du 15 mai, M. de Bruck attaque un poste de vingt-cinq gendarmes aux Sorinières, éventail des routes sortant de Nantes vers le sud; un contre dix, les gendarmes se replient sur la ville et y jettent une chaude alarme. Peu d'heures après, le général Charpentier fait reprendre les Sorinières, mais, sans troupes régulières, ne peut poursuivre bien loin. M. de Bruck occupe donc Vertoux, Portereau, la Morinière, la Rousselière, sur les bords de la Sèvre, jusqu'à la plus insolente proximité de Nantes. Ludovic de Charette, opérant autour de Couffé, son pays natal, ne quitte pas la rive droite, harcèle ou capture quelques gendarmes, se promène enfin, avec trois ou quatre cents paysans, entre Saint-Mars-du-Désert, Carquefou, Pouillé, Pavers et la

forêt du Cellier. A l'autre extrémité du territoire, dans le Marais, M. de Suzannet néglige « les précautions que dictaient les premières règles du bon sens (1) » et permet aux douaniers de continuer bonne garde sur la côte, au vif désappointement du marquis de La Rochejaquelein, que cette surveillance empêche de débarquer. Comprenant toutefois qu'il fallait venir en aide au marquis son cousin, le comte de Suzannet se dirige vers Challans et le Marais, par Saint-Paul-de-Commequiers.

Avec un entrain juvénile, mais des sautes imprévues de volonté, M. Auguste de La Rochejaquelein, dans la partie orientale du Bocage, se portait sur Bressuire, en chassait le sous-préfet, désarmait la garde nationale qui fournissait ainsi cent cinquante fusils. Dans certaines communes, tout le monde l'avait suivi; ailleurs presque personne. Saint-Paul-du-Bois, le canton de Vihiers, même une vingtaine de paroisses dans l'arrondissement de Bressuire restent indifférents au tocsin. Parfois aussi l'hostilité s'affirme très nette : à Bouillé-Loretz, les habitants apprennent que certaines bandes projettent de s'approvisionner en chevaux dans les pâturages; aussitôt le tocsin, antiroyaliste celui-là, met en mouvement tous les environs jusqu'à Doué; on repousse, on poursuit les intrus, on massacre même M. de La Selle, maire de Saint-Pierre-des-Verchers, pour avoir voulu prêter son appui aux bandes spoliatrices. Mais le cœur du Bocage flambait d'enthousiasme et, menant deux mille Bocains derrière lui, M. Auguste de La Rochejaquelein veut, de Bressuire, marcher contre Thouars, donc vers l'est, et tourner encore plus le dos au littoral ainsi qu'au marquis son

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 53.

frère. Bientôt ce projet tombe de lui-même, mais M. Auguste de La Rochejaquelein ne peut pas davantage se résoudre à marcher vers la côte, opération trop hasardeuse, puisque ni l'Anjou ni le comte d'Autichamp ne donnent de leurs nouvelles et que le 15e régiment se trouve à Cholet, sur le flanc. Une dernière combinaison prévaut, celle d'empiéter sur le territoire de M. d'Autichamp, d'attaquer Cholet, de débarrasser ainsi les flancs et les derrières. Le 17 mai, M. de La Rochejaquelein et ses paysans entendirent, aux Herbiers, une messe solennelle où le curé, après une harangue enflammée, bénit les bannières et donna l'absolution générale. A onze heures du matin, tous partirent pour Cholet, par Maulévrier.

A cette même date du 17 mai, en sens inverse, de Vihiers par Vezin et Maulévrier, le 26e (colonel Prévost) se mettait en mouvement. Ce régiment, déjà parti pour Paris, avait reçu contre-ordre, était revenu en poste à Saumur et, le 17 mai dans la matinée, faisait étape de Vihiers sur Châtillon et Bressuire. Fatalement, le 26e et M. Auguste de La Rochejaquelein devaient se rencontrer. La marche du régiment s'accomplit d'abord d'une manière normale, éclairée par les fourriers et des voltigeurs en avant-garde. Cette avant-garde et le gros du régiment traversent sans encombre Maulévrier et la petite rivière Moine, puis descendent dans une vallée affluente dont la dépression assez profonde abrite un pauvre village, Saint-Pierre-des-Échaubrognes. En avant des premières maisons, quelques éclaireurs vendéens surgissent, mais disparaissent aussitôt. Négligeant cet avertissement, la colonne, vers deux heures et demie de l'après-midi, s'engage dans Saint-Pierre-des-Échaubrognes. Alors débouchent par divers passages des essaims d'insurgés ; ils

sont cinq ou six contre un et fusillent les bleus à bout portant. Les deux bataillons du colonel Prévost gardent cependant bonne contenance et filent au plus vite hors du village où leur déploiement se trouve paralysé; l'avant-garde devient arrière-garde, riposte au feu de cette embuscade et couvre la marche, qui continue jusqu'à Châtillon, suivie de près, sur un trajet de deux lieues, par les Vendéens. Le colonel Prévost se hâte de pénétrer à Châtillon, en expulse d'abord un détachement conduit par M. de Langrenière, établit ensuite plusieurs compagnies solidement dans le bourg. Assuré d'une base de retraite, le régiment fait face contre M. de La Rochejaquelein et se déploie sur le plateau des Fosses, au nord de Châtillon. Les Bocains s'élancent en masse désordonnée avec d'affreux hurlements, mais sont reçus par une grêle de balles, puis chargés à la baïonnette. Leur fuite s'accélère tellement éperdue que les armes, les chapeaux, les sabots, trop gênants pour courir, jonchent le sol, et que beaucoup d'entre eux déclareront un peu plus tard ne vouloir jamais retourner dans les bandes. A cinq heures et demie du soir se terminait l'engagement, s'éteignaient les derniers échos du tocsin, dont la voix lugubre n'avait cessé, dans toutes les paroisses environnantes, d'appeler comme renforts quelques malheureux munis seulement de bâtons ou de fourches et venant, derrière la ligne de feu, exciter par leurs cris la vaillance des combattants.

Les pertes du 26e furent cruelles, surtout dans son passage aux Échaubrognes : trente tués ou prisonniers, vingt et un blessés. A Châtillon, le colonel Prévost s'établit au bivouac, en prévision de nouvelles attaques, qui ne se produisirent pas, fort heureusement, car il ne lui restait ni vivres ni munitions.

Ainsi M. Auguste de La Rochejaquelein avait eu l'hon-

neur d'entrer le premier en fusillade avec les bleus (1) et de toucher presque au succès par son embuscade des Échaubrognes; mais la débandade finale de ses Bocains lui enlève l'occasion d'un véritable coup de fortune galvanisant la Vendée, acculant le colonel Prévost aux troupes de M. d'Autichamp, amenant le 26e à se faire jour dans un désastre. Loin de revenir à l'offensive et bien mal conseillé par le baron Canuel qui servait près de lui comme volontaire et comme mentor, M. Auguste de La Rochejaquelein abandonne son mouvement contre Cholet, renvoie chez elles les paroisses fort découragées et avides de retour au logis après quarante-huit heures de guerre. Quatre ou cinq cents hommes seulement sont choisis, retenus et dirigés vers la mer, afin de venir en aide au débarquement et de toucher le lot d'armes et de munitions revenant à cette partie du territoire, armes et munitions jugées tellement indispensables que tout doit s'y subordonner, même l'écrasement des troupes régulières dans leur premier désarroi. Le 18 mai au soir, le petit bataillon d'élite conduit par M. Auguste de La Rochejaquelein et par le baron Canuel couchait au Boupère, à trois lieues au sud des Herbiers.

Les diverses évolutions de MM. de Sapinaud, de Suzannet et Auguste de La Rochejaquelein s'exécutaient

(1) Par un retour assez étrange aux passions d'autrefois, les anciennes dénominations des premières guerres, oubliées pendant l'Empire, ressuscitent en 1815. D'un côté, les blancs, les ex-nobles, les ci-devant, les brigands; de l'autre, les républicains et les bleus. « Oiseau bleu, couleur de rose, plaisante le général Lamarque; ce qualificatif n'est pas offensant et j'en remercie ces Messieurs. Je voudrais être reconnaissant et les nommer les Blancs, mais ils ne sont pas sans tache, n'est-ce pas, monsieur d'Autichamp?» (Note manuscrite du général Lamarque.

aux 16, 17 et 18 mai, avec un certain empressement, ainsi qu'on a pu en juger. Seul et par une nouvelle infraction au pacte de La Chapelle-Basse-Mer, le corps de M. d'Autichamp, déjà tardivement appelé par le tocsin, n'avait pas encore paru en campagne.

Le 18 mai cependant, quatre ou cinq mille Angevins se réunissent aux environs de Jallais, à deux lieues au nord de Cholet; dans l'arrondissement de Beaupréau, toutes les métairies, tous les villages sont désertés; il n'y reste plus que les vieillards, les femmes et les enfants. A Cholet, se trouvaient, depuis le 16 au matin, les deux bataillons du 15e régiment (colonel Levavasseur), avec d'assez gros détachements à Chemillé et Beaupréau. Constamment sous les armes, bivouaquant jour et nuit pour éviter toute surprise, fort soucieux des grondements qu'il entendait autour de lui, menacé dans Beaupréau et Chemillé devenus à tel point intenables que les détachements se replient sur Cholet, le colonel Levavasseur envoie d'abord trois compagnies à la recherche de l'autre régiment, le 26e. Cette reconnaissance pousse jusqu'à Maulévrier, mais n'obtient que des renseignements vagues; enfin, des espions parviennent à relier le colonel Levavasseur au colonel Prévost, dont la situation à Châtillon-sur-Sèvre n'était guère moins difficile. Tous deux conviennent de se rejoindre à Cholet, pour y présenter une masse défensive plus compacte et attendre les instructions du général Delaborde. Celui-ci, plein d'inquiétude pour ses deux régiments, eut une peine extrême à leur faire parvenir quelques billets au milieu d'un pays où, soi-disant par ordre royal, les gendarmes, les estafettes, les diligences, la poste, rien ne passait plus. Le 20 mai, Cholet fut évacué et les quatre bataillons des 15e et 26e rétrogradèrent, sans pain et presque sans cartouches, en forçant leur marche,

le 15e jusqu'à Saumur d'abord, ensuite Angers; le 26e sur Doué, puis, avec des fluctuations qui dénotent l'incertitude du général Delaborde, sur Brissac et Saumur.

Le haut Anjou se trouvait donc complètement abandonné à M. d'Autichamp, mais celui-ci, tant que les deux régiments occupèrent Cholet, n'osa pas prononcer une attaque contre la ville. Les mémoires royalistes argumentent sur ce point et parlent d'insuffisance d'armement. M. d'Autichamp, comme M. de Suzannet, se contenta donc de laisser d'abord agir ses lieutenants, MM. de Beauvau, d'Armaillé, Oger de L'Ile, Barbier du Doré. Le 16 mai, ce dernier occupe Beaupréau, y tolérant un acte assez odieux que tous les écrits vendéens passent sous silence : « Le premier exploit fut de se porter sur l'école des arts et métiers de Beaupréau, et les enfants de l'école ne criant pas assez vite ou assez fort : Vive le Roi ! on fit sur eux une décharge de mousqueterie qui en blessa plusieurs. » (Note manuscrite du général Lamarque). Il serait d'autant plus injuste de rendre M. d'Autichamp responsable d'une pareille sauvagerie, qu'il ne parut pas à Beaupréau où cependant ses lieutenants l'attendaient, fort préoccupés de son retard. Après deux ou trois jours passés en indécisions, en revues d'effectif ou d'armement, le comte d'Autichamp fit occuper Chemillé et se résolut à masquer dans Cholet les deux régiments qui s'y trouvaient encore. Quelques postes d'observation entourèrent la ville et le reste des Angevins se dirigea vers la côte, atteignit Mortagne (20 mai), obliqua vers le nord dans la direction de Clisson, avec espoir d'y rencontrer M. de Suzannet. Ne découvrant personne et se jugeant trop en l'air, M. d'Autichamp reprit, le 21, la route de l'Anjou.

Ce même jour 21, les deux régiments de Cholet mirent à profit la faiblesse numérique ainsi que l'inaction du

rideau tendu devant tous ces mouvements insurgés, et se hâtèrent d'opérer leur retraite, comme il vient d'être dit. Lors donc que reparut M. d'Autichamp, Cholet se trouvait évacué et les Angevins purent, sans obstacle aucun, le 24 mai, prendre triomphalement possession des vieux remparts qui dressent leur amphithéâtre au-dessus des prairies de la Moine.

D'après tout ce qui précède, il est indéniable que les troupes gouvernementales ne pressentirent d'aucune manière combien l'explosion se préparait soudaine et violente. Mais l'effet de surprise, d'ordinaire fécond en résultats décisifs, fut ici complètement annulé, grâce au décousu des opérations, à l'absence complète d'entente entre les chefs, « travaillés par cet esprit de discussion, cette variété de projets, d'idées et de prétentions opposées qui dégénèrent en anarchie destructive (1). » Si M. d'Autichamp avait fait sonner le tocsin dans la matinée du 15 et non pas au milieu de la nuit suivante, avec un retard de presque un jour sur les régions voisines; s'il avait mis la même promptitude que les autres à rassembler ses contingents; s'il n'avait pas encore perdu un temps précieux à passer des revues, il se fût trouvé, dès le 16 au soir, devant Cholet; il pouvait, le 17 mai, soit aborder le 15ᵉ régiment resté seul dans la ville, soit, prêtant assistance à M. Auguste de La Rochejaquelein, faire tourner l'engagement des Échaubrognes en catastrophe pour le 26ᵉ de ligne, tout au moins l'isoler définitivement du 15ᵉ, puisque la chance voulait qu'on trouvât ces régiments séparés. A

(1) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse de Beauchamp, t. IV, liv. XXX, p. 145.

supposer que, pour l'attaque sur Cholet, les motifs d'abstention invoqués par M. d'Autichamp lui-même paraissent acceptables, « petit nombre de fusils et de cartouches contre des troupes bien armées, retranchées ou combattant derrière des murs de jardin qu'on avait crénelés », on ne saurait étendre cet argument aux opérations de rase campagne, puisque, le jour des Échaubrognes, M. Auguste de La Rochejaquelein, ni mieux armé ni plus riche en munitions, disposant même de forces moindres, a bien osé prendre l'offensive.

L'effacement des Angevins sur cette partie occidentale du territoire insurgé, durant la journée du 17 mai, fut donc infiniment regrettable pour la cause vendéenne; elle permit aux troupes régulières de se ressaisir, d'opérer leur jonction et de se mettre ainsi à l'abri de toute nouvelle mésaventure.

En admettant, néanmoins, les faits tels qu'ils se produisirent aux Échaubrognes et à Cholet, on est obligé, dans la marche des corps Suzannet et d'Autichamp vers la côte, de constater une fois de plus l'indécision du commandement et la non-concordance des efforts. Là aussi, l'union pouvait, devait amener d'importants résultats. A voir cependant les mouvements des troupes vendéennes, la pensée ne viendrait guère qu'aux environs de Saint-Gilles le marquis de La Rochejaquelein se prépare à débarquer tout un chargement de guerre. Au lieu de venir protéger cette opération qui doit procurer ces munitions et ces armes dont le manque se fait si cruellement sentir, chacun ne songe qu'à toucher son lot des approvisionnements. C'était peut-être aller un peu vite en besogne, car, de toute évidence, les douaniers et les troupes impériales tenteraient d'entraver ce débarquement. Sans être tacticien, on devait donc, par une concentration rapide, s'efforcer de prévenir

l'ennemi et prendre sur lui une supériorité numérique incontestable; le lotissement et le garage en lieu sûr de la cargaison heureusement mise à terre se feraient ensuite le plus aisément du monde. Si les choses avaient suivi cette tournure logique, l'armée d'Anjou, après avoir avec M. Auguste de La Rochejaquelein culbuté les 15e et 26e régiments, eût rejoint M. de Suzannet et « tous trois pouvaient alors ou écraser Travot, qui accourt vers Saint-Gilles s'opposer au débarquement, ou enlever Bourbon-Vendée, dont la prise entraînait celle des Sables. Ceci changeait la nature de la guerre, donnait un point d'appui aux opérations, coupait toute communication entre La Rochelle et Nantes, jetait les troupes qui auraient voulu pénétrer dans le plus grand embarras et la situation la plus difficile. » (Note manuscrite du général Lamarque.)

De tout cela, il ne fut rien. Aucun des corps vendéens ne s'employa sérieusement contre le général Travot, aucun ne concourut aux projets du marquis de La Rochejaquelein.

Pour dire vrai, celui-ci perdait patience en vue des côtes depuis le 7 mai. Personne ne paraissait, ne balayait les douaniers. Lorsque MM. de Fourcaud et de Saint-André réussirent enfin à toucher terre pour avertir les chefs vendéens, ils ne se firent pas faute, en traversant le Marais, de répandre la bonne nouvelle. Aussitôt, vingt-quatre heures avant le tocsin général, le dimanche 14 mai, MM. de Lézardière, de Meynard, de Vaugiraud, de Bessay, n'ayant encore aucun ordre du comte de Suzannet, leur chef, se rendent à l'église du Perrier, y font chanter un *Te Deum* et arborer le drapeau blanc. Après l'office, ils haranguent les Maréchains, leur donnent rendez-vous en

armes, pour le soir même, à Sallertaine et au Grand-Ilot, promettent qu'on irait ensuite à Challans désarmer la garde nationale et les préposés des douanes. Toujours le soir du 14 mai, vers dix heures, M. de Lézardière, avec six cents hommes, principalement anciens gardes-côtes et déserteurs retirés dans le Marais, se dirige vers Saint-Jean-de-Monts, y surprend une quarantaine de douaniers, plus quatre gendarmes, et s'empare de leurs fusils. Dans cette journée du 14 également, M. Robert, chef de la division du Marais, rallie trois cents hommes et entre à Croix-de-Vie, petit port à l'embouchure de la Vie, auquel fait face, sur l'autre rive, celui de Saint-Gilles. Le lendemain 15 mai, M. de Lézardière et ses gens renouvellent, sur Notre-Dame-de-Monts, leur opération de la veille à Saint-Jean-de-Monts; ils continuent même plus au nord jusqu'à la Barre-de-Monts, se portent ensuite sur la batterie de Fromentine, s'en emparent, hissent le drapeau blanc, brisent les affûts et font prisonniers neuf canonniers vétérans dont le reste parvient à se sauver avec les poudres dans un canot de la douane. De son côté, M. Robert, arborant les fleurs de lis sur une chaloupe, se rend à bord de l'*Astrée*. Le marquis de La Rochejaquelein apprit ainsi que le tocsin devait, à cette même heure, sonner par toute la Vendée; sans attendre davantage, il quitta l'*Astrée* et se fit canoter jusqu'à Croix-de-Vie, accompagné de dix-huit Français, six Suisses et quatre domestiques.

Dès son atterrissage, le marquis adressa aux Vendéens, « honneur de la France », une proclamation que reproduisent les mémoires contemporains. Il y parlait au nom du roi, essayait de réchauffer l'enthousiasme : « Le roi vous aime, il n'a pas dépendu de lui de vous mieux traiter; vous le croirez puisque je vous le dis. Le roi cherchait à calmer tous les partis, mais il ne vous a jamais

oubliés. » — Puis vient l'annonce d'armes et de munitions « en abondance ». Tout en se défendant de vouloir « rallumer le flambeau de la guerre civile », M. de La Rochejaquelein crie aux armes et, s'il se contente de signer « le marquis de La Rochejaquelein, maréchal de camp », mainte phrase trahit la prétention secrète au commandement en chef : « Je viens ici par ordre du roi... Rappelez-vous combien de fois mon frère vous a conduits à la victoire; essayant de marcher sur ses traces, je ne ferai que vous repéter ses paroles..... »

Pour l'instant, entouré seulement de quelques chefs secondaires, le marquis de La Rochejaquelein décide d'effectuer sans retard le déchargement des navires. Comme l'escadrille anglaise mouillait à un quart de lieue de la côte, toutes les chaloupes de Saint-Gilles et de Croix-de-Vie furent saisies pour assurer le transport par embarcations. Il commençait à peine qu'interviennent (16 mai) deux cents douaniers conduits par le commandant en demi-solde Rauchon, qui déjà s'était signalé par l'arrestation de M. d'Annoville. Le commandant Rauchon attaque Saint-Gilles, en déloge les insurgés et leur fait repasser la Vie. Quelque douaniers se précipitent à la poursuite dans le seul bateau restant, une gabare qui, malheureusement, touche sur un banc de sable. Des maisons situées en face, à Croix-de-Vie, part une fusillade intense, si bien que les douaniers n'ont d'autre parti que de se jeter dans l'eau pour revenir à Saint-Gilles : cinq sont tués, noyés ou blessés. Privé de toute barque lui permettant de traverser la rivière, le commandant Rauchon se replie sur les Sables-d'Olonne ; le débarquement put donc continuer, mais dans le désordre et la précipitation, car une nouvelle attaque était à craindre. Deux mille fusils, huit cent mille cartouches, des saumons de plomb, des tonneaux de

poudre et pierres à feu se trouvaient, le 17, mis à terre, et non pas, comme l'avaient annoncé les émissaires du marquis, trente mille fusils, quinze mille barils de chacun six cents cartouches, de l'artillerie et des canonniers. Une seule pièce de campagne fut débarquée avec son affût, et, bien qu'on eût pris soin de réquisitionner tous les chevaux du Marais, elle resta sur le quai de Saint-Gilles, où le général Travot saura la trouver.

M. de Suzannet, devançant ses troupes laissées à Commequiers, survint à ce moment, impatient de souhaiter la bienvenue au marquis, son cousin. Il ne put dissimuler sa mauvaise humeur de voir réduits à pareil minimum les arrivages si complaisamment surfaits. M. de La Rochejaquelein répondit qu'une seconde expédition se tenait prête à Portsmouth et, pour achever de calmer son parent, il lui donna, hors part, fusils et munitions. M. Robert, avec les paysans du Marais, en prenait déjà bonne ration, de sorte que les lots, singulièrement diminués, finirent, dans les autres corps, par consister seulement en quelques caisses d'armes et barils de cartouches ou de poudre. On chargea le tout sur des charrettes à bœufs que M. Nicolas Desabbayes, lieutenant du comte de Suzannet, reçut mission de conduire dans le Bocage, tandis que l'escadrille anglaise reprenait le large et emmenait en Angleterre une députation de vingt royalistes ayant mandat d'insister auprès de la duchesse d'Angoulême pour qu'elle vînt présider au soulèvement.

M. Desabbayes entamait à peine sa route, qu'il rencontrait le général Travot. Ainsi qu'on l'a vu précédemment, cet irréconciliable ennemi des Vendéens, nommé commandant des colonnes mobiles, se trouvait à Napoléon-Vendée avec des effectifs microscopiques. Dès le premier jour, il avait prévu le débarquement de Saint-Gilles et la

marche des insurgés vers la côte; son ardeur s'impatiente de ne pouvoir intervenir; il appelle près de lui les 15e et 26e régiments, fort occupés ailleurs; il demande des renforts au général Delaborde, avec lequel s'échange une correspondance par émissaires, dont quelques-uns sont même surpris et fusillés par M. de La Rochejaquelein. Finalement, à l'annonce que le général Estève va partir de Nantes pour Napoléon-Vendée avec une centaine de gendarmes et trois cents hommes du 65e, Travot réunit quelques compagnies du 43e et du 65e, des gendarmes d'élite, un escadron de chasseurs de la Vendée, en tout huit à neuf cents hommes qui, le 18 au matin, quittent Napoléon-Vendée et se dirigent vers Saint-Gilles.

C'est ainsi que s'opère la rencontre de la colonne Travot et du convoi Desabbayes, le 19, à onze heures du matin, près de l'Aiguillon, à deux lieues de Saint-Gilles. Les Vendéens, armés de fusils anglais tout neufs, n'attendent pas l'attaque et manœuvrent en trois colonnes. Après une fusillade qui dure trois heures, et permet au convoi de disparaître presque entier, ils lâchent pied, laissant sur le terrain deux cents morts et une vingtaine de prisonniers, aussitôt renvoyés chez eux par le général Travot, preuve vivante que les généraux bonapartistes n'ont pas reçu l'ordre impitoyable de piller et d'égorger. Travot perdit quatorze tués, quarante blessés. Après quelques heures de repos, il poursuit son chemin vers Saint-Gilles, y glane, sur cinq chaloupes encore chargées, les restes du débarquement et peut ainsi expédier à Nantes une prise de guerre se montant, pour l'Aiguillon et Saint-Gilles, à un canon et dix-huit voitures chargées de poudre, de cartouches et de plomb anglais.

La réussite presque complète de l'entreprise tentée par le marquis de La Rochejaquelein se répandit vite dans le

pays entier. « Les Vendéens savaient maintenant qu'ils pouvaient communiquer avec la mer et recevoir de nouveaux secours des Anglais. L'arrivée de M. Louis de La Rochejaquelein, en qui ils avaient une grande confiance, renforçait de beaucoup leurs forces. » (Note manuscrite du général Lamarque.) — « Il existe, en ce moment, écrit le général Dufresse, une joie et un enthousiasme dans le parti royaliste qui font présumer qu'ils connaissent les ressources qu'ils trouveront chez les Anglais et les secours qui leur sont envoyés ». — L'entrée de M. d'Autichamp à Cholet, sur l'autre bout du territoire, rendit l'impression encore plus profonde. Les résultats moraux et matériels eussent, néanmoins, été autrement appréciables, si le corps Suzannet, au lieu de laisser seul le convoi Desabbayes, si M. d'Autichamp, au lieu de tâtonner devant Cholet, marchant réunis contre le général Travot, l'avaient attaqué. Mais l'heure n'était pas encore venue où les chefs vendéens sauraient s'inspirer d'une pensée commune, suivre des projets logiques et solidaires, comprendre enfin à quelle impuissance réduit la désunion, même devant un ennemi momentanément désemparé.

L'Empereur connut aux Tuileries, dans la nuit du 17 au 18 mai, le soulèvement général de la Vendée et le débarquement du marquis de La Rochejaquelein. Pour parer au plus pressé, les 15e et 26e de ligne furent définitivement maintenus sur la Loire; c'était un sacrifice. On y ajouta l'envoi du 47e, dirigé par relais sur Laval, celui d'un bataillon du 14e tiré d'Orléans, de deux batteries, dont l'une en poste, et même d'une brigade de la jeune garde sous le général Brayer. En outre, se figurant toujours le recrutement possible en Vendée, le ministre prescrivait de

compléter à quatre cents hommes, sur le pays, tous les troisièmes et quatrièmes bataillons des 14e, 43e, 65e, 82e, les quatrièmes et cinquièmes escadrons des 12e et 16e dragons, 2e hussards, 13e chasseurs. La Bretagne, — on verra tout à l'heure combien elle en était capable, — devait expédier en Vendée le 82e de ligne et un bataillon du 15e ; elle devait encore compléter au plus vite et envoyer également tous ses troisièmes et quatrièmes bataillons, ses quatrièmes et cinquièmes escadrons. Mêmes ordres pour Cahors et Périgueux dans la 20e division militaire, pour Moulins, Bourges et Nevers dans la 21e. « La Vendée sera ainsi cernée, écrivait le ministre, par les divisions de Nantes, d'Angers, de Poitiers et de Niort. » Comme mesures complémentaires, deux divisions de gardes nationales se formeraient à Angers et à Niort ; quatorze lieutenances mobiles, soit un millier de gendarmes, s'échelonneront dans le pays. Enfin, divers décrets impériaux organisent les comités de police, fixent la garnison des îles, prescrivent de fortifier Nantes, Angers, Saumur ; des circulaires ministérielles rappellent leurs devoirs aux gouverneurs des places fortes, réglementent la procédure contre les perturbateurs. — « Et maintenant que l'étendard de la révolte est arboré, ajoute le prince d'Eckmühl au général Delaborde, vous avez tous les pouvoirs civils et militaires ; destituez toutes les autorités malveillantes ou faibles ; prenez des otages ; faites arrêter les familles des insurgés, et notamment des nommés Suzannet, Sapinaud, Lemaignan, Dulandreau, d'Autichamp, La Rochejaquelein ; mettez-les au château de Saumur, sans communications... Vous désarmerez les habitants et vous serez indulgent envers eux puisqu'ils ne sont qu'égarés, mais vous serez sévère envers tous les chefs... Je m'en repose sur vous pour terminer promp-

tement cette sédition ». L'Empereur n'attachait donc encore qu'une assez faible importance à pareil essai de guerre civile; pourtant, dans sa colère d'être obligé de détourner vers la Vendée quelques-uns de ses bataillons, il prescrit des mesures impitoyables : « Autorisez, écrit-il le 20 mai au prince d'Eckmühl, autorisez le général Delaborde à faire marcher à la suite de ses colonnes une commission militaire et à faire fusiller tout homme qui serait pris les armes à la main; autorisez-le à envoyer en Champagne, en Bourgogne, en Dauphiné, tout ce qui lui paraîtra suspect, et à faire arrêter ceux qui fomenteraient des rassemblements armés. Donnez-lui l'ordre de se porter sur la maison du sieur La Rochejaquelein et de la raser. Il fera mettre le séquestre sur ses propriétés. »

L'Empereur croyait-il vraiment que le général Delaborde pouvait exécuter ces instructions, venir à bout du mouvement vendéen, circuler à travers le pays avec les trois mille hommes qu'il possédait pour le moment, même renforcés du 47[e] et de la brigade de jeune garde Brayer? Certainement non; mais, tout entier à la préparation de sa campagne contre les alliés, il entendait limiter les sacrifices consentis et remplacer le nombre par l'énergie et la terreur. A la réflexion, cependant, que cela pourrait ne pas suffire, l'Empereur mettra bientôt en jeu d'autres moyens dont le succès, pour qui connaissait les chefs vendéens, ne pouvait être douteux.

Ainsi, le général Delaborde devait se tirer seul d'affaire, tout remettre promptement en ordre Mais, comme la maladie le retenait inerte à Angers et laissait hésitante son impulsion directrice, on lui expédie pour adjoint, « pour bras droit », un aide de camp de l'Empereur, le lieutenant-général Corbineau, avec mission de commander

les colonnes mobiles du haut Anjou, tandis que Travot dirigera celles autour de Napoléon-Vendée.

Mais Corbineau, mieux que Delaborde, pouvait-il remédier au mal, accroître tout à coup au décuple et par miracle les faibles moyens d'action départis contre la Vendée, pouvait-il modifier l'esprit public d'un côté comme de l'autre, assagir les Vendéens, rassurer les fonctionnaires dont l'appréhension matérialise aussitôt chaque bruit alarmant? C'est ainsi qu'une femme arrive de Doué à Saumur; elle annonce les insurgés, marchant au nombre de quinze ou vingt mille sur ses talons. Voilà Saumur bouleversé; on parle d'évacuer la ville, on retient les deux bataillons du 15e prêts à quitter pour Saint-Mathurin; l'école de cavalerie, la garde nationale, les gendarmes partent en reconnaissance, mais ne trouvent personne, car les rassemblements signalés sont ceux que MM. de La Rochejaquelein opèrent vingt lieues plus loin, à Cerisay, pour revenir, comme on verra bientôt, vers la côte. Ailleurs, le maire d'Ingrandes, tout à coup affolé, fuit par bateau, emportant avec lui tous les fusils, qu'il soustrait ainsi à d'imaginaires ennemis, mais dont il prive également et fort mal à propos sa garde nationale, si bien que le ministre prescrit de l'arrêter. A Nantes, le général Charpentier lui-même déclare le château une bicoque intenable et la ville exposée aux plus imminents périls; il y appelle en toute hâte les deux bataillons du 26e dont la retraite sur Saumur s'achevait à peine. Devant ce renfort ardemment désiré, la joie du préfet ne peut se décrire et ses remerciements au général Delaborde prennent un ton de dithyrambe.

L'inquiétude et le malaise s'aggravent encore du va-et-vient continuel des navires anglais. Leurs croisières semblent menacer tour à tour chacune des îles semées

contre le littoral et complètement dégarnies, puisque le prince d'Eckmühl, pour ne pas retirer du nord quelques nouveaux bataillons, vient de faire passer en Vendée les troupes de Belle-Isle, de Noirmoutier, de Ré et d'Aix. La garde nationale locale, organisée par décret particulier, doit suffire, si bien qu'à Belle-Isle le général Treilhard dispose, pour toute défense, d'une compagnie du 5e léger, de trois cents recrues non encore dégrossies, d'un bataillon colonial pitoyablement armé et d'une garde nationale à laquelle il ne manque que des fusils. Noirmoutier possède, comme garnison, vingt-quatre vétérans et vingt-deux infirmes du 26e avec onze fusils ; le maire et ses adjoints refusent leur serment à l'Empereur, le conseil municipal ne signe pas au registre des votes pour l'acte additionnel, la garde nationale et les canonniers sédentaires manifestent un extrême dégoût à servir; ceux-ci même se révoltent un jour. Une compagnie franche de cent cinquante fusils garde l'île d'Yeu; celles de Ré et d'Aix, où commande le général Boyer, sont uniquement confiées à la garde nationale. Une seule, l'île d'Oléron, se trouve assez bien garnie contre une attaque anglaise.

Pour compliquer encore la situation, les premiers frémissements insurrectionnels vibrent dans le pays au nord de la Loire. Les villes et les agglomérations importantes montrent un assez bon esprit, mais, dans la campagne, l'influence royaliste reste prépondérante. Comme en Vendée, les rumeurs invraisemblables courent en sourdine, les écrits royalistes arrivent par la poste, s'étalent sur les murs de Loches, de Longuefuye dans la Mayenne, de la Suze, de Rezé, de Mézeray, de Pirmil, de Noyen, dans la Sarthe. Comme en Vendée, le clergé, inerte ou sourdement hostile, ne chante nulle part le *Domine salvum fac imperatorem*, s'abstient dans les élections, refuse tout ser-

ment d'obéissance, répand les plus fantaisistes nouvelles, cherche enfin tout prétexte pour abandonner son poste et faire ainsi croire qu'une persécution commençante justifie le soulèvement médité. Le curé de Rezé prêche la révolte, celui de Bouvron lit un ordre du roi pour qu'on se réunisse en armes au château de Quillac ; parfois, cependant, un prêtre, comme le vicaire de Saint-M'Hervé, se rappelant son rôle de concorde et de paix, obtiendra qu'on dépose les armes ; mais la plupart aiment mieux s'identifier à l'évêque de Quimper, autrefois sujet docile de l'Empereur, maintenant à tel point réfractaire qu'il faut l'éloigner de son siège et le faire venir à Paris. Comme en Vendée, tout prend un aspect de révolte pendant les foires et les marchés ; on s'y reconnaît au feuillage vert des chapeaux, on y colporte que d'ici quelques jours tous les bonapartistes seront égorgés ; au Mans, la surveillance d'une foire oblige à retarder le départ pour le nord d'une partie du 36e de ligne ; en Morbihan, où l'agitation devient dangereuse, diverses colonnes régulières circulent d'un marché à l'autre pour calmer les esprits. Comme en Vendée, un lieutenant de police, M. Caillemer, cherche à prendre des mesures contre les nobles ; comme en Vendée, les gardes nationaux ne peuvent être mobilisés en dehors du pays et des adoucissements officieux modifient le recrutement ou l'appel des anciens militaires, car « il vaut mieux avoir des bataillons en moins que des insurgés en plus », écrit le général Brenier, commandant à Brest. Enfin, comme en Vendée, les troupes partent pour l'armée du nord et chacun aussitôt fait entendre ses plaintes, sauf le préfet du Morbihan, seul à comprendre que les régiments peuvent être utiles ailleurs. Le général Bigarré, qui commande à Rennes la 13e division militaire, demande des troupes, de l'argent et l'état de siège, car « toutes les procla-

mations, toutes les promesses sont inutiles « sans soldats ».

Bientôt, dans les Côtes-du-Nord, à Perros, à Tréguier, éclatent quelques troubles; le sous-préfet de Lannion se voit, pendant une tournée de recrutement, menacé de si près qu'il lui faut accorder l'élargissement de deux embaucheurs royalistes. Des rassemblements environnent Redon, des lettres anonymes terrorisent Vitré. Auprès de Fougères, apparaît la bande de Pillette, avec lequel échoue un essai de négociation; à Savenay, Fouché de Teillac, d'abord battu à Cambon, prend une revanche sérieuse au château de Queillac. En Morbihan, ancien théâtre des exploits de Georges Cadoudal, le comte Sol de Grisolles et les frères Cadoudal se constituent un dépôt d'armes aux petites îles d'Houat et de Houédik, menacent le fort Penthièvre, battent des colonnes mobiles à Carnac, à la Trinité, à Sainte-Anne, pénètrent dans Auray et provoquent une panique à Vannes même, tandis que le marquis de La Boissière surprend Ploërmel. Dans la Sarthe, le capitaine Tranquille, fait maréchal de camp par Louis XVIII, opère à proximité de Sablé; Piou de Malicorne arrête les diligences, attaque les gendarmes. A Nuillé, dans la Mayenne, c'est la bande de Moustache. Oger de l'Ile et le comte de Landemont, auquel appartient le château de la Guerre, tiennent campagne dans le nord d'Ancenis, remportent un succès à Pennecé contre une colonne de dragons et de gendarmes. M. d'Ambrugeac, aux environs de Baugé, frappe des contributions, enrôle de vive force, terrorise le pays, tourne autour de La Flèche et convoite les six cents fusils de l'école. Enfin, avec mille ou douze cents hommes, le chevalier d'Andigné parcourt le Craonnais, se fait battre pourtant à Cossé, juste au moment où le préfet de la Mayenne manifeste l'intention d'évacuer Laval, malgré tous les conseils du général Delaborde.

L'incendie se propageait également vers le sud : La Rochelle, « gangrenée d'aristocratie », se réveille un matin toutes ses affiches gouvernementales couvertes de boue ; les autorités désertent Niort ; à Poitiers, prêtres et nobles se réunissent en conciliabules aussi fréquents que fiévreux, et les habits ou rubans verts servent comme indices de ralliement ; à Loudun, l'ancien chef Renou, MM. d'Abnour, de la Cournage, ex-garde du corps, et la famille du baron Canuel conspirent de leur mieux.

Sur toute la surface de l'énorme territoire confié au général Delaborde, le centre d'ébranlement vendéen rayonnait donc de proche en proche.

CHAPITRE VI

LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN GÉNÉRAL EN CHEF

MM. de Suzannet et de Sapinaud reconnaissent M. de La Rochejaquelein comme général en chef. — Tous trois marchent sur Napoléon-Vendée et couchent à Aizenay, le 20 mai au soir. — Le général Travot les y surprend de nuit. — Le marquis de La Rochejaquelein, non découragé par cet échec, s'organise un état-major et adresse des sommations aux généraux de l'Empereur. — Il se rend à Cholet pour s'expliquer avec M. d'Autichamp. — Entrevue des deux chefs vendéens (24 mai). — M. d'Autichamp concède le commandement au marquis; une marche générale vers la côte est résolue, afin de protéger un second débarquement d'armes et de munitions anglaises.

Sur la rive gauche de la Loire et pour l'insurrection vendéenne, tout avait bien marché jusqu'alors et ce début semblait plein d'heureuses promesses. Il ne s'agissait plus que de tirer profit des premiers avantages, d'harmoniser les volontés diverses, d'adopter un plan commun, choses que l'entrevue préparatoire à la Chapelle-Basse-Mer avait, comme on l'a vu, systématiquement laissées dans l'ombre. Dès les premiers jours, le colonel de gendarmerie Noireau écrivait : « Il y aura sans doute mésintelligence entre les chefs, mais ils ne sont pas moins en situation de nous faire beaucoup de mal. » Cette rivalité s'affirme par des preuves écrites indiscutables : le 17 mai, M. de Sapinaud délivre un laissez-passer en qualité de « général en chef de l'armée royale française »; M. d'Autichamp, sur le

passeport du proviseur de l'école des arts et métiers de Beaupréau, signe « général en chef des armées de S. M. Louis XVIII ». Le marquis de La Rochejaquelein se présentait donc comme troisième compétiteur et, pour sa candidature, pouvait espérer trouver auprès de son cousin-germain, M. de Suzannet, un auxiliaire naturel. Tous deux s'étaient revus avec joie à Croix-de-Vie et leurs premiers entretiens dénotèrent l'entente la plus complète. « Une explication eut lieu sur la question de savoir à qui serait déféré le commandement. M. de Suzannet balança d'autant moins à reconnaître pour chef M. de La Rochejaquelein, que celui-ci avait directement négocié les secours fournis par l'Angleterre et qu'il était le seul de tous les officiers vendéens qui fût accrédité auprès de ce gouvernement (1). » Sur les quatre principaux chefs, MM. de Suzannet, Auguste de La Rochejaquelein, de Sapinaud et d'Autichamp, le premier, M. de Suzannet, acceptait donc la candidature du marquis; le second, M. Auguste, ne ferait certes aucune opposition à son frère; M. de Sapinaud non plus, selon toute vraisemblance. La majorité se trouvait ainsi acquise et la question presque résolue par le seul consentement de M. de Suzannet.

Assez prudent, néanmoins, pour attendre une consécration plénière et ne pas affecter encore des allures trop autoritaires, le marquis de La Rochejaquelein, pendant que s'achevaient le débarquement des navires anglais et la mise en route du convoi Desabbayes, discuta des opérations ultérieures avec M. de Suzannet. Les paysans armés par ce dernier étaient là, attendaient; il fallait employer leur zèle à quelque expédition. Le marquis désirait se

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 62.

porter sur Bourbon-Vendée et sur les Sables, discernant l'importance de ces deux points, l'un chef-lieu du département, l'autre base de communication précieuse avec la mer; le comte de Suzannet, dont le territoire comprenait la côte, voulait, au contraire, profiter de la marée basse, pénétrer dans l'île de Noirmoutier et s'y organiser une sorte de réduit. Après longue controverse, ce dernier projet finit par l'emporter et l'on tombe d'accord de se réunir à Challans le lendemain, 18 mai. M de Suzannet part d'abord avec ses rassemblements; le marquis, accompagné de trois cents Maréchains, prend la suite, à vingt-quatre heures de distance, vers Soullans et Challans. Même au cas où la pointe sur Noirmoutier recèlerait quelque idée stratégique (et les événements se chargeront bientôt de démontrer le contraire), cette division des forces, dans une marche de guerre, lorsque rien n'y oblige, peut passer pour faute impardonnable; elle n'avait vraisemblablement qu'un motif : ménager au comte de Suzannet un semblant d'indépendance. Si telle fut la pensée du marquis de La Rochejaquelein, sa délicatesse de sentiments ne devait pas tarder à recevoir pleine récompense, par-delà tout espoir. Ponctuel au rendez-vous à Challans, il n'y trouve point M. de Suzannet, l'attend un jour et demi (18 et 19 mai), isolé avec ses trois cents hommes, exposé aux bataillons bonapartistes qui se promènent autour de Nantes. Des renseignements indirects lui apprennent enfin que M. de Suzannet, au lieu de se diriger au nord en quittant Saint-Gilles et l'embouchure de la Vie, a pris vers l'est, est sorti du Marais et se trouve à Palluau, dans la Plaine, tout cela sans avertir ni donner de raison. Immédiatement, le marquis emmène sa petite troupe à mi-chemin de Palluau, jusqu'à Saint-Cristophe-du-Ligneron, et y passe la nuit du 19 au 20 mai. Le len-

demain, ses gens ne veulent plus le suivre si loin de chez eux; ils se débandent, regagnent le Marais et, presque seul, M. de La Rochejaquelein arrive à Palluau.

Là se trouvaient, avec la division de M. Ludovic de Charette, les rassemblements de MM. de Sapinaud et de Suzannet. L'explication entre les deux cousins, qui, paraît-il, fut sans aigreur, mit au clair les motifs du changement intervenu chez M. de Suzannet. Celui-ci, décidé d'abord à marcher vers Challans, avait appris, en route, que le général Travot, après son attaque contre le convoi Desabbayes, se tenait aux environs d'Apremont, à mi-distance entre Saint-Gilles et Palluau; cela laissait Bourbon-Vendée découvert. Alors, comprenant soudain le peu d'importance de Noirmoutier et toute la valeur qu'il devait au contraire attacher à ce chef-lieu du département, M. de Suzannet avait sur-le-champ résolu de se joindre au corps Sapinaud et de prévenir Travot à Bourbon-Vendée. Ces procédés, s'ils rendaient justice au projet conçu par le marquis, laissaient assez paraître de quel poids, dans les décisions de M. de Suzannet, pesait l'autorité d'un général en chef. Sans trop récriminer cependant, M. de La Rochejaquelein voulut profiter de la présence de M. de Sapinaud et remit sur le tapis la question de commandement, commandement déféré d'ailleurs à titre provisoire, car l'arrivée d'un prince de la maison royale était toujours attendue. On tint conseil et, quoique M. de La Rochejaquelein s'affirmât prêt à obéir lui-même, ce fut son nom, tout puissant sur l'esprit vendéen, que choisirent à l'unanimité MM. de Sapinaud, de Suzannet et les quelques officiers participant au vote. L'adhésion de M. Auguste de La Rochejaquelein ne pouvait faire doute; il ne restait donc plus qu'à obtenir celle de M. d'Autichamp. Le marquis informa ce dernier, par une lettre,

du résultat de la conférence tenue à Palluau, se déclarant d'ailleurs tout disposé à lui céder le pas comme à son ancien et à son supérieur hiérarchique.

En attendant la réponse de M. d'Autichamp, réponse qui, du reste, ne devait jamais parvenir, l'exécution du mouvement sur Napoléon-Vendée commença. Les rassemblements de MM. de Suzannet et de Sapinaud, ainsi que la division Ludovic de Charette, en tout huit mille hommes environ, se mirent en route le 20 mai et couchèrent, ce même soir, au bourg d'Aizenay.

On a vu que le général Travot, après son attaque contre le convoi Desabbayes au bourg de l'Aiguillon, s'était porté sur Saint-Gilles. Mais, inquiet pour Napoléon-Vendée complètement dégarnie, il décide d'y revenir, et, le 20 mai s'arrête près d'Apremont, lorsque des émissaires l'avertissent du voisinage des Vendéens. Pour donner le change et faire croire qu'il les évite intentionnellement, Travot engage sa petite colonne par la route de Palluau, marche ainsi jusqu'à dix heures du soir, puis change brusquement de direction. Les Vendéens sont avisés de cette approche une heure avant le coucher du soleil et envoient quelques reconnaissances qui, au retour, prétendent n'avoir rien vu. Tout à fait tranquillisés, les uns s'en furent dormir, les autres boire et manger, sans le moindre service de grand'garde. Travot, connaissant ces habitudes déplorables, dispose deux colonnes, la première pour attaquer de front par la route, la seconde pour un mouvement tournant à travers les jardins dont s'entoure Aizenay. Vers minuit, le village est abordé, baïonnette en avant. L'attaque de front, par la route, surprend dans leur sommeil les gens de M. Ludovic de Charette. Ceux-ci se croient

trahis, font feu dans toutes les directions, se fusillent réciproquement, enfin se débandent. Pêle-mêle, les paysans de MM. de Suzannet et de Sapinaud gagnent la sortie opposée, s'arrêtent un instant sur les hauteurs du château de la Maronnière, où leurs chefs cherchent à rétablir l'ordre, puis, entièrement affolés, dans la plus inextricable confusion, s'enfuient vers le bois d'Aizenay. Pendant ce temps, le général Travot s'empare du village, malgré la résistance désespérée d'une poignée d'hommes réunis autour du marquis de La Rochejaquelein et de M. Ludovic de Charette. Le marquis a son cheval abattu sous lui. M. Guéry de Beauregard, beau-frère des La Rochejaquelein, est tué; Ludovic de Charette tombe mortellement frappé.

Lorsque le soleil parut, tous les rassemblements vendéens s'étaient volatilisés dans la nuit; ils ne devaient s'arrêter, accablés de fatigue, qu'à Légé, quatre lieues plus au nord, et même, devant quelques cavaliers royalistes pris pour des bleus, une nouvelle et folle panique les pousse encore plus loin.

La colonne Travot perdit un officier tué, plus une douzaine de blessés. Elle revint sur Napoléon-Vendée avec un certain nombre de prisonniers qui furent relâchés par la suite, porteurs de proclamations à répandre dans le pays. Toujours infatigable, Travot repart dès le lendemain, et, par Beaulieu, gagne Pas-Oupton, à la recherche de cent cinquante barils que plusieurs rapports signalent comme enfouis dans une carrière. Ces barils, pleins de poudre, sont déterrés, chargés sur des charrettes, expédiés à Nantes; le montant des prises atteignait ainsi au tiers environ du total débarqué. Après un arrêt à Machecoul, Travot retourne enfin à Nantes.

« Cette affaire d'Aizenay eut une grande influence sur

les paysans et leur imprima une terreur extrême, dit le général Lamarque dans une note manuscrite. Les chefs Vendéens firent tout au monde pour en diminuer l'importance. » Néanmoins, tous ces succès n'arrêtent pas l'insurrection. « Quoique les deux actions que j'ai eues, écrit le général Travot, aient obtenu le résultat le plus avantageux que je pouvais espérer, il ne faut pas que le gouvernement se persuade qu'elles empêcheront les rassemblements dissous de se reformer de nouveau. Les éléments restent toujours et telle est la nature de la guerre dans ces contrées que les mêmes hommes que nous avons battus et dispersés aujourd'hui reviendront de nouveau dans trois ou quatre jours sur nos bras. »

La mort de M. Ludovic de Charette, transporté chez M. de Goulaine, au château de la Grange, entre Saint-Étienne-de-Corcoué et La Roche-Servière, consterne bien un instant les Maraichains, semble même contribuer à la désertion en masse parmi les bandes du comte d'Autichamp. MM. de Suzannet et de Sapinaud reviennent, cependant, chez eux à Maisdon et à la Gaubretière ; le marquis de La Rochejacquelein se rend à Cerizay, dans le pays de Bressuire, où son influence va mettre debout tout le haut Bocage : chacun s'emploie à la reprise active des opérations et y réussira.

Tandis que les corps Sapinaud et Suzannet se faisaient ainsi désagréger (20 mai), M. d'Autichamp entrait à Cholet (21 mai), comme on peut s'en souvenir par les pages précédentes, et M. Auguste de La Rochejaquelein, bien qu'il eût reçu, après les Échaubrognes, l'invitation de rejoindre son frère, se contentait, sur le conseil du général Canuel, de prendre livraison des douze charrettes

qui provenaient du débarquement et formaient sa quote-part des munitions. Ces approvisionnements furent conduits en lieu sûr, à Cerizay, et les hommes congédiés.

Si les rassemblements d'Autichamp et Auguste de La Rochejaquelein s'étaient réunis à ceux de MM. de Suzannet et de Sapinaud ; si, en d'autres termes, le général Travot avait heurté à Aizenay toutes les troupes vendéennes condensées en une seule masse de douze à quinze mille hommes, il n'eût pas osé tenter l'attaque avec son millier de soldats ; les chefs vendéens avaient, au contraire, toutes chances de l'écraser. Cette fois encore, mais non pour la dernière, leur mésintelligence laissait s'échapper la victoire et engendrait une déroute.

C'est au château du Puy d'Yon que se retrouvèrent les deux frères La Rochejaquelein, séparés depuis la nuit du 19 mars, où le roi avait quitté les Tuileries. Auguste, le cadet, accepta comme chose fort naturelle l'autorité de son aîné Louis, qui se voyait ainsi reconnu pour commandant en chef par trois des généraux vendéens sur quatre. Seule, la réponse de M. d'Autichamp tardait encore. On l'escompta d'avance, et le marquis de La Rochejaquelein, général d'une armée battue et dispersée l'avant-veille, voulut se constituer un état-major. Il offrit le poste de major-général au baron Canuel, jusque-là simple volontaire dans le corps Auguste de La Rochejaquelein. M. de Gourbillon fut nommé ordonnateur général ; M. Queyriau, intendant-général, fonctions qu'il avait déjà remplies aux premières guerres ; M. de Griffon, avec M. Bouteau comme adjoint, devint directeur de l'artillerie, en prévision sans doute des canons à débarquer ultérieurement, car, pour le moment, on n'en possédait aucun. A ces enfantillages, le

marquis de La Rochejaquelein en ajouta d'autres plus périlleux : il pensa troubler les généraux bonapartistes par une sorte de circulaire les invitant à quitter la cause de l'usurpateur et les sommant, au nom du roi, de venir, eux et leurs troupes, se joindre à lui. Un émissaire royaliste eut l'audace de remettre à Nantes, au général Travot, la lettre que voici.

« *Au quartier général à Cerizay, le* 23 *mai* 1815.

« *Le marquis de La Rochejaquelein, commandant en chef la grande armée du roi,*

« *A Monsieur le baron Travot, lieutenant-général, à Bourbon* (1).

« Monsieur,

« Chargé par le Roi, mon maître, du commandement en chef de sa grande armée dans la Vendée, revêtu par lui de l'autorité civile et militaire, je vous ordonne de vous rendre près de moi afin de prendre mes ordres. Persister plus longtemps dans votre erreur serait un crime ; le Roi pardonne à tous ceux qui se rallieront à sa cause, mais il punira comme traîtres et rebelles tous ceux qui persisteront dans leur défection.

« Envoyez-moi de suite un officier supérieur chargé par vous du pouvoir nécessaire pour dresser l'acte qui doit nous réunir tous et nous donner une garantie réciproque.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« Le marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN,
maréchal de camp.

(1) Le général Travot ne se trouvait plus à Bourbon-Vendée, mais à Nantes.

« Je vous envoie un sauf-conduit pour l'officier que vous dépêcherez près de moi.

« L'officier qui vous remettra ma lettre vous servira de sauf-conduit.

« Le marquis DE LA ROCHEJAQUELEIN,
maréchal de camp.

« Par le général en chef,
« *Le lieutenant-général des armées du roi,*
« *Chef d'état-major général,*

« CANUEL. »

« Lecture faite de cette lettre, écrit Travot, je me suis contenté de demander à cet envoyé s'il en connaissait le contenu. M'ayant affirmé que non, j'ai cru devoir le renvoyer, en le chargeant de témoigner à son chef mon mécontentement et mon étonnement. Je pense, mon général, que vous ne pouvez pas vous dispenser de faire connaître cette lettre à Sa Majesté (1). »

Cependant le silence de M. d'Autichamp se prolongeait. Fort impatient de voir définitivement accepté son titre de général en chef, le marquis de La Rochejaquelein résolut de chercher en personne cette dernière ratification et de se rendre à Cholet, accompagné du baron Canuel, son major-

(1) « Savez-vous le contenu de cette lettre? dit le général Travot à l'émissaire, après l'avoir lue. — Non, répondit l'autre. — Tant mieux pour vous, autrement je vous ferais fusiller. Allez dire à La Rochejaquelein qu'il ne connaît pas Travot et qu'il l'a mal jugé, s'il l'a cru capable de trahir l'Empereur. Qu'il se dispense à l'avenir de m'adresser de pareils messages, à moins qu'il ne veuille compromettre la vie de ceux qui en seraient porteurs. » (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron CANUEL, p. 94.

général. Tous deux y arrivèrent le 24 mai et, sans tarder, tinrent conseil avec M. d'Autichamp. Devant l'affirmation déjà contenue dans la lettre écrite de Palluau par le marquis à M. d'Autichamp pour lui faire connaître l'assentiment de MM. de Sapinaud et de Suzannet, devant cette assurance répétée de nouveau que le roi lui avait ordonné, à lui marquis de La Rochejaquelein, de prendre provisoirement le commandement en chef, M. d'Autichamp crut devoir s'incliner. Cette affirmation venait sans doute d'une méprise, car le duc de Feltre, resté ministre de la guerre auprès de Louis XVIII, écrivait le 11 juin, de Gand : « Le roi ne peut approuver, monsieur le marquis, que vous ayez pris, même provisoirement, le titre de général en chef, parce que cela contribuerait plus à réveiller les anciennes jalousies qu'à les calmer (1) ». Cela permit plus tard d'assez malveillantes insinuations. « Je ne crois pas, dit le général Lamarque dans une note manuscrite, que M. de La Rochejaquelein, qui était la loyauté même, ait usurpé le titre de général en chef. Il faut qu'il y ait eu malentendu. Dans tous les cas, il n'est pas loyal d'accuser la mémoire d'un guerrier mort sur le champ d'honneur, en le représentant comme un intrigant, comme un ambitieux, comme un usurpateur. Nous en avions bien assez d'un. »

En outre du dire de M. de La Rochejaquelein, sur lequel personne n'éleva le moindre doute, son nom, cher aux Vendéens, le désignait si clairement que MM. de Sapinaud et de Suzannet n'avaient pas hésité. Comme, plus tard, dans ses mémoires, le comte d'Autichamp prétendit que le marquis n'avait pas « cette réputation de guerre

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 52.

qui subjugue par son ascendant (1), » le général Lamarque réplique par cette note manuscrite : « Et quel est celui de ces messieurs qui avait cette réputation qui subjugue? M. de La Rochejaquelein passait pour brave et l'on devait tout espérer d'un homme qui avait dans sa famille de beaux exemples à suivre. On sera peut-être étonné de mon expression « beaux exemples », et l'on y verra une espèce de concession. Non, c'est ma manière de voir. Uniquement militaire, ou du moins plus militaire qu'homme de parti, j'honore le courage sous quelque enseigne qu'il combatte ; j'admire la loyauté, la fidélité, quelle que soit la cause à laquelle elles se sacrifient, et le guerrier moissonné par le fer ennemi est toujours à mes yeux un objet sacré. »

Malgré tout, néanmoins, il ne semble pas que, dans cette entrevue de Cholet, l'épineuse question du commandement ait été nettement posée, puis discutée de part et d'autre. La preuve qu'un certain vague continuait de subsister sera fournie sept jours plus tard, le 31 mai, par l'arrêté de Falleron, *pronunciamiento* d'insubordination contre le général en chef. « M. d'Autichamp, dit une note manuscrite du général Lamarque, aurait dû aborder franchement la question avec M. de La Rochejaquelein. Il n'était pas difficile de lui dire : c'est si extraordinaire de voir un maréchal de camp commander un lieutenant-général, que vous trouverez naturel que je désire connaître les ordres du roi. Montrez-les-moi, ces ordres, et, quels qu'ils soient, j'y obéirai avec respect et dévouement. S'il était sur le trône, je pourrais imiter l'exemple des maréchaux de Bellefonds et d'Humières, qui, au moment

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 56.

d'entrer en campagne, se retirèrent pour ne pas être obligés d'obéir à Turenne, moins ancien qu'eux ; mais il est fugitif, malheureux, abandonné, et tous mes droits se bornent à lui obéir et à mourir pour sa défense. Si M. de La Rochejaquelein n'avait pas pu montrer à M. d'Autichamp des ordres qui peut-être n'étaient que verbaux, alors libre à celui-ci de croire un chevalier français sur sa parole d'honneur ; mais cette concession une fois faite, il ne lui était plus permis de contrôler les ordres qu'on lui donnait. Il fallait obéir et obéir sans réflexion et sans hésitation. M. d'Autichamp ne l'a pas fait. »

Après avoir ainsi élucidé, ou avoir cru élucider, l'insoluble problème de prééminence entre eux, le marquis de La Rochejaquelein et M. d'Autichamp discutèrent leur plan d'opérations. Ils s'entendirent d'abord pour ne plus emmener en campagne que les hommes armés de fusils, puis convinrent que les quatre corps vendéens, mis à nouveau sur pied le 27 mai, se réuniraient, le 29, à Soullans, dans le Marais, afin de marcher vers la côte protéger un second débarquement d'armes et munitions anglaises Comme, cependant, les deux régiments des colonels Prévost et Levavasseur, après leur évacuation de Cholet, avaient laissé au nord de cette ville, à Pont-Barré, un détachement de cinq cents hommes environ, M. d'Autichamp devait sur ce point, avec quelques-unes de ses divisions, tenir l'ennemi en respect ; tout le reste des rassemblements angevins sous ses ordres, concourrait à l'expédition du Marais.

Tout se trouvant ainsi réglé, « sous les dehors de l'amitié et de la franchise (1), » MM. d'Autichamp et Louis de

(1) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse de Beauchamp, t. IV, liv. XXX, p. 168.

La Rochejaquelein se séparèrent, non pas toutefois sans que le baron Canuel, le nouveau major-général, eût assez vertement critiqué la timidité de M. d'Autichamp devant la garnison de Cholet, ainsi que son appréhension à brusquer l'attaque contre les 15e et 26e de ligne. Si le comte Charles d'Autichamp avait commis une faute en ne donnant pas l'assaut à ces vieilles murailles, en ne pénétrant dans la ville qu'après le départ des troupes bonapartistes, le baron Canuel consommait la pire des maladresses envers un esprit susceptible qui venait, par dévouement à la cause du roi, de faire le sacrifice de son orgueil.

CHAPITRE VII

LE GÉNÉRAL LAMARQUE

Le général Maximien Lamarque remplace le général Delaborde. — Circonstances qui désignent Lamarque pour commander en Vendée l'armée dite de la Loire. — Troupes dont il dispose. — Généraux sous ses ordres. — Formations diverses : gendarmes, douaniers, forestiers, chasseurs vendéens, corps fédérés, gardes nationales, etc. — Mise en état de siège des places fortes maritimes. — Les villes et les localités de l'intérieur sont retranchées sommairement. — La batellerie de la Loire est saisie, afin d'intercepter toute relation avec les insurgés des deux rives. — Pouvoirs étendus confiés à Lamarque ; mesures de rigueur contre les chefs insurgés ; otages, suspects, comités de police. — Le rôle impitoyable que lui assignent ses instructions répugne profondément au général Lamarque ; il demande un adjoint civil et insiste, mais inutilement, pour avoir d'autres troupes régulières. — L'insurrection en Bretagne. — Plan d'opérations.

L'explosion vendéenne n'avait point alarmé l'Empereur. Malgré tous les rapports reçus, longtemps incrédule aux préparatifs insurrectionnels, il savait que, lui vainqueur sur la frontière du nord, chacun rentrerait dans l'ordre et que le parti royaliste, en Vendée comme ailleurs, disparaîtrait vite de l'horizon impérial ; question de quelques courtes semaines, pendant lesquelles on devait s'efforcer de circonscrire le désordre, l'empêcher de gagner l'intérieur, en ne détournant pour cette opération, de la grande masse humaine lancée contre les alliés, que l'indispensable minimum. Avec peu d'argent, peu d'officiers, peu de soldats, il fallait tenir en respect toute la presqu'île ouest de la France.

Le général Delaborde, malade au centre de ses trois divisions militaires, n'y pouvait suffire et l'un des premiers soins fut de pourvoir à son remplacement.

Le choix de Napoléon se porta sur le général Maximien Lamarque. C'était un homme de quarante-cinq ans. Volontaire de 93, brigadier sous Moreau, huit ans de dures campagnes l'avaient constamment tenu hors de France, au royaume de Naples et dans la Catalogne. Divisionnaire en 1807, grand officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire après Wagram, Lamarque ne crut cependant jamais les récompenses reçues à hauteur des services rendus. « Tous connaissent ma carrière militaire, écrira-t-il bientôt : on sait que j'ai longtemps et péniblement gagné chaque grade, que j'ai été plutôt persécuté que favorisé, que j'étais sans titres, sans dotations, employé dans des guerres sans gloire, tandis que d'autres choisissaient leurs postes et jouissaient de toutes les faveurs. Voyant tous mes cadets chargés de dotations, comblés de dignités, j'allais quelquefois me plaindre de l'oubli où on me laissait; j'étais repoussé avec perte, comme n'ayant pas assez de respect et de dévouement pour l'Empereur. » — Son caractère et sa parole, fort indépendants tous deux, avaient donc fait manquer au général Lamarque le dernier échelon à franchir; peut-être aussi l'âme napoléonienne gardait-elle rancune à l'ancien lieutenant de Moreau, à l'ami toujours fidèle du général Dessoles, jadis chef d'état-major du vainqueur de Hohenlinden. Et c'est plus tard seulement, dans le silence de Sainte-Hélène, que le maître déchu songe à ranger Lamarque parmi ses futurs maréchaux.

La première restauration trouva donc l'esprit du général tout disposé au changement de régime. Si l'adhésion se fit en pleine franchise, scellée par la croix de Saint-

Louis (27 juin 1815) et par celle du Lis (22 juillet suivant), le désenchantement devait bientôt venir. Rayé d'abord d'une liste où le maréchal Suchet, récemment encore son chef en Catalogne, le présentait pour le titre de comte, froissé par les allures et les propos des émigrés; inconsolable d'entendre la suspicion, le dédain et les railleries s'attaquer chaque jour aux soldats, aux officiers, aux généraux, ses vieux compagnons de vingt ans à travers l'Europe, le général Lamarque ne put demeurer longtemps bourbonien, si bien qu'un jour, le duc de Berry lui parlant de repos après tant de guerres, il en arrivait à cette réponse très connue : « Nous n'appelons pas cela du repos, monseigneur, mais une halte dans la boue. »

Semblable sortie rendait tout emploi improbable sous Louis XVIII, et Lamarque fut négligé jusqu'au retour de l'île d'Elbe. Mais, dans l'affolement qui suivit ce coup de théâtre, le général se trouva soudain, pour trois jours, gouverneur de Paris. « Les 18, 19 et 20 mars, je n'étais occupé que de mon ami le général Dessoles, pour qui j'avais de vives inquiétudes et j'étais presque constamment chez lui. Je m'y trouvais le 20, au moment où il laissa le commandement de la garde nationale à M. de Montesquiou, que je ne connaissais que de réputation. Le 20, au lieu d'aller au-devant de l'Empereur à Fontainebleau ou sur la route, j'étais tranquillement à me promener, avec des dames, sur le boulevard de Tortoni, lorsque le général Capitaine, qui me dit être venu plusieurs fois chez moi, m'engagea à passer à l'hôtel des gardes nationales et j'y trouvai M. de Montesquiou et le général Tourton, qui me dirent que la sûreté de Paris était menacée, que les troupes arrivaient de tous côtés, qu'on ne savait où les placer, que tout l'état-major était parti, etc.

Ils m'engagèrent en même temps à prendre momentanément le commandement de Paris, m'assurant que mon nom contiendrait les troupes et rassurerait les habitants ; j'élevai quelques difficultés, qu'ils aplanirent, et ils me donnèrent, une invitation pour commander Paris, y maintenir la tranquilité publique, la discipline dans les troupes etc. Avec cette nomination de M. de Montesquiou, à qui j'avais vu le matin le général Dessoles laisser le commandement, je fus m'enfermer à l'état-major et, pendant deux jours et deux nuits, je travaillai à placer les troupes, à former des dépôts de militaires isolés, à envoyer des patrouilles et, le 23 au soir, lorsque je vis à la parade l'Empereur, qui me demanda mon nom, j'étais déjà remplacé. »

Ceci d'ailleurs n'était pas pour déplaire au général Lamarque, car la perspective ne le séduisait nullement de rester à Paris, d'y présider quelques conseils de guerre, tandis qu'une dernière partie allait se jouer contre les alliés. La fuite du roi, la disparition des ministres le relevaient assez de toute fidélité envers un régime abdiquant ainsi. Sans avoir fait un pas au-devant de Napoléon ou plié sa conscience par aucune courtisanerie, Lamarque reçut et accepta le commandement de la 3e division du corps d'armée Reille (24 mars), nomination que devait bientôt suivre une autre faveur, tout aussi peu sollicitée, celle qui le créait comte de l'Empire.

Il se trouvait ainsi, depuis presque deux mois, en observation sur la frontière, aux environs d'Avesnes, lorsque lui parvint du maréchal prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, l'invitation inopinée de venir le voir. « Occupé à visiter mes avant-postes, je crus, en recevant, le 26 mai, l'ordre de me rendre à Paris, que mes liaisons d'amitié avec quelques familles respectables, notamment avec celle

de Nédonchel, m'avaient attiré mon rappel. Je me présentai chez le ministre de la guerre avec cette idée, et ma surprise fut grande quand il m'annonça le commandement de l'armée de la Loire; il m'ordonna d'aller chez l'empereur et de partir sur-le-champ pour l'armée. Je rencontrai à l'Élysée-Bourbon l'ancien roi de Naples, le prince Joseph, dont j'avais été chef d'état-major; il m'aborda en me disant : « C'est moi qui vous ai fait nommer; j'ai dit à l'Empereur que, par vos talents et votre modération, vous m'aviez conquis trois provinces dans le royaume de Naples. — Tout me fut alors expliqué. »

Le général Lamarque partit immédiatement en poste, par la route de Tours et Saumur, pour Angers; il y arriva le 28 mai, et le lendemain même adressait aux Vendéens une proclamation invitant au calme. La mission de l'aide de camp Corbineau prenait ainsi naturellement fin et le général Delaborde quittait son commandement.

Pour le nouveau titulaire et jugeant enfin plus sérieux le caractère que prenait l'insurrection, l'Empereur, par décret du 22 mai, créait une armée de la Loire, ou plutôt, sur le papier, réunissait toutes les troupes de l'ouest en un seul corps, sous la dénomination armée de la Loire. Son quartier-général se plaçait à Angers, avec un général en chef, Lamarque; deux lieutenants-généraux pour les formations actives, Brayer et Travot; un autre lieutenant-général pour l'artillerie, Tirlet; un maréchal de camp chef du génie, Dabadie; un commissaire ordonnateur en chef, M. Ris; un inspecteur en chef aux revues, M. Chaalouis; enfin d'assez nombreux officiers des armes spéciales, et principalement du génie. — En réalité, si le territoire départi au général Lamarque s'étendait sur une énorme

surface, les ressources diverses et les forces de guerre se réduisaient à très peu de chose.

Le territoire comprenait les 12e 13e, et 22e divisions militaires (Nantes, Rennes, Tours), soit quatorze départements ; les lieutenants-généraux chefs de ces trois divisions militaires, Charpentier à Nantes, Bigarré à Rennes, Saint-Sulpice puis Hamelinaye à Tours, relevaient directement du général Lamarque, ainsi que tous les services annexes. Mais les ressources de cette vaste région, drainées déjà vers la frontière du nord, se bornaient à presque rien. Les dépôts de la 22e division (Tours) étaient, pour ainsi dire, vides; dans la 13e (Rennes), restaient seuls quelques troisièmes et quatrièmes bataillons pour tenir tête aux premiers soulèvements bretons. Partout d'ailleurs, les jeunes soldats sont travaillés : « Les dépôts se recrutent de jeunes gens du pays ; ils en sont toute la force, écrit le général Bigarré. Ces jeunes gens manifestent la plus grande ardeur et le meilleur esprit ; les chefs de corps s'en louent beaucoup. Mais, quoiqu'on les fasse surveiller secrètement et qu'on les empêche, autant que possible, de communiquer avec ceux de leurs compatriotes qui pourraient leur inspirer des sentiments contraires, ils en ont tant d'occasions, qu'on n'est pas toujours maître de leur faire éviter cette mauvaise compagnie. Dans un moment d'embarras et de danger, les séductions peuvent réussir, répandre parmi ces jeunes soldats un esprit de vertige et de désertion, et produire une défection qui augmenterait les difficultés de notre situation. » La levée de 1815 ne se fait pas dans treize départements : Vienne, Côtes-du-Nord, Finistère, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe. Comme résultat, ces maigres bataillons de jeunes recrues, où les

malingres entrent en forte proportion, ne peuvent ni s'habiller ni s'approvisionner ; les fonds manquent et, comme dernière mais insuffisante ressource, Lamarque prescrit d'opérer par réquisition sur les nobles.

En troupes actives, la situation n'était pas meilleure. Avec les 7.000 hommes dont il dispose pour le moment et que le général Delaborde avait disséminés en petits paquets depuis Saumur jusqu'à Nantes, Lamarque, réunissant tous les bataillons de ligne et de jeune garde, formera bientôt deux divisions de campagne, la première sous le général Brayer, la deuxième sous le général Travot.

La division Brayer se décomposait comme suit :

1re brigade (Mal de camp Estève).	3e bataillon du 8e léger....	430 hommes.
	— du 27e de ligne.	498 —
	1er — du 47e........	440 —
	Gendarmerie à pied.......	170 —
2e brigade (Cnel Mosnier.) (1)	1er et 2e bataillons de tirailleurs de jeune garde....	852 —
	1er et 2e bataillons de voltigeurs de jeune garde....	1.024 —
	AU TOTAL.........	3.414 hommes.

La division Travot comprenait :

1re brigade (Cnel Levavasseur).	Gendarmes de Paris.......	80 —
	Artilleurs de marine.......	240 —
	1er et 2e bataillons du 15e de ligne.................	681 —
	1er et 2e bataillons du 43e...	782 —
	2e bataillon du 65e de ligne.	316 —
2e brigade (Cnel Prévost, bientôt mal de camp).	3e bataillon du 14e de ligne.	538 —
	1er, 2e et 3e bataillons du 26e de ligne...............	1.199 —
	Chasseurs de la Vendée....	28 —
	AU TOTAL.........	3.864 hommes.

(1) « Composée de recrues et de déserteurs qui ne savaient ni marcher ni tenir un fusil. » (Général Lamarque. Supplément du Mémoire au roi).

Cela faisait 7.278 baïonnettes, dont quelques-unes, comme celles de la jeune garde, fort malhabiles.

Rompant avec les méthodes Delaborde qui parsemaient le pays de menues colonnes, de faibles détachements, même de garnisaires chez l'habitant, et pour donner meilleure cohésion à cette masse, Lamarque commence par réunir, partie autour de Nantes, partie autour de Napoléon-Vendée, la division Travot, et tout entière autour d'Angers la division Brayer, moins entraînée, plus hétérogène. « Vous connaissez mieux que moi, écrit Lamarque à Brayer, la composition et le peu d'instruction des régiments de la jeune garde ; il ne faut pas les compromettre dans des affaires douteuses. S'il en est besoin, donnez un exemple sur les premiers soldats qui pilleront. » — La discipline s'était relâchée, des hommes avaient même vendu leurs cartouches aux insurgés : Lamarque, par un ordre du jour daté du 2 juin, rappelle en termes sévères à l'observation des règlements, au respect du bien d'autrui et des personnes. Cet avertissement suffit pour le moment, d'autant que les distributions des subsistances devinrent plus régulières, assurées, de concert avec les préfets, par des marchés d'urgence, vrai moyen, comme l'écrivait Davout, de rétablir la discipline.

Les futures colonnes d'opération, peu à peu fournies du nécessaire, allaient donc bientôt entrer en action. Pour hâter ce moment, Lamarque se multiplie. « Depuis mon arrivée à Angers (28 mai), je ne me suis pas encore couché », écrit-il, le 2 juin au ministre de la guerre. En six jours, du 28 mai au 2 juin, Lamarque envoie cent quarante lettres. Mais, chez les autres généraux, presque tous ses anciens compagnons d'armes, la même activité ne se rencontre pas toujours. Dans la 12e division militaire, Char-

pentier, autrefois chef d'état-major de l'armée d'Italie à Milan tandis que Lamarque se trouvait à Naples, Charpentier passe pour suspect auprès de bien des gens, en tout cas manifeste assez peu d'enthousiasme pour offrir de céder son commandement à Travot et pour demander le poste moins brillant, mais plus calme, d'inspecteur-général des dépôts « encombrés, dit-il, d'hommes inutiles. » A la 13[e] division militaire, Bigarré, que Lamarque avait également connu colonel à Mantoue, se montre plein d'honneur, mais ne quitte pas Rennes, ne ranime pas dans les principales villes bretonnes le zèle napoléonien, ne dirige pas les colonnes mobiles; tout récemment nommé député, à sa profonde surprise, Bigarré préfère son commandement de Rennes et ne veut pas quitter ce poste où, depuis trois semaines, se sont, avant lui, déjà succédé deux titulaires, Caffarelli et Travot. La 22[e] division change également de mains (26 mai) : Saint-Sulpice malade est remplacé par Hamelinaye, qui commandait, en 1810, une des brigades de la division Lamarque dans l'expédition contre la Sicile; Hamelinaye ne se déplacera pas plus de Tours que Bigarré de Rennes.

A côté de ces trois chefs administratifs du territoire, d'autres généraux, dont le nom reviendra plus d'une fois au cours de ce récit, déploieront la plus grande énergie, soit dans le commandement des départements, comme Tarayre en Bretagne et Delaage à Niort, soit à la tête des forces actives, comme Estève et Grosbon, maréchaux de camp, comme Brayer qui venait d'ouvrir devant l'Empereur les portes de Lyon et, pour combattre, quittait le titre envié de gouverneur à Versailles-Trianon. Enfin et surtout, il y avait Travot, dont l'activité contre les Vendéens durant ces dix dernières semaines s'était déployée aussi redoutable qu'habile, Travot acceptant sans hésita-

tion tous les postes dangereux, employé d'abord à Cholet contre l'insurrection naissante, puis à Rennes, puis aux colonnes mobiles, puis à l'une des divisions Lamarque, quoiqu'il fût plus ancien que lui (1). « C'est, disait Delaborde, un homme ferme, brave, dévoué, qui connaît jusqu'au moindre buisson de la Vendée; il est éminemment propre à faire cette guerre dans laquelle il a obtenu autrefois beaucoup de succès. Cet officier général rendra aussi d'importants services par sa parfaite connaissance des hommes influents chez les insurgés, si l'on veut joindre au déploiement de la force militaire les moyens de négociation. » — De son côté, Lamarque professait pour Travot la plus grande considération : « Il ne m'appartient pas, monseigneur, dit-il au prince d'Eckmühl, de louer la conduite du général Travot, toujours ardent et infatigable; je ne serai en cela que l'écho de la voix publique, qui lui rend les plus éclatants témoignages. »

Aux troupes de ligne dont l'énumération précède doivent s'ajouter d'autres unités, excellentes ou franchement médiocres.

Parmi les premières comptaient les gendarmes, et encore faut-il distinguer la gendarmerie locale et celle envoyée de Paris ou de Versailles. Le lieutenant de police Moreau trouve « bien étonnant que la gendarmerie n'ait point été renouvelée dans les départements de l'ouest, le gouvernement n'ignorant pas qu'elle est l'œuvre de Suzannet, que c'est lui qui en a rédigé et soigné l'organisation depuis 1814 ». — D'autres la disent vendue à Louis XVIII, car

(1) « Le général Travot était plus ancien que moi et servit cependant sans difficulté sous mes ordres, m'aidant de son expérience et de ses conseils. » (Note manuscrite du général Lamarque).

elle se laisse surprendre un peu partout. De nombreuses unités, étrangères au pays, vinrent s'y amalgamer, rendues disponibles par l'abandon de nos conquêtes d'Europe; un dépôt de ces irréprochables serviteurs avait été constitué à Versailles, d'où partirent douze à quinze cents d'entre eux, formés en escadrons et bataillons pour Niort, Poitiers, Angers, Nantes, la Bretagne; ils encadraient les formations douteuses et rendirent d'excellents services. « Je ne saurais assez louer, dit Lamarque au duc de Rovigo, l'ardeur et le courage de ceux qui sont employés dans les divisions de l'armée. Ils sont la terreur de l'ennemi, dont ils ne comptent jamais le nombre. »

« Employez les douaniers dans les colonnes mobiles contre les insurgés, insistait presque chaque jour le prince d'Eckmühl. Ce sont de vieux soldats et les directions de Saint-Malo, de Brest et de Lorient vous en fourniront près de trois mille. » Mais les douaniers ne l'entendaient pas ainsi; un tiers seulement paraissait suffisamment sûr. « Depuis que l'on emploie militairement les douaniers, se plaignent Charpentier et Noireau, un très grand nombre donnent leur démission; d'autres désertent. Ces gens donnent volontiers un coup de main; même, en cas de débarquement, ils se battront bien, mais ils ont pour la guerre de Vendée une répugnance étonnante. » Enfin, en éloignant les douaniers de leurs postes ordinaires, toute surveillance aux salines se trouvait supprimée; d'énormes masses de sel s'enlèvent ainsi en fraude, d'où pertes considérables (10 millions) pour le trésor, si bien que le directeur général des douanes et le ministre des finances réclament instamment le retour des préposés à leurs emplois habituels.

Comme les douaniers, on essaya d'utiliser les gardes forestiers; mais très disséminés, invalides ou suspects de

royalisme, très peu nombreux d'ailleurs, ils ne prirent part aux colonnes mobiles que d'une façon tout à fait exceptionnelle.

Les chasseurs à cheval de la Vendée, corps franc d'éclaireurs, s'organisent sous le commandant Baudry. Le décret impérial du 5 juin prévoit pour eux quatre escadrons et le même uniforme que les chasseurs à cheval réguliers, sauf le collet et le passepoil blancs. Ils doivent se monter et s'équiper à leurs frais; une souscription de 8.000 francs leur vient en aide. Contrairement à la plupart des autres, cette organisation réussit assez vite et bientôt les chasseurs à cheval de la Vendée possèdent un colonel, M. Tardiveau, inspecteur des forêts. Un de leurs escadrons suit la division Travot et ne s'y montre pas complètement inutile.

Par analogie, on essaya de créer des chasseurs à pied de la Vendée; le succès fut moindre : une seule compagnie parvint à se former.

Dans les villes, dans les centres de quelque importance, parfois même dans les simples villages, se rencontraient assez nombreux, domiciliés habituels ou fugitifs devant l'émeute, des bonapartistes par conviction, des antiroyalistes par défense des avantages politiques, sociaux et matériels acquis depuis 1789. On essaya de réunir en compagnies et bataillons les éléments épars, de fédérer tous ces bons vouloirs, suivant le système dont Rennes et la Bretagne venaient de fournir un exemple. A l'origine, on avait cru pouvoir tirer grand parti de ce mouvement d'opinion, mais il fallut bien vite constater que les confédérés ne voulaient pas sortir de chez eux, que leur zèle avait besoin d'excitants, que les listes se signaient dans le seul but de toucher la solde, qu'enfin le risque se présentait d'organiser des unités rebelles « On

a trop compté sur les ressources que donne la fédération, écrit au général Lamarque le préfet de la Loire-inférieure ; elle a même fait croire, pendant quelque temps, que l'emploi des troupes de ligne n'était pas aussi urgent que le prétendaient les autorités locales. Cette erreur est déplorable. La fédération produit un excellent effet moral, elle a un grand but politique, mais ce serait se tromper que de calculer ses forces disponibles par le nombre des signatures, et il importe que le gouvernement soit bien convaincu de cette vérité. » Malgré tout, la Bretagne fournit un millier d'hommes, Angers douze cents, Nantes trois cents. Ces trois cents fédérés Nantais réclamèrent des fusils : « Ils ont beaucoup crié qu'on ne leur en donnait pas, raconte le général Charpentier. Hier, cent fusils étaient en distribution : on en a rapporté quarante à la mairie et, dans le trajet, quatre baïonnettes ont été perdues. Ces messieurs criaient à la trahison parce qu'on différait de deux jours pour leur remettre des fusils. Aujourd'hui, on veut leur en donner, et ils n'en veulent pas. » On crut faire honte aux Nantais en appelant un bataillon de deux cents confédérés Rennais, qui demeurèrent quelques jours, du 28 mai au 3 juin, à Nantes ; mais il ne semble pas que cette exhibition ait provoqué grand accroissement de zèle. — Recourir, pour les opérations de guerre, à ces milices improvisées et turbulentes (1) eût été fâcheux ; elles servirent donc, tant bien que mal, au gardiennage des localités, au renforcement des compagnies du train, à la surveillance de la Loire dans de petites embarcations armées, enfin à d'autres menues besognes.

Venaient ensuite les gardes nationales, compagnies

(1) « Lie des villes qui s'enivre et terrorise. » (*Histoire de la Vendée militaire*, par Crétineau-Joly, liv. IV, chap. IV).

d'élite, bataillons mobilisés, bataillons sédentaires. On leur confia la défense des villes telles que Saumur, Angers, Nantes, Niort, Thouars, Parthenay, et leurs services furent honorables, sinon extrêmement brillants.

Enfin, la poussée des événements obligea de recourir à d'autres forces, encore moins régulièrement constituées que les précédentes. Dans la masse campagnarde, si les uns prenaient parti pour l'insurrection, d'autres, quoique indemnes du recrutement militaire, entendaient conserver, au besoin défendre eux-mêmes une situation acquise depuis la Révolution et la part des biens nationaux que leur avait garantie l'Empire. Les plus forts chassaient les plus faibles du village, et c'était tantôt un exode des royalistes vers les fourrés du Bocage ou la rive droite de la Loire, tantôt une retraite des bleus, des patauds, comme on les appelait, jusque dans les grosses bourgades amies qui cherchaient à se mettre en état de défense contre les incursions adverses. « L'évacuation des pays par les patriotes est générale; elle nous prive de renseignements. C'est vraiment un tableau de désolation que la vue de ces malheureux; je fais donner le pain à ceux qui n'ont aucun moyen d'existence. » Réfugiés qu'il fallait nourrir et par cela dénombrer, embrigader sommairement, afin d'assurer une distribution régulière; paysans et bourgeois normalement fixés sur la commune demeurée fidèle, tel était le noyau de nouvelles milices purement locales. « On m'a assuré, disait le ministre, que la population des campagnes est généralement bonne. Attirez-la à vous, assurez-vous de tout ce qui est sûr, renforcez-vous de cette manière. — Armez ceux que vous pouvez et sur lesquels vous pouvez compter; employez-les contre les bandes de rebelles. » — Château-Gontier, Montreuil-Bellay, Saumur, Pornic, nombre de villes ou d'humbles

villages réclamaient fusils et munitions. Lamarque en promit, mais n'en donna que fort parcimonieusement. « On demande des armes de tous côtés, écrivait-il au ministre; on se plaindra peut-être que je n'en donne pas lorsqu'il y en a dans le magasin de Saumur, mais je déclare à Votre Altesse que les livrer aux petites communes, c'est armer les Chouans, qui ne manqueront pas de venir les chercher, s'ils le peuvent sans danger. Mon intention est, j'en ait fait l'heureuse expérience dans les Calabres, de ne donner des fusils qu'aux communes où il y a au moins cent hommes en état de combattre et où l'on aura préparé d'avance un réduit, une maison crénelée, un refuge enfin où l'on puisse se défendre pendant sept ou huit jours et attendre des secours. »

Parallèlement à cette mise en œuvre des forces actives du pays, troupes de ligne et formations secondaires, s'exécutaient d'autres mesures intéressant le territoire : proclamation de l'état de siège pour diverses places, mise en défense des principales villes et même de nombreux centres habités, confiscation de toute la batellerie sur la Loire.

Les grandes villes, Angers, Saumur, Nantes, même Tours, ne pouvaient rester ouvertes aux velléités offensives des Vendéens. Un décret du 22 mai prescrit leur mise en état de défense. Même en dehors des grandes agglomérations, Lamarque voulait que chacun se défendît chez soi « La Grande Armée, écrivait-il à ses généraux, ne suffirait pas à garder chaque département, chaque district et chaque commune. En vérité, ce qui se passe fait honte; la peur grossit les objets, on nous fait les mêmes contes qu'en Catalogne. Chaque préfet, chaque sous-préfet,

chaque maire, veut être gardé. Le mal est grand, mais le remède est entre nos mains. Nous ne sommes pas dans un temps ordinaire, puisqu'on emploie contre nous des moyens extraordinaires; il faut de l'énergie et de l'activité. Un des moyens, qui rassurera le plus les autorités et les citoyens, serait de faire comme nous avons fait en Calabre et en Catalogne : de retrancher les villes, les villages qui pourraient être menacés. De cette manière, les brigands seront repoussés partout et les colonnes trouveront un appui sûr. Donnez des ordres pour que, dans les chefs-lieux, les villes, les villages, on se prépare des abris; quelques retranchements, quelques abatis, des maisons crénelées suffiront pour arrêter des gens qui n'ont pas de canon. Cela tranquilliserait un peu les citoyens, ils ne croiraient pas avoir toujours les brigands chez eux. Ceux qui ne seront pas de garde dormiront tranquilles. » — C'est ainsi que le château de Niort se répare et que la ville se barricade; on travaille à Napoléon-Vendée, à Ancenis, à Parthenay, à Chinon, à Amboise, à Châteaubriand, à Savenay, à Quiberon ; partout circulent les officiers du génie, à leur défaut les ingénieurs des ponts et chaussées, comme à Niort et à Oudon ; des sapeurs ouvriers sont tirés de la garde nationale sédentaire. Mais tout cela coûte fort cher; le château de Nantes absorberait à lui seul douze mille francs, celui de Saumur six mille, rien que pour les bois, malgré de forts emprunts aux futaies domaniales. Partout l'argent manque, mais on se met quand même à l'œuvre ; hommes et choses sont au besoin requis et, pour activer l'ardeur, souvent la musique militaire alterne avec le chant de la *Marseillaise*.

Après l'état de siège dans les places côtières, après l'improvisation d'un réseau de villes et de communes provisoirement fortifiées, la troisième série de mesures rela-

tives au territoire consistait à s'emparer de toute la batellerie sur la Loire. Le ministre avait déjà prescrit au général Delaborde de supprimer tout moyen de passage à travers le fleuve et d'en faire la police avec quelques embarcations armées et que monteraient des gardes nationaux ou des fédérés ; il renouvelle à Lamarque plusieurs fois ces ordres : « Vous avez un grand avantage, celui de pouvoir manœuvrer sur les deux rives et d'empêcher les insurgés de communiquer de l'une à l'autre. Pour cela, exécutez à la rigueur les ordres que j'ai donnés de retirer les bacs et nacelles.... ; que tout, jusqu'à la plus petite nacelle, soit entre vos mains ; qu'il n'y ait absolument sur la Loire que les ponts occupés et retranchés par nous. Assurez-vous, par des officiers que vous enverrez, de l'exécution littérale des ordres. Pressez l'armement des petits bâtiments de la marine à Nantes pour croiser sur la Loire... Ne perdez pas un moment pour armer les bateaux et obliger ceux de la rive gauche à revenir à la droite. C'est pressant, très pressant ; avec des coups de canon, on les y obligera, s'ils ne veulent pas obéir. »

Lamarque ordonna donc aux habitants de ramener leurs bateaux sur la rive droite de la Loire et de les réunir tous à Nantes, Saumur, Angers, etc., menaçant de brûler ce qui se trouvait sur la rive gauche. Une flottille de batelets guetteurs circule d'Ancenis à Nantes, une autre d'Angers à Ancenis ; des postes s'installent le long du fleuve ; tous les bacs se replient ; les ponts, ceux de Cé en particulier et même à l'intérieur au Pont-Barré, ne peuvent se franchir qu'avec des passeports signés du maire, visés par la gendarmerie ; enfin mille précautions très préjudiciables aux relations commerciales et qui menacèrent même l'approvisionnement de Paris en bétail. D'Orléans à Paimbœuf, on s'efforça donc d'expurger la Loire, ne laissant,

libres, mais surveillés, que certains passages comme Langrain et Pont-Boulet ; puis, lorsque les prohibitions s'atténuent quelque peu, la visite et le contrôle des bateaux restent quand même très rigoureux, car la multitude d'îles semées au fil de l'eau et pouvant servir de cachettes rendait souvent illusoires ces perquisitions fluviales et la correspondance insurgée restait active entre les deux rives de la Loire.

Faire ainsi du fleuve un fossé infranchissable, séparant la Bretagne de la Vendée, ne suffisait pas à l'Empereur, qui voulut encore s'en servir pour les opérations contre ces mêmes rebelles. Des batteries flottantes avec pièces surélevées, avec abris pour la troupe, pour les approvisionnements et pour les vivres, avaient déjà servi lors des précédentes guerres... On y revint : mais la longueur des travaux (quinze jours par bateau avec quarante ouvriers), la pénurie complète de fonds, la méfiance générale exigeant un paiement comptant, tout cela fut cause de retards. Six chalands, armés chacun de six canons et de deux espingoles, pourvus également chacun de trente et un hommes et de trois embarcations légères, commencèrent enfin leur surveillance, dont le résultat fut plus moral que matériel.

Qu'on se figure ce que pouvaient être alors le pays et les villes de la Loire : un fleuve désert ; des routes désertes aussi et barrées de coupures défensives souvent profondes, entr'ouvertes à peine devant quelque campagnard craintif muni d'une carte de sûreté ; des villes et des bourgades bruyantes le jour de toute la rumeur des travaux entrepris contre l'insurrection, mais silencieuses la nuit et comme inhabitées, avec chaque porte solidement

verrouillée, méfiante de ses voisins, avec des rues mornes, sans éclairage, sans magasins ni cabarets, qui devaient être clos avant dix heures. Et, dans les belles soirées du printemps angevin où tout s'épanouit et respire, une lourde frayeur tombait et renfonçait les hommes dans leurs maisons, presque sous terre.

Plus de détails n'ajouteraient pas à l'intelligence de la situation et fatigueraient par trop de longueurs; ici donc se bornera l'énoncé des multiples besognes auxquelles devait faire face le général Lamarque.

Avec une prodigieuse activité, il entamait son œuvre, grosse de responsabilités et de périls politiques. En lui annonçant sa nomination au commandement en chef de l'armée formée sur la Loire, le prince d'Eckmühl disait : « La guerre civile ayant éclaté dans ce pays, il doit être gouverné militairement. Vous y exercerez la haute police, vous ferez arrêter et suspendre de leurs fonctions toute autorité ou individu qui vous paraîtrait s'être mis dans ce cas par sa conduite. » — Le ministre de l'intérieur Carnot s'empresse de préciser ces données un peu vagues. « Sa Majesté me charge de vous prévenir qu'Elle vous confie le pouvoir de destituer les sous-préfets, les maires, commandants et officiers de la garde nationale, receveurs d'arrondissement, directeurs de contributions, agents de l'enregistrement, officiers forestiers et généralement tous les employés d'administration dont vous auriez à vous plaindre. Sa Majesté n'en excepte que les préfets, lieutenants-généraux de police, payeurs de division et receveurs de département; si vous aviez des sujets de mécontentement contre ceux-ci, vous aurez soin de m'en informer par courrier extraordinaire, afin que Sa Majesté puisse

pourvoir sur-le-champ aux destitutions et remplacements nécessaires. Mais, pour tous les autres fonctionnaires, l'intention de Sa Majesté est que vous puissiez les destituer et les remplacer par des hommes sûrs et dont l'attachement au gouvernement vous serait bien connu... Vous êtes autorisé à vous faire délivrer par tous les receveurs et payeurs les sommes qui vous seraient nécessaires. » A son tour, le ministre du trésor faisait part à Lamarque de ses appréciations sur les fonctionnaires et employés des finances, avec recommandation de surveiller leurs allures ainsi que leur zèle à recouvrer les impôts. Enfin, le ministre de la police générale, Fouché, notifiait le décret du 19 mai, par lequel l'Empereur déléguait à Lamarque la garde des ports et des côtes ainsi que toutes les prérogatives de police générale ; dans une autre lettre, prenant prétexte de négligences signalées dans la Sarthe pour l'incorporation des gardes nationaux, l'astucieux ministre demande à Lamarque, pour qui sait lire entre les lignes, de le renseigner sur la conduite des préfets eux-mêmes.

Quant à la deuxième partie du programme, actes répressifs contre les agitateurs royalistes, l'Empereur aggravait et généralisait la terrorisation déjà prescrite au général Delaborde. « Faites-leur connaître, disait Davout, à ces anti-Français, ex-nobles, qui appellent les armées étrangères dans notre pays, que nous leur ferons la guerre et que nous serons terribles envers eux, mais indulgents envers les populations qu'ils auraient égarées. Faites des proclamations ; que vos généraux et les préfets en fassent aussi, toutes dans le but d'éclairer les Vendéens. Faites mettre à prix la tête de La Rochejaquelein, de M. d'Autichamp et des autres chefs ; faites détruire leurs habitations lorsque vos colonnes y arriveront. Faites annoncer partout l'arrivée de beaucoup de troupes ; faites

connaître que, si tous les ex-nobles ne se trouvent pas chez eux à l'arrivée des troupes, leurs propriétés seront livrées au pillage. Tous les rapports annoncent que beaucoup de malveillants et d'ex-nobles des environs se sont rendus dans la Vendée pour prendre part à l'insurrection. Faites juger par une commission militaire tous ceux qui vous tomberont sous la main. Dans les communes qui seront en rébellion quand vos troupes y arriveront, vous donnerez l'ordre de faire descendre les cloches. En général, il faut rendre les nobles et les prêtres responsables des sottises de leurs communes. — Je vous répète de ne pas perdre un instant pour agir vigoureusement et avec ensemble; faites une prompte justice de tous les chefs qui vous tomberont entre les mains. Que le fléau de cette guerre ne tombe que sur les ex-nobles et sur ceux qui en sont les vrais auteurs... Prenez un ton très haut envers les chefs vendéens, les prêtres et les principaux agents; donnez à vos menaces un commencement d'exécution. Toutes nos lois confisquent les propriétés de ceux qui portent les armes contre leur patrie. Il y a des châteaux et des terres considérables qui ont été abandonnés par leurs propriétaires qui ont été rejoindre les insurgés; faites exécuter les lois et saisir leurs biens; ils serviront aux dépenses de la guerre... Il faut frapper des réquisitions de subsistances et former des magasins pour nourrir les troupes aux dépens des chefs de la rébellion, ex-nobles. Vous ferez acquitter ces dépenses par les régisseurs des propriétaires qui sont contre nous. »

En frappant ainsi à la tête, on espérait enrayer le mouvement; vis-à-vis la masse populaire abusée par des meneurs, la mansuétude et le pardon semblaient de meilleure politique. « Si ces anti-Français veulent absolument allumer la guerre civile dans notre patrie, nous leur ferons

une guerre à outrance, écrit encore le prince d'Eckmühl ; nous serons indulgents envers les habitants qui ne sont qu'égarés et qui ne voient pas qu'ils sont les premières victimes de ces êtres pervers... Essayez, dans les premiers temps de relâcher les paysans que vous prendrez les armes à la main, après les avoir désarmés ; faites-leur prêter serment d'être bons Français et fidèles à l'empereur Napoléon. Vous ferez prendre leurs noms et prénoms et celui de leurs communes ; vous leur direz que, s'ils sont repris les armes à la main, on ne leur fera pas de quartier. » Si quelques-uns, dont le sous-préfet de Parthenay, approuvent ces mesures de rigueur, d'autres les jugent illégales, pis encore, impolitiques et maladroites ; le séquestre sur les biens semble préférable, parce que, peut-être, une prudence voulant réserver l'avenir indiquait la plupart de ces biens comme placés hors d'atteinte, en plein pays de révolte. Le séquestre restera donc lettre presque morte, même à Saumur, même dans plusieurs grandes villes, et, par circonspection générale, bien d'autres choses se passeront uniquement en violences épistolaires.

L'Empereur ne jugea pas suffisant de menacer les chefs vendéens et bretons dans leur fortune, leurs propriétés et leur personne ; il voulut encore les atteindre par leur famille. « Faites faire le recensement des ex-nobles et de tous ceux qui se trouveraient absents depuis quelques jours, prescrit Davout. Vous prendrez dans leurs familles des otages que vous ferez transporter dans quelque maison isolée sur la rive droite. Vous déclarerez que, si dans quatre jours, tous les ex-nobles absents sans motif légitime ne sont pas de retour, il sera pris envers leurs familles des mesures encore plus sévères et que leurs biens seront confisqués. Plus vous enlèverez d'otages, plus vous accélérerez la pacification des pays insurgés. » Les ordres

partirent en conséquence, y compris ceux contre la famille du baron Canuel; mais les intéressés surent presque tous disparaître à temps, pour le plus grand soulagement des différentes autorités qui s'inquiétaient où loger tant de monde et prophétisaient déjà force représailles. Les moins compromis, s'ils tenaient à leur tranquillité, allaient paisiblement s'inscrire sur des listes *ad hoc*; l'effet de ces précautions policières demeura tellement nul que le général Delaage put écrire : « La prise des otages affecte peu les nobles; les menaces de séquestre bien effectuées auront plus d'effet. Il faut surtout caresser les prêtres, en payer quelques-uns des plus marquants et avoir, parmi eux, quelques missionnaires. »

Aussi coupables et dangereux que les chefs avoués de la révolte, paraissaient leurs auxiliaires travaillant plus ou moins dans l'ombre. « Il y a dans les villes des espions et quelques embaucheurs, disait Davout; ils sont connus parmi les habitants. Organisez une police et faites-en justice... Vous ferez arrêter toutes les personnes désignées comme agents royalistes; s'ils n'y sont pas, vous ferez arrêter leurs familles. » Et le ministre prit soin d'indiquer lui-même certains noms au général Lamarque, avec ordres formels d'arrestation. À La Rochelle, on s'assure de M. Vivier fils, entrepreneur particulier des poudres. En Vendée, le curé Robin, avec lequel se négocie d'abord la soumission de plusieurs chefs secondaires, est finalement arrêté, puis remis à son évêque « pour faire un long séminaire »; M. Dulac, ancien sous-préfet, s'esquive, mais sa femme reste, essaie quelques machinations et devient inculpée à son tour; M. Achille Riget est saisi chez lui, à Angers, gardé au secret, quoique les perquisitions ne découvrent que des armes de chasse et un bout de ruban blanc moiré; aucune indulgence, quelques

égards seulement, s'accordent au grand âge de M. François Destaigne ; la maréchale d'Aubeterre subit une surveillance, peu ostensible d'ailleurs, dans son château de Beaupréau. La Mayenne et la Sarthe enregistrent d'assez fréquentes arrestations d'embaucheurs ou de gens sans papiers; le vicomte de Lamballe et M. Josset, maire de Morieux, prévenus d'excitation à la guerre civile, n'évitent pas la prison. En Bretagne, M. Luc de Blénin reste détenu à Saint-Malo ; le baron Callier de Saint-Apollin éprouve un sort identique ; les douaniers s'emparent de M. de Saint-Luc, ancien préfet du Finistère, de M. Salgny, ingénieur des ponts et chaussées, et de trois propriétaires du pays, au moment où tous les cinq allaient s'embarquer pour l'Angleterre sans passeports. M. Le Roux Duminihy, ex-chef de Chouans, s'était vanté « être des trente chevaliers de Saint-Louis ayant juré d'assassiner Bonaparte » ; ce propos amène son arrestation dans les Côtes-du-Nord et sa translation à Nantes. Mme Du Bois des Rues, retirée dans sa terre d'Erdeven, près Lorient, paye d'un emprisonnement son zèle de propagande. Enfin, Mme de Cognac est dénoncée par le lieutenant de police Caillemer, comme recrutant elle-même pour l'insurrection ; âgée de cinquante-huit ans, avec un mari octogénaire et une fortune considérable, cette fervente royaliste oubliait et son âge et la leçon du passé où, compromise pendant l'Empire dans une conspiration, elle vit ses affiliés subir la peine capitale. Mme de Cognac enrôle donc les deux fils d'une dame de Rennes, laquelle se plaint à tout venant et met ainsi la police en éveil ; on arrête Mme de Cognac, et deux gendarmes, auxquels sont recommandés quelques ménagements, la conduisent à Paris auprès de Fouché

Même, certains officiers n'échappent pas aux soupçons M. de Maublanc, commandant du génie aux Sables ; le

major du dépôt du 16e dragons, du reste reconnu bientôt étranger à toute connivence royaliste ; le chef d'escadrons Dehaut, le capitaine du génie Deverdon, tous deux en garnison à La Rochelle, furent soit arrêtés, soit dirigés sur Paris. Le colonel Dubréton, à Ré, éveille quelques méfiances ; il se voit rappelé et remplacé. Le colonel Piolaine, à Saint-Malo, est mis en demeure de permuter avec un autre officier de Rennes, pour n'avoir pas fait connaître une sommation que lui adressait le comte d'Artois. Sept officiers du 1er cuirassiers tiennent des propos malsonnants au cercle de Blois ; l'autorité militaire se montre indulgente et en punit seulement deux par quelques jours d'arrêts. Le général Dufresse, commandant des Deux-Sèvres, rédige des rapports où le ministre découvre « un mauvais esprit » ; soupçonné de tendances royalistes, le général Dufresse est relevé par le général Delaage. « Le général Callier, placé par les Bourbons à Napoléon-Vendée, ne peut servir utilement dans ce département, ayant été lié d'amitié avec plusieurs nobles qui sont aujourd'hui chefs d'insurgés, notamment avec Dulandreau, ex-garde d'honneur du 3e régiment et qui fait aujourd'hui l'énergumène contre le gouvernement de l'Empereur ; les honnêtes gens le voient avec défiance. » (Note du ministre de la guerre, jointe à sa lettre du 7 juin). Le général Callier reçoit donc l'ordre de partir immédiatement pour Paris, remplacé dans ses fonctions par le général Boyer. Malheureusement, il nous faut ici relater des actes plus graves : le commandant Bouttier, adjoint à l'état-major de la 22e division, chef de bande lors des anciennes guerres, se laisse désigner pour conduire le soulèvement en Indre-et-Loire ; un contrôleur principal et un substitut passent aux Vendéens ; le sous-lieutenant Séchet en demi-solde, incorporé dans la com-

pagnie d'officiers qui stationne à Chemillé, déserte avec armes et bagages; des gendarmes se mettent à sa poursuite, mais n'arrivent pas à découvrir cet enfant du pays, fils d'un meunier voisin de Beaupréau.

Pour maintenir ainsi en étroite surveillance le territoire insurgé, pour y rendre la justice plus expéditive, les procédés ordinaires devenaient insuffisants. L'Empereur institua donc, par décret du 23 mai 1815, dans la 12e division (Charente-inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Vienne), un comité de police pour chaque département et, siégeant au chef-lieu de la division militaire, Nantes, une commission de haute police. Lamarque reçut l'ordre d'étendre ce système aux deux autres divisions militaires de son commandement, c'est-à-dire à la 13e (Rennes) et à la 22e (Tours). C'était, comme réponse au tocsin du 15 mai et justifiées par l'émeute elle-même, la suspension des garanties civiques, l'éviction hors la loi des quatorze départements de l'ouest. La mise en pratique du décret impérial fut assez laborieuse puisque, même dans la 12e division, foyer d'émeute, presque rien ne fonctionnait encore au 15 juin. Personne n'est flatté d'en faire partie, car la fonction peut se prévoir d'un avenir dangereux; du reste, les fonds manquent pour rémunérer les secrétaires et bientôt l'on s'accorde à dire que mieux vaudrait l'état de siège avec les commissions militaires.

Tel était le filet administratif et policier que Lamarque devait jeter sur le pays révolté, sur les chefs vendéens, leurs familles et leurs agents. Les ordres partis de Paris, catégoriques, réitérés, ne permettaient aucune équivoque et le général en chef de l'armée de la Loire dut prendre certaines mesures : vu l'insécurité des relations postales,

il étendit les prérogatives du comité de police institué dans le département de la Vendée ; il nomma, pour Angers, un commissaire extraordinaire de police ; il transmit aussi les injonctions relatives aux otages et aux suspects.

Un esprit moins avisé que le sien eût sans doute été ébloui devant l'étendue des pouvoirs remis entre ses mains, puisque le ministre lui écrivait : « (3 juin.) Vous êtes général en chef et, lorsque des ordres venus de Paris peuvent avoir plus d'inconvénients que d'avantages, vous pourrez en suspendre l'exécution ou les modifier. » — Et, de sa propre main, en post-scriptum, sur une autre lettre, le prince d'Eckmühl disait encore : « (28 mai.) La guerre civile étant déclarée, ayant le commandement en chef, vous devez de vous-même prendre les mesures que vous jugerez utiles au service de l'Empereur et de la patrie, et en rendre compte ; il ne faut pas les différer d'une heure, lorsque vous jugerez que le moindre délai serait préjudiciable. »

Mais s'incarner, au milieu de circonstances aussi troubles, dénonciateur officiel d'autorités faiblissantes, poursuivre en justicier inflexible d'autres Français, respectables au moins par leurs fermes convictions, devenir enfin pourvoyeur d'otages et de suspects, ce rôle répugnait profondément à Lamarque. Il comprenait qu'une guerre commencée sous de tels auspices menacerait de tourner à l'extermination et que bientôt se renouvelleraient les horreurs d'autrefois. Aussi écrivait-il dès le 1er juin au ministre de la police : « Votre Excellence sentira que malgré les pouvoirs que Sa Majesté a daigné me confier, l'autorité militaire ne peut exécuter de semblables mesures. Je ne connais pas du tout ce pays et toutes dispositions contre une caste quelconque prise en masse sont mauvaises. Ce sont les individus qu'il faut frapper ; les préfets

faibles ou mal entourés ne donnent que des renseignements vagues. »

Les mêmes sentiments se cachent, sous une forme très atténuée, dans la lettre qu'il adresse au ministre de la guerre pour demander un adjoint : « (1er juin.) J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a écrite pour me prévenir des pouvoirs étendus que Sa Majesté daigne me confier. Il est de mon devoir de vous déclarer que je ne vois qu'un moyen d'en user d'une manière utile au service de Sa Majesté, c'est que Votre Excellence attache près de moi, comme secrétaire-général de la Basse-Loire, ou sous tout autre titre que Votre Excellence trouvera plus convenable, un homme dont le dévouement à l'Empereur, les opinions, la moralité et la conduite offrent des garanties. Cet homme serait chargé de prendre des renseignements sur tout ce qui regarderait la police et les administrations et me proposerait les mesures justes et nécessaires. Je crois qu'il le faudrait étranger à ce pays, d'un caractère froid et d'un jugement calme. — Ayant été toute ma vie occupé de mon métier, je suis d'une ignorance absolue des formes administratives. Sûr d'être bien secondé par un homme dévoué, je pourrais alors me livrer avec plus d'ardeur aux détails militaires, m'éloigner quelquefois, et tout irait mieux. — Il faudrait que ce fonctionnaire eût un traitement qui le mît à l'abri de toute séduction et qu'on lui offrît un avenir avantageux. Je prie Votre Excellence de prendre ma lettre en prompte considération. Je ne redoute pas le travail ni la responsabilité, mais je connais mes forces et je veux que l'Empereur soit bien servi. »

Sans tarder, l'administration centrale délégua auprès de Lamarque M. Auguste Billard, qui prit le titre de secrétaire général de l'armée de la Loire.

Trois petits épisodes révéleront mieux encore toute l'arrière-pensée du général Lamarque. M. Dubouchet, jeune Lyonnais, débarque à Saint-Gilles avec le marquis de La Rochejaquelein, mais se laisse prendre à Aizenay. Sur lui se trouvent des proclamations royalistes, une lettre annonçant l'arrivée prochaine de dix mille Portugais, une note sur l'emplacement des troupes en Vendée, sur les bonnes et mauvaises paroisses, sur les dispositions politiques d'un certain nombre d'officiers, etc. Le prince d'Eckmühl ordonne de traduire M. Dubouchet devant une commission militaire et de le passer par les armes. Heureusement, le général Travot hésite, envoie l'inculpé à Angers, où Lamarque arrive à le faire oublier dans un coin du château.

Une patrouille de garde nationale avait arrêté, fin mai, en avant des postes sur la Loire, près de Lhouéré, un ancien émigré, agent d'affaires à Châtellerault, M. Louis-Antoine Barbet (1), détenteur de papiers compromettants, de proclamations insurrectionnelles, de notes sur l'emplacement et les forces des troupes impériales, mais qui prétendait se rendre à Rennes déposer dans une affaire pour laquelle on l'avait assigné. Cette prise embarrassait fort Lamarque, et le meilleur moyen de sortir d'ennui lui parut être de passer la main à d'autres, d'expédier son prisonnier sur Paris. Le ministre de la guerre n'autorisa pas cette translation et prescrivit de juger l'affaire sur les lieux mêmes. Le 15 juin, cet ordre fut transmis au général Hamelinaye, commandant la 22e division militaire, et la

(1) D'après les diverses pièces qui le concernent, il se prénommait encore Phélot Lamidor. Le général Lamarque l'appelle M. Philidor Amidon. « Pour encourager les paysans, écrit-il au ministre de la guerre (1er juin), je leur ai abandonné le cheval et les armes de cet homme. J'ai même eu envie de leur donner les cinquante louis qu'on a trouvés sur lui. »

procédure criminelle sommaire commença contre l'agent royaliste. Sa femme accourt de Châtellerault pour implorer Lamarque; celui-ci n'esquive point l'entretien, lui refuse cependant une entrevue avec son mari et la congédie en disant : « Je suis contraint de paraître rigoureux, mais votre mari ne perdra pas la vie, je vous en donne ma parole d'honneur. « Un aide de camp discret reçut mission d'emporter les papiers de l'inculpé, afin qu'on ne pût le juger pendant l'absence du général qui engageait, à ce moment, les opérations actives. La pacification obtenue, après trois semaines passées au château d'Angers, Louis-Antoine Barbet retrouvait sa liberté.

Identique fut l'aventure dans laquelle se jeta M. de Durfort-Civrac, cousin des La Rochejaquelein et petit-fils de la maréchale d'Aubeterre. Porteur de proclamations et de lettres du marquis de La Rochejaquelein à divers officiers dans le genre de celle adressée au général Travot, M. de Civrac était arrêté, dans les premiers jours de juin et conduit à Fontenay devant le procureur impérial. Lamarque, cachant sa protection sous une rudesse indignée (1), le fit transférer à Niort, puis à la citadelle d'Oléron et put ainsi le soustraire au comité de police. Le 28 juin, jour même où les chefs vendéens signaient leur traité de paix, partait, sans attendre les instructions de Paris, l'ordre de mettre en liberté M. de Civrac et tous les détenus politiques; au même moment, la maréchale d'Aubeterre recevait du général Lamarque l'avis de cette bonne nouvelle.

(1) « Je donne l'ordre qu'on fasse partir sur-le-champ, de Fontenay sur Niort, M. de Civrac, homme fort dangereux, qui a été arrêté portant des proclamations incendiaires; il faut l'envoyer sous bonne et sûre escorte à la citadelle d'Oléron. » (Lamarque au général Delaage, 17 juin).

Ce n'est donc pas sans raison, — plus d'un épisode en apportera de nouvelles preuves, — que Lamarque a pu écrire : « La guerre de la Vendée est un titre de gloire pour moi; non seulement je l'ai faite avec humanité et comme si j'avais lu dans l'avenir, mais j'ai eu le courage de résister à l'autorité quand elle a blessé mes principes et ma conscience. Le seul sang qui a coulé hors des combats est celui de mes propres soldats qu'une discipline sévère devait contenir... J'ai bravé pour être juste, humain et généreux, le pouvoir le plus despotique du monde, l'homme devant qui tout pliait. Quel eût été mon sort si le succès ne m'avait absous? »

Sans contredit possible, pour l'Empereur et pour le prince d'Eckmühl, les méthodes répressives, poussées jusqu'aux dernières conséquences, devaient suppléer aux troupes qu'on ne voulait pas, qu'on ne pouvait pas donner, mais que Lamarque réclamait avec persistance. Celui-ci était parti de Paris, croyant, d'après les états remis entre ses mains par le ministre lui-même, trouver une armée de la Loire et sept divisions actives; mais tout cela n'existait que sur le papier. A cette première déconvenue vinrent s'ajouter des renseignements peu rassurants et de fâcheuses impressions ressenties dès l'arrivée à Angers. « Ce qu'il faut au pays, ce n'est pas des paroles, mais des baïonnettes, » disait déjà Travot. « L'insurrection s'accroît, écrit Lamarque; La Rochejaquelein, Suzannet, d'Autichamp ont des corps qu'on peut évaluer à dix ou douze mille hommes chacun. Un grand nombre, il est vrai, marche par force, et un succès ou l'appareil de la force les ferait rentrer dans le devoir; mais il faudrait se montrer dans le moment avec des moyens puissants. Alors tout s'éteindrait.

facilement, car les Vendéens ne sont pas animés du même esprit qu'en 93 : beaucoup marchent par force et les chefs s'en plaignent déjà. Monseigneur, daignez représenter à l'Empereur la gravité du mal. Il faut des troupes, il en faut promptement. Chaque jour de perdu en nécessitera un plus grand nombre. »

Viennent alors, et sans cesse plus pressantes, les demandes de renforts. Les réponses du ministre sont parfois assez dures : « Je reçois à l'instant votre lettre du 31 mai. Son contenu m'a beaucoup étonné. On ne vous a pas annoncé d'envois de troupes. Vous avez plus de forces qu'il ne vous en faut pour combattre les rassemblements... Vous convenez vous-même que les Vendéens marchent par force. C'est une raison de plus pour agir avec vigueur. Quelles mesures avez-vous prises pour arrêter les otages? Vous vous obstinez à me demander ce que vous savez que je suis dans l'impossibilité de vous donner. J'aime à croire que vous ne réitérerez plus. Toute votre correspondance me prouve que vous ne connaissez pas vos ressources. Chaque jour je remarque de l'irrésolution, pas d'ensemble, pas d'organisation... » Et, par le fait, sauf un complément de gendarmes, l'armée de la Loire ne reçut, pour se renforcer, ni un bataillon, ni même une compagnie.

L'optimisme, feint ou réel, du prince d'Eckmühl ne put convaincre le pessimisme du général Lamarque. Tous deux étaient placés à des points de vue trop différents : l'un, responsable des intérêts militaires collectifs de l'Empire et du gain de la partie décisive engagée au nord contre les alliés ; l'autre préoccupé uniquement de l'état des affaires dans l'ouest et redoutant, avec des effectifs disproportionnés, une recrudescence des complications, non seulement en Vendée, mais encore en Bretagne. Ces

craintes n'avaient rien d'imaginaire, puisque des troubles graves, précurseurs peut-être d'un soulèvement général, et dont le ministre lui-même ne pouvait disconvenir, étaient signalés dans les campagnes bretonnes, surtout en Morbihan, où guerroyait M. Sol de Grisolles. Si, par endroits, la garde nationale, pleine d'ardeur, poursuit vivement les Chouans de son voisinage, comme à Rochefort, près de Rennes, comme à Quimper ou Arzens; si Redon, attaqué pendant deux jours, les 4 et 5 juin, se défend avec succès et repousse M. Sol de Grisolles, qui se retire blessé au bras; si quelques malheureux font leur soumission à Carhaix, ailleurs circulent encore diverses bandes, dans la Loire-Inférieure, dans la Sarthe, dans l'Ille-et-Vilaine, dans les Côtes-du-Nord. Succès et revers se balancent d'un côté comme de l'autre et, loin de s'affaiblir, le soulèvement breton manifeste chaque jour une plus grande activité.

Entre la Bretagne et la Vendée, laquelle choisir? « J'ai cherché à connaître, écrit Lamarque, quel était le point le plus menacé et le plus dangereux pour l'Empire; j'ai vu, en Bretagne, des bandes dont on exagère le nombre et qui n'ont pas de lien entres elles; j'ai vu, dans la Vendée, une population tout entière, obéissant aux mêmes chefs, mue par de grands souvenirs et attendant un prince du sang pour soulever la moitié de l'Empire. » — Lamarque ne se laisse donc pas distraire de la Vendée, où d'ailleurs les événeemnts parlent d'eux-mêmes assez haut

CHAPITRE VIII

LA MISSION MALARTIC

Espérant économiser des régiments en Vendée, Napoléon se détermine à composer avec l'insurrection — Fouché choisit, pour ce rôle, M. de Malartic, qui accepte et s'adjoint MM. de Flavigny et de la Béraudière. — Leur arrivée à Angers et en Vendée. — Premières ouvertures aux différents chefs.

Parallèlement au travail d'organisation administratif et militaire s'amorçaient certaines tentatives d'arrangement. L'initiative en revient au général Travot. Dès le premier débarquement d'armes à Saint-Gilles, il écrivait : « Tout montre que l'insurrection est sérieuse. Le projet d'amener la duchesse d'Angoulême en Vendée, les armes et munitions qui viennent d'y être jetées, celles qui y étaient déjà, celles enfin que les Vendéens ont encore demandées aux Anglais et que ces derniers leur ont promises, tout annonce que l'insurrection est complètement organisée et a pris un caractère qui doit fixer l'attention de l'Empereur. » — Toujours modeste, Travot ajoutait : « Pour éteindre ce soulèvement, il faut des forces beaucoup plus imposantes que celles qui se trouvent en Vendée, et un officier beaucoup plus expérimenté que moi pour les mettre en action. Je me ferai un plaisir de servir sous ses ordres et un devoir de l'aider des connaissances locales que j'ai acquises. Si, pour y parvenir, on pouvait employer des moyens de politique, cette voie serait préférable. Car, en essayant d'étouffer l'insurrection par la force des armes,

les habitants qui veulent la paix vont se trouver exposés aux mêmes tribulations que les partisans de la guerre et, comme en 1793, fatigués d'être traités comme des rebelles, ils le deviendront en effet et prolongeront ainsi la résistance. »

Pour cette besogne qui lui épargnerait de nouveaux régiments, lui permettrait peut-être même d'en retirer hors de Vendée, l'Empereur ne pouvait mieux choisir que Fouché, ministre de la police générale ; et celui-ci n'était pas homme à reculer devant une intrigue, surtout lorsqu'elle lui permettrait de trahir le maître d'aujourd'hui pour le maître de demain. Il avait pied dans chaque parti et trouva vite, à Paris même, parmi les anciens officiers royalistes, un mandataire, M. de Malartic.

D'une ancienne famille de l'Armagnac et camarade de Bonaparte à l'école militaire, M. de Malartic avait, lors des guerres d'autrefois, servi sous Bourmont, comme chef d'état-major de l'armée du Maine. Pendant les années d'empire, ses relations avec plusieurs personnages bien en cour lui permirent d'atténuer les mesures de surveillance ou de sévérité dont eurent à souffrir quelques royalistes trop remuants. Quels moyens employa Fouché pour convaincre M. de Malartic, pour obtenir son intervention auprès des chefs vendéens et bretons? Les papiers du général Lamarque restent muets sur ce point. Sans indiquer leurs sources, Thiers et Alphonse de Beauchamp (1) détaillent une longue conversation tenue entre M. de Malartic et le duc d'Otrante, dans le cabinet de ce dernier ; les deux historiens prêtent à Fouché un langage sensiblement iden-

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers, t. XIX, liv. LIX, p. 572 (édition de 1861). — *Histoire des campagnes de 1814 et 1815*, par Alphonse de Beauchamp, t. IV, liv. XXX, p. 161 et 162.

tique, très vraisemblable d'ailleurs, mais dont l'exactitude reste sans contrôle. Néanmoins, on peut être certain qu'aucune insinuation, aucun argument ne fut négligé par un tentateur, incarnation vivante du mensonge et de la perfidie : menaces, promesses, assurances de dévouement secret aux royalistes, prophéties de chute prochaine pour l'usurpateur, conseils de patience, même d'apparente soumission éloignant les troupes de Vendée et permettant ainsi d'être maître chez soi, tous ces sophismes passèrent indubitablement sur les lèvres ministérielles. Trompant à la fois le parti napoléonien, la cause royaliste, les intérêts vendéens, la droiture de M. de Malartic, Fouché sut présenter un bouquet de fleurs diplomatiques et vénéneuses dont le parfum devait engourdir la finesse du discernement. Qui saura jamais faire la part de sincérité et de simulation dans l'âme de Fouché? Désirait-il vraiment préserver les Vendéens de l'écrasement et s'acquérir ainsi des titres à la reconnaissance du roi, si le roi remontait sur le trône? Par simple dilettantisme de fourbe, ne s'affublait-il d'opinions bourboniennes que pour mieux endoctriner son interlocuteur? Quelle que fût la juste défiance que lui inspirât le personnage, M. de Malartic ne s'en voyait pas moins réduit à reconnaître la force des arguments invoqués; après réflexion, il ne crut pas devoir repousser les chances d'une intervention, mais ne voulant pas agir seul, demanda pour compagnons M. de Flavigny, autrefois secrétaire des Polignac, et M. Victor de la Béraudière, ancien émigré de l'armée de Condé, puis commandant des chasseurs de Stofflet. Tous deux acceptèrent, non sans consulter encore quelques coreligionnaires politiques qui donnèrent leur assentiment, puisque le terrain du compromis ne dépasserait pas les limites d'une pure suspension d'armes, d'une trêve expectante,

sans acte de soumission ni de reconnaissance envers l'Empire, jusqu'à ce que la guerre, enfin commencée sur les frontières du nord permît de rentrer plus efficacement en scène.

Le 20 mai, donc, Fouché remet à M. de Malartic une lettre qui doit l'accréditer dans sa mission ; trois jours plus tard, le 23, une autre lettre au général Delaborde (Lamarque ne reçut son commandement que le 25 mai) annonce l'arrivée prochaine des trois envoyés.

La mission quitta Paris le 25 mai et se dirigea sur le Mans, où, dans un court arrêt, elle pressentit les chefs royalistes du département (1). Parvenus ensuite à Angers le 27, soit un jour avant le général Lamarque, les négociateurs eurent une première entrevue avec le général Delaborde, puis, le lendemain, 28, avec Lamarque venant remplacer Delaborde. Les moyens de pénétrer en Vendée leur furent aussitôt procurés (2) et tous trois, le 29 mai,

(1) C'est là que M. de Malartic aurait fait au baron de Bordigné l'aveu qu'il travaillait pour le duc d'Orléans. (*Histoire de la Vendée militaire*, par J. Crétineau-Joly, t. IV, chap. v, p. 304, 305 et 306.)

(2) Alphonse de Beauchamp (*Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, t. IV, liv. XXX, p. 169) prétend que le général Delaborde convint d'une suspension d'armes tacite pendant la durée des négociations, mais que Lamarque, devenu commandant en chef, « avide de mériter les récompenses de son maître et dévoré de l'ambition de conduire une guerre active », ne voulut pas ratifier cette promesse verbale, ni s'engager à maintenir ses troupes immobiles, n'autorisant même la continuation du voyage qu'avec une mauvaise grâce extrême.

A eux seuls, les faits protestent contre ces dires. Puisque l'arrivée de la mission Malartic et celle de Lamarque coïncident à une journée près, le général Delaborde, pour quelques heures du commandement qu'il savait lui rester encore, n'aurait jamais pris la responsabilité d'un pareil compromis. Quant aux tracasseries soulevées par Lamarque, elles ne furent, si elles existèrent, qu'un accès d'humeur bien passager ; car, dix jours plus tard, lorsque M. de Malartic et ses compagnons revinrent à Angers, « ils me deman-

allèrent voir M. d'Autichamp dans son bivouac de Tiffauges, puis se rendirent chez le comte de Suzannet, au château de la Chardière, près Chavagnes-en-Paillers.

Quoique M. de Romain, chef d'état-major du comte d'Autichamp, connût personnellement l'un des négociateurs, M. de la Béraudière, l'accueil reçu à Tiffauges paraît avoir été fort circonspect; la réserve naturelle au caractère de M. d'Autichamp le garantissait, en effet, de tout entraînement individuel, avant que les autres chefs ne se fussent prononcés. Quant à M. de Suzannet, il ne se trouvait pas à la Chardière, mais à quinze lieues de là, au château de la Motte-Foucrant, entre Challans et Soullans, sur la lisière du Marais, engagé, comme le diront les pages suivantes, avec quatre mille des siens, dans la grande opération combinée qu'allaient entreprendre, vers la côte, les quatre corps vendéens réunis. M. de Malartic écrivit donc au comte de Suzannet, lui faisant connaître la mission dont il était chargé, insistant sur l'imprudence d'avoir commencé trop tôt l'insurrection (1), renouvelant enfin la thèse du ministre Fouché (2). L'impression produite sur M. de Suzannet, fut des plus vives et se répercuta de telle façon sur les événements qu'il n'est pas possible d'anticiper ici.

Rien ne démontre que les trois négociateurs aient cherché à se rencontrer avec le marquis de La Rochejaquelein,

dèrent l'agrément, raconte Lamarque lui-même dans une note manuscrite, d'aller trouver M. d'Andigné pour lui faire part des intentions des chefs vendéens, et je leur en facilitai les moyens en arrêtant la marche de plusieurs petites colonnes de gendarmes qui circulaient sur la rive droite pour assurer nos communications et éloigner les partis de la grande route. »

(1) « Je suis persuadé que ces messieurs se repentent de s'être démasqués trop tôt. » (Lamarque au ministre de la guerre. 31 mai.)

(2) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 105 et 106.

général en chef du soulèvement, ni avec son frère Auguste. L'intransigeance bien connue de cette famille écartait toute démarche directe, mais non l'espoir de réussite par l'influence que pourrait exercer sur eux leur cousin germain, M. de Suzannet.

Restait encore un quatrième chef vendéen, M. de Sapinaud. Mettant à profit le groupement éphémère des forces insurgées aux environs du Marais, les trois porte-parole de Fouché eurent-ils une entrevue avec lui? Vraisemblablement non, car aucune trace ne s'en retrouve dans les mémoires du temps, ni dans les papiers de Lamarque. D'ailleurs, le fait seul que, depuis le 27 mai, les corps Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein marchaient, cantonnaient sous la conduite du marquis lui-même, établit assez l'improbabilité d'une entrevue, admissible seulement après la disjonction des masses vendéennes, quand M. de Sapinaud s'éloigne de la proximité immédiate des deux La Rochejaquelein.

L'entrée en scène de la mission Malartic, quoique tenue secrète, ne put entièrement échapper à l'attention : « On va quitter les La Rochejaquelein pour les foins, écrit le colonel Bourgeois qui commande la gendarmerie à Parthenay. Une détente paraît se produire : les nobles vont s'inscrire au chef-lieu pour éviter le séquestre; on dit que les chefs vendéens négocient. » Mais tout le monde n'approuvait pas cette tentative d'arrangement. « Comme tous les bons Français, déclare le général Noireau, je désire qu'il soit possible de mettre fin aux troubles civils de ces départements, mais je vois M. d'Andigné parler d'une suspension, je me rappelle celle qui eut lieu en l'an VII; ses effets furent d'accroître les bandes et les

moyens de faire la guerre. Si les chefs ne sont pas tenus de sortir du pays et si les bandes ne sont pas désarmées, il ne faut pas compter sur une tranquillité stable dans ces contrées, surtout si les armes de S. M. l'Empereur éprouvaient quelques revers. »

Le lieutenant de police Moreau exagérait encore ces idées : « Les amis du gouvernement paraissent craindre qu'il ne pactise avec les nobles. Une pareille marche serait impolitique ; il faut que ces gens-là sachent qu'on ne les craint pas et qu'ils ont enfin épuisé toute la patience de la nation, qui ne peut plus les supporter. Ils ont fait tout le mal qu'ils pouvaient faire; il faut en finir avec eux et les abandonner à la vengeance nationale. Ceux-là même qu'ils ont si impudemment abusés, de l'existence desquels ils se sont si indignement joués, qu'ils ont si inconséquemment compromis pour leurs seuls intérêts, seront, sous peu, les premiers artisans de la vindicte publique. Que gagnerait le gouvernement à traiter avec des gens qui sont à la veille de perdre une influence qu'ils n'ont conservée qu'à l'aide de tous les crimes et en appelant autour d'eux des hommes aussi féroces que méprisables? Le gouvernement mécontenterait des amis dévoués et ne pourrait réussir à s'attacher des individus qui ont trop fait connaître qu'ils étaient insusceptibles de reconnaissance. Je crois, monsieur le gouverneur, que vous ne sauriez trop tenir le gouvernement en garde contre un rapprochement que tous les partisans des Bourbons chercheront à effectuer pour se ménager un espoir de réorganiser, dans un avenir plus ou moins éloigné, de nouveaux troubles. De mon côté, je ne négligerai pas d'inculquer le plus possible cette opinion, qui ne sera pas celle de plusieurs personnes qui vous approchent et que vous connaissez. »

Quant au prince d'Eckmühl et à Fouché lui-même, trop heureux que le premier accueil n'eût pas tourné au congé immédiat, ils conseillent à Lamarque plus d'activité que jamais : « Nos négociations dans l'ouest sont heureusement commencées, annonce le ministre de la police à celui de la guerre ; les chefs de l'insurrection ont bien reçu les personnes que je leur ai adressées. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne pas ralentir l'activité de vos mesures militaires jusqu'à ce que nous ayons obtenu des garanties qui assurent un plein succès. » — « J'ignore, écrit à Lamarque le prince d'Eckmühl, quelle confiance il est possible de donner aux négociations qui sont engagées, mais j'y trouve un puissant motif d'accroître l'activité et l'énergie de toutes les mesures que je vous ai indiquées, ou que vous croirez convenable de prendre. La vigueur que vous déploierez ne pourra que hâter l'issue de ces négociations, si ceux à qui l'on s'adresse sont de bonne foi ; et, dans le cas contraire, elle déjouera le projet qu'ils pourraient avoir d'abuser de l'indulgence qu'on veut bien encore leur montrer. »

Le général Lamarque ne restreignit en rien les précautions militaires, sans d'ailleurs surajouter aux violences ; mais, pour lui, la mission Malartic devait valoir plus d'un bataillon de renfort, car, entre les chefs vendéens, surtout entre le marquis de La Rochejaquelein et M. d'Autichamp, si jaloux de prééminence, venait de tomber une nouvelle pomme de discorde.

L'effet devait en être magique.

CHAPITRE IX

L'ARRÊTÉ DE FALLERON

Marche générale des corps vendéens vers la côte (26 au 30 mai), pour couvrir un second débarquement d'armes et de munitions; M. d'Autichamp reste seul en arrière et s'arrête à Légé (31 mai). — Conférence entre le marquis de La Rochejaquelein, M. de Suzannet et le baron Canuel au château de la Motte-Foucrant (nuit du 30 au 31 mai). — Craignant une attaque, M. de Suzannet oblige tous les corps vendéens à reculer. — Le marquis de La Rochejaquelein persiste dans son projet d'assurer le débarquement; avec un millier d'hommes, il part pour le Marais. — Scission des forces vendéennes. — Conférence et arrêté de Falleron (31 mai). — Causes alléguées et causes vraies de cette mésintelligence produite par les propositions Malartic. — Retour de la mission Malartic à Angers; premières bases d'une pacification. — Les rassemblements Sapinaud, Suzannet et d'Autichamp reviennent chez eux; ils rencontrent (1er juin) le général Travot en marche de Nantes sur Napoléon-Vendée et, malgré leur supériorité numérique, ne l'attaquent pas.

L'arrivée du général Lamarque, le détail de ses préparatifs militaires, les débuts de la mission Malartic ont fait subir un arrêt momentané au récit des événements. Il n'est que temps d'y revenir.

L'entrevue du 24 mai, à Cholet, entre M. d'Autichamp et le marquis de La Rochejaquelein, assurait à ce dernier le commandement en chef et fixait, pour le 29 du même mois, une marche conjuguée des quatre corps vendéens, par Soullans et le Marais, vers la côte, afin d'y concourir à l'opération tant annoncée, un second débarquement d'armes et de munitions anglaises.

En conséquence, MM. de Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein (1) réunirent, le 27 mai, aux Essarts-la-Chapelerie, leurs deux contingents, cinq à six mille hommes. Ayant le marquis de La Rochejaquelein à leur tête, ils bivouaquèrent, le 28, au Poiré-sur-Vie et, le 29, à Soullans (2). MM. d'Autichamp et de Suzannet, qui auraient dû, également à cette date du 29, se trouver là, manquaient au rendez-vous. On résolut de les attendre sur place et, le 30 mai, les troupes eurent repos à Soullans. Le marquis de La Rochejaquelein en profita pour partir reconnaître la côte, accompagné de quelques officiers et du baron Canuel, son chef d'état-major général. Dans la matinée du 30, cette petite troupe arrivait à Saint-Jean-de-Monts, échangeait des signaux et des communications par chaloupe avec l'escadre anglaise et s'assurait que celle-ci se tenait prête à débarquer sa cargaison de guerre (3); sur quoi, dans l'après-midi même, tous rentraient à Soullans. Quelle ne fut pas leur surprise d'y trouver les rassemblements, si calmes et harassés quelques heures plus tôt, bourdonnant maintenant comme des essaims sur le point d'émigrer! M. de Suzannet venait,

(1) Celui-ci parti, le 26 mai, des Herbiers.

(2) Le 27 mai, des Herbiers aux Essarts-la-Chapelerie, étape de 20 kilomètres pour le corps Auguste de La Rochejaquelein seulement.

Le 28 mai, des Essarts au Poiré-sur-Vie, étape de 25 kilomètres pour les deux corps Auguste de La Rochejaquelein et Sapinaud réunis.

Le 29 mai, du Poiré à Soullans, étape de 35 kilomètres pour les deux corps Auguste de La Rochejaquelein et Sapinaud réunis.

Donc, pour le corps Auguste de La Rochejaquelein, 80 kilomètres en trois jours;

Et, pour le corps Sapinaud, 60 kilomètres en deux jours.

C'est une des plus longues et meilleures marches d'ensemble exécutées par les Vendéens en 1815.

(3) Telle est du moins la version du baron Canuel.

avec quatre mille hommes et trois cents chevaux, de rejoindre sur les dix heures du matin, non pas à Soullans même, mais au château de la Motte-Foucrant, à trois quarts de lieue en arrière ; il annonçait la présence de l'ennemi dans Challans, trois kilomètres plus loin vers le nord, et demandait qu'on vînt le soutenir en prévision d'une attaque. Malgré la résistance du baron Canuel, qui, fort judicieusement, prétendait que l'ennemi n'avait pas quitté Nantes et que Challans était vide, le marquis de La Rochejaquelein, « pour ne pas déplaire à son cousin », fit reculer tout son monde jusqu'à la Motte-Foucrant. Lui-même et Canuel demeurèrent à Soullans (1).

Trois corps vendéens, sur quatre, se trouvaient donc groupés ; seul, M. d'Autichamp ne paraissait pas. D'après la convention faite à Cholet, le 24 mai, avec le marquis de La Rochejaquelein, si quelques-uns de ses détachements devaient, au sud d'Angers, former masque devant le Pont-Barré, qu'occupait un bataillon de dépôt du 26e, lui-même, avec le gros de ses troupes, s'engageait à seconder l'opération générale vers la côte et à rallier Soullans pour le 29 mai. Dans la journée du 25, il mit sur pied quinze cents Angevins et s'achemina, non point dans la direction de l'ouest et de la mer, mais dans celle du nord et de la Loire. Soit qu'il voulût affirmer ainsi son indépendance, soit que la maigreur de son effectif l'eût tout à fait désabusé des grandes conceptions stratégiques, ses intentions, après une nuit à Chemillé, étaient de continuer sur Saint-Lambert-du-Lattay et sur le Pont-Barré, donc de tourner complètement le dos au marquis de La Rochejaquelein. Ce dernier, comme par pressentiment, et sans doute aussi

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 99 à 102.

peu certain du bon vouloir d'un ombrageux subordonné, lui écrivit quelques lignes qui parvinrent dans la matinée du 26, au moment même où allait s'exécuter le départ pour Saint-Lambert-du-Lattay. En termes pressants, mais nullement impératifs, ce billet indiquait la date du 27 mai comme rendez-vous aux Essarts. A la rigueur, les 65 kilomètres qui séparent ce point de Chemillé pouvaient se franchir en deux jours (1), donc pour le 27 soir, en tout cas pour le 28. Un autre que M. d'Autichamp aurait immédiatement, le 26, dès la réception du message, commencé son mouvement. Lui, au contraire, cédant à quelque mobile incompréhensible, renvoie chez eux les paysans qu'il avait sous la main, rentre au May-sur-Èvre et fixe de nouveaux rassemblements pour le dimanche 28. La veille de ce jour, nouvelle missive du marquis, ne récriminant en rien contre toutes ces volte-face, mais insistant encore sur l'obligation d'agir vite et formulant, cette fois très nettement, l'ordre de faire les rassemblements à Mortagne, aux confins de l'Anjou et de la Plaine, de se porter ensuite, le lundi 29 mai, à Saint-Fulgent, et, le mardi 30, à Belleville-sur-Vie, non loin du Poiré-sur-Vie, où se rendaient aussi les autres corps vendéens (2).

Devant des injonctions aussi formelles, M. d'Autichamp s'inclina et partit de Mortagne le 28, au matin, emmenant derrière lui trois mille Angevins « tous armés (3). » A l'instant de la mise en route, survenait une troisième

(1) Les divisions Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein exécutaient, au même moment, des marches non moins fortes.

(2) De Mortagne à Saint-Fulgent, par les Herbiers, 30 kilomètres;

De Saint-Fulgent à Belleville-sur-Vie, 28 kilomètres.

Soit environ 58 kilomètres en deux jours.

(3) Il laissa devant Pont-Barré la division de Chemillé, commandée par M. Cady, « homme de tête et de cœur, dit Lamarque dans une note manuscrite, chirurgien assez mauvais, mais brave, actif,

lettre du marquis, avec ordre, sans d'ailleurs plus amples explications, de marcher le lundi 29 sur Montaigu, le mardi 30 sur Légé (1), et d'attendre là de nouvelles instructions. Lamarque, dans une note manuscrite, attribue ce changement d'itinéraire à l'avis reçu par le marquis de La Rochejaquelein, que le général Travot venait de remonter vers Nantes pour y prendre les 15e et 26e régiments ; M. d'Autichamp pouvait ainsi tomber sur Travot non encore renforcé, ou bien servir de flanc-garde droite aux trois autres corps vendéens contre toute offensive du même général.

M. d'Autichamp donc, parti le 29 seulement avec déjà un jour de retard, s'en fut bivouaquer à Tiffauges. C'est là que vinrent le pressentir MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière. Le lendemain 30, les Angevins gagnèrent Vieille-Vigne, pour arriver le 31 à Légé (2). Pendant la marche de Montaigu sur Légé, le comte d'Autichamp reçut une quatrième lettre du marquis, lui prescrivant de se rendre, par la traverse, à Saint-Christophe-du-Ligneron, à dix-sept kilomètres plus dans l'ouest et à dix kilomètres en arrière de la Motte-Foucrand ; M. de La

plein d'intelligence. Ce chirurgien avait la confiance des Vendéens et la méritait... Il pourrait bien, ajoute Lamarque, remplacer le garde-chasse Stofflet. » (Lamarque au ministre de la guerre, 5 juin).

(1) De Mortagne à Montaigu par Tiffauges, 33 kilomètres ;
De Montaigu à Légé, par Vieille-Vigne, 27 kilomètres.
Donc 60 kilomètres en deux étapes. Mais, ainsi qu'on va le voir, M. d'Autichamp n'entendait pas marcher si vite.

(2) De Montaigu à Tiffauges, le 29 mai, 15 kilomètres ; de Tiffauges à Vieille-Vigne, le 30 mai, 28 kilomètres ; de Vieille-Vigne à Légé, le 31 mai, 16 kilomètres ; donc 59 kilomètres en trois étapes. Afin d'excuser cette lenteur et son retard, M. d'Autichamp, dans ses *Mémoires* (p. 63), argue le mauvais état des chemins. Il n'était pas meilleur pour MM. de Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein, qui, précisément à cette date, firent 60 kilomètres en deux jours, avec une colonne plus lourde du double.

Rochejaquelein ajoutait ce renseignement que Travot s'avançait et qu'on allait l'attaquer. Est-ce le but de ce mouvement qui ne lui souriait pas, était-il fatigué d'obéir? M. d'Autichamp s'abstint de pénétrer davantage vers la côte et s'établit au bivouac dans la lande de Légé (1).

Aussitôt signalée de toutes parts à Lamarque, dans le moment même qu'il prenait à Angers possession de son commandement, cette levée générale des corps insurgés ne s'effectue pas sans provoquer, chez l'adversaire, d'assez vives alarmes, puisque rien ou presque rien n'y pouvait être opposé. Même, le général Charpentier, à Nantes, s'effraye à tel point qu'il demande l'envoi de nouvelles troupes.

L'un des premiers, le général Travot connut les mouvements vendéens. Après son engagement à l'Aiguillon (19 mai), il rentre d'abord à Napoléon-Vendée, laisse dans cette ville une brigade, celle d'Estève, puis regagne Nantes, le 25 mai, pour assurer la formation de sa deuxième brigade Grosbon, provisoirement composée de cent cinquante canonniers de marine, de deux bataillons du 15e, deux du 26e, un du 14e et d'une centaine de chasseurs à cheval de la Vendée, avec quelques hussards. — Pour le moment, à Napoléon-Vendée, la brigade Grosbon va réunir tout au plus deux mille hommes. Avec d'aussi faibles ressources et malgré tous ses succès antérieurs, Travot hésite, d'autant que son effectif à Nantes se trouve encore incomplet. « Tout ce que j'ai fait, écrit-il, pour le service de Sa Majesté est très peu de chose, car il reste

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, 2e partie, p. 58 à 67. — *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, appendice, p. 388 à 390.

encore beaucoup à faire. » Mais, avec un homme comme lui, l'inaction ne se prolongera pas, bien que cette inaction, par la seule présence des troupes Estève à Napoléon et des bataillons Grosbon à Nantes ait suffi, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte, pour amener des perturbations profondes dans les divers mouvements des Vendéens.

Jusqu'à ce qu'il puisse disposer de toutes ses forces, bien maigres du reste, Travot garde donc l'expectative, et le général Lamarque, fort inquiet, se met à presser la réunion des troupes. S'il avait mieux connu le caractère des chefs vendéens, ce grondement d'insurrection l'eût moins alarmé, certain que la mission Malartic valait plusieurs régiments et suffirait, du moins pour quelques jours, à disperser les rassemblements de l'émeute tout comme une vraie bataille : au château de la Motte-Foucrant se préparait, en effet, un coup de théâtre.

Le 30 mai, à dix heures du matin, M. de Suzannet avait donc arrêté ses rassemblements aux alentours de la Motte-Foucrant et obtenu, vers quatre heures du soir, que les deux corps Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein reculent depuis Soullans jusqu'à lui, des allées et venues suspectes ayant été signalées non loin de Challans. Le marquis de La Rochejaquelein et son chef d'état-major général, le baron Canuel, restèrent à Soullans.

Dans la même journée encore, un peu plus tard, le comte de Suzannet envoya M. Gabriel Duchaffault, qui commandait l'une de ses divisions, auprès du marquis de La Rochejaquelein, pour l'aviser qu'il avait des dépêches importantes à lui communiquer et pour le prier de venir jusqu'à la Motte-Foucrant. Passant, en raison du cousinage, sur ce qu'avait d'incorrect pareil procédé d'un subordonné

envers son général en chef, M. de La Rochejaquelein se rendit à cette convocation, pour laquelle il emmena avec lui M. de Sapinaud. Le comte de Suzannet, devant M. Gabriel Duchaffault et M. de Sapinaud, fit alors connaître la lettre à lui adressée, de la Chardière, par M. de Malartic. Cette lettre disait « qu'on avait commencé trop tôt ; que cette imprudence pouvait se réparer en accédant aux propositions de Fouché ; que le gouvernement était disposé à faire tous les sacrifices pour éviter la guerre civile ; que les chefs vendéens resteraient maîtres des conditions ; qu'ils seraient libres de se retirer où ils voudraient ou de conserver leurs grades dans l'armée de Bonaparte ; que des récompenses proportionnées aux services qu'ils allaient rendre les attendaient ; que refuser tant d'avantages, c'était se perdre gratuitement ; que des forces considérables marchaient contre les Vendéens ; qu'ils seraient écrasés avant que les puissances eussent fait un pas en faveur du roi ; qu'il paraissait même qu'on désespérait de la cause de Sa Majesté ; qu'il était presque certain que les puissances ne se mêleraient pas de cette affaire, etc., etc. (1). »

Toute la nuit, soit en conciliabule commun, soit seul à seul, les quatre personnages de cette scène, le baron Canuel étant survenu, délibérèrent dans l'agitation la plus houleuse ; le marquis de La Rochejaquelein et le baron Canuel se montraient irréductibles ; M. de Suzannet redisait que le mouvement était prématuré, ne pouvait aboutir ; que les munitions manquaient ; qu'on aurait sur les bras toutes les forces de Bonaparte avant que les alliés ne fussent entrés en campagne ; il montrait des renseigne-

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 105 et 106.

ments venus de Nantes, d'après lesquels M. d'Andigné, sur la rive droite, n'était parvenu qu'à lever une poignée de paysans et semblait vouloir renoncer. Ces informations pessimistes annonçaient encore l'arrivée incessante de dix mille hommes sous les ordres de Lamarque, dont l'avant-garde avait déjà atteint Challans. Le baron Canuel proposait l'arrestation de MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière et leur mise en jugement comme traîtres et espions ; M. de Suzannet se récriait, convenait, non sans hésitation, qu'il valait mieux combattre que négocier, mais continuait à manifester les plus vives appréhensions sur la proximité d'un ennemi trop supérieur en nombre et prêt à renouveler sur les bivouacs installés autour de la Motte-Foucrant le désastre d'Aizenay.

Dans ces violentes contestations, l'attitude de M. de Sapinaud paraît s'être maintenue des plus effacées ; pour M. Auguste de La Rochejaquelein, aucun écrit du temps ne mentionne sa présence.

La nuit s'acheva de manière moins troublée ; le marquis de La Rochejaquelein et son chef d'état-major général, le baron Canuel, en profitèrent pour convenir des mouvements ultérieurs. Se disséminant sur un immense demi-cercle de cinquante kilomètres, dont Croix-de-Vie et Saint-Gilles, choisis comme points de débarquement, marquaient le centre, les corps Suzannet, Sapinaud, d'Autichamp avec les divisions Desabbayes et Caillaud devaient couvrir l'opération, tandis que les rassemblements Auguste de La Rochejaquelein, à Croix-de-Vie et à Saint-Gilles même, assureraient le débarquement et sa protection immédiate.

Au petit jour, il ne restait donc qu'à se mettre en marche, ce que faisaient déjà MM. de Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein, lorsque M. de Suzannet, qui, cependant, n'avait pas à bouger de la Motte-Foucrant,

mais à tenir seulement Challans et la Garnache par quelques postes, déclara « qu'il ne resterait pas à la Motte-Foucrant; que son intention était qu'on allât au-devant de M. d'Autichamp, que l'on trouverait probablement à Saint-Christophe-du-Ligneron; que là, on se concerterait tous ensemble; qu'enfin l'expédition était trop importante pour n'être pas discutée entre les généraux réunis (1). » La discussion recommença donc pour la seconde fois. Malgré toutes les représentations de son cousin, qui eut beau lui parler des richesses apportées par la flotte anglaise, M. de Suzannet s'obstina dans son étrange prétention, explicable seulement par la crainte persistante d'une attaque des bleus, tant et si bien que, sans renoncer au débarquement, le marquis « pour éviter une division dont les suites eussent été funestes (1) », consentit à perdre vingt-quatre heures et à reculer de trois lieues, jusque vers Saint-Christophe-du-Ligneron.

Dans la matinée du 31 mai, les trois colonnes Suzannet, Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein prennent donc la route de Saint-Christophe et y arrivent à huit heures du matin; M. d'Autichamp n'était pas là et ne devait point paraître (2). Étonnés de ce rebroussement incompréhensible pour eux, les paysans murmurent. Divers bruits fâcheux circulent : d'après les uns, M. de La Rochejaquelein ne voulait avancer vers la côte que pour s'embarquer et quitter la Vendée; la flotte anglaise va lever l'ancre, n'ayant aucune confiance dans le succès final; selon d'autres, elle doit revenir sous huit jours, mais comment, sans secours et sans vivres, attendre si longtemps au milieu

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 113 et 117.

(2) Comme on l'a déjà vu, ce même soir, 31, il atteignait seulement Légé avec ses trois mille hommes.

du Marais? » Il ne fallut rien moins que la présence et les discours du général en chef pour calmer tout le monde (1). » A se prolonger davantage, les irrésolutions risquaient une panique; le marquis de La Rochejaquelein s'en rendit compte et, allant réveiller M. de Suzannet, qui se reposait de sa précédente nuit blanche, l'invita soit à concourir au débarquement, soit à le protéger, sans attendre M. d'Autichamp. Une troisième fois, la discussion reprit entre les deux cousins : « Tu crois donc, disait au marquis le comte de Suzannet, que les Anglais vont te donner des armes? Ne sais-tu pas que, dans tous les temps, ils nous ont trompés? ils ne veulent nous attirer sur la côte que pour nous perdre; au reste, j'ai la certitude que l'amiral anglais veut se retirer, parce que la situation dans laquelle sont nos affaires ne lui inspire pas de confiance (1). » Cependant, après une longue résistance, M. de Suzannet céda, toutefois sous condition d'un ordre écrit qui lui fut immédiatement donné (2).

Se croyant alors certain que MM. de Suzannet et de Sapinaud allaient se rendre aux points désignés pour la

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 115 et 116.

(2) Charles d'Autichamp (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, p. 73 à 75) présente les choses sous un jour assez différent. M. de Suzannet aurait consulté les officiers, « qui tous s'accordèrent à déclarer que leurs soldats ne voulaient point aller dans le Marais. Ordres, prières, instances, reproches, tout fut inutile. M. de Suzannet rendit compte de la fâcheuse disposition dans laquelle se trouvait son corps d'armée et même celui de M. de Sapinaud en l'invitant à différer son départ et à tenir un conseil composé des principaux officiers, suivant l'usage invariable dans les armées vendéennes. Mais le marquis de La Rochejaquelein persista dans son projet et partit pour la côte avec quinze cents hommes. »

M. de Suzannet, tué quelques jours plus tard, n'a pu, dans la

protection du débarquement, le marquis de La Rochejaquelein ramassa un millier d'hommes parmi les gens de son frère Auguste et, dans l'après-midi même du 31, accompagné de celui-ci et du baron Canuel, partit pour le Perrier (1), à quatre lieues de Saint-Christophe-du-Ligneron, en plein Marais.

La petite troupe couche au Perrier et, le lendemain 1er juin, à deux heures de l'après-midi, entre dans Croix-de-Vie, où se trouvait déjà la division maréchaine de M. Robert, prévenue depuis le 30 mai et forte de trois cents hommes.

Avertie par des signaux, la flotte anglaise se rapprocha et vint s'embosser devant Croix-de-Vie, à quelques encablures du port. Le marquis de La Rochejaquelein et son parent, le vieux chevalier de Pommiès, montèrent à bord du vaisseau le *Superbe*, qui battait pavillon de sir Hotam. Celui-ci reçut les officiers royalistes avec beaucoup d'égards, même avec des honneurs particuliers.

Le baron Canuel et M. Auguste de La Rochejaquelein,

suite, apporter sa part de témoignage, et M. d'Autichamp, qui se trouvait à Légé, ne parle que d'après la correspondance du comte de Suzannet, où, entre chaque ligne, perce l'espoir d'une justification. Par la concordance sur ce point de toutes les publications contemporaines, par l'enchaînement même des opérations, il semble démontré que jamais M. de La Rochejaquelein ne conçut l'idée d'entasser toute l'armée vendéenne dans le Marais, et qu'il s'agissait seulement, pour les corps d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud, de surveiller l'ennemi, en se portant sur la lisière de ce Marais tant redouté, mais ici prétexte derrière lequel se cachent les véritables motifs. (Voir *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron CANUEL, appendice, p. 395 et 396).

(1) Le Perrier se trouve à mi-distance entre Challans et Saint-Jean-des-Monts, où M. de La Rochejaquelein avait intérêt à se rendre d'abord, pour se relier avec les transports anglais et les faire venir à l'embouchure de la Vie. Mais, comme l'amiral Hotam y avait déjà pris son mouillage, il eût été préférable de suivre le chemin direct de Saint-Christophe-du-Ligneron à Croix-de-Vie, par Commequiers, Riez et Saint-Hilaire-de-Riez, plus court de presque 15 kilomètres.

restés à terre, prirent leurs dispositions de sécurité. On occupa Saint-Hilaire-de-Riez, à deux kilomètres au nord de Croix-de-Vie, et trois cents hommes furent envoyés tenir le passage en face du Fenouiller, sur la Vie.

Le débarquement commença dans la nuit du 1er au 2 juin et continua le lendemain. Le baron Canuel en donne une description lyrique, voyant « déjà les Vendéens maîtres de la capitale et le roi sur son trône, leur disant : « Je suis content de vous. »

Mais la roche tarpéienne avoisine le Capitole et, juste à ce moment, arrivait un émissaire du comte de Suzannet, porteur d'un étrange document que les mémoires contemporains dénomment « l'arrêté de Falleron. » — MM. de Sapinaud, d'Autichamp et de Suzannet, s'étant réunis, déclaraient irréalisables les mouvements ordonnés par le marquis de La Rochejaquelein : trop grande proximite de l'ennemi, mauvais vouloir des Vendéens à marcher, démoralisation depuis le désastre d'Aizenay, difficultés pour un nouvel appel dans un pays ainsi paralysé, tout cela déterminait les trois signataires à conseiller au marquis sa retraite hors du Marais et son retour au Bocage, afin d'y attendre, soit l'ouverture des hostilités dans le nord, soit l'appui d'autres troupes, soit enfin l'arrivée d'un prince de la maison royale.

Aussitôt après cette lecture, le baron Canuel, « pétrifié comme par la tête de Méduse », adresse le billet suivant au marquis de La Rochejaquelein, à bord de l'escadre anglaise : « Mon cher général, le grand œuvre d'iniquité est consommé. D'Autichamp, Suzannet et Sapinaud, qu'ils ont entraîné, se retirent et licencient leur monde. J'ai la lettre que vous écrit Suzannet, et l'arrêté de ces messieurs qui y est joint. Je ne vous envoie point ces pièces, de peur qu'elles se perdent. Revenez, nous consulterons ensemble

sur le parti que nous avons à prendre pour parer aux inconvénients de cette infâme défection. Il faudra bien que nous fassions, à nous seuls, ce à quoi tous auraient dû coopérer. Tout à vous d'amitié à la mort ou la vie. CANUEL, chef d'état-major. — Par réflexion, je vous transmets les papiers par M. de Gourbillon (1). »

Le marquis revint immédiatement à terre. L'examen de la situation créée par les trois autres chefs vendéens n'était pas rassurant : le rideau protecteur se trouvait déchiré dans toutes les directions, Nantes, Bourbon-Vendée, les Sables-d'Olonne. Néanmoins, M. de La Rochejaquelein sentit l'impossibilité de suspendre les opérations du débarquement : ses paysans perdraient toute confiance pour l'avenir, eux et lui-même deviendraient la risée des Anglais, auxquels n'avait point échappé l'énorme disproportion de forces entre les quatre corps vendéens et leurs deux mille ennemis, tronçonnés dans plusieurs garnisons. Par amour-propre donc, M. de La Rochejaquelein décide de poursuivre le déchargement et prend quelques dispositions en conséquence.

Il commence par déverser sa colère dans un ordre du jour, daté du 2 juin, où se lisent, sortis sans doute de la plume du baron Canuel, les mots de « lâche retraite, honteuse défection, infamie de la désobéissance, bassesse de prêter l'oreille à un accommodement avec le tyran dévastateur de la France et du monde ». MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud étaient révoqués et respectivement remplacés par le marquis de Civrac, par M. Gabriel Duchaffault et par le chevalier Daniaud-Dupérat, qui

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron CANUEL, p. 148 et 149. Ce billet, avec d'autres papiers, fut trouvé sur le marquis de La Rochejaquelein, après sa mort, et publié au *Moniteur* du 15 juin 1815.

devaient entrer à l'instant en fonctions, arrêter et conduire devant M. de La Rochejaquelein les trois généraux rebelles, casser tous les officiers ayant pris part aux délibérations de Falleron. Cet ordre du jour prescrivait encore de faire à nouveau les rassemblements et de se porter : M. de Civrac sur Légé et Vieille-Vigne ; M. Duchaffault sur Challans et Soullans ; M. Dupérat sur Landevielle et la Chaize-Girault.

De plus, cédant cette fois aux incitations du baron Canuel, le marquis de La Rochejaquelein envoie le chevalier Dulandreau à la Chardière, ce château de M. de Suzannet où devaient encore très probablement se trouver, attendant le résultat des négociations, MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière. M. Dulandreau avait mission de s'assurer de leurs personnes.

Puis, afin de réunir rapidement quelques renforts, des émissaires partent pour faire sonner partout le tocsin, avertir, à Saint-Aubin-de-Baubigné, la sœur du marquis, Mlle Lucie de La Rochejaquelein, et lui demander d'envoyer du monde. Finalement, M. de La Rochejaquelein écrit au duc de Feltre, ministre de la guerre auprès de Louis XVIII à Gand, l'informe de la conduite des autres généraux et l'assure « que la Vendée, purgée de quelques traîtres, sera bientôt plus forte qu'en 1793 et que, sous huit jours, avec les secours de l'Angleterre, on aura cinquante mille hommes sous les armes ».

Que s'est-il donc passé pour que les corps Sapinaud, d'Autichamp et de Suzannet disparaissent ainsi du théâtre des opérations, comme par un coup de baguette ? Rien, ou presque rien : l'intervention Malartic.

Ainsi que le récit en a déjà été fait, dans cette journée

du 31 mai, plus néfaste à la cause vendéenne que la perte d'une grande bataille, les rassemblements Suzannet et Sapinaud stationnaient à Saint-Christophe-du-Ligneron et ceux de M. d'Autichamp atteignaient Légé, quatre lieues plus en arrière. Ce même après-midi du 31, à peine le marquis de La Rochejaquelein partait-il pour le Marais, que MM. de Sapinaud et de Suzannet, avec leurs sept mille hommes, quittaient Saint-Christophe-du-Ligneron et reculaient au nord sur Falleron, où, après une marche de huit kilomètres, ils s'établissaient à six heures du soir.

Peu après, laissant son monde bivouaquer dans la lande de Légé, M d'Autichamp arrivait, accompagné seulement par M. de Charbonnier, son aide de camp. Aussitôt, MM. de Suzannet, de Sapinaud et d'Autichamp se réunirent chez le curé de Falleron et tinrent conseil en présence de M. Gabriel Duchaffault. Tout d'abord, M. d'Autichamp demanda de quel droit le marquis de La Rochejaquelein s'intitulait général en chef et s'il avait exhibé des pouvoirs écrits (1). Devant le silence de tout le monde et ce premier point acquis, M. d'Autichamp proposa d'interrompre les opérations, car leurs hommes manquaient de vivres, étaient exténués par le mauvais temps et par les marches précédentes, voulaient rentrer chez eux ; les

(1) D'après le témoignage auriculaire de M. Gabriel Duchaffault dans sa relation (p. 7). — M. d'Autichamp proteste (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, p. 82). Il était cependant nécessaire, avant toute discussion ultérieure, d'établir que M. de La Rochejaquelein n'avait, en sa possession, aucun titre écrit et que la porte était bien ouverte à la désobéissance. « L'assertion de M. Duchaffault est assez vraisemblable, dit le général Lamarque dans une note manuscrite ; il me semble que M d'Autichamp est intéressé à l'appuyer ; car, s'il reconnaît que M. de La Rochejaquelein est son général en chef, il est coupable, coupable de fait, d'intention, et il ne lui reste aucune excuse. »

bonapartistes amassaient des troupes à Nantes, etc. En voyant la tournure que prenait la conférence, M. Duchaffault et les quelques officiers qui écoutaient avec lui se retirèrent; MM. d'Autichamp, Sapinaud et Suzannet restèrent seuls : aucun d'eux n'a trahi le secret des propos échangés à partir de ce moment.

L'arrêté de Falleron fut donc signé dans cette nuit du 31 mai et, le lendemain 1er juin, envoyé au marquis de La Rochejaquelein.

Les explications que, dans leur arrêté, leur correspondance, les Mémoires de l'un d'entre eux, MM. de Suzannet et d'Autichamp ont données de leur conduite (1), furent la fatigue, le manque de vivres, les bruits alarmants qui couraient parmi les Vendéens, leur refus d'entrer dans le Marais.

La fatigue était réelle, le temps aussi des plus mauvais; cependant, une bonne partie des gens de M. Auguste de La Rochejaquelein n'hésitèrent pas un instant à continuer vers le Perrier et vers la côte. « Ils étaient beaucoup plus loin de chez eux que les autres, déclare le baron Canuel, qu'on ne se lasserait pas de citer, tant les dires de ce néophyte en royalisme présentent de saveur dans leur exagération fréquente; pourtant, cette armée resta sur pied tout le temps que son général en eut besoin. Elle fut constamment en mouvement depuis le 27 mai jusqu'au 5 juin; elle se battit pendant trois jours consécutifs, les 2, 3 et 4 juin, et l'on n'a pas ouï-dire qu'un seul homme ait abandonné les rangs (2). »

(1) M. de Sapinaud n'en fournit jamais publiquement aucune. — *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée,* par le comte Charles d'Autichamp, 2e partie, p. 84 à 87, et 3e partie, p. 88 à 91, où se trouvent citées plusieurs lettres de M. de Suzannet.

(2) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 135.

Le manque de vivres ne devint jamais un embarras sérieux ; il y en avait d'ailleurs de préparés à Challans et à Soullans. « La raison du manque de vivres pour une division de trois mille hommes (il s'agit du corps d'Autichamp) fait sourire de pitié tout militaire qui a fait la guerre, écrit Lamarque. Quel embarras de nourrir trois mille hommes dans le sein de la Vendée ! Où ces messieurs ont-ils donc appris leur métier? Ne dirait-on pas qu'ils se trouvent dans les déserts de la Russie ou qu'ils font leur marche du Grand Caire à Suez? C'est une chose terrible que le manque de vivres! »

Les rumeurs inquiétantes ne devaient pas empêcher de nouveaux rassemblements, puisque trois jours après, le 3 juin, M. de Suzannet se trouvait à la tête de quatre ou cinq mille hommes, et que M. d'Autichamp en mobilisait trois mille autres une semaine plus tard.

Le dernier argument, refus des rassemblements d'entrer au Marais, soutient encore moins l'examen. On l'a déjà lu : jamais M. de La Rochejaquelein ne pensa jeter toutes ses troupes, en un seul bloc, dans ce Marais de « sinistre présage (1) ». Si les chefs vendéens agitèrent cet épouvantail devant leurs officiers et leurs hommes, c'est qu'ils voulaient provoquer la désobéissance et paraître entraînés par la force majeure. Mais, également ici, le prétexte ne vaut rien. « Un général habile est sûr de faire vouloir à son armée ce qu'il veut et il n'a pas besoin de bien de discipline pour la faire suivre. Si M. de Suzannet avait eu la volonté ferme d'aller dans le Marais, si ses officiers l'avaient eue, ses soldats n'auraient pas balancé. Ceux de M. de La Rochejaquelein, qui venaient de

(1) Expression de M. d'Autichamp (*Mémoires sur la campagne de 1815 en Vendée*, p. 76).

plus loin, hésitèrent-ils un seul instant à le suivre? La preuve que les chefs ne le voulaient pas est dans leur conduite; la preuve qu'ils avaient fait partager leur opinion par leurs officiers se trouve dans la réponse de M. Duchaffault à M. de La Rochejaquelein : « Non, en vérité, je ne « vais point dans le Marais. » Il est vraiment commode pour un général de pouvoir se justifier en disant : « Mes « soldats n'ont pas voulu obéir! » Si vous leur aviez parlé, ils auraient senti la nécessité de ne pas se diviser au moment où l'ennemi était en marche; vous les auriez entraînés sur les pas de votre général en chef. Vous auriez, au moins, pris une position qui eût pu empêcher Travot de franchir la rivière de Vie, qu'on ne peut passer que sur un petit bac qu'il était facile de détruire! » (Note manuscrite du général Lamarque.)

Non, les causes vraies de la retraite des corps vendéens, ainsi que de l'arrêté signé à Falleron, sont tout autres et remontent aux propositions Malartic. C'est après avoir reçu la lettre Malartic, écrite de la Chardière, que M. de Suzannet exige, dans la soirée du 30 mai, le recul des corps Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein jusqu'à la Motte-Foucrant, recul qui, dans son esprit, marque seulement le prélude des étapes en arrière. Le poison de Fouché circulant toujours dans ses veines et continuant un sourd travail, M. de Suzannet, le lendemain matin 31 mai, force à nouveau la volonté du marquis de La Rochejaquelein et fait replier tout le monde sur Saint-Christophe-du-Ligneron. Ceci le rapprochait lui-même, ainsi que M. de La Rochejaquelein et M. de Sapinaud, du comte d'Autichamp, dont le suffrage ne pouvait être négligé; mais, pour amener la conjonction complète des quatre chefs royalistes, puisque M. d'Autichamp s'obstinait à rester loin du Marais, force était d'accomplir une

dernière étape en arrière. Elle fut franchie le 31 mai après-midi : tandis que M. de La Rochejaquelein part pour le Perrier, le comte de Suzannet entraîne jusqu'à Falleron M. de Sapinaud; à eux deux, avec M. d'Autichamp, ils formeront la majorité et décideront des événements.

Telle est la réalité, impartiale, absolue, qui jaillit de l'analyse des faits, à travers les contradictions, les réticences, les obscurités intentionnelles dont fourmillent les écrits laissés par les acteurs du drame vendéen. Que M. de Suzannet, dans la journée du 31, ait donné rendez-vous à M. d'Autichamp pour le soir même à Falleron, la chose semble hors de doute; que M. de Suzannet crût possible d'escompter à l'avance les sentiments d'un rival malheureux au commandement suprême, cela n'est aucunement invraisemblable, à supposer toutefois que, par sa lettre, M. de Malartic n'eût pas déjà laissé entrevoir les dispositions d'esprit où se trouvait M. d'Autichamp, qu'il venait de quitter. Sur ce dernier point, mais sur ce dernier point seul, les hypothèses gardent libre cours, MM. de Malartic, de Suzannet et d'Autichamp ayant omis, probablement pour cause, de verser aux débats leur correspondance.

Le lendemain même du jour où les trois chefs vendéens dissidents signent leur arrêté de Falleron, c'est-à-dire le 1er juin, MM. de Malartic et Victor de la Béraudière, dépistant le chevalier Dulandreau envoyé à leur poursuite par le marquis de La Rochejaquelein, se rencontrent avec le comte de Suzannet; un long entretien s'engage dans un grenier du village de Touvois; MM. de Sapinaud et Gabriel Duchaffault y assistent. MM. de Malartic et de la Béraudière restent auprès du comte de Suzannet pen-

dant deux jours encore, jusqu'au 3 juin, discutant les éléments d'une entente ; ils reprennent, à cette date, la route d'Angers, confèrent au passage avec M. d'Autichamp, pour tomber définitivement d'accord, si bien que, lorsqu'ils se présentent, le 5 juin, au général Lamarque (1), une esquisse de transaction se trouve ébauchée. « J'arrivai à Angers en même temps que MM. Malartic et Flavigny, raconte Lamarque dans une note manuscrite ; je les vis au moment de leur départ pour l'intérieur de la Vendée et à leur retour, où j'avais pris le commandement de l'armée. J'atteste qu'ils nous dirent que MM. d'Autichamp et Suzannet ne demandaient pas mieux que de traiter, et qu'ils nous montrèrent les conditions qu'ils exigeaient ; ce sont les mêmes qui ont servi de base à la pacification. »

Le général Lamarque autorisa les trois négociateurs à passer sur la rive droite de la Loire s'entendre avec M. d'Andigné, considéré comme l'un des chefs les plus influents sur la rive droite. Celui-ci, découragé par son échec de Vern et connaissant déjà l'équipée de Falleron, ménage bon accueil aux propositions gouvernementales. En voici la preuve dans la lettre suivante : « Ce 6 juin 1815. Je suis bien aise de vous prévenir, mon cher Champagné, que je reçus hier les commissaires pacificateurs envoyés par le gouvernement aux fins de nous engager au repos. La situation de la Vendée est si critique, les ressources qu'ils ont déployées si médiocres, qu'après avoir fait une levée de boucliers pour les *soutenir*, nous pourrions nous en trouver les victimes. D'après cela, il m'a paru prudent de prêter l'oreille aux propositions très honorables qu'on nous fait. Je m'attends sous peu à une suspension d'armes ; aussitôt qu'elle sera réglée, je vous

(1) Ils étaient rentrés à Angers dans la nuit du 4 au 5 juin.

en ferai part. En attendant, n'attaquez point et ne parlez de ceci qu'à M. Gaulier et à ceux dont vous êtes bien assuré. Tout à vous. Le chevalier D'ANDIGNÉ (1) ».

De son côté, le général Lamarque écrivait au ministre de la guerre : « Angers, le 5 juin 1815. M. le général Delaborde a rendu compte à Votre Altesse que MM. Malartic, Flavigny et la Béraudière étaient passés ici avec des passeports de S. E. le duc d'Otrante, pour tâcher de pacifier les troubles de la Vendée. Ces messieurs sont revenus la nuit dernière et prétendent que MM. Sapinaud, d'Autichamp et Suzannet sont disposés à traiter, mais qu'ils veulent s'entendre avec M. d'Andigné, auprès de qui je leur permets de se rendre aujourd'hui. Ces messieurs me paraissent avoir des prétentions exagérées. Quoi qu'il en soit, m'autorisez-vous à leur proposer une pacification dont les bases seraient celles-ci :

« 1° Amnistie pour le passé. Permission à M. La Rochejaquelein de repasser à l'étranger en conservant ses biens ou en recevant leur valeur en argent.

« 2° M. d'Autichamp se rendra à Poitiers, M. Suzannet à Orléans, où il a sa belle-mère, et les autres hors de la Vendée.

« 3° M. d'Andigné, qui a toujours été proscrit, serait-il dans l'amnistie et pourrait-il jouir de ses biens, également hors de la Bretagne? C'est le plus influent et le plus aigri ; les autres ne traiteront pas, dit-on, sans cela.

« 4° Consentirait-on à mettre en liberté les personnes qu'on a arrêtées dans l'intérieur, à cause de l'insurrection de la Vendée, notamment M. de Boisguy (2)?

(1) Lettre trouvée parmi les papiers saisis sur M. de Champagné, tué à Vern.

(2) Arrêté aux premiers jours du mois de mai, en Ille-et-Vilaine, comme agent perturbateur.

« 5° On exigerait la remise des fusils anglais débarqués?

« 6° On promettrait de ne pas retirer, cette année, de ce pays les conscrits ou autres militaires qui devraient rejoindre. On en formerait des corps pour garder le pays.

« 7° Peut-on promettre un dégrèvement quelconque dans les impositions?

« 8° Puis-je donner de l'argent, promettre des places dans l'intérieur à quelques intrigants dangereux dans le pays, tels que X?

« Ces propositions, loin de ralentir la marche des renforts que Votre Altesse m'envoie sans doute, doivent au contraire l'accélérer; je n'espère pas beaucoup de cette négociation. »

On avait fait quelque chemin depuis les ouvertures de Fouché à M. de Malartic : c'était l'exil ou l'éloignement de chez eux pour les principaux chefs; c'était aussi, par l'amnistie, par la demande de dégrèvement et d'exonération militaire, reconnaître indirectement Napoléon. Cependant, en réalité, les meneurs du mouvement, M. de Suzannet tout le premier, — cette justice doit lui être rendue, — n'abandonnaient aucun de leurs espoirs; le mot désarmement n'est pas prononcé et l'engagement de former avec les conscrits des corps sédentaires pour la soi-disant garde du pays laisse entr'apercevoir l'idée secrète de gagner du temps, d'endormir l'ennemi, puis de reprendre les armes.

Il n'est donc pas étonnant que le général Lamarque n'accordât qu'une faible confiance au succès de ces négociations. Le ministre n'avait pas besoin de le lui recommander : « Vous pouvez entrer en pourparlers avec les chefs vendéens, mais que cela ne ralentisse pas vos opéra-

tions militaires; redoublez-les; au contraire. » Lamarque, avait des doutes et ne s'en cachait pas : « Je crains bien, écrivait-il au ministre de la guerre, le 9 juin, que toutes ces démarches n'aient pas le résultat qu'en attendait S. E. le ministre de la police. » Il mettait en garde le général Brayer : « Ne croyez pas aux vaines promesses des chefs; s'ils veulent la paix, ils doivent quitter le pays. Quant aux paysans, leur intérêt est comme le nôtre. Ne vous disséminez pas; ne vous séparez pas en détachements. Le moins que vous y penserez, cinq ou six mille hommes vous tomberaient dessus. »

La suite de l'intervention Malartic se développera prochainement, parallèle aux événements; pour l'instant, il est nécessaire de revenir à Falleron, où, dans la soirée du 31 mai, se signait l'arrêté. Aussitôt après, donc à huit heures du soir, M. d'Autichamp regagnait le bivouac de ses Angevins, dans les landes de Légé. Ne s'occupant plus du marquis de La Rochejaquelein, il prit dès le lendemain, 1er juin, la route de retour vers Cholet et l'Anjou, non toutefois sans couvrir sa responsabilité par une sorte de conseil de guerre dans lequel ses officiers lui auraient « unanimement » donné leur adhésion (1).

Plus pressé encore que le comte d'Autichamp, M. de Sapinaud, le soir même du 31 mai, quittait Falleron et se portait sur Touvois, à trois kilomètres au nord. M. de Suzannet l'y joignait le lendemain, 1er juin, et c'est là, dans un grenier, que tous deux se rencontrèrent avec MM. de Malartic et de la Béraudière. A Touvois égale-

(1) *Mémoires sur la campagne de 1815 en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, 2e partie, p. 87.

ment, et dans cette même journée du 1er juin, eut lieu l'enterrement de M. Ludovic de Charette, mort la veille, des blessures reçues à Aizenay. Cette cérémonie se terminait quand arrive au comte de Suzannet le renseignement qu'une colonne ennemie, sortie de Nantes, marche droit du nord au sud, de Saint-Étienne-de-Corcoué vers Légé et Palluau. On n'en tient aucun compte, les rassemblements Sapinaud et Suzannet se séparent ; le premier se met en mouvement pour Légé, et de là chez lui, dans la Plaine ; le second, par la forêt de Touvois, chemine dans la direction de La Roche-Servière et Vieille-Vigne (1er juin.)

M. Duchaffault commandait l'avant-garde (quatre cents hommes) de cette colonne Suzannet. Au débouché de la forêt, un cavalier vendéen, lancé à toute allure, vient le prévenir qu'une colonne ennemie, évaluée à quinze cents hommes, se trouvait près de Saint-Étienne-de-Corcoué, à une demi-lieue de la lisière des bois (1). M. Duchaffault arrête son avant-garde et part en reconnaissance avec M. de Carné l'aîné. La nouvelle était vraie : l'ennemi, le général Travot — car c'était lui, — faisait une pause aux abords de Saint-Etienne-de-Corcoué et se préparait à continuer sur Légé. De la part de M. Duchaffault, un officier, M. de Marans, s'en fut bride abattue avertir le comte de Suzannet et lui proposer de surprendre l'adversaire : puisque celui-ci ainsi que M. de Sapinaud se dirigeaient tous deux vers Légé, M. de Sapinaud attaquerait de front, M. de Suzannet en flanc, et lui, Duchaffault, laissant filer les bonapartistes, tomberait sur leur arrière-garde ; sept mille hommes contre quinze cents, le coup devait réussir.

(1) Actuellement la forêt de Touvois n'avance pas si loin ; elle s'arrête à 7 kilomètres de Saint-Etienne-de-Corcoué et ne dépasse pas l'étendue d'un bois moyen.

M. de Suzannet se trouvait, à ce moment, encore en pleine forêt, un kilomètre en arrière, avec le gros de ses forces. Il chevauchait en tête de ses gens, encadré de MM. de Malartic et de la Béraudière. Après avoir écouté la communication de M. de Marans, il répondit : « Dites à Duchaffault que je n'attaquerai pas et qu'il prenne un autre chemin. » Et comme M. de Marans lui répliquait que c'était la Providence qui mettait cette colonne entre leurs mains et qu'il était facile de l'enlever, le comte de Suzannet détourna son cheval sans répondre et fit incliner la marche plus au nord, de façon à éviter toute possibilité de rencontre.

Comment Travot se trouvait-il ainsi submergé dans les rassemblements vendéens? Notre récit le quittait à Nantes, réunissant autour de lui les éléments de sa deuxième brigade Grosbon, tandis que la première, celle du général Estève, mille hommes environ, demeure en observation à Napoléon-Vendée. Dès qu'il jugea présentable l'effectif réuni à Nantes, Travot donna l'ordre au général Estève de se mettre en mouvement, le 30 mai, et de pousser sur Machecoul à sa rencontre; lui-même quittait Nantes le 1er juin, avec deux mille hommes. Une fois la jonction opérée, Travot eût disposé de trois mille combattants à peu près, force paraissant suffisante contre toutes les éventualités. Mais les choses devaient se passer autrement, car dans sa marche vers le nord, par la Mothe-Achard et Chaize-Girault, Estève apprend non seulement de quelles masses insurgées se couvre soudain le pays, mais encore l'apparition de douze voiles anglaises sur le littoral. Rendu timide par ces nouvelles, Estève croit tout mouvement vers Machecoul et le nord impossible; il recule, s'imagine même que la petite garnison (quatre cents hommes) précédemment laissée à Saint-Gilles ne pourra résister, prise

entre l'escadre anglaise et les insurgés, si bien qu'il la rappelle ; tout le monde rentre à Napoléon-Vendée. Saint-Gilles se trouve entièrement dégarni : méprise double et grave, dont les conséquences se feront bientôt sentir.

Moins facile à déconcerter, Travot poursuivait sa marche vers le sud par la grande route Nantes-les-Sables. A Saint-Étienne-de-Corcoué, des renseignements l'avertissent que le triangle La Roche-Servière-Légé-Touvois, qui barre son chemin, foisonne d'insurgés, dont le total s'évalue à vingt mille. Travot ne recule pas et décide d'attaquer par le centre Légé, pour l'enfoncer et se rabattre ensuite sur l'une des ailes.

A ce moment précis, la colonne d'Autichamp atteignait déjà la Roche-Servière ; un demi-tour l'eût mise sur le flanc gauche de Travot ; elle s'en garde bien et continue, sans autre préoccupation qu'une hâte surprenante de retour en Anjou. Au même instant, la colonne Suzannet cheminait sous les futaies de Touvois, et son chef, comme on vient de le voir, refusait d'incliner sa direction tant soit peu vers l'est, pour tomber sur le flanc droit de Travot ; seul, M. Duchaffault fait obliquer ses quatre cents hommes d'avant-garde, mais, trop faible, s'arrête bientôt, désolé de son impuissance, devant un déploiement de deux ou trois compagnies adverses. L'offensive du général Travot se produit donc sur la colonne Sapinaud qui marche perpendiculairement de l'ouest à l'est, et vient d'ailleurs presque tout entière de dépasser déjà Légé. Sa résistance est nulle ; Travot pénètre dans Légé, perdant deux tués et dix blessés ; quant aux gens du corps Sapinaud, ils savent M. d'Autichamp devant eux, imitent son exemple et activent de plus belle leur marche vers l'est, hors de portée. Le général Travot échappait ainsi au désastre que semblaient lui avoir préparé le hasard, le

terrain et la timidité du général Estève. « Jamais, a-t-il avoué plus tard à M. Duchaffault, il ne s'était trouvé dans une situation plus critique ». M. de Suzannet ne paraît pas s'en être aperçu. « Si l'armée n'eût pas, malgré nous, pris le parti de s'en aller chez soi, écrit-il le 2 juin au comte d'Autichamp, nous aurions pu attaquer avantageusement un corps d'armée d'environ mille cinq cents à deux mille hommes qui ont pénétré dans le pays. Ils étaient près de Légé que nous n'en savions rien. Quelques hommes seulement ont été les attaquer et les fusiller (1). » Voilà tout ce que M. de Suzannet trouve à dire.

S'ils avaient pu deviner les conséquences funestes de leur faute, MM. de Suzannet et Sapinaud eussent été effrayés : la singulière inertie de l'un, l'insouciance non moins étrange de l'autre, sauvaient les troupes du général Travot et, par cela même, les laissaient libres, vivantes, pour de nouvelles besognes qui seront, trois jours plus tard, la ruine complète des opérations de débarquement et la mort du marquis de La Rochejaquelein.

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 88 et 89.

CHAPITRE X

LE SECOND DÉBARQUEMENT D'ARMES

A CROIX-DE-VIE

Continuation du débarquement (2 et 3 juin). — Fusillade sans résultat entre les Vendéens établis à Croix-de-Vie et les troupes du général Grosbon arrivées à Saint-Gilles (2 et 3 juin). — Mort du général Grosbon. — Le marquis de La Rochejaquelein interrompt le débarquement et se retire sur Saint-Jean-de-Monts (3 juin).

Tandis que les rassemblements de MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud se volatilisent à l'intérieur du pays, le débarquement continuait sur la côte. Les troupes qui l'exécutaient furent laissées dans une igorance complète du départ des autres corps vendéens. La prudence aurait peut-être voulu que cette nouvelle restât moins secrète; car, s'ébruitant soudain, elle pouvait provoquer quelque débandade; bref, il eût été plus habile de voiler le fait sous l'apparence d'une combinaison stratégique.

Rien cependant ne vint d'abord troubler le va-et-vient des chaloupes entre l'escadre anglaise et l'embouchure de la Vie. Aussitôt débarqués, les approvisionnements de guerre, caisses d'armes, pistolets, sabres, barils de poudre, filaient sur des charrettes, allaient s'éparpiller et se cacher dans les fermes ou bourgades du Marais. Même un obusier et cinq canons furent mis à terre sans encombre.

Cette sécurité ne dura pas longtemps.

Après avoir glissé comme par miracle, dans l'après-

12

midi du 1er juin, entre les colonnes vendéennes, le général Travot arrivait le lendemain à Napoléon-Vendée ; il y apprenait que la petite garnison laissée par lui à Saint-Gilles venait d'être rappelée. « Sentant toute l'importance de ce point, où le débarquement est facile, il fit aussitôt partir le général Grosbon, qui détacha sur Saint-Gilles son ancienne garnison, soit trois cents hommes, pour en reprendre possession. Quatre cents insurgés qui s'y trouvaient se jetèrent dans des bateaux et allèrent rejoindre le corps de La Rochejaquelein, qui était occupé à un nouveau débarquement d'armes. »

Une fusillade s'engagea d'une rive à l'autre de la Vie, large à cet endroit de trois cents mètres à peine. Les troupes Grosbon s'installèrent aux fenêtres des maisons bordant le quai ouest de Saint-Gilles et même à l'intérieur du clocher ; les trois cents Maréchains de MM. Robert et Nicolas, postés sur le quai opposé, dans Croix-de-Vie, répondaient vigoureusement ; ils essayaient aussi de mettre leur obusier en batterie contre le clocher de Saint-Gilles, dont le feu devenait gênant ; mais, « soit que les obus fussent mal chargés, soit maladresse de la part de ceux qui pointaient, les projectiles ne produisirent aucun effet. » Le feu continua toute la soirée, jusque même dans la nuit, au clair de lune.

Cette inutile fusillade donnait entière latitude au marquis de La Rochejaquelein pour se renforcer à Croix-de-Vie avec trois cents hommes prélevés sur son frère Auguste, et pour prescrire à celui-ci quelques retranchements autour de Saint-Hilaire-de-Riez, ainsi que la rupture du bac de Fenouiller.

Le lendemain, 3 juin, dès l'aube, l'escarmouche et le débarquement recommencent, simultanés. Les troupes du général Grosbon, terrées dans Saint-Gilles, n'essayent

aucun mouvement offensif à travers la rivière, guéable pourtant le long des dunes, pendant la marée basse. Néanmoins, M. de La Rochejaquelein active les allées et venues des embarcations. « Les matelots anglais se jetaient à la mer, près du rivage, portant sur leur tête les caisses remplies d'armes. Arrivés à la côte, ils embrassaient les Vendéens, les appelaient : Braves Français! braves royalistes! » Pour admirer de plus près la bravoure de ces soldats improvisés et leur attitude sous le feu, le capitaine anglais Kittoe, avec un autre officier, descendit un instant à Saint-Gilles; témoin de la maladresse de ceux qui servaient le fameux obusier, Kittoe le pointa lui-même plusieurs fois, sans du reste meilleur succès qu'auparavant.

Un simple paysan maréchain fut plus adroit. Il avait remarqué qu'à l'une des percées du clocher apparaissait et disparaissait une tête. C'était le général Grosbon qui, de sa longue-vue, suivait les phrases du combat. Le paysan guette une apparition, ajuste et blesse grièvement le général.

L'immobilité des troupes Grosbon à Saint-Gilles, sans aucun essai de franchir la rivière et de troubler le débarquement, finit par étonner le marquis de La Rochejaquelein. Il en conclut qu'on cherchait à le retenir au bord de la côte, afin de donner à d'autres colonnes le temps d'arriver, par Riez et Saint-Hilaire-de-Riez, sur ses derrières, ce qui lui coupait tout chemin de retraite et l'acculait contre la mer dans une position désespérée.

Ce raisonnement était juste en partie, mais faux sur un point. Le rôle du général Grosbon n'était pas celui que supposait M. de La Rochejaquelein : Travot avait uniquement envoyé ces troupes pour interdire le petit port de Saint-Gilles aux entreprises ennemies et ne s'imaginait

pas qu'on s'amuserait à brûler des cartouches d'un bord à l'autre de la Vie. Quant à l'hypothèse que cet ennemi, — il s'agit de Travot, — projetait de mettre la main sur les communications avec l'intérieur, son entière réalisation était plus proche que ne le croyait M. de La Rochejaquelein. « En effet, dans la nuit du 2 au 3 juin, raconte Lamarque, le général Travot partit de Napoléon-Vendée dans l'intention d'aller passer la rivière de Vie à Pas-Opton et de couper ainsi toute retraite au corps La Rochejaquelein. Mais, apprenant bientôt que, depuis le point du jour, on avait entendu une canonnade assez vive (1) et un feu de mousqueterie qui s'était soutenu plusieurs heures, il dut renoncer à cette entreprise hardie pour ne songer qu'à protéger le général Grosbon dans le cas où il serait obligé de se retirer. Apprenant vite que ce n'était qu'une fusillade d'une rive à l'autre de la Vie, il revint à son premier projet, envoya l'ordre à la colonne de Saint-Gilles de venir le rejoindre au Pas-Opton, et, profitant de la marée basse, il passa la rivière, les soldats ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. A neuf heures du soir (3 juin), il occupait la route de Riez au Bocage, la seule praticable pour les voitures, et y bivouaqua quelques heures. A la pointe du jour (4 juin), on découvrit des voitures qui venaient à vide, et leurs conducteurs déclarèrent que les objets débarqués avaient été transportés dans le marais de Perrier, où on avait aussi caché cinq pièces de canon. »

Il n'était donc que temps pour les troupes vendéennes, de quitter la côte. Le débarquement fut suspendu et les dernières charrettes de munitions, sous la conduite de MM. Cathelineau, Bouteau et Griffon, se dirigèrent les unes sur Saint-Hilaire-de-Riez, les autres sur Saint-Jean-

(1) C'était l'obusier.

de-Monts. Vers ce dernier point également, de préférence à Saint-Hilaire-de-Riez considéré comme trop dangereux, s'opéra la retraite du corps Auguste de La Rochejaquelein. A Saint-Jean-de-Monts on disposait, pour les mouvements ultérieurs, de deux routes, soit celle qui longe la côte, soit celle vers le Perrier et Challans; en outre, le contact avec l'escadre anglaise se trouvait sauvegardé et permettait, à Saint-Jean-de-Monts même, la reprise des opérations de débarquement.

Donc, le 3 juin, sur les cinq heures du soir, M. de La Rochejaquelein évacue Croix-de-Vie; les Maréchains de M. Nicolas et de M. Robert, continuant la fusillade avec Saint-Gilles, forment écran, puis suivent le mouvement. L'escadre anglaise disparaît. Les troupes Grosbon passent alors la rivière et s'établissent dans Croix-de-Vie; elles y trouvèrent sur le quai, abandonné, l'obusier si difficile à pointer. Le lendemain, 4 juin, ce détachement quittait à son tour Saint-Gilles et Croix-de-Vie et rejoignait le général Travot; l'embouchure de la petite rivière, quelques heures auparavant encore si animée, devenait subitement déserte. Impassibles, sans tirer un coup de canon, sans mettre un homme à terre, les vaisseaux anglais avaient contemplé l'inutile fusillade et la retraite précipitée du marquis de La Rochejaquelein.

Dans cette affaire de Saint-Gilles, qui dura trente heures environ (2 juin, trois heures après-midi, au lendemain huit heures du soir), les troupes régulières, outre la perte infiniment sensible du général Grosbon, n'eurent à regretter que quelques hommes; il en fut de même chez les Vendéens.

CHAPITRE XI

LA MORT DU MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN

Le général Travot envoie la brigade Estève dans la direction du Perrier; le marquis de La Rochejaquelein se porte à sa rencontre. — Combat des Mattes (4 juin); panique des Vendéens; mort du marquis de La Rochejaquelein. — Son inhumation; ses papiers. — Les troupes Auguste de La Rochejaquelein battent en retraite jusqu'à Beauvoir-sur-Mer, puis rentrent dans le Bocage.

Leur retraite heureusement terminée, les troupes Auguste de La Rochejaquelein et Nicolas, au total douze cents hommes environ, passèrent la nuit à Saint-Jean-de-Monts, tandis que le général Travot bivouaquait auprès de Riez. Le lendemain matin, 4 juin, Travot donnait l'ordre au général Estève de porter la première brigade vers Saint-Jean-de-Monts, et plaçait la deuxième à Saint-Hilaire-de-Riez. Le général Estève s'engagea donc sur la route de Riez au Perrier par les Mattes : mais, ne voyant rien, il allait se retirer quand un paysan vint l'avertir qu'un peu plus loin se trouvaient des voitures chargées de munitions. Le général Estève continua son chemin et « surprit un convoi d'une vingtaine de caisses de vingt-cinq fusils chacune, de plusieurs caisses de pistolets et de vingt-cinq tonneaux remplis de gibernes et de buffleteries ».

Cette approche de l'ennemi fut signalée au marquis de La Rochejaquelein, qui résolut d'attaquer : son frère Auguste l'abordera de front et les Maréchains du pays environnant, auxquels est expédié en toute hâte l'ordre de

courir aux armes, se porteront sur les flancs ainsi que sur les derrières.

Aussitôt, la colonne Auguste de La Rochejaquelein se dirige du Perrier vers Riez, marchant à très lente allure pour laisser aux paysans voisins le temps de se réunir et de marquer le signal d'une attaque générale en tête, par leurs coups de fusil sur l'arrière-garde ennemie. Mais les Maréchains attendus ne paraissent pas et l'adversaire se rapproche. Pour recevoir son choc, on descend à couvert dans les fossés qui bordent la route et découpent l'immense prairie vaseuse aux abords du hameau et du pont des Mattes. « Le général Estève, militaire aussi habile que brave, feignit une retraite pour attirer l'ennemi hors de cette forte position, » hors de ces bas-fonds dangereux inondés par les eaux du Ligneron.

Chefs et paysans vendéens donnent tête baissée dans le piège; ils suivent les bleus, qui, arrivés en meilleur terrain, sur une sorte de petit plateau situé à quinze cents mètres en arrière, se retournent, chargent à la baïonnette et, de poursuivis devenant poursuivants, déterminent la plus folle panique (1).

(1) Le baron CANUEL (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, p. 165) et Alphonse DE BEAUCHAMP (*Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, t. IV, liv. XXX, p. 183), parlent de trois colonnes d'attaque et de trois charges à la baïonnette repoussées victorieusement par les Vendéens. Il semble probable que, ne voulant pas être serré de trop près dans sa feinte retraite, le général Estève prononça avec son arrière-garde quelques retours offensifs; mais, comme son but était d'attirer l'ennemi sur ses pas, il n'avait aucun motif pour mener à fond ces petits engagements et pour obliger l'adversaire à reculer. La vérité reste donc bien du côté de Lamarque.

Ceci n'est point pour contester la bravoure des soldats Auguste de La Rochejaquelein, rudes paysans sortis du Bocage, ayant déjà reçu, non sans vaillance, le baptême du feu lors des Echaubrognes. Au combat des Mattes, ils firent également preuve de courage, du moins jusqu'au moment où la panique les saisit.

Le marquis de La Rochejaquelein venait, à ce moment, d'avoir son cheval tué sous lui. Il en prend un autre et se précipite, agitant son chapeau pour rallier les fuyards. Peine inutile; ceux-ci s'échappent vers le nord, dans la direction du Perrier. Le marquis a beau leur crier que l'ennemi est perdu, que les gens du Marais vont attaquer en queue, ils n'écoutent rien et continuent à détaler. Transporté de colère, le marquis distribue force coups de plat avec son sabre (1) pour en ramener quelques-uns au combat. De son côté, le baron Canuel essaye d'arrêter la débandade auprès d'un petit bois situé plus en arrière. M. Auguste de La Rochejaquelein, à l'aile gauche, se voit aussi entraîné. Dans ce désastre, le marquis guette l'intervention des Maréchains; pour mieux découvrir leur approche et juger de leurs chances de succès, quelques coups de fusil venant d'éclater dans la direction attendue, il pousse son cheval en avant et s'arrête sur un monticule à trente ou quarante pas de la ligne ennemie. Là tiraillaient quelques gendarmes de Paris avec le lieutenant Lupin; ils aperçoivent M. de La Rochejaquelein, le reconnaissent et dirigent sur lui un feu de salve au commandement de leur lieutenant. Dès la première décharge, le cheval de M. de La Rochejaquelein est tué; lui-même, frappé d'une balle dans la poitrine, tombe, fait sa prière, puis expire (2).

Pour les Vendéens, ce douloureux épisode devait rester complètement inaperçu; dans leur débâcle épouvantée, ils n'entendirent même pas les coups de fusil tirés en flanc de la colonne Estève, où quelques paysans du Marais,

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par Achille de Vaulabelle t. III, chap. 1er, p. 9.

(2) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse de Beauchamp, *loc. cit.*

revenant avec MM. Fortin et Bouteau de convoyer des munitions, essayaient une attaque.

Evidemment, le général Estève, après la dispersion totale du corps Auguste de La Rochejaquelein, n'avait plus aucun profit à se maintenir dans le Marais, sur une étroite chaussée, véritable défilé à travers un sol mouvant. Il se retira donc par Saint-Hilaire-du-Riez et rejoignit l'autre brigade du général Travot (1).

La colonne Estève perdit quinze tués et cinquante-huit blessés ; lui-même eut son cheval traversé de quatre balles et fut légèrement touché d'un coup de feu (2). Les Vendéens avaient peu de morts (neuf hommes), mais un assez grand nombre de blessés dont ils ne spécifiaient par le chiffre et parmi lesquels se trouvait M. de La Fenêtre, de Poitiers, ainsi que M. Auguste de La Rochejaquelein « atteint au jarret par une balle qui tua son cheval sous lui. »

Conduits par M. Auguste de La Rochejaquelein et par

(1) Le baron CANUEL (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, p. 168) et Alphonse DE BEAUCHAMP (*Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, *loc. cit.*), rapportent que le général Estève prit deux fois position, qu'il en fut deux fois chassé, emmenant à grand'peine deux seulement des charrettes de munitions sur tout le convoi dont il s'était d'abord emparé. Or, de l'aveu même des narrateurs, les Maréchains, qui bousculaient ainsi les troupes Estève, n'étaient que cent cinquante, ce qui paraît bien insuffisant contre toute une brigade pour amener un recul aussi précipité. Le général Estève voulait sortir du Marais, rejoindre Travot, et ce ne sont pas les cent-cinquante Maréchains qui l'y ont obligé.

(2) Lamarque au ministre de la guerre, 9 juin 1815 Et non pas quatre cent quatre-vingts hommes, tant tués que blessés, comme le prétendent M. Alphonse de Beauchamp et le baron Canuel (*loc. cit.*), ce dernier ajoutant même que quarante d'entre eux restèrent sur le champ de bataille. « Au combat des Mattes, comme dans les affaires de l'Aiguillon et d'Aizenay, le général Estève a déployé de grands talents militaires, a montré une bravoure peu commune et un dévouement absolu à l'Empereur. » (Travot à Lamarque, 6 juin).

le baron Canuel (1), les fuyards des Mattes arrivent à Beauvoir-sur-Mer, le soir même du combat, 4 juin, mettant ainsi d'une seule traite vingt kilomètres entre l'ennemi et eux. Personne ne sait cependant ce qu'est devenu le marquis et, ce qui prouve encore le désordre de leur fuite, tous le croient avec les Maréchains. Néanmoins, dans la soirée même, le bruit commence à courir que M. de La Rochejaquelein avait été tué et, comme les nouvelles font toujours défaut, on envoie aussitôt M. Allard en reconnaissance dans le Marais.

M. Allard, avec une garde de vingt-cinq hommes, ramena le corps du marquis Louis de La Rochejaquelein au Perrier. La division du Marais, commandée par M. Robert, s'y trouvait sous les armes pour rendre les honneurs funèbres. C'est dans le cimetière du Perrier, au pied de la croix, sous une pierre brute, que fut inhumé le général en chef des Vendéens.

Sur M. de La Rochejaquelein, aucun papier, aucune lettre n'avait été retrouvé par M. Allard. Sitôt qu'ils le virent tomber sous leurs balles, les gendarmes du lieutenant Lupin s'en étaient emparés. Transmis au général Lamarque, puis à Paris, ces papiers parurent dans le *Moniteur* du 15 juin 1815 (2e supplément). En outre du billet Canuel annonçant que la défection de Falleron, « le grand œuvre d'iniquité venait d'être accompli », se trouvaient encore plusieurs billets ou notes, mais d'assez minime intérêt.

A Beauvoir-sur-Mer, après une nuit et une matinée d'inquiète attente pour lui-même, mais de repos pour ses troupes, M. Auguste de La Rochejaquelein se mettait en

(1) Avec beaucoup d'ordre, assure celui-ci.

route dans l'après-midi du 5 juin, afin de ramener tout son monde vers le Bocage ; le 5 au soir, il couchait à Saint-Christophe-de-Ligneron et s'y rencontrait avec M. Gabriel Duchaffault.

Celui-ci, devenu, après l'arrêté de Falleron et la révocation des trois généraux séparatistes, commandant du territoire affecté au comte de Suzannet, réunit immédiatement trois mille hommes, le 4 juin, de Vieille-Vigne sur Saint-Christophe-de-Ligneron et, de là, envoie un courrier avertir le marquis du renfort qu'il amène. Mais bientôt apparaissent les paysans blessés, en débandade, fuyant le champ des Mattes ; ils annoncent la défaite de M. Auguste de La Rochejaquelein et disent, les uns que le marquis a été tué, les autres que son frère et lui sont seulement blessés. Tout comme à Beauvoir-sur-Mer, dans les cantonnements Auguste de La Rochejaquelein, la nuit du 4 au 5 juin, pour les troupes Duchaffault à Saint-Christophe-du-Ligneron, se passe en terribles anxiétés dont la matinée va bientôt faire une lugubre certitude.

M. Duchaffault, apprenant que la colonne Auguste de La Rochejaquelein a quitté Beauvoir et se dirige sur Saint-Christophe, part au-devant d'elle, afin de soutenir sa retraite. Leur jonction venait de s'opérer lorsqu'arrivent à leur tour le baron Canuel et les officiers envoyés aux Mattes, témoins des recherches ainsi que de l'exhumation du marquis. « Notre silence et nos larmes apprirent la perte irréparable que nous avions faite. Le bruit s'en répandit bientôt dans toute l'armée (1) ; la consternation fut générale ; officiers et soldats s'écriaient tous : « La balle qui a frappé M. de La Rochejaquelein a tué

(1) C'est-à-dire les rassemblements Auguste de La Rochejaquelein et Duchaffault. — *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 181.

la Vendée. Que ferons-nous maintenant avec les généraux qui l'ont abandonné? Pourquoi ne nous ont-ils pas menés au Marais? »

La démoralisation fut assez grande pour écarter tout projet de retour dans le Marais; MM. Auguste de La Rochejacquelein et Duchaffault ne se croyaient pas en force suffisante, quoique disposant de quatre mille hommes à peu près. On laisse les fusils et les munitions débarqués dans leurs cachettes, où leur sécurité paraissait absolue, et le lendemain, 6 juin, la marche reprend vers Légé. Mais en route se présente une rencontre bien inattendue, celle de M. de Suzannet avec quatre mille hommes.

Les indécisions du comte de Suzannet avaient cessé; il accourait au secours de son cousin (1), à la tête de quatre mille des siens « bien armés, bien disposés », et marchait, le 6 juin, vers Saint-Christophe-de-Ligneron. Avec les rassemblements Auguste de La Rochejaquelein et Duchaffault qui venaient en sens inverse, cela portait la masse vendéenne à huit mille hommes. M. de Suzannet connaissait déjà la mort du marquis, mais ses paysans l'ignoraient; ils l'apprirent lorsque, arrêtées, les deux colonnes fusionnèrent. Quels pouvaient être les regrets, les remords du comte de Suzannet? Il comprit sans doute, à ce moment, la responsabilité que faisait peser sur lui l'arrêté de Falleron et dut regarder amèrement ces huit mille hommes, aujourd'hui inutiles, mais force providentielle quarante-huit heures plus tôt. Quant à ses paysans, « leur indignation était à son comble; officiers et soldats vomissaient un

(1) M. de Sapinaud, pris des mêmes scrupules, faisait, au même moment, quelques levées à Bazoges-en-Pailliers, à deux lieues au nord-ouest des Herbiers, mais licenciait bientôt son monde. M. d'Autichamp lui-même mobilisait quinze cents hommes avec le marquis de La Bretesche, pour renforcer M. de Suzannet et se porter au secours de M. de La Rochejaquelein.

torrent d'imprécations contre lui; ils l'accusaient hautement d'être la cause de cette irréparable perte (1). » De son côté, M. Auguste de La Rochejaquelein évitait le comte de Suzannet; il se refusait non seulement à lui tendre la main, mais encore à l'aborder; cependant, après longues difficultés, on put empêcher un éclat et mettre les deux parents face à face.

Dans cette lande aux environs de Légé où, des deux côtés du chemin, piétinaient huit mille paysans vendéens, ce n'étaient que rumeurs désordonnées, discussions bruyantes, attroupements houleux autour des officiers et, parfois, poussée générale vers M. Auguste de La Rochejaquelein pour lui offrir de succéder à son frère dans le commandement en chef. A l'écart conféraient le baron Canuel, M. Duchaffault, le comte de Suzannet; comme ce dernier demandait ce qu'il lui fallait faire pour réparer sa première faute, les autres conseillaient d'entrer au Marais, d'en ramener les armes et munitions débarquées.

Le temps passait; l'agitation des paysans augmentait. M. de Suzannet se décida donc, promit d'aller dans le Marais, jugea toutefois que le jour trop avancé ne permettait pas une nouvelle étape vers la côte. En conséquence, tout le monde revint à Légé, où l'on se sépara, M. de Suzannet pour y coucher, MM. Duchaffault, Auguste de La Rochejaquelein et Canuel pour continuer au-delà sur La Roche-Servière, Vieille-Vigne et le Bocage.

Mais les résolutions du comte de Suzannet ne pouvaient être de longue durée : à peine entré dans Légé, il licenciait son monde, rattrappait sur la route le baron Canuel et M. Auguste de La Rochejaquelein, leur expliquait que ses hommes ne voulaient pas s'enfoncer dans le Marais et

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 184.

que d'ailleurs cette expédition, dont la réussite exigeait toutes les forces royalistes et la bonne foi de tous, demandait à être combinée dans une réunion générale des chefs vendéens, réunion que lui, Suzannet, se chargeait d'organiser. Pendant ce temps, ses paysans licenciés cheminaient en désordre sur la route, talonnaient la colonne Auguste de La Rochejaquelein et ajoutaient encore à sa confusion.

Un dernier épisode, non le moins douloureux, devait marquer cette longue retraite des paysans du Bocage depuis Beauvoir-sur-Mer jusque dans leurs paroisses. On se rappelle sans doute que, parmi les mesures prises, le 2 juin, comme réponse à l'arrêté de Falleron, le marquis écrivait à sa sœur, Mlle Lucie de La Rochejaquelein, pour annoncer l'isolement subit où le laissaient les autres chefs vendéens et pour demander l'envoi de quelques renforts vers la côte. Cette lettre parvenait à Saint-Aubin-de-Baubigné dans la nuit du 4 au 5 juin. Aussitôt, Mlle de La Rochejaquelein montait à cheval et s'en allait à travers le pays avoisinant appeler aux armes. Ses harangues enflammées, une proclamation pressante immédiatement répandue dans les villages, réunirent deux mille hommes qu'elle-même voulut conduire.

On partait, le 5 juin après-midi, pour les Herbiers, lorsque se présente M. Dupérat, expédié par le marquis de La Rochejaquelein à la rencontre des renforts, afin d'activer leur marche. Mlle Lucie de La Rochejaquelein offre à M. Dupérat de lui céder le commandement. Non, non, répond celui-ci touché de profonde admiration devant cette femme ; je vous suis et vous obéirai (1). » — Aux Herbiers, plusieurs nouveaux rassem-

(1) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse de Beauchamp, t. IV, liv. XXX, p. 187.

blements viennent grossir la colonne des secours; mais, en même temps, arrive l'inquiétante nouvelle que les troupes de M. de La Rochejaquelein ont quitté le Marais et rentrent dans le Bocage. Mlle de La Rochejaquelein ne peut se défendre de sinistres pressentiments; elle continue néanmoins et accélère, dans la matinée du 6 juin, l'allure de ses paysans. Mais bientôt un courrier lui apprenait et le désastre des Mattes et la mort de son frère Louis.

Tout secours devenait inutile; Mlle de La Rochejaquelein attendit le retour des troupes de son autre frère Auguste, « retour lamentable, avec six charrettes remplies de blessés et une quantité d'autres suivant péniblement à pied (1). » Mlle de La Rochejaquelein retourne donc à Saint-Aubin-de-Baubigné, sans que les larmes aient abattu son courage, encore moins éteint son attachement à la cause des Bourbons.

(1) Le lieutenant de police Moreau à Lamarque, 6 juin.

CHAPITRE XII

M. DE SAPINAUD GÉNÉRAL EN CHEF

Effet produit par la mort du marquis de La Rochejaquelein sur les Vendéens et sur leurs chefs. — Le général Lamarque quitte Angers pour Nantes avec la division Brayer (6 juin). — Évolutions de M. d'Autichamp en Anjou. — Les chefs vendéens sentent combien l'unité du commandement est nécessaire. — Réunion de La Musetière (9 juin). — Conférence de Montfaucon (10 juin) : M. de Sapinaud général en chef; signature d'une déclaration d'entente; refus d'entrer en pourparlers avec le général Lamarque qui vient de recevoir du gouvernement impérial l'autorisation de traiter sur certaines bases. — Le général Travot somme le Marais de rendre toutes les armes qui s'y trouvent. — Attitude de M. d'Autichamp.

La mort du marquis de La Rochejaquelein retentit jusque dans les chaumières les plus lointaines de Vendée, semant partout le découragement et la consternation. M. d'Autichamp crut nécessaire de réconforter ses Angevins par une proclamation, véritable plaidoyer de défense. Dans ce deuil général, le moment n'était plus aux querelles; mieux valait oublier le passé et considérer comme non avenue la révocation des trois généraux signataires du fatal arrêté, d'autant plus que deux au moins d'entre eux, MM. de Suzannet et surtout d'Autichamp, ne paraissaient nullement disposés à céder leurs prérogatives. — Le général Travot, qui voyait juste, disait : « Je suis porté à croire que, la défection des trois chefs vendéens ayant été causée par quelque rivalité et M. de La Rochejaquelein n'existant plus, ceux-ci reviendront d'une résolution qui

n'est que de circonstance et agiront de concert pour soutenir l'insurrection et ne pas laisser tomber en pure perte les immenses secours qu'ils ont déjà reçus et qu'ils attendent encore d'Angleterre. »

Malgré tout, quelques froissements se produisirent. M. Gabriel Duchaffault, qui commandait l'une des divisions Suzannet et avait assisté, d'abord à Falleron, puis à Touvois, plus récemment encore dans la lande de Légé, aux nombreux revirements de conscience du comte de Suzannet et à son étrange refus d'attaquer l'ennemi, M. Duchaffault ne voulait plus servir sous pareils ordres, repoussait de très flatteuses instances et se faisait attacher au quatrième corps d'armée, celui de M. Auguste de La Rochejaquelein. Par ailleurs, sans se préoccuper des autres chefs ni rechercher une entente commune, M. d'Autichamp opérait seul en Anjou, avec une indépendance peu rassurante pour l'avenir.

La mort du marquis de La Rochejaquelein n'avait donc rien changé, on le verra surabondamment par la suite du récit. Royalistes irréductibles comme Auguste de La Rochejaquelein, Gabriel Duchaffault et le baron Canuel; opportunistes se croyant plus habiles, plus utiles à leur cause avec quelques simulacres de transaction temporaire, comme d'Autichamp, de Suzannet et de Sapinaud, les deux clans restaient en présence. Devant la mort, « les « récriminations, les défiances, les accusations » (1) se taisent pour quelques jours, mais elles sauront bientôt élever la voix à nouveau et tellement fort que l'écho s'en répercutera plusieurs années après la fin de cette guerre civile. Comme si, par la mission Malartic, le génie de

(1) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse DE BEAUCHAMP, t. IV, p. 189.

Fouché ne suffisait pas à procréer l'impuissance et la discorde, les rivalités, les jalousies, les déconvenues d'amour-propre achèveront l'œuvre, mieux que tous les combats, mieux que les bataillons du général Lamarque.

Pour consentir à cette trêve dans leurs désaccords, pour déchirer ainsi les volontés presque dernières du marquis de La Rochejaquelein, pour laisser toutes choses et toutes gens en l'état, il fallait que les chefs vendéens eussent pressenti monter l'orage.

En effet, son organisation terminée, le général Lamarque préparait un coup de force décisif. L'exode général des corps vendéens vers la côte ne lui avait pas échappé. Outre les renseignements fournis par les espions, une lettre du général Saunier qui commandait à Poitiers, confirma cette nouvelle. Trois jours après, le général Charpentier annonçait de Nantes que « le canon tonnait vers la côte, que quatorze bâtiments anglais portant des troupes venaient d'apparaître, qu'un prince ou la duchesse d'Angoulême était à bord... »

Lamarque résolut de quitter immédiatement Angers et de se rendre à Nantes ; il laissa le commandement de la rive droite, avec plusieurs colonnes de gendarmes, au général Noireau, le chargeant spécialement de veiller aux communications et à leur sûreté ; les généraux Schramm et Gauthier reçurent, à Angers et Saumur, quelques renforts tirés du régiment étranger et des bataillons d'anciens militaires retraités, pour se maintenir une fois les troupes actives parties. Enfin, la division Brayer, qui faisait une sorte de marche d'épreuve jusqu'à Cholet et Beaupréau, fut rappelée en toute hâte.

Le 7 juin, Lamarque commençait le mouvement et,

rapidement, gagnait Nantes. Il fit son entrée, non sans quelque apparat, le 8 juin, à six heures et demie du soir, ayant devancé ses troupes. A Nantes, les circonstances, vues de plus près, parurent beaucoup moins graves qu'on ne supposait. « Les bâtiments signalés sur la côte ne portaient pas de troupes de débarquement, mais seulement des munitions, des fusils, des selles, des habits d'uniforme, des gibernes et d'autres équipements », dont une partie avait été débarquée à Croix-de-Vie. C'est à Nantes également qu'on apprenait l'arrivée du général Travot, le combat des Mattes, la mort du marquis de La Rochejaquelein et la dislocation des rassemblements insurgés. Le *Moniteur* se faisait l'écho d'aussi retentissants succès; le prince d'Eckmühl ne ménageait ni ses félicitations ni ses promesses d'avancement ou de croix.» Mais, devant l'inertie momentanée de ses adversaires, Lamarque ne croyait nullement la partie gagnée. Maintenant qu'il se trouve à portée du général Travot et qu'il est prêt pour entrer en campagne; maintenant que les villes de la Loire, Nantes, Ancenis, les Ponts-de-Cé, Angers, Saumur, suffisamment fortifiées, mises à l'abri d'un coup de main, tenues par les gardes nationales, les fédérés ou les anciens militaires retraités, forment une base de manœuvre sûre, obstacle à toute communication entre les deux pays rebelles, Vendée et Bretagne, maintenant rien ne peut plus retarder l'heure d'attaque. « Le cœur de l'insurrection est dans la Vendée, et c'est là qu'il faut frapper », écrivait Lamarque au ministre.

Cette brusque décision de Lamarque de se porter sur Nantes avec la division Brayer, rappelée de sa courte promenade militaire dans le haut Anjou, dégarnissait le pays

de Chemillé et de Cholet. Mais cette diversion n'en avait pas moins sérieusement inquiété M. d'Autichamp, qui crut y voir l'intention de rétablir les communications avec Napoléon-Vendée. A peine revenu chez lui, après l'arrêté de Falleron, il leva deux divisions « bien armées » et partit pour Chemillé, dont s'éloignait au même instant la division Brayer, rappelée par Lamarque. M. d'Autichamp s'imagina qu'il en avait imposé à l'ennemi et que la résistance se ferait au Pont-Barré. L'attaque de M. d'Autichamp donna dans le vide : le général Brayer avait filé sur Nantes.

Toujours sans nouvelles du marquis de La Rochejaquelein et n'osant aventurer une tentative contre les Ponts-de-Cé, M. d'Autichamp infléchit sa marche et s'achemina vers l'ouest, par Beaupréau et Gesté, suivant ainsi, de loin et comme à contre-cœur, son détachement La Bretesche, déjà expédié, trois jours plus tôt comme on l'a vu, vers Légé et vers la côte, au secours du marquis de La Rochejaquelein. Mais le comte d'Autichamp ne dépassa pas Gesté, car c'est là qu'il apprit la mort du marquis, et c'est de Gesté, 9 juin, que se trouve daté l'ordre du jour qu'il jugea nécessaire d'adresser à ses Angevins.

Également le même jour, M. de La Bretesche, parvenu aux Treize-Septiers, faisait savoir que les rassemblements Sapinaud à Bazoges, Suzannet à Légé, Duchaffault et Auguste de La Rochejaquelein avaient été congédiés et rentraient chacun chez eux. Cet exemple parut au comte d'Autichamp bon à suivre : continuant un vaste demi-cercle-sur les confins de l'Anjou, sa petite armée, doublement bredouille, s'en revint par Montfaucon.

M. d'Autichamp bivouaquait donc à Montfaucon-sur-Moine, le 10 juin, lorsque, isolément et sans troupes,

MM. de Suzannet, de Sapinaud, Auguste de La Rochejaquelein et le baron Canuel vinrent le rejoindre pour débattre avec lui la grande affaire du commandement en chef.

Depuis la mort du marquis de La Rochejaquelein, cette question préoccupait visiblement et au plus haut point les chefs vendéens, surtout ceux dont les visées ne s'élevaient pas jusque-là. Dès leur sortie du Marais, le 7 juin, au château de l'Écorce, chez M. Le Maignan, M. Auguste de La Rochejaquelein écrivait au roi, le baron Canuel rédigeait un long rapport au duc de Feltre, toujours ministre de la guerre honoraire auprès d'un monarque détrôné; lettre et rapport, que le chevalier de Pommiès reçut mission de porter à Gand, détaillaient les derniers événements, l'arrêté de Falleron, le combat des Mattes, la mort du marquis, et demandaient un prince qui mît tout le monde d'accord. Mais la requête demeura sans réponse, M. de Pommiès n'ayant pu joindre le roi que trop tard, en juillet, à Cambrai.

Il ne suffisait pas de déverser ainsi son cœur; il fallait, encore et toujours, revenir au point capital, imposé par les circonstances, l'investiture provisoire d'un commandant en chef, jusqu'à l'arrivée d'un prince ou des ordres du roi. Dans la lande de Légé, M. de Suzannet avait pris l'engagement d'organiser une réunion des chefs vendéens; il adressa donc à MM. de Sapinaud, Auguste de La Rochejaquelein et Canuel des convocations pour le château de la Musetière, situé au nord-ouest de Saint-Hilaire-de-Loulay, à mi-chemin entre Vieille-Vigne et Clisson. M. d'Autichamp ne put être averti en temps voulu. « L'entrevue fut d'abord froide », confesse le baron Canuel, auquel décidément toutes les vérités, même les moins flatteuses pour son parti, semblent bonnes à dire. On mit

ensuite en délibération le choix d'un général en chef, et les votes se portèrent, malgré son âge, trente-deux ans, et malgré son grade, colonel, sur M. Auguste de La Rochejaquelein, qui, déjà marquis par la mort de son frère, lui succédait encore ainsi dans le commandement suprême, dignité apparemment héréditaire de la famille. Pour donner à cette élection toute sa validité et sa consécration définitive, il fallait obtenir le suffrage du comte d'Autichamp, et c'est dans ce but que ces messieurs, accompagnés par leurs chefs de division et par d'assez nombreux officiers supérieurs, se rendirent, le 10 juin, à Montfaucon, auprès du comte d'Autichamp.

Croire que celui-ci allait bénévolement ratifier le scrutin de la veille était une erreur naïve; les plus ardents durent en avoir la vague sensation puisque, tout d'abord, personne n'osa attacher le grelot. « On commença par où l'on aurait dû finir, avoue candidement le baron Canuel, c'est-à-dire par la discussion du plan d'opérations. Tous indistinctement furent admis à donner leur avis; on parla de tout ce qui s'était passé. Les récriminations et l'incohérence menaçaient de s'éterniser, lorsqu'un des assistants eut l'idée de proposer à MM. d'Autichamp, de Suzannet, de Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein de passer dans une autre pièce et d'y procéder, entre eux, à la nomination d'un général en chef.

Ici les détails manquent; aucun des quatre interlocuteurs de cet aparté n'a divulgué les paroles échangées, et les relations de l'époque ne mentionnent même pas le temps que dura l'entretien. Mais, coup de véritable surprise, quand les quatre grands électeurs reparurent dans la salle des délibérations communes, M. Auguste de La Rochejaquelein n'était plus général en chef, le comte d'Autichamp pas davantage, et tous, unanimement, avaient

choisi M. de Sapinaud, le plus âgé, le plus ancien aussi, des chefs vendéens. Comme dédommagement à sa déception, M. Auguste de La Rochejaquelein reçut la charge de major-général, et cela aux frais, en lieu et place du baron Canuel, dupe finale de la journée; mais Canuel, très piqué, refusa le poste d'aide-major général qu'on lui offrait, préférant servir en simple volontaire. MM. d'Autichamp et de Suzannet gardaient leurs commandements respectifs, premier et troisième corps (armée d'Anjou et ancienne armée de Charette); bientôt d'ailleurs, M. de Sapinaud, plus habile à ménager les susceptibilités qu'à commander vigoureusement, délèguera une partie de ses pouvoirs au comte d'Autichamp ; de son côté, M. de Suzannet voyait dès ce jour même grandir ses attributions, car « son armée, occupant une étendue de pays trop considérable pour que les ordres et les mouvements soient exécutés avec célérité, il devait former quatre grandes divisions et un état-major en conséquence. » M. de Saint-Hubert prenait le deuxième corps (armée du centre), précédemment commandé par M. de Sapinaud; M. Daniaud-Dupérat, le quatrième corps, celui d'Auguste de La Rochejaquelein (armée du Bocage).

Sauf le baron Canuel rétrogradé aide-major général, tout le monde recevait de l'avancement ; mais le candidat des royalistes intransigeants, M. Auguste de La Rochejaquelein, était battu et les opportunistes triomphaient avec M. de Sapinaud, le dissident de Falleron.

Ces remaniements bien convenus et arrêtés, « les esprits se calmèrent, on se promit réciproquement de tout oublier et d'agir constamment de concert à l'avenir (1). »

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 207.

Immédiatement une déclaration fut rédigée, dont les principaux articles mentionnaient la nomination de M. de Sapinaud ainsi que les autres emplois distribués, fixaient qu'un officier de chaque corps d'armée serait détaché auprès du général en chef afin de représenter dans les délibérations futures les intérêts et les troupes de son ressort, proclamaient enfin l'oubli complet du passé. « La désunion et les discussions qui ont pu exister, faute de s'être entendus, sont entièrement finies ; tous les chefs sont absolument d'accord ; ils n'ont qu'un même sentiment, un seul but, celui de servir le roi, de le rétablir sur son trône, de préserver la Vendée du joug du tyran ; tout officier, tout soldat ou tout particulier qui se permettrait des propos contre qui que ce soit appartenant à une armée royaliste et de l'accuser, sera traité comme rebelle, considéré comme ennemi du roi et de la Vendée, serait en conséquence arrêté et poursuivi suivant les lois militaires (1). »

Ce pacte de réconciliation et d'amnistie générale devait, semble-t-il, ramener l'embellie dans le ciel vendéen ; mais, hélas ! cette embellie eut une durée plus fugitive que celle de l'heure qui s'envole, car, au milieu de l'assemblée, éclatait un coup de tonnerre, se présentait un envoyé du général Lamarque.

On n'a pas oublié que MM. de Malartic et Victor de la Béraudière (2), à la suite des divers conciliabules avec MM. de Suzannet, de Sapinaud et d'Autichamp, rentraient

(1) Le général Lamarque, dans une note manuscrite, commente ainsi qu'il suit cette dernière menace, assez étrange : « De ceci, M. d'Autichamp ne parle pas, sans doute de peur qu'on ne l'accuse de s'y être fort occupé de lui. Le voilà dieu inviolable! »

(2) D'après Crétineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. IV, chap. IV), M. de Flavigny était resté en Vendée pour continuer les négociations.

à Angers dans la nuit du 4 au 5 juin et, avant de passer sur la rive droite pour y rencontrer M. d'Andigné, soumettaient au général Lamarque un projet d'arrangement qui fut aussitôt expédié à Paris. Le prince d'Eckmühl, ministre de la guerre, recevant ces ouvertures, en donnait connaissance à Fouché, prenait les ordres de l'Empereur, puis envoyait M. de Marbot, son aide de camp, porter la réponse que voici : « Paris, le 7 juin 1815. Monsieur le général, après avoir conféré avec M. le duc d'Otrante sur l'objet de votre lettre du 5 de ce mois, et après avoir pris les ordres de l'Empereur, nous vous autorisons à signer une pacification, pour les départements de l'ouest, sur les bases suivantes :

« Article premier. — Amnistie, pleine, entière et sans réserve pour le passé.

« Art. 2. — Il sera libre à M. de La Rochejaquelein d'habiter la France ou de passer à l'étranger et de vendre ses propriétés (1).

« Art. 3. — Les décrets rendus contre M. d'Andigné sont rapportés ; il lui est accordé la même latitude qu'à M. de La Rochejaquelein.

« Art. 4. — MM. d'Autichamp, Suzannet, Sapinaud et tous les autres chefs pourront habiter telle commune qu'ils voudront dans toute l'étendue de l'Empire, en donnant leur parole d'honneur d'y être tranquilles et de n'employer leur influence que pour le maintien de la paix. En traitant avec des Français qui, dans leurs erreurs même, ont montré une loyauté constante, toute défiance serait injurieuse.

« Art. 5. — Tous les individus arrêtés par suite de

(1) Il s'agit ici du marquis Louis de La Rochejaquelein, dont la mort n'était pas encore connue à Paris.

l'insurrection seront mis sur-le-champ en liberté, notamment M. de Boisguy.

« Art. 6. — Il n'y aura aucune levée, aucun appel aux anciens militaires dans le courant de cette année 1815. On ne pourra employer les habitants qu'à la garde de leurs propres départements.

« Art. 7. — L'Empereur s'engage à demander et à obtenir des chambres un dégrèvement pour les impositions de 1815.

« Art. 8. — Les individus qui ont des talents et le désir de servir la patrie et l'Empereur seront admis aux places, aux mêmes conditions que tous les citoyens français.

« Art. 9. — L'Empereur voulant reconnaître les services de ceux, qui, dans cette circonstance, contribuent à la pacification d'une contrée livrée à tous les malheurs de la guerre civile, a autorisé ses ministres de la guerre et de la police à lui présenter un rapport sur les récompenses et les pensions à accorder (1).

« Art. 10. — Immédiatement après la signature de la pacification, il sera envoyé des officiers pour la faire connaître dans toutes les communes et y proclamer les lois et actes du Gouvernement.

« Art. 11. — L'Empereur s'en rapporte à la loyauté des signataires de la présente pacification pour la remise des armes et des munitions de guerre qui ont été débarquées sur nos côtes (2). »

(1) D'après le baron Canuel (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, Appendice, note 1 de la p. 406), en marge de cet article, croisé *sur l'original*, se trouvait écrit : « A supprimer sur la demande de MM. de Malartic, Flavigny et la Béraudière. *Signé :* le duc d'Otrante. » Rien de semblable ne se trouve sur le document original.

(2) En note, le général Lamarque a écrit ici de sa main : « Tous les articles ci-dessus sont communs à messieurs les chefs de la rive droite. Le général commandant en chef, Maximien Lamarque. »

Le gouvernement impérial acceptait donc les bases proposées par M. de Malartic d'accord avec MM. de Suzannet, d'Autichamp et de Sapinaud, mais il exigeait la proclamation de l'Empire en Vendée et la remise des armes anglaises. Dans une seconde lettre, jointe à celle qui vient d'être transcrite ici, le prince d'Eckmühl ajoutait : « Tout ce qu'il y a de chefs vendéens qui ont une goutte de sang français dans les veines se prêtera à cet arrangement; il faut qu'il soit exécuté de part et d'autre avec franchise et loyauté. Cet arrangement détruira les projets de nos ennemis qui comptent plus sur le mal que peut nous faire la guerre civile que sur la guerre étrangère. » Une troisième lettre du ministre, datée encore de ce même jour, 7 juin, précise davantage : « Si les chefs vendéens hésitaient à terminer les arrangements utiles et honorables qui sont consentis, vous donnerez la plus grande publicité aux propositions qui sont faites, afin que les habitants du pays que l'on veut agiter connaissent d'une manière positive sur qui devra tomber l'odieux et la honte des malheurs qui péseraient sur eux. Autant les noms de ceux qui auraient contribué à arrêter l'effusion du sang français par des Français sera cher aux habitants de ce pays, autant les habitants voueront à l'exécration les auteurs d'une guerre civile qui apporterait de nouveau le ravage et la désolation dans ce malheureux pays; les chefs seraient sans excuse, on les poursuivrait à outrance. Faites bien connaître, en y mettant les formes, que ce n'est point la faiblesse qui a dicté le vœu d'une pacification, mais l'ardent désir d'épargner à la patrie le plus grand des fléaux, celui de voir des Français s'égorger entre eux. Dans ces combats on ne peut cueillir des lauriers; ils coûtent trop de larmes. — Vous apporterez toute la franchise qui vous caractérise, mais vous ne vous

laisserez point amuser; cet arrangement doit être conclu ou rejeté de suite. S'il est conclu, il faut que, de part et d'autre, il soit exécuté loyalement, que la remise des armes et des munitions soit faite et qu'il n'existe plus dans ce pays d'autres couleurs que celles de la nation, d'autre ralliement que l'aigle impériale. »

Toute cette correspondance parvenait au général Lamarque, le 9 juin, à Nantes, où il venait d'arriver. Il écrivit aussitôt une lettre collective aux chefs vendéens (1). « Nantes, 9 juin 1815. MM. de Malartic, de Flavigny, de la Béraudière, m'ayant fait part de vos intentions, je me suis empressé de les communiquer à Son Altesse le ministre de la guerre. — J'ai l'honneur de vous instruire que Son Altesse, après s'être concertée avec le ministre de la police et avoir pris les ordres de l'Empereur, m'a autorisé à traiter avec vous d'après les bases à peu près conformes aux ouvertures que m'ont faites MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière. — Je vous propose de choisir un village à quelques lieues de Nantes où MM. de Suzannet, de Sapinaud, d'Autichamp et La Rochejaquelein se réunissent; je m'y rendrai et j'espère qu'une guerre qui ne peut avoir d'autre résultat que la ruine de ce malheureux pays sera terminée par nos conférences. — Vous ne pouvez pas ignorer, Messieurs, que des forces considérables m'arrivent de tous les côtés : mais je suis convaincu que la seule gloire que l'on puisse acquérir dans une guerre civile, c'est de la terminer. Il est affreux de contempler un champ de bataille où, dans les vainqueurs et les vaincus, on ne voit que des Français. Dès le moment de votre réponse, les hostilités seront suspendues

(1) Dans le copie lettres du général Lamarque, cette lettre porte l'inscription : « A M. de Sapinaud; » mais sa contexture démontre suffisamment qu'elle s'adressait à tous les chefs.

pour vingt-quatre heures, à condition toutefois que vos troupes ne chercheront pas à se rapprocher de la mer et à communiquer avec les Anglais (1). »

(1) Dans ses *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815 (p. 207), le baron Canuel fait mention d'une lettre adressée « à chacun des généraux vendéens et d'un traité tout fait » qui s'y trouvait joint. Les papiers de Lamarque ne portent aucune trace d'envoi en triple ou quadruple expédition ; le copie lettres du général prouve, au contraire, que son message unique avait un caractère collectif. L'affirmation relative au « traité tout fait » qui aurait accompagné ces lettres ne peut davantage être admise. Lamarque possédait un esprit trop delié pour tout demasquer à brûle-pourpoint et transmettre purement et simplement, sans précautions préalables, certaines clauses aussi dures que la proclamation de l'Empire en Vendée et la remise des armes ou munitions débarquées par les Anglais. La lettre du général Lamarque est d'ailleurs suffisamment explicite : elle ne demande rien que la réunion d'une conférence. Vers le 20 juin seulement, les chefs insurgés reçurent connaissance du texte précis et des articles de pacification rédigés par le prince d'Eckmühl et par le duc d'Otrante. « MM. de Malartic, Flavigny et la Béraudière doivent être en ce moment près de vous, porteurs de propositions faites par le gouvernement. » (Lamarque à MM. d'Autichamp, de Suzannet et de La Rochejaquelein. — Vieille-Vigne, le 20 juin. — Voir plus loin, p. 245, note 1.)

Toutefois, en émettant les allégations erronées qui précèdent, le baron Canuel peut rester de bonne foi. Ses souvenirs ont confondu deux moments distincts, deux conférences différentes, celle de Montfaucon (10 juin) et celle de La Tessouale (24 juin), où, chaque fois, furent discutées les propositions Lamarque. C'est, non pas à Montfaucon, mais à La Tessouale, que le projet de traité fut soumis en lecture aux officiers vendéens ; d'où l'erreur, la confusion, involontaire sans doute, du baron Canuel, dont un autre oubli de mémoire vient encore confirmer cette explication.

D'après lui (toujours p. 207), la lettre Lamarque, qu'on vient de lire, contenait les lignes suivantes : « Tout ce que vous avez demandé, tout ce que vous avez voulu, a été accordé. » Or, ceci n'a pas été écrit le 9 juin, mais bien le 24 juin ; et encore la phrase se trouve-t-elle inexactement transcrite. Sa forme était plus vive, plus originale : « Eh, Messieurs ! tout ce que vous avez demandé est accordé ; tout ce que vous pouvez désirer est accordé ! » (Le général Lamarque à MM. de Sapinaud et de La Rochejaquelein. — Clisson, le 24 juin. — Voir ci-après, p. 254 — Cette lettre du 24 juin arriva pendant la réunion de La Tessouale, comme celle du 9 juin pendant l'assemblée de Montfaucon ; les souvenirs du baron Canuel ont confondu les deux lettres.

Cette lettre fut, dans la nuit du 9 au 10 juin, portée à destination par un officier des fédérés de Nantes; elle arriva au milieu de la conférence de Montfaucon. L'impression produite fut inimaginable; les mots « m'ayant fait part de vos intentions » soulevèrent des tempêtes. M. Auguste de La Rochejaquelein fit éclater hautement son indignation, M. de Sapinaud parut étonné, personne ne consentit à reconnaître qu'il eût jamais rien demandé, si bien que l'envoyé du général Lamarque reçut mission de leur déclarer qu'on répondrait « les armes à la main » (1).

A leur tour, durant cette interminable réunion, les ultras triomphaient des modérés et les entraînaient par fausse honte devant les offres trop directes de l'ennemi; isolément, on osait bien négocier au moyen d'un intermédiaire, M. de Malartic; on osait même détourner la marche des colonnes pour éviter, comme à Touvois, un combat préjudiciable peut-être à l'entente future; mais, publiquement, on reniait toute tentative de rapprochement, quitte à y revenir plus tard. Ainsi, tout le monde semblait d'accord, repoussait avec indignation les

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 208 et 209.

Mais ce que le baron Canuel se garde bien de narrer, c'est la manière dont fut accueilli l'envoyé du général Lamarque. « Ou les chefs insurgés ne cherchaient qu'à gagner du temps et à endormir le gouvernement, ou ils ont conçu de nouvelles espérances qui leur font vouloir la continuation de la guerre. Ils ont maltraité mon envoyé, l'ont tenu en prison et m'ont fait dire verbalement qu'ils ne vivaient que pour le roi, qu'ils combattraient jusqu'à la mort pour lui. L'envoyé m'a assuré qu'il avait trouvé les paysans très exaltés et croyant mille bruits absurdes. Il serait possible, peut-être, que MM. de Flavigny, de Malartic et de la Béraudière, dont je regrette infiniment le départ précipité, fussent parvenus à les amener à des idées plus conciliatrices. V. A. jugera s'il ne serait pas convenable de les renvoyer dans la Vendée. » (Lamarque au ministre de la guerre, 11 juin.)

avances du général Lamarque et proclamait très haut que l'honneur commandait de se battre, de se battre sans merci.

Pour cela, avant de lever la séance, il fallait convenir d'un plan de campagne et alors, à nouveau, les choses faillirent se gâter. S'ils ne l'avaient déjà soupçonné, la lettre du général Lamarque datée de Nantes eût appris aux chefs vendéens où se trouvait leur adversaire et de quel côté menaçait une attaque. Interdire au général Lamarque la sortie de Nantes et s'opposer à sa jonction avec Travot, resté dans le Marais, telle était pour l'instant l'opération urgente qui revenait naturellement à M. de Suzannet, dont le territoire s'étendait au sud de Nantes jusqu'à Bourbon-Vendée; M. de Suzannet, en conséquence, reçut mission de rentrer chez lui et de faire prendre les armes à toutes ses paroisses.

Par ailleurs, on ne pouvait plus longtemps abandonner dans le Marais les cinq canons, les armes, les munitions de guerre provenant du second débarquement; une troisième opération de ce genre pouvait même être tentée. M. d'Autichamp, qu'entouraient à Montfaucon trois mille Angevins (1), immédiatement disponibles et prêts à marcher, fut invité à se diriger avec eux vers le Marais; les autres corps d'armée, Saint-Hubert et Dupérat (anciennement Auguste de La Rochejaquelein et Sapinaud), devant le soutenir, aussitôt réunis. Mais se fourvoyer ainsi dans le Marais ne faisait aucunement l'affaire du comte d'Autichamp, qui préférait opérer pour son propre compte et à sa seule guise sur le terrain de l'Anjou; il prétexta que « ce qu'on lui demandait était impossible, que ses hommes

(1) Au début de son expédition, quatre jours auparavant, M. d'Autichamp emmenait cinq mille hommes; une partie déjà était rentrée en Anjou.

manquaient de vivres et qu'ils étaient sous les armes depuis plusieurs jours (1) ».

Pour enrayer toute reprise de discussion, M. de Sapinaud décida que les Angevins retourneraient dans leur pays, y seraient congédiés et, qu'avant de reprendre quelque nouveau mouvement combiné, les divers corps travailleraient à leur réorganisation, d'après certaines bases établies par le baron Canuel. Ceci encore provoqua de nombreuses contestations : nouveautés, disait-on, dangereuses avec le caractère vendéen, contraires aux habitudes du pays; complications d'écritures et d'états à remplir : inutilité enfin de désigner par des chiffres les divers corps d'armée auxquels une vieille coutume attachait des noms distinctifs. « Chacun prétendait conserver à ses troupes la dénomination d'autrefois et former une armée à part; en un mot, en convenant que l'unité était indispensable, on méconnaissait les premières conséquences de ce principe et l'on ne prenait même pas soin de déguiser l'envie de se soustraire à toute dépendance (2). »

Ainsi prit fin le conseil tenu à Montfaucon; au milieu de discussions stériles, un seul point restait acquis, le choix d'un général en chef. « La suite des événements

(1) M. d'Autichamp, dans ses *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, p. 101 et 102), prétend le contraire. De son propre mouvement il aurait offert d'aller dans le Marais, et ce sont les autres chefs « qui ne goûtèrent pas cette proposition. » La conduite antérieure, celle surtout ultérieure de M. d'Autichamp ne permettent pas d'accepter cette affirmation. De plus, à la même page, il se contredit, puisque offrant d'aller dans le Marais et M. Dupérat appuyant cette proposition, le baron Canuel s'écria, d'après le propre récit de M. d'Autichamp : « Non, non; deux ou trois cents hommes suffiront pour harceler les troupes qui sortiront de Nantes. » M. d'Autichamp n'offrait donc pas de se porter vers le Marais, mais seulement de surveiller les abords au sud de Nantes et les projets du général Lamarque.

(2) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 211.

fera voir si cette nomination détruisit les prétentions et ramena l'obéissance au centre commun (1). »

Après le conseil de Montfaucon, M. de Suzannet rentrait à Maisdon, M. d'Autichamp à Cholet et M. de Sapinaud, accompagné par son major-général, M. Auguste de La Rochejaquelein, au château de La Gaubretière. Comme il en avait reçu l'ordre, M. de Suzannet faisait prendre les armes aux divisions du Loroux, de Vallet, Maisdon, Montaigu, Vieille-Vigne, Légé, Palluau ; tout le monde se tint prêt à marcher, certaines paroisses, comme Sainte-Lumine-de-Clisson et Saint-Hilaire-du-Bois, aux environs de Clisson, préférant néanmoins rester chez elles « pour garder leur pays jusqu'à ce que les bleus de Nantes aient fait un mouvement ».

On savait que les troupes du général Lamarque se trouvaient encore à Nantes et que leur jonction avec Travot n'était pas effectuée. L'occasion parut bonne à M. de Sapinaud pour tenter une expédition générale vers le Marais, afin d'y prendre possession des canons, fusils et approvisionnements de guerre cachés dans les villages, les hameaux et les fermes. Le 12 juin, de son quartier général, La Gaubretière, M. de Sapinaud rédigea donc un ordre du jour prescrivant une concentration des corps vendéens, sur la courbe Challans-Soullans (Suzannet), Coex (d'Autichamp), avec, en seconde ligne, à Aizenay, le corps d'armée du centre (Saint-Hubert). Abdiquant dès la première opération de guerre, M. de Sapinaud transférait le commandement en chef au comte d'Autichamp. Seul, le

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815 par le baron Canuel, p. 209.

quatrième corps, armée du Bocage, autrefois commandé par M. Auguste de La Rochejaquelein et maintenant par M. Dupérat, devait se porter sur Thouars, pour montrer « à l'extérieur de la Vendée une force qui rassure les royalistes du dehors et en impose aux partisans de Bonaparte ».

Les forces vendéennes allaient ainsi investir le Marais et l'embouchure de la Vie, sur un vaste demi-cercle, dont le diamètre atteignait 25 kilomètres et qui s'étendait, depuis Saint-Jean-de-Monts au nord, jusqu'à la forêt d'Olonne au sud, en passant par le Perrier, Challans, Soullans, Apremont, Coex, Chaize-Giraud, avec l'armée du centre en seconde ligne autour d'Aizenay et de Beaulieu-sous-la-Roche, donc à trois lieues derrière l'aile gauche, la plus lointaine de Nantes et des attaques probables.

Cet ordre du 12 juin venait à peine d'être expédié qu'une nouvelle inattendue changeait la face des choses.

Le général Travot, resté maître du Marais après le combat des Mattes (4 juin) et la retraite des rassemblements insurgés, avait d'abord occupé Challans, Soullans, Saint-Gervais, même Beauvoir; puis, le général Brayer s'étant établi à la Garnache et le général Estève à Saint-Christophe-du-Ligneron, Travot, le 12 juin au matin, sommait les Maréchains de faire leur soumission et de rendre toutes les armes qu'ils possédaient ou cachaient, avec menace, sous un délai de cinq jours, d'inonder le pays par la rupture des digues de la Croinière, qui, entre Beauvoir et la côte, retiennent les eaux de la mer. Pour appuyer son ultimatum, le général Travot envoya plusieurs détachements perquisitionner au Perrier et dans les environs; cinq pièces d'artillerie tombèrent ainsi entre ses mains.

Les armes et munitions, déjà mises à l'abri dans le

Bocage ou l'Anjou, couraient peu de risques; même, à Beaupréau, à Cholet, des ateliers improvisés travaillaient fébrilement pour confectionner des cartouches et des balles. Mais ailleurs, les armes et munitions débarquées par les Anglais semblaient bien compromises; M. de Sapinaud jugea donc indispensable de modifier ses premières combinaisons et d'avancer la date du mouvement général vers le Marais. Le 13 juin, il fit paraître un nouvel ordre du jour, par lequel l'immense déploiement de quinze lieues d'étendue que réglementait l'ordre du jour de la veille se trouvait reporté plus au nord et réduit de moitié : le front n'était plus que de six lieues environ; aucun des corps ne restait en seconde ligne; le quatrième corps devait toujours attaquer Thouars; M. de Sapinaud déléguait encore le commandement en chef au comte d'Autichamp et, puisque le délai de la sommation Travot expirait le 17 dans la matinée, tous les mouvements se trouvaient avancés du 18 au 16 juin, quatre heures du soir. « Sauf la pointe excentrique vers Thouars que rien ne justifie, observe le général Lamarque dans une note manuscrite, ce plan est assez bien, mais on eût dû choisir le point de rassemblement plus loin de Challans. Travot pouvait réunir ses troupes et se jeter, à son choix, sur la Garnache, Saint-Christophe ou Machecoul; il fallait donc manœuvrer de manière à arriver avec des masses importantes. En outre, on ne conçoit pas le rôle que se réserve le général en chef Sapinaud et dans quelles circonstances il veut se montrer à la tête des troupes. » Son effacement volontaire paraît, en effet, assez singulier et l'unique explication admissible serait que M. de Sapinaud ait cru trouver dans cette flatterie d'amour-propre le meilleur moyen d'obtenir que M. d'Autichamp ne fasse pas bande à part et participe aux opérations communes. D'ailleurs, dans cet ordre du

13 juin, M. de Sapinaud semble tellement préoccupé de ménager toutes les susceptibilités, qu'après avoir délégué ses pouvoirs au comte d'Autichamp, il se hâte d'ajouter : « Comme il est impossible de tout prévoir et qu'à la guerre on doit tirer parti des circonstances, MM. les généraux ont toute latitude pour agir d'après celles qui se présenteront. » La remarque sur l'impossibilité de tout prévoir est certes fort juste ; mais le rôle, le principal rôle du général en chef ne consiste-t-il pas précisément à prévoir, à se renseigner et à conduire l'ensemble d'après les circonstances ? Ici rien de pareil ; chacun reste libre de ses décisions. Lorsque, après une longue conférence, le commandement est, d'un accord unanime, confié par ses égaux à l'un d'entre les chefs, celui-ci se désintéresse, s'en remet à un autre ; bien plus, il donne à chacun entière liberté d'allure et, le premier, ouvre la porte à ces efforts discordants que tous avaient abjurés.

M. d'Autichamp, élevé pour quelques heures, pour quelques jours peut-être, au rang suprême, semblait devoir se déclarer satisfait et accourir en hâte. Nullement.

Dès qu'il reçut le premier ordre, celui du 12 juin, il répondit, de Cholet, le 13 juin, quatre heures du matin, à M. de Sapinaud. Le ton plus que froid de cette lettre, les reproches non voilés sur quelques points de détail, les objections sur ce que les forces Suzannet et Saint-Hubert paraissaient suffisantes contre les deux mille hommes du général Travot et les deux mille autres postés à Nantes, l'affirmation enfin que l'ennemi menaçait l'Anjou, dont, par conséquent, lui comte d'Autichamp, ne peut s'éloigner, la concession cependant d'appuyer de loin et par derrière les autres corps, tout démontre assez combien M. d'Autichamp, encore que sauvegardant les apparences d'entente commune, prétendait rester son maître. « C'est

certainement la première fois qu'un officier s'est permis de commenter les ordres de son général en chef, s'écrie le baron Canuel; et je ne sache pas que, dans toute notre histoire militaire, il se trouve un autre exemple d'un renversement d'idées si inconcevable et si étrange (1). » Il faut lire toute cette virulente philippique du baron Canuel contre M. d'Autichamp, lire aussi les explications de ce dernier, pour comprendre avec quels sentiments réciproques se cimentait l'union entre les chefs vendéens (2).

Tout ceci se passait à propos de l'ordre du 12 juin; celui du lendemain 13 provoqua, entre MM. de Sapinaud, Auguste de La Rochejaquelein, Canuel et d'Autichamp, une correspondance copieuse, mais moins aigre (3). Après examen, M. de Sapinaud convenait que, du 13 juin au 16, quatre heures du soir, M. d'Autichamp n'avait guère le temps de lever ses rassemblements et de parcourir la distance (cent kilomètres) qui sépare l'Anjou de Machecoul. Donc, malgré que le délai accordé par Travot aux Maréchains expirat dans la matinée du 17, tous les rendez-vous à MM. de Suzannet, de Saint-Hubert et d'Autichamp furent, par lettre du 14 juin, reculés de quarante-huit heures, jusqu'au 18, quatre heures du soir. De son côté, le baron Canuel, quoique désormais simple volontaire, écrivit au comte d'Autichamp pour le conjurer, « au nom de Dieu et du roi », de se joindre aux autres corps et d'avancer sur Machecoul avec ses Angevins. M. d'Autichamp répondit poliment qu'il se dirigerait aussi vite que possi-

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 217.

(2) *Idem*, p. 217 à 220. — *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 105 à 110.

(3) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 220 à 227. — *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 110 à 117.

ble vers le point indiqué, « dont il sentait l'importance pour l'intérêt du roi, seul objet qui le détermine depuis longtemps à servir ». — En même temps, par une autre lettre à M. Auguste de La Rochejaquelein, le comte d'Autichamp assurait que « personne ne sentait plus que lui l'importance de réunir le plus promptement le plus de monde possible pour se porter sur l'ennemi ».

Entre les deux ordres du 12 et du 13 juin, M. d'Autichamp avait donc réfléchi, et ce qui lui était « impossible » la veille, devenait faisable le lendemain. Mais, puisqu'il consentait à aller dans le Marais, tout le monde devait y aller avec lui. L'expédition vers la côte, à laquelle il refusait de participer deux jours plus tôt, était maintenant, à son avis, « d'une telle importance, elle pouvait être d'une telle influence dans la situation des choses, qu'il fallait réunir le quatrième corps aux trois autres. » En ceci, M. d'Autichamp voyait juste, trouvant, avec grande apparence de raison, inopportune et de trop vaste envergure, « dans les circonstances actuelles, » l'entreprise sur Thouars, Loudun et Poitiers. Pour hâter une décision dans ce sens, un officier de l'état-major d'Anjou, M. de La Haye, fut envoyé à Saint-Aubin-de-Baubigné, auprès de MM. de Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein ; en dépit du baron Canuel, qui présenta toute une thèse, selon lui sans réplique, M. de Sapinaud se laissa convaincre et le projet d'expédition vers Thouars fut abandonné (1).

(1) « Il est assez singulier de voir Canuel tant insister pour que le 4e corps marche sur Thouars, ce qui l'éloignait de la côte et du Marais, tandis qu'il conjurait si vivement M. d'Autichamp de s'y porter. Car c'est lui qui voulait cette opération sur Thouars, si ridicule et si peu militaire. Je tiens tous ces détails de M. Duchaffault. Voulait-il mettre M. d'Autichamp dans la position où s'était trouvé le marquis Louis de La Rochejaquelein? On ne prend pas les renards aux mêmes pièges que les lions. » (Note manuscrite du général Lamarque.)

M. Auguste de La Rochejaquelein en avisa le comte d'Autichamp et lui écrivit, par M. de La Haye, que le quatrième corps allait se porter vers la côte.

L'état-major vendéen, réuni à Saint-Aubin-de-Baubigné, se mit aussitôt à calculer les prévisions d'une marche depuis le Bocage jusqu'à Challans (cent kilomètres environ) et la surprise fut extrême de découvrir une difficulté à laquelle personne n'avait pensé, mais qui, pour d'autres, eût été l'évidence même, sans calcul aucun. « On vit alors, raconte avec une admirable naïveté le grand conseiller Canuel, témoin oculaire et auriculaire, on vit alors ce que le désir trop aveugle de prévenir les plaintes de M. d'Autichamp n'avait pas permis d'apercevoir. Nous étions au 15 juin, il fallait faire les rassemblements, et aucun ordre n'avait été donné jusqu'alors. Quelque célérité que nous missions, le corps de M. Dupérat ne pouvait se rassembler que le 16 et partir le 17, c'est-à-dire le jour même (1) où devait s'engager l'action à laquelle il était appelé à prendre part. Eloigné du Marais de quatre jours pour le moins, M. de La Rochejaquelein reconnut qu'il ne pourrait y arriver que le 21. Se voyant avec regret dans l'impuissance absolue de tenir sa promesse, il revint définitivement au projet de Thouars, avec l'intention, néanmoins, de se rendre en personne auprès de M. d'Autichamp, après la prise de cette ville, afin de s'expliquer avec lui. Pour lui prouver combien il avait à cœur de le seconder, il devait passer par Cholet, lever les divisions qui n'avaient pu partir d'abord et les lui conduire (2). » Pour le moment,

(1) Non; le 17 est la veille du jour du rendez-vous fixé par la dernière lettre Sapinaud (14 juin), qui avait tout reculé de quarante-huit heures, au 18 juin, quatre heures du soir.

(2) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 231.

ni M. d'Autichamp ni les autres chefs ne furent avertis.

Dans une nouvelle et dernière oscillation, l'armée vendéenne, du moins trois corps sur quatre, se rapproche donc de la côte ; mais, chose incroyable, son général en chef, M. de Sapinaud, reste inactif à La Gaubretière, et son major-général, M. Auguste de La Rochejaquelein, excursionne avec les Bocains, en sens inverse, du côté de Thouars. On comprend qu'après les cruels souvenirs laissés par le Marais, une promenade dans la vallée du Thouet paraisse préférable.

CHAPITRE XIII

LE COMBAT DE LA ROCHE-SERVIÈRE

Après le refus des chefs vendéens d'entrer en pourparlers, Lamarque porte sur Machecoul la division Brayer, pour faire sa jonction avec le général Travot resté dans le Marais. — Les deux divisions réunies poussent jusqu'à Légé et Palluau (17 juin). — Apparition simultanée d'une escadre en vue des côtes et de nombreux attroupements insurgés à l'intérieur ; Lamarque prend le parti d'en finir avec les Vendéens. — Marche des corps Suzannet, Saint-Hubert et d'Autichamp (16 au 19 juin). — Dans la nuit du 19 au 20 juin, Lamarque marche sur La Roche-Servière. — Déroute du corps Saint-Hubert qui entraîne celle du corps Suzannet. — M. de Suzannet est mortellement blessé. — Lamarque continue sur La Roche-Servière et y attaque l'armée d'Anjou (20 juin). — Retraite de M. d'Autichamp. — On accuse faussement Lamarque d'avoir fait fusiller des prisonniers.

En apprenant l'échec diplomatique du général Lamarque, le ministre de la guerre renvoyait auprès de lui M. de Marbot, porteur de la réponse suivante : « Les chefs vendéens ont rejeté les propositions qu'ils avaient d'abord demandées et même désirées, ainsi que le prouvent les lettres trouvées sur La Rochejaquelein; ils ont donc reçu quelques messages anglais. Faites publier ces circonstances et donnez la plus grande publicité possible à la lettre signée du ministre de la police et de moi, ainsi qu'à ma lettre d'envoi. Tout le sang français répandu et qui va couler dans ces contrées retombera sur eux et sera une tache éternelle à leur mémoire, qui sera à jamais vouée à la malédiction des Français, de leurs enfants et surtout des

malheureux habitants, instruments et victimes de l'orgueil et de la vanité de ces hommes coupables. C'est un nouveau motif, monsieur le général, pour agir contre eux avec la plus grande vigueur, toujours en ménageant les habitants égarés. »

Lamarque jugea préférable d'entrer immédiatement en campagne. Dès le 10 juin, pendant que se tenait la conférence de Montfaucon, il envoyait plusieurs émissaires au général Travot pour concerter un mouvement avec lui, dans le cas où les espérances de pacification seraient déçues. « Alors, ajoutait-il, je ferais imprimer les lettres de Votre Altesse qui expriment avec tant de force les sentiments de patriotisme dont elle est animée, et cette publication ne peut manquer de faire un bon effet sur tous ceux qui ont une goutte de sang français dans les veines ». Enfin, le 11 juin, sitôt après le refus des chefs insurgés d'entrer en négociations, Lamarque quittait Nantes avec la division Brayer : « Je pars ce matin, muni de vivres pour sept jours et je vais tâcher de joindre le général Travot. Si les insurgés osent m'attendre, nous en ferons, je l'espère, bon compte. Cette mesure accélérera la pacification, si ces Messieurs la désirent. »

A partir de ce moment, les divisions Brayer et Travot se trouvent régulièrement constituées, d'après l'effectif que donne un des précédents chapitres, et le général Estève passe dans la division Brayer. Lamarque se porte d'abord sur Machecoul en une étape (trente-sept kilomètres.) Son intention était de ramener à lui le général Travot, puis, à la tête de toutes ses forces réunies, de traverser diagonalement la Plaine et de marcher sur le Bocage, « cœur de la Vendée ».

Mais, à Machecoul, le 12 juin, il reçut une lettre du prince d'Eckmühl qui l'obligeait à modifier ses projets.

Le ministre lui annonçait qu'en Angleterre se préparait une expédition assez considérable dont le but semblait être de débarquer en Bretagne ou en Vendée une grande quantité d'armes, peut-être de menacer Brest, Saint-Malo, La Rochelle ou Lorient; on annonçait même l'arrivée d'un corps espagnol ou portugais. Les îles et les places maritimes devaient donc se préparer à une attaque; l'embargo était mis sur tous les ports du littoral, et si les bâtiments pouvaient entrer, aucun, même de pêche, ne devait sortir ni s'éloigner de la côte que surveilleraient de nombreuses patrouilles.

Tandis qu'on se tenait ainsi prêt aux éventualités d'un débarquement, les perquisitions, déjà commencées par Travot et Brayer, continuèrent dans le Marais et dans ses environs, ce qui fit découvrir, outre les cinq pièces d'artillerie saisies dès le premier moment, des munitions, des objets d'équipement, cinquantes caisses de gibernes et autres effets; « quant aux fusils, se plaignait Lamarque, les Maréchains les promettent, mais ne les donnent pas; ils ont trop d'espérance pour ne point les garder. » Pourtant, cette immobilité prolongée davantage sur la lisière du Marais ne pouvait convenir au général Lamarque. Jusqu'à présent, il n'avait rencontré aucune ombre de résistance ni de rassemblement ennemi; dans toutes les paroisses traversées, en plein pays d'insurrection, les habitants s'étaient bien gardés de tirer un seul coup de fusil. Les recherches d'armes et de munitions n'avaient fourni que d'assez maigres découvertes, la plus grande partie des fusils débarqués se trouvant remisés contre la côte, au nord de Beauvoir-sur-Mer, dans l'île de Bouin, portion la plus retirée du Marais, inaccessible avant quelque avantage décisif. Par ordre de Lamarque, à qui répugnait toute mesure irréparable, la sommation du

général Travot aux Maréchains et sa menace de couper les digues de la Croinière restaient lettre morte. On piétinait donc sur place, sans effet appréciable. « Nos courses, disait Lamarque au ministre de la guerre, nous procurent quelques fusils et s'opposent aux réunions dans les pays que nous occupons ; mais elles n'auront pas de résultats prompts et ne nous offrent aucune garantie pour l'avenir. »

Comme d'ailleurs l'escadre anglaise annoncée par le ministre ne se montrait pas, et que certaine effervescence, indice précurseur sans doute d'une prise d'armes générale, était signalée dans la Plaine, Lamarque résolut d'avancer tant soit peu vers l'intérieur, tout en restant à proximité du littoral. Le 17 juin, la division Brayer quitta la Garnache pour Légé (dix-huit kilomètres); le général Travot s'était déjà porté sur Palluau et La Chapelle-Palluau. Les deux divisions se trouvaient ainsi établies à dix kilomètres l'une de l'autre, entre la Plaine et le Marais, sur une ligne parallèle aux côtes et à une distance de la mer franchissable en une forte étape (huit ou neuf lieues).

Le lendemain, 18 juin, parvenait une double nouvelle : l'escadre anglaise annoncée, comprenant quatorze navires de guerre et trente bâtiments de transport, croisait en vue de l'île d'Yeu, puis des Sables-d'Olonne ; de nombreux rassemblements insurgés, reconnus par le service d'espionnage, se dirigeaient vers la côte. Lamarque se trouvait ainsi entre deux ennemis ; il n'eut pas une seconde d'hésitation, négligea la flotte anglaise, qui, d'ailleurs, tenait toujours le large, et attendit à Légé et à Palluau, l'approche des colonnes vendéennes.

C'était, en effet, le 18 à quatre heures du soir, d'après l'ordre du 13 juin donné par M. de Sapinaud, que les différents corps devaient atteindre leurs objectifs de marche, en bordure du Marais.

Conformément aux instructions reçues, le comte de Suzannet, quoique gêné par la présence des divisions Lamarque sur son territoire, avait fait ses rassemblements et réuni deux mille cinq cents hommes; il se portait d'abord sur Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, puis, se jugeant trop isolé, reculait sur Saint-Etienne-de-Corcoué, établi donc sur la grande route Nantes-Sables-d'Olonne, complètement sur les derrières de Lamarque et le coupant de sa base d'opération, la Loire. Mais cette position, par trop avantageuse, ne devait pas être conservée bien longtemps. « M. de Suzannet, écrivait Lamarque au ministre, s'est avancé hier matin jusqu'à Saint-Albert, voulant apparemment passer par Machecoul pour favoriser quelque débarquement ou aller dans le marais de Bouin, où l'on me dit qu'il y a beaucoup d'armes. Notre mouvement sur Légé et Palluau l'a ramené à Saint-Étienne-de-Corcoué, où j'ai fait marcher hier soir deux bataillons (division Brayer) qu'il n'a pas voulu attendre; il s'est retiré sur La Roche-Servière. »

Obéissant également aux ordres donnés, M. de Saint-Hubert (armée du centre, anciennement Sapinaud), avec trois mille hommes, chemina par Saint-Fulgent, Chauché, Saint-Denis-la-Chavasse et atteignit Beaufou, le 16 juin, pour continuer sur Palluau et Saint-Cristophe-du-Ligneron, point extrême assigné à cette marche. Il fallait nécessairement traverser Palluau, donc les bivouacs de la division Travot. M. de Saint-Hubert n'arriva pas jusque-là, car les avant-postes Travot, placés à Saint-Étienne-du-Bois, se portèrent sur Beaufou dès qu'ils en virent déboucher la tête de colonne ennemie commandée par M. Dulandreau. Sans fusillade bien vive, celle-ci fut dispersée et son recul s'accentua jusqu'à la Nicolière et au bois de l'Essart de l'autre côté de la Boulogne, à dix kilomètres

en arrière de Beaufou, et même jusqu'au bourg de la Capechagnière, trois kilomètres encore plus loin. Le découragement et la désertion accompagnèrent cette retraite.

Enfin, le comte d'Autichamp réunissait son monde (quatre mille hommes environ) le 15 juin, se portait sur Montaigu, dans la journée du 16, et sur Vieille-Vigne, le 17 (1).

Dans la soirée même du 17 juin, MM. de Suzannet, de Saint-Hubert et d'Autichamp tinrent conseil à La Roche-Servière. On décida que la journée du 18 serait employée au rapprochement des distances : M. de Suzannet, restant à La Roche-Servière, le corps Saint-Hubert remonterait au nord, de la Copechagnière à Saint-André-Treize-Voies, et M. d'Autichamp, toujours en seconde ligne à Vieille-Vigne, avec le gros de ses forces, se relierait avec M. de Suzannet et pousserait quelques détachements dans la direction de La Roche-Servière à une demi-lieue en avant de Vieille-Vigne, sur les pentes du ravin creusé par le ruisseau d'Isoires ; c'est-à-dire M. de la Sorinière à Malabri, les chasseurs angevins au Château, M. de Caqueray à la Grolle et M. du Doré à La Gorsonnière.

La masse vendéenne formait ainsi un triangle dont les côtés variaient de cinq à sept kilomètres et dont les sommets se marquaient par La Roche-Servière, Saint-André-Treize-Voies, Vieille-Vigne ; triangle menaçant Légé, Palluau et surtout la ligne de commuuication du général Lamarque, Légé-Nantes, par sa pointe ouest (La Roche-Servière), où se tenait M. de Suzannet ; la base en arrière, Saint-André-Treize-Voies (Saint-Hubert) et Vieille-Vigne (d'Autichamp), formait réserve, prête à soutenir, ainsi qu'il fut également

(1) Marche du 16 juin sur Montaigu, 30 kilomètres ; marche du 17 juin de Montaigu sur Vieille-Vigne, 9 kilomètres.
Donc 40 kilomètres environ pour deux jours.

convenu, le saillant avancé, La Roche-Servière (Suzannet), dès les premiers coups de feu.

Tout ceci avait été uniquement amené par la position centrale du général Lamarque à Légé et à Palluau; les résultats qu'elle lui valait n'étaient certes pas négligeables : sans combat, retraite du corps de Suzannet vers l'ouest, à la rencontre des autres rassemblements, par crainte d'un isolement dangereux entre l'ennemi et la mer; immobilisation sur place du corps Saint-Hubert, arrêté net dans sa marche de l'est à l'ouest; refoulement à sept lieues en arrière de la concentration vendéenne prévue aux abords du Marais; interdiction enfin du Marais et des côtes aux insurgés, renversement même des rôles, puisque, du premier coup, la Vendée se trouvait prise en flanc. Le général Lamarque, néanmoins, ne pouvait échapper au désavantage inhérent à toute manœuvre exécutée sur les lignes intérieures; sa liaison avec la Loire se trouvait compromise, la route de Légé-Nantes découverte et menacée; en plus, il avait rendu aux Vendéens le très grand service de leur imposer une concentration plus rapide, mieux cohérente que ne l'entendaient certaines velléités, toujours vivaces, d'indépendance individuelle. Mais ce double inconvénient n'effraya point Lamarque; il savait comment, de vive force, se rouvriraient les chemins de retraite et ne craignait pas d'aborder avec six mille hommes huit mille insurgés (1).

(1) La division Brayer se montait à 3.414 hommes; celle de Travot, à 3.864; ce qui donne un total de 7.278, dont il faut déduire les détachements laissés à Saint-Gilles et à Napoléon-Vendée. M. d'Autichamp avait 4.000 hommes; M. de Suzannet, 2.500; M. de Saint-Hubert, 3.000 au début, 1.500 après l'échauffourée de Beaufou; pour les trois corps vendéens, 8.000 hommes environ. (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 119 et 122).

Il serait trop long de retracer ici tous les mouvements, contre-mouvements, retours en arrière des corps insurgés dans la journée du 19 juin. On reste confondu en rencontrant, plus malencontreux que jamais dans des circonstances à ce point critiques, un nouvel exemple de la versatilité des chefs vendéens. Subitement, par une pluie épouvantable, MM. de Suzannet et de Saint-Hubert évacuent, l'un Mormaison et La Roche-Servière, l'autre Saint-André-Treize-Voies, et s'établissent dans le bois du Coin, entre La Roche-Servière et Saint-Étienne-de-Corcoué. Vers minuit, M. d'Autichamp, auquel revenait, comme on l'a vu, le commandement général, apprit de quelle manière s'était exécuté son ordre de tenir La Roche-Servière ; la colère semble l'avoir gagné et il adressa à MM. de Suzannet et de Saint-Hubert l'injonction formelle, écrite, de porter mille hommes au moins sur ce village, les rendant responsables de la conservation de ce point important ainsi que des événements que pourrait entraîner leur désobéissance. Pour toute réponse, à cinq heures du matin, le 20 juin, sur un petit morceau de papier et de la main du comte de Suzannet, lui parvint le billet suivant : « Nous avons reçu la lettre de M. d'Autichamp. Nous allons nous mettre en position pour empêcher les bleus de se porter sur La Roche-Servière ; il est essentiel que M. le comte d'Autichamp nous soutienne avec sa division. » — Ni M. de Suzannet, ni M. de Saint-Hubert n'envoyèrent un seul homme à La Roche-Servière ; M. d'Autichamp non plus.

Tandis que cette journée du 19 juin se passait chez son adversaire en mésintelligences épuisantes, le général Lamarque attendait patiemment le résultat des reconnaissances qu'il envoyait vers Petit-Luc et La Roche-Servière, dans les divisions Travot et Brayer. Bientôt la situation se trouvait entièrement fixée : l'ennemi avait remonté au

nord et s'était massé entre La Roche-Servière et Vieille-Vigne. — Lamarque prit aussitôt ses dispositions, prévint la division Brayer qui cantonnait près de lui, à Légé, d'avoir à se tenir prête et envoya le soir, vers huit heures, au général Travot l'ordre de quitter Palluau, à minuit, pour atteindre, avec sa division, Légé, avant le jour. A deux heures du matin, le 20 juin, Travot arrive à Légé, et Lamarque se met en route, une heure plus tard, pour La Roche-Servière.

Sur son flanc gauche, dans les bois du Coin, se tiennent les corps Suzannet et Saint-Hubert qui, réunis, pouvaient compter environ trois mille cinq cents hommes. De face, Lamarque va se heurter au ravin de la Boulogne, et, plus loin, à l'armée d'Anjou. Si les Vendéens avaient mis quelque ensemble dans leurs mouvements, avaient tenu dissimulés dans les bois les corps de Suzannet et Saint-Hubert, laissé Lamarque filer sur La Roche-Servière et s'y buter de front contre les Angevins du comte d'Autichamp, bref si MM. de Suzannet et de Saint-Hubert n'étaient entrés en ligne sur l'aile gauche et sur les derrières de l'ennemi qu'à ce moment du combat, le succès eût été possible, sinon certain. Mais ici, comme toujours, comme partout, les chefs vendéens semblent se complaire à défier la fortune, et le décousu le plus incroyable préside à toutes leurs décisions.

Dès la pointe du jour, sans attendre le comte de Suzannet, M. de Saint-Hubert s'est porté sur la lisière sud-est des bois, vis-à-vis la lande du Grand-Collet, à douze ou quinze cents mètres du chemin Légé-La Roche-Servière que doit suivre l'ennemi. Les meilleurs tireurs, chasseurs Saint-Hubert, s'établissent - derrière une haie fort épaisse - en avant de laquelle s'étendait un champ de tir parfait, la lande du Grand-Collet complètement découverte. Quand

les bleus apparaissent, les chasseurs Saint-Hubert commencent le feu. Un bataillon du 8e léger, « tout composé de recrues », se détache de la division Brayer et cherche à traverser le terrain nu de la lande; mais, comme la fusillade se prolonge « très vive » pendant une demi-heure et qu'un certain nombre d'hommes tombent, le général Lamarque envoie, « par un petit enfoncement qui se trouvait sur la gauche, deux bataillons de voltigeurs et de tirailleurs de la jeune garde, avec une compagnie de gendarmes à pied, tourner la haie dont l'attaque directe eût été meurtrière (1) ». A la vue de cette démonstration enveloppante, les chasseurs Saint-Hubert se dérobent dans une fuite précipitée, entraînent le reste de leur petit corps d'armée et même une partie des paysans Suzannet qui, juste à ce moment, arrivent enfin en ligne. « Malgré ce désordre, M. de Suzannet veut engager l'action; c'était un coup de désespoir. » Une fusillade de quelques minutes, entamée par le bataillon de voltigeurs de la jeune garde, qui achevait son mouvement tournant, suffit pour accentuer la déroute générale. « M. de Suzannet, enfonça son chapeau sur sa tête et s'avança vers l'ennemi jusqu'à ce qu'une balle vînt lui porter un coup mortel (2). »

Tel est du moins le récit du baron Canuel. Le général Lamarque donne une autre version, bien différente. « L'opinion générale dans la Vendée, et plusieurs chefs, entre autre M. Duchaffault, me l'ont confirmée, est que M. de Suzannet a été tué par les Vendéens eux-mêmes, pour venger la mort de M. de La Rochejaquelein. Il est certain qu'il n'y a pas eu deux engagements, l'un du corps

(1) Notes manuscrites du général Lamarque et lettre au ministre de la guerre (22 juin).

(2) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 239. — M. de Suzannet fut frappé d'une balle au flanc.

Saint-Hubert, l'autre du corps Suzannet, et qu'on ne s'est pas battu, sauf une très courte fusillade, sur la droite de M. de Saint-Hubert, là où le cheval de M. de Suzannet fut trouvé mort. Mais les balles, comme on dit, portent loin et je ne puis avoir d'opinion là-dessus. Je ne fais que rapporter ce que l'on m'a dit et qui me paraît très vraisemblable (1). »

M. de Suzannet fut emporté par les siens hors de la poursuite des bleus, jusqu'à la Rivière-en-Château-Thibaud, et mourut peu après.

Une fois leur chef tombé, les derniers paysans de M. de Suzannet disparurent sous bois, ainsi que l'avaient déjà fait ceux du corps Saint-Hubert; on n'en revit plus trace durant toute la journée. Les trois brigades Lamarque reprirent leur direction, par la route, sur La Roche-Servière et les deux bataillons de jeune garde, cause unique de ce premier désastre vendéen, n'ayant plus personne devant eux, gagnèrent à travers la lande les abords de la Boulogne, où leur jonction se fit avec la colonne principale.

Cette dépression de la Boulogne qu'abordait maintenant le général Lamarque pouvait fournir à l'armée d'Anjou, forte de quatre mille hommes, les éléments d'une vigoureuse défense. Le ravin est profond de 35 mètres; au milieu coule la Boulogne, qui, grossie des dernières pluies, roulait en ce moment un gros volume d'eau; les hauteurs de la rive droite, celles tenues par les Angevins, étalées en sorte d'amphithéâtre, dominent les talus de la rive gauche que, tout à l'heure, va descendre Lamarque. La rivière se traversait, alors, soit sur le pont de La Roche-Servière, soit, mais moins commodément, en amont et en aval, à une portée de fusil, par un gué et par un moulin.

(1) Note manuscrite du général Lamarque.

Toutefois, ces passages, pont, gué, moulin, ainsi d'ailleurs que le village de La Roche-Servière lui-même, se trouvent plus rapprochés des pentes sud que des pentes nord, de la rive gauche que de la rive droite; si le général Lamarque avait eu son artillerie avec lui, — et un instant, devant cette disposition du terrain, il regretta de l'avoir laissée à Nantes, — les Angevins n'auraient pu tenir longtemps aux traversées de la rivière, ni même dans le village, de sorte que leur véritable emplacement de combat se marquait à 500 mètres en arrière, au sommet des croupes dont les pentes prononcées, tenues par le feu, seraient devenues inabordables. Mais ni les Angevins, ni M. d'Autichamp ne songèrent à tout cela; avec eux, comme on va le voir, le canon demeurait bien superflu.

Après la dérobade éperdue de leurs rassemblements, quelques officiers des corps Suzannet et Saint-Hubert accoururent à Vieille-Vigne prévenir le comte d'Autichamp. « Lent à se décider, plus lent encore à agir, celui-ci voulut auparavant rassembler son conseil. Mais l'ennemi avançait toujours et la fusillade, se rapprochant, faisait pressentir à chaque minute qu'il allait paraître. Les divisions angevines attendaient les ordres et n'en recevaient aucun (1). » Pourtant, M. L'Huillier (2), avec la division de Beaupréau, envoyée, dès le point du jour, comme renfort sur l'avant-ligne Malabri-la-Grolle, à demi-distance entre Vieille-Vigne et La Roche-Servière, M. L'Huillier prit sur lui de pousser en hâte jusqu'à la Boulogne et La Roche-Servière; il arrivait à peine, n'était pas encore

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 239 et 240.

(2) D'après M. d'Autichamp; le marquis de La Bretesche, disent les *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 240.

installé dans les maisons, que Lamarque attaquait le village et le pont sur la Boulogne, où se défendaient quelques éclaireurs. Embusqués dans les maisons et dans les ruines d'un vieux château dominant le pont « à portée de pistolet », les Vendéens tiraillèrent avec acharnement. « Nous aurions perdu beaucoup de monde, déclare Lamarque, en cherchant à forcer ce passage. On se borna donc à déployer quelques troupes du 8e léger en face de ce point et à y établir une forte fusillade. » Lamarque voulait seulement y retenir l'ennemi, le tromper et prononcer son attaque dans une autre direction.

Pendant ces préliminaires du combat, M. d'Autichamp avait amené, de Vieille-Vigne, ses autres divisions, pour les garder en réserve sur le plateau derrière La Roche-Servière. Mais il fut impossible de les y maintenir : « elles voulurent prendre part à l'action et s'élancèrent sans ordre dans le village; leur général fut obligé de suivre ce mouvement (1). » Avec une précipitation aussi confuse, une absence d'ordres aussi complète, un manque aussi absolu de direction sur l'ensemble et de reconnaissances préalables du terrain, rien d'étonnant à ce qu'aucune troupe vendéenne n'ait été dirigée sur le gué et sur le moulin par où, en outre du pont de La Roche-Servière, pouvait se traverser la Boulogne. Les recherches que, dès le début du combat, Lamarque avait ordonnées le long de la rivière, en amont et en aval, aboutirent donc vite à découvrir ces deux passages négligés par les Angevins. Immédiatement, « deux bataillons du 47e, appuyés par les

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 241. — M. d'Autichamp ne fait aucune allusion à cette poussée désordonnée et dit seulement : « Je me portai de suite à La Roche-Servière avec toutes les troupes qui me suivaient. » (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 132).

gendarmes, se portaient, à gauche, sur le moulin; un bataillon du 27e et un bataillon de la jeune garde traversaient, à droite, le gué, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. »

Pour détourner l'attention de l'ennemi pendant que s'exécutaient ces deux mouvements, Lamarque continue ses démonstrations devant le pont de la Roche-Servière, y montre des têtes de colonne, fait battre la charge et redoubler le feu contre le village; les défenseurs du vieux château répondent de leur mieux; quelques-uns cependant commencent à se replier. « Un porte-drapeau, effrayé, quitte son poste et fuit emportant son étendard. A cette vue, M. de Beauveau, officier de rare valeur, court à lui, lui arrache l'étendard des mains et, malgré trois blessures dont il est successivement atteint, va le planter sur le pont (1). »

Les Vendéens résistaient donc au pont et dans la Roche-Servière, mais, trop occupés, ne voyaient pas grandir le danger (2). Lorsqu'ils s'en avisèrent, les deux colonnes du gué et du moulin avaient presque achevé leur manœuvre et tourné La Roche-Servière « J'avais envie d'avertir ceux qui étaient dans le vieux château, raconte le général Lamarque; je me rappelai alors le propos d'un de nos canonniers qui, voyant le vaisseau *L'Hibernia*, commandé, je crois, par lord Cornwallis, se jouer au milieu des boulets et des bombes que nous lui lancions des batteries de Bertheaume, s'écria : « J'aimerais mieux payer à boire à ces braves gens que de tirer sur eux! » Lorsque

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 2.0. — Le général Lamarque, dans une note manuscrite confirme ce récit : « Quoique je ne voulusse pas forcer le pont, notre feu fut un moment assez vif. Nous étions sous les balles et je remarquai le courage d'un officier qui agitait un drapeau blanc. On me dit que c'était M. de Beauveau. »

(2) « L'ennemi qui garnissait le village ne s'aperçut que tard du mouvement qui lui barrait toute retraite. » (Lamarque au ministre de la guerre, 22 juin).

les occupants du village et du pont de la Roche-Servière commencèrent leur retraite, il était donc grandement temps : les deux branches de la tenaille s'étaient presque refermées, les deux colonnes cernantes presque rejointes; « le 8e léger et le reste de la division Brayer, formé en masse, s'élançaient de front sur le pont, aux cris de Vive l'Empereur! l'emportaient et occupaient le village ».

Ainsi attaquée par le pont et le village, prise entre les colonnes qui avaient contourné La Roche-Servière, l'armée d'Anjou semblait perdue jusqu'au dernier homme. Il restait cependant encore une petite réserve intacte sur le plateau, avec MM. François Soyer et de Cambourg père. Mais elle n'eût pas suffi pour éviter l'anéantissement, si, à ce moment précis, les deux colonnes enveloppantes, prêtes à se joindre, n'avaient marqué un temps d'arrêt, laissé un intervalle vide et détaché seulement quelques tirailleurs contre le flot qui tourbillonnait hors du village vers l'ouverture de salut. « Hésitation des bleus devant ma réserve (1) », affirme M. d'Autichamp. « Il n'y eut pas, il ne pouvait pas y avoir un moment d'hésitation, répond le général Lamarque; c'est un autre sentiment qui me fit donner l'ordre aux colonnes de suspendre leurs mouvements. — S'il y avait eu des Anglais dans le village de La Roche-Servière, il n'en serait pas sorti un. Vos soldats le devinaient et ils disaient en passant à Montaigu : « Si les bleus avaient voulu, ils nous auraient tous tués. »

La petite réserve de MM. Soyer et de Cambourg recueillit les fuyards. « Un escadron du 12e dragons et quelques gendarmes galopèrent contre la cavalerie angevine, qui n'osa pas les attendre, et augmentèrent le désordre de ces grandes masses qui, prises, dans tous les sens, se

(1) *Mémoires sur la campagne de 1815 en Vendée*, par le comte Charles D'AUTICHAMP, p. 133.

mirent en déroute complète et s'enfuirent dans diverses directions (1). »

Malgré leur lutte presque toujours à découvert contre les troupes abritées derrière une haie (corps Saint-Hubert) ou dans les maisons de La Roche-Servière (armée d'Anjou), les trois brigades Lamarque perdirent, dans cette journée, seulement dix tués et une soixantaine de blessés, dont le capitaine Charceler des voltigeurs du 8e léger; la haie defendue par M. de Saint-Hubert avait coûté plus de monde que l'attaque du pont et du village de La Roche-Servière. Chez les Vendéens, la mort de M. de Suzannet; tous les rassemblements, huit mille hommes au moins, épars, en fuite, démoralisés; très grand nombre de prisonniers, bientôt d'ailleurs remis en liberté; six cents tués ou blessés pour le corps d'Autichamp seul, témoignent assez quel fut le désastre. M. d'Autichamp ne donne aucun chiffre, ni dans ses Mémoires, ni dans le rapport adressé par lui à M. de Sapinaud; mais il avoue que Lamarque fit beaucoup de mal à son armée angevine, surtout « par la rage cruelle de ses soldats, qui achevèrent nos blessés restés entre leurs mains (2). « On achève les blessés, on massacre les prisonniers », affirme aussi M. de Beauchamp (3), qui ajoute néanmoins : « Mais tous les témoignages disculpent le général Lamarque d'avoir autorisé lui-même ces atrocités. »

« Calomnie atroce, s'écrie Lamarque, et qui me prouve

(1) Lamarque au ministre de la guerre, 22 juin. — « Dès que l'armée royale se trouva hors d'atteinte, elle se débanda et arriva pêle-mêle à Vieille-Vigne, et, de là, à Clisson, où elle se dispersa sans qu'il fût possible de la retenir. » (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron CANUEL, p. 242).

(2) *Mémoires sur la campagne de Vendée en* 1815, par le comte Charles D'AUTICHAMP, p. 133 et 134.

(3) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse DE BEAUCHAMP, t. IV, liv. XXX, p. 456.

ce qu'on m'avait déjà dit, que les hommes de M. d'Autichamp avaient répandu le bruit à Paris que j'avais fait fusiller vingt-deux prisonniers après la bataille de La Roche-Servière. Dans ses Mémoires, M. d'Autichamp n'ose plus parler de l'événement des prisonniers ; il n'ose en accuser le général et se contente de calomnier les soldats. Il est possible que dans la chaleur du combat quelques ennemis aient été immolés ; mais après, j'en ai fait porter plusieurs par mes soldats eux-mêmes, il les ont déposés chez le curé de Vieille-Vigne, où j'ai été les visiter, où je leur ai fait porter des matelas et donner par mes officiers de santé tous les soins (1). »

Et, comme s'il avait d'avance prévu l'accusation, il écrivait, le 22 juin, au ministre de la guerre : « Les blessés des insurgés ont reçu le même soin que les nôtres et ont été portés à l'hôpital de Montaigu. Beaucoup de prisonniers ont été renvoyés. »

Les officiers de Lamarque tinrent à défendre l'honneur militaire de leur chef ; Travot, Estève, le baron Mathieu, chef d'état-major du général Brayer, le colonel Prévost, des chefs de bataillon, des capitaines, des lieutenants, des sous-lieutenants, un grand nombre même de sous-officiers témoignèrent « qu'il ne fut jamais à leur connaissance qu'un individu ait été fusillé à l'armée, ni par ordre du général Lamarque, ni par d'autres ordres ; que bien souvent, et à La Roche-Servière notamment, le général Lamarque encourut les plus violents murmures de ses soldats en mettant en sauvegarde et renvoyant ensuite chez eux des paysans pris les armes à la main, parfois au moment même où ils venaient de faire feu sur la troupe ; qu'on avait plusieurs fois vu le général donner

(1) Note manuscrite du général Lamarque.

de l'argent aux blessés ou prisonniers royalistes (1)... »

Non, le général Lamarque n'a point laissé achever des blessés, n'a point fait assassiner des prisonniers; mais c'est lui qui manqua d'être assassiné. « En visitant mes postes, le soir de La Roche-Servière, alors que le feu était éteint, raconte-t-il dans une note manuscrite, un Vendéen, M. Lelasseux, armé d'une carabine de Versailles que lui avait confiée M. de Suzannet, tira sur moi à trois pas. C'était un guet-apens. Je l'arrachai des mains des gendarmes qui voulaient le sabrer. Ce n'est pas la seule fois que des assassins nous ont menacés. Avant d'entrer dans Clisson, à un quart de lieue de la ville, au moment où j'avais avec moi un parlementaire, un coup de fusil part de derrière une haie, tue à mes côtés un dragon de mon escorte. Je fis cacher son cadavre pour que ce spectacle n'excitât pas nos troupes et nous entrâmes en amis dans cette ville jusqu'alors révoltée. Je dois dire que M. de Sapinaud m'écrivit pour me témoigner sa peine de cet assassinat. »

Tandis que le général Lamarque, par cette campagne de quatre jours, ruinait entièrement tous les espoirs insurrectionnels, l'expédition anglaise, signalée en vue des côtes vendéennes, croisait, recroisait, enfin disparaissait. Deux ou trois de ses bâtiments abordèrent l'anse de la Vilaine pour y jeter quelques armes; mais rien de sérieux ne fut tenté, ni en Vendée, ni en Bretagne.

(1) Défense du lieutenant-général Lamarque, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. — Paris, décembre 1815, p. 34 à 47.

CHAPITRE XIV

THOUARS

Pendant que les trois premiers corps vendéens opèrent autour de La Roche-Servière, MM. Auguste de La Rochejaquelein et Dupérat, avec l'armée du Bocage, marchent sur Thouars, qui se trouve momentanément dégarni de troupes régulières (19 juin). — Occupation de Thouars par les Vendéens (matinée du 20 juin). — Le général Delaage accourt de Parthenay avec cinq cents hommes; les Vendéens évacuent la ville et se rouvrent un passage de retraite au pont de Vrines (après-midi du 20 juin). — Résultats négatifs de cette expédition vendéenne.

Trois corps vendéens seulement avaient opéré aux environs de La Roche-Servière et pris contact, contact malheureux, avec le général Lamarque. Le quatrième corps, dit armée du Bocage, devait, après maintes fluctuations, comme on s'en souvient, occuper Thouars et y saisir deux voitures de poudre, douze cents fusils, les caisses des receveurs, le tout gardé par quinze gendarmes ; il était même question d'agir contre Loudun, où beaucoup de royalistes, réfugiés dans les bois, n'attendaient pour se grouper qu'une bonne occasion et des armes.

Depuis que M. Auguste de La Rochejaquelein se trouvait promu, de par le vote émis à Montfaucon, major-général des armées vendéennes, M. Dupérat commandait cette armée du Bocage ; mais, dans l'expédition qui s'entamait, M. Auguste de La Rochejaquelein ne voulut pas abandonner ses fidèles Bocains ; il partit avec eux, suivi du baron Canuel. Cette expédition contre Thouars hantait depuis longtemps leurs rêves, tellement que les rapports gouver-

nementaux en signalent en diverses reprises le projet. On se tient donc sur ses gardes, mais un ordre mal compris du général Lamarque, relativement à l'évacuation et à l'escorte des prisonniers de Fontevrault sur Tours, amène, juste à ce moment, la retraite de la seule force régulière, une compagnie de gendarmes, qui tient garnison à Thouars.

Le rassemblement vendéen s'opéra aux Aubiers et la marche devait se faire en deux colonnes : l'une, la plus forte, avec M. Dupérat, viendrait par Argenton-le-Château et le pont de Vrines; l'autre, composée des gens de Bressuire, sous M. de Lessert, chef de cette fraction du territoire insurgé, aborderait la ville par le faubourg Saint-Jean. Malheureusement, le baron Canuel chargé de la confection des ordres, se trompa (1) et les deux colonnes abordèrent Thouars par la même route, celle de l'ouest, du pont de Vrines et de la porte de Paris, si bien que les communications de la ville vers le sud et vers Parthenay restèrent ouvertes. On verra dans un instant de quelle conséquence fut cette erreur du baron Canuel.

C'est dans l'après-midi du 19 juin que la petite armée du Bocage, forte de trois mille hommes environ, passa le Thouet au pont de Vrines. Sa cavalerie, pour mieux dire quelques hommes à cheval conduits par M. Dumas Champvalier, jeune garde du corps, l'avait précédée et, avant qu'aucune alarme éclatât en ville, se présentait inopinément à la porte de Paris, tenue par un poste de quatre gardes nationaux avec un caporal. Or, l'infanterie bocaine se trouvait encore à une lieue en arrière et l'arrivée irréfléchie de M. Dumas Champvalier ne pouvait que compromettre le succès de l'opération. On le laissa entrer, lui et son petit escadron; « de suite, il fut entouré par la

(1) Le baron Canuel l'avoue lui-même dans ses *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, p. 247.

canaille, qui lui aurait fait un mauvais parti, s'il n'eût eu la présence d'esprit de s'annoncer comme parlementaire (1). » Profitant de ce que la colonne vendéenne n'occupait pas encore les routes du nord et de ce que celles du sud se trouvaient entièrement libres, le sous-préfet envoya sur-le-champ des courriers vers Saumur, Bressuire et Parthenay, prévenir les fédérés des localités voisines et le général Delaage qui, se conformant aux ordres de Lamarque, avait établi son centre d'opérations à Parthenay. Quand les Bocains parurent devant Thouars, les estafettes étaient parties, les portes de la ville fermées, M. Dumas Champvalier et sa cavalerie prisonniers de l'autre côté des murailles.

L'embarras des assiégeants improvisés devint rapidement extrême, d'autant que la nuit commençait à se faire. Quelques coups de fusil partis des remparts, « les hurlements affreux de la populace effrénée que le sous-préfet venait de soulever, le tocsin que sonnaient toutes les cloches de la ville et que répétaient celles des paroisses environnantes, tout concourait à les refroidir ou à les effrayer » (2), à tel point qu'un certain nombre commencèrent à fuir vers le pont de Vrines et ne revinrent qu'assez difficilement esquisser en pleine nuit un simulacre d'investissement autour des remparts. Avec son énorme château et son donjon du prince de Galles, avec ses murailles épaisses, très hautes, bâties sur le roc vertical, entourées d'un double fossé, flanquées à profusion de tours tantôt rondes tantôt carrées, cette place de Thouars prenait un aspect fantastique, presque diabolique aux yeux des paysans superstitieux, dont la plupart n'avaient jamais

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 248.
(2) *Ibid.*, p. 249.

vu autre chose que leurs humbles maisons du Bocage.

Enfin le jour parut et, conformément aux articles signés dans la nuit, rapporte le général Canuel, conteur aussi ingénu que peu versé dans l'art de passer sous silence certains détails prêtant trop à rire, « le commandant de la garde nationale, le sieur Bonet, entreposeur de tabacs, et le capitaine de gendarmerie, Bondi, vinrent passer dans nos rangs. Ils prolongèrent leur visite autant qu'ils purent et convinrent enfin que nous avions plus de forces qu'il n'en fallait pour emporter la place, quelque résistance qu'on nous opposât. Ils rentrèrent, mais les portes se fermèrent encore (1). »

Après une dernière sommation, à cinq heures du matin (2 juin), le pont-levis de la porte de Paris s'abaissa ; M. de La Rochejaquelein, M. Dupérat, le baron Canuel, toute la colonne vendéenne, entrèrent en ville et s'y installèrent par billets de logement, sans commettre d'excès. Fatigués de leur nuit à la belle étoile, les Bocains ne songeaient qu'à dormir, à manger et à boire; un détachement de quatre cents hommes, laissé à Ligron ainsi qu'au pont et au village de Vrines, abandonnait ces postes au bout de peu d'instants, pour se mieux reposer ; aucun service de surveillance ne fut établi au sud de la place, sur les routes de Bressuire ou de Parthenay.

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 253.

« Qui ne rirait pas de votre erreur de rédaction dans les ordres de marche qui réunirent l'armée de M. de Lessert, destinée à intercepter les communications sur Parthenay, avec celle commandée pour M. Duperat? Qui ne rirait de votre embarras devant une mauvaise enceinte que défendaient quinze gendarmes? Qui n'admirerait votre complaisance de laisser passer la revue, de laisser compter, toiser votre troupe par l'entreposeur des tabacs, avec qui vous etiez aux prises et à qui vous vouliez prouver que vous étiez dix contre un? » (Réponse du général Lamarque au baron Canuel, p. 63 et 64.)

La garde nationale de Thouars, qui devait se retirer vers le sud par la route de Parthenay, d'après la convention conclue, gagna le pont de Vrines et Ligron ; sur le moment, on n'y attacha pas d'importance ; la chose en avait cependant, ainsi que les Vendéens s'en aperçurent bientôt, puisqu'ils crièrent à la perfidie.

Tout s'était donc heureusement passé, au gré des royalistes, sauf pourtant une légère déconvenue : les caisses des receveurs se montrèrent complètement vides.

Sitôt averti du coup de main tenté par les royalistes, le général Delaage, dans la nuit du 19 au 20 juin (trois heures du matin), rassemblait quatre ou cinq cents hommes, soit un bataillon de recrues, un escadron du 2e hussards, une ou deux couples de compagnies de gardes nationaux, quelques gendarmes (1) ; il accourait de Parthenay et se présentait sur les hauteurs du faubourg Saint-Jean, vers neuf heures et demie du matin, ce même jour 20 juin, ayant en six heures et demie rassemblé son monde et parcouru quatre lieues de poste. Les Vendéens dormaient ou mangeaient, disséminés chez l'habitant, ne se doutaient de rien, puisque aucune garde extérieure n'avait été placée vers le sud. Le général Delaage fait contourner à deux cents hussards et à deux cents gardes nationaux la ville par l'ouest, les dirige vers le pont de Vrines et leur donne ordre de s'y installer pour en interdire complètement le passage aux insurgés (2). Lui-même, avec le reste de ses

(1) Note manuscrite du général Lamarque. — Et non pas quatre mille hommes, comme l'affirment les *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 263, ni cinq mille, ainsi que l'écrit M. Alphonse de Beauchamp (*Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, t. IV, liv. XXX, p. 457).

(2) Et non pas des compagnies d'infanterie et des gendarmes à cheval, commme le prétendent les *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 256.

troupes, bataillons de recrues, hussards, gendarmes, traverse le faubourg Saint-Jean et, entre ce faubourg et la ville, aborde le pont appelé Pont Neuf, que tenaient une demi-douzaine de vedettes royalistes.

L'alerte, cependant, avait été donnée en ville. « Nous n'avions pas un moment à perdre ; il eût été dangereux d'engager une affaire dans Thouars ; le parti le plus sûr était de repasser le Thouet. La générale battit et l'on se mit en marche (1). » Les hussards du général Delaage forcent le Pont Neuf, traversent vivement les rues étroites, tortueuses, aux fenêtres grillées de fer, véritables meurtrières d'où ne part heureusement aucun coup de fusil, puis se mettent à talonner l'arrière-garde de M. Auguste de La Rochejaquelein, dès sa sortie hors ville.

L'avant-garde n'était pas en meilleure posture et trouvait sa retraite interceptée ; car les compagnies de gardes nationaux, envoyées par le général Delaage à Ligron et à Vrines, après avoir sans difficulté pris possession de ces villages et du pont, libres depuis le matin de toute occupation vendéenne, s'y étaient installées avec la petite garnison qui avait, quelques heures plus tôt, évacué Thouars et s'était portée dans cette direction au lieu de battre en retraite vers le sud et vers Parthenay, ainsi qu'il avait été, paraît-il, convenu.

La position de l'armée du Bocage, arrêtée en tête, pressée en queue, devenait critique, avoue le baron Canuel. Mais ni M. Duchaffault, ni M. Dupérat, ni Auguste de La Rochejaquelein ne perdent leur sang-froid ; à la tête des chasseurs du Bocage et des contingents fournis par les paroisses de Trémentines, Courlay, etc., ils abordent le pont de Vrines, l'enlèvent et, d'une seule

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 256.

poussée, atteignent les hauteurs de l'autre côté du Thouet, au-dessus du village de Ligron. Les gardes nationales cèdent et le chemin de retour vers le Bocage se rouvre pour les Vendéens. « Les brigands ont échappé par cette trouée, raconte le général Delaage; les soldats ont brisé beaucoup de leurs armes, qu'ils ont abandonnées pour mieux se sauver. Je les ai poursuivis jusque près d'Argenton-le-Château (1). »

Les résultats obtenus par l'armée du Bocage, dans cette expédition contre Thouars, se totalisent négatifs, sauf une perte de cinquante tués et douze prisonniers. Delaage n'eut à regretter qu'un gendarme à cheval et un garde national. « Les habitants de Thouars, écrit-il, avaient promis de se défendre; ils avaient près de deux cents fusils et six mille cartouches, ils n'en ont pas brûlé cinquante avant d'évacuer la ville. Les brigands ont été tellement pressés qu'ils n'ont pas eu le temps de prendre un fusil, une cartouche, ni un sol dans les caisses publiques; les soldats ont bu à la santé de l'Empereur le vin que les royalistes avaient fait verser (2). »

Le baron Canuel a beau dire : « Deux mille Vendéens

(1) Le général Delaage à Lamarque. — Les Mémoires du baron Canuel parlent de méfaits commis par les fédérés bonapartistes lors de leur entrée à Thouars, après la retraite des Vendéens; mais, nulle part ailleurs que chez le baron Canuel, on ne trouve trace de ces désordres.

(2) Le général Delaage à Lamarque, 20 juin. Cette lettre, où le général Delaage rend compte des événements survenus à Thouars, se termine ainsi : « Maintenant, mon général, j'ai l'honneur de vous prévenir que le hasard m'a fait faire une prisonnière de quelque importance. Je la fais partir cette nuit pour trouver son mari, un des chefs insurgés. Elle m'a promis de le détacher, ainsi que plusieurs autres, du parti des Vendéens. » Aucun des papiers du général Lamarque ne donne la clef de cette énigme. Il s'agit très probablement de Mme Le Maignan.

avaient fait une diversion qui attira sur Thouars quatre mille hommes de troupes et grand nombre de fédérés, ce qui les éloigna du champ de bataille où devait se décider le sort de la Vendée, confié à M. d'Autichamp. » Pour tout lecteur attentif des pages précédentes, l'affirmation paraîtra complètement erronée : le général Delaage ne disposait pas, à Thouars, de quatre mille hommes, mais de quatre on cinq cents ; jamais cette petite troupe, non plus d'ailleurs que les fédérés d'Argenton-l'Église, de Brion ou de Montreuil-Bellay, n'entrèrent en ligne de compte dans les prévisions du général Lamarque, ne devaient s'incorporer à ses brigades actives (1) ; dans aucune hypothèse, ces fractions isolées ne pouvaient paraître sur le champ de bataille de La Roche-Servière, à cent vingt kilomètres de là. Malheureusement pour les Vendéens, il n'en allait pas de même du corps Auguste de La Rochejaquelein, dont l'absence, au jour de la bataille décisive, demeura des plus préjudiciables à la cause royaliste.

C'est donc avec toute apparence de vérité et de bon sens que Lamarque a pu écrire : « On ne parvient pas à s'expliquer cette pointe si excentrique vers Thouars, petite pièce après la tragédie (2). Les troupes qui s'y portèrent étaient au nombre de trois mille hommes. Elles y entrèrent sans résistance ; mais, à l'approche du général Delaage, qui accourait avec quelques gardes nationales, un bataillon de recrues, un escadron de hussards et quelques gendarmes, cette division se retira dans le plus grand désordre. Le général Delaage, qui, dans sa marche, avait tourné la ville,

(1) Lamarque avait seulement prescrit au général Delaage de concentrer, dans les environs de Fontenay-le-Comte, un millier de gardes nationales de Poitiers et de Niort, afin de pouvoir, au besoin, venir s'opposer à un débarquement le long des côtes.

(2) La Roche-Servière.

s'empara du pont sur la rivière de Thouet, seule retraite de l'ennemi ; mais il y laissa les gardes nationales au lieu d'y placer les gendarmes et ses meilleures troupes. Aussi, quand les Vendéens, qui se retiraient devant les hussards, se présentèrent pour forcer le passage, ils n'éprouvèrent pas une vive résistance. Il paraît même que, dans cette circonstance, les Vendéens affrontèrent les balles avec courage. M. Duchaffault disait en riant : « Pour cette fois, « nos gars, qui entendaient le feu derrière eux, se battirent « comme des lions. » — J'ai tous ces détails du général Delaage et de M. Duchaffault, qui se trouvaient dans cette expédition (1). »

(1) Note manuscrite du général Lamarque, dont certaines parties se trouvent reproduites dans sa réponse au baron Canuel, p. 63 à 68. Ces pages de Lamarque, étincelantes de la plus fine ironie aux dépens du baron Canuel, méritent d'être lues.

CHAPITRE XV

LA TESSOUALE

Après le combat de La Roche-Servière, Lamarque écrit aux chefs vendéens et leur offre la paix ; il continue cependant sans arrêt les opérations. — Séjour de Lamarque à Clisson (22-25 juin). — MM. de Sapinaud, d'Autichamp et Auguste de La Rochejaquelein répondent à Lamarque ; ils demandent à se concerter avec les chefs de la rive droite et pensent ainsi gagner du temps. — Lamarque leur accorde un délai de quarante-huit heures et suspend tout mouvement les 23 et 24 juin. — Les chefs vendéens tiennent un conseil à Cholet et répliquent en demandant une suspension d'armes de dix jours. — Lamarque refuse, envoie, tout préparé, le projet de traité qu'il a reçu de Paris et met ses divisions en marche sur Montfaucon et Beaupréau. — Conférence de La Tessouale entre les principaux chefs et officiers vendéens ; la majorité se prononce pour la paix ; M. de Sapinaud en avertit immédiatement Lamarque (24 juin). — Mission de M. Duchaffault auprès du général Lamarque qui, tout en croyant tenir la paix, continue sa marche sur Cholet, où il arrive le 27 juin.

Repoussés de Thouars, battus à La Roche-Servière, les Vendéens s'étaient dispersés, chacun retournant à son village ou dans sa ferme ; mais pour cela, l'insurrection n'était pas morte ; quelques rassemblements se levèrent même dans le Marais. Quoique, parmi les chefs et les paysans, le découragement fût hors de doute, Lamarque ne s'illusionnait pas. Il savait que le Bocage et la partie la plus fourrée de l'Anjou restaient en pleine effervescence, que les rassemblements insurrectionnels, après s'être volatilisés, se reformaient non moins vite et qu'une occupation méthodique du pays, assurant le désarmement complet des paroisses,

pouvait seule amener la fin de cette guerre civile.

L'effet produit par la victoire de Ligny semblait devoir accélérer le retour au calme; le ministre de la guerre prescrivait de prendre avantage de cette nouvelle pour intimider le pays, y saisir de nouveaux otages, « entre autres les curés et les familles des insurgés », enfin pour brusquer le désarmement. Bien superflues, avec un caractère comme Lamarque, étaient ces recommandations : les mesures de rigueur contre les personnes lui répugnaient et, de parti pris, il ne voulut en ajouter aucune à celles déjà mises en exécution; quant aux opérations militaires, il les continua d'un trait, afin de pousser sa victoire aux dernières conséquences possibles.

Les événements de La Roche-Servière, — fusillade d'abord sur MM. de Saint-Hubert et de Suzannet, puis combat contre l'armée d'Anjou, marche des colonnes tournantes par le gué et le moulin, attaque du pont et du village, — ces événements s'étaient déroulés avec une extrême rapidité, le 27 juin, depuis la pointe du jour jusqu'à dix heures du matin. Après la dispersion des trois corps vendéens, dans l'après-midi même, les brigades du général Lamarque s'installèrent à Vieille-Vigne (20 juin). Son premier soin fut d'écrire aux chefs vendéens et de leur offrir une seconde fois la paix (1).

(1) « A MM. d'Autichamp, Suzannet et Sapinaud. — Vieille-Vigne, le 20 juin — MM. de Malartic, Flavigny et de la Béraudière doivent être en ce moment auprès de vous, porteurs des propositions faites par le gouvernement. — Ils m'ont assuré, messieurs, que, malgré la différence de nos opinions, vous conserviez le cœur français et que vous n'étiez pas insensibles aux malheurs dont ce pays est le théâtre. C'est du champ de bataille de La Roche-Servière où il n'a été versé que du sang français et au moment où il me serait facile de suivre mes succès, que je vous propose de nouveau de donner la paix aux départements de l'ouest. — Militaire, je ne

Comme les troupes n'avaient que fort peu souffert dans les rencontres avec les insurgés et que, d'ailleurs, elles venaient de stationner deux jours entiers (18 et 19 juin) aux cantonnements de Légé et de Palluau, Lamarque ordonne pour le lendemain, 21 juin, une marche générale sur Montaigu (1). Son intention était de faire, à petites journées, une incursion à travers le territoire insurgé, d'y montrer ses forces, de pousser « jusqu'à Beaupréau et Cholet, où naquit l'insurrection et où elle avait presque ses limites,

vous offrirai que des conditions que l'honneur peut avouer et qui concilieront vos intérêts et ceux de la patrie. — Il est possible, messieurs, qu'on vous trompe sur les événements. Une dépêche télégraphique que m'a transmise le général Charpentier et qui m'est parvenue au moment même où nous nous battions ensemble, m'annonce que l'Empereur a passé la Sambre, le 15, écrasé l'avant-garde prussienne et que, le 16, il a remporté une victoire complète sur les armées réunies de Blücher et de Wellington. — Je vous prie, messieurs, de communiquer ma lettre à M. de La Rochejaquelein et aux autres chefs de l'armée. Au premier mot de réponse, j'arrêterai la marche et nous réglerons le lieu des conférences. »

Avec quelques variantes d'importance secondaire, cette lettre se trouve reproduite, p. 139 à 141, dans les *Mémoires sur la campagne de Vendée en* 1815, par le comte Charles D'AUTICHAMP, ainsi qu'aux pages 267 et 268 des *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron CANUEL qui, cependant, lui attribue la date de Clisson, 21 juin. Cette contradiction est seulement apparente et provient de ce que, le lendemain de sa première lettre et par crainte que celle-ci ne fût pas arrivée à destination, Lamarque envoya, le 21 juin, de Clisson, des copies reproduisant son premier message.

(1) C'est à Vieille-Vigne que se place l'incident du coup de feu tiré sur le général Lamarque. « Apprenant qu'il y avait près de Vieille-Vigne un château appartenant à un M. de Sapinaud, je crus que c'était celui du général en chef de l'armée qui m'était opposée et j'allai y placer moi-même une compagnie de grenadiers en sauvegarde. C'est au retour, que M. Lelasseux, embusqué derrière une haie, tira à trois pas un coup de carabine sur mon aide de camp et sur moi. J'eus beaucoup de peine à l'arracher des mains de mon escorte et à lui sauver la vie ; il m'a récompensé de ce petit service en me dénonçant quelques jours après dans les journaux. » Ceci démontre, en passant, de quelle manière le général Lamarque obéissait aux ordres qui lui prescrivaient de détruire et de mettre au pillage les habitations des chefs insurgés.

et, s'il ne réussissait pas dans ses pourparlers de pacification, de descendre ensuite la Loire pour se rapprocher de Nantes et y attendre les circonstances. »

Lamarque atteignit Clisson le 22 juin. Il allait reprendre son itinéraire à travers la Vendée et se diriger sur Cholet, lorsque, le 23 juin dans la matinée, lui parvint la réponse que les chefs vendéens faisaient à sa lettre du 20, lettre écrite de Vieille-Vigne aussitôt après le combat de La Roche-Servière. Voici quelle était cette réponse, datée de Cholet, où se trouvaient à ce moment réunis MM. de Sapinaud, d'Autichamp, Auguste de La Rochejaquelein et le baron Canuel : « Cholet, ce 22 juin 1815. — Général, nous venons de recevoir vos lettres du 20 et du 21 courant. Nous voulons faire part de vos propositions à tous les généraux royalistes de la rive droite de la Loire, bien décidés à ne pas séparer nos intérêts des leurs. Pendant le temps qui nous sera nécessaire pour avoir leur réponse, voyez, général, si vous jugez à propos de suspendre toute hostilité. Nous attendons votre réponse, et votre conduite réglera la nôtre. M. de La Rochejaquelein a reçu du général Delaage une lettre dans le sens de celle que nous avons reçue de vous, et il lui a fait une réponse analogue à celle que nous avons l'honneur de vous faire (1).

D'assez singulières façons accompagnèrent l'envoi de cette lettre. « On fit trois copies pour chacun des généraux, et chacune de ces copies fut signée par tous les trois. Cette précaution était le résultat d'une résolution prise entre tous les généraux royalistes et d'après laquelle nul ne pouvait entrer en rapport avec l'ennemi, soit par écrit,

(1) Cette lettre se trouve reproduite, presque exactement dans les *Mémoires sur la campagne de 1815 en Vendée*, par le comte D'AUTICHAMP, p. 142; de même dans ceux du baron Canuel, p. 269, où cependant est supprimé le paragraphe relatif au général Delaage.

soit verbalement, sans le concours de tous ces mêmes officiers, et ce, sous peine de mort. » (Mémoires du comte d'Autichamp.) Pareil luxe de précautions, caractéristique de la confiance réciproque et que tout individu de sincérité moyenne jugerait humiliant, semble disproportionné au texte de cette réponse où rien n'est précisé, où règne un vague absolu, intentionnel. Malheureusement pour la droiture d'esprit des chefs vendéens, ni M. d'Autichamp, ni le baron Canuel dans leurs Mémoires, ne cherchent à masquer la pensée qui les guidait. Le baron Canuel développe ses motifs ainsi qu'il suit : « Un refus positif nous perdait. En peu de jours nous eussions eu sur les bras toutes les troupes réunies de l'ennemi et, dans la supposition même que tout le monde aurait marché, nous ne pouvions à tant de forces opposer que cinq mille hommes. Dans cet état de choses, *quoique décidés à ne pas traiter*, tous les officiers jugèrent unanimement qu'il fallait profiter des ouvertures faites pour gagner du temps. Nous avions l'espoir de prolonger assez les négociations pour nous préparer et faire parvenir nos ordres sur tous les points de la Vendée. » Voilà qui est fort net : l'intransigeance d'antan paraît courber la tête, mais pour mieux tromper, car, avec Bonaparte, tous les moyens se valent et ne tirent pas à conséquence. M. d'Autichamp avoue de même : « Convaincus, comme nous l'étions, que l'usurpateur ne pourrait résister longtemps aux efforts de toutes les puissances de l'Europe, nous eûmes l'idée de traîner la chose en longueur pour gagner du temps et nous remettre dans une meilleure position. » Et encore quelques pages plus loin : « Il semblait inévitable que les événements, qui avaient suivi la bataille de Ligny et des Quatre-Bras, allaient avoir un caractère décisif. J'opinai donc, non pas de faire la paix, mais bien de paraître entrer dans les vues

du général Lamarque, de consentir à des conférences, d'élever des discussions sur les articles qui nous seraient soumis, d'en étendre et d'en prolonger autant que possible la durée, afin de gagner du temps; ce qui me semblait un avantage réel dans la situation critique où nous nous trouvions et nous croyant à la veille de recevoir la nouvelle qui allait enfin décider du sort de l'usurpateur. Telle fut mon opinion, et je suis si loin de la désavouer que je puis citer à l'appui un témoignage qui pourra surprendre quelques personnes : c'est celui de Mlle Lucie de La Rochejaquelein, que je rencontrai fort agitée (1) et qui me dit en m'apercevant : « Monsieur, on va donc faire la « paix? — Non, mademoiselle, lui répondis-je; ce n'est « pas la paix qu'il est question de faire. On veut, sous les « apparences d'un accord avec le général Lamarque, arrêter « ce mouvement et nous donner le temps de nous recon- « naître. » — « Quelle loyauté! quelle franchise! s'écrie le général Lamarque. L'aveu est franc et sans détour! Jusqu'à présent, c'était la vérité qui osait se montrer nue et les contre-vérités conservaient un voile. M. d'Autichamp le leur ôte et sa phrase à Mlle Lucie de La Rochejaquelein, qui, pleine de regrets de la mort de son frère, ne respirait que vengeance, peut ainsi se traduire : « Nous parlons de paix au général Lamarque, mais c'est pour le tromper, soyez tranquille. » Heureusement pour moi que le général Travot me disait sans cesse : « On vous trompera. » C'était facile, je m'étais fait un portrait fantastique de chevaliers français (2). »

Le reproche est dur, trop dur, car les chefs vendéens

(1) A La Tessouale, dans le jardin de la maison où se réunirent, comme on verra plus loin, les chefs vendéens.

(2) Note manuscrite du général Lamarque.

« J'avais près de moi un officier qui prétendait connaître les

méritent quelques circonstances atténuantes, comme tous ceux qu'aveuglent les passions d'un parti. Tous leurs espoirs menaçaient ruine, et par l'échec que Lamarque venait de leur infliger, et par la victoire même de l'Empereur contre les alliés, victoire bien autrement préjudiciable à la cause des Bourbons que La Roche-Servière. Réduits partout à la défensive et même, devant les évolutions du général Lamarque à travers la Vendée, mis dans l'impuissance de procéder à leurs rassemblements coutumiers, ils craignaient de voir s'éteindre peu à peu l'étincelle sacrée au cœur des paysans. Pour entretenir toujours vivace le zèle royaliste et ne point paraître désespérer, M. de Sapinaud, par son ordre du jour daté du 22 juin, recommandait une guerre d'embuscade, puisque les grands rassemblements devenaient irréalisables, prescrivait de couper les routes avec des tranchées, de détruire les ponts, de multiplier les obstacles sur tous les chemins, de veiller enfin nuit et jour en vue de surprendre les bleus chaque fois qu'il serait possible.

Il n'est donc pas étonnant que, dans ce naufrage où menaçaient de sombrer leur drapeau blanc et leur roi, les chefs vendéens aient recherché désespérément tous les moyens de salut ; mais, on va le voir bientôt, celui de la dissimulation ne devait pas réussir.

Quoiqu'il ne fût peut-être pas loin de soupçonner à

Vendéens (le général Travot) ; il me disait depuis Clisson : Ces messieurs vous trompent ; ils ne sont pas meilleurs militaires que vous, mais ils sont meilleurs diplomates. — A Vallet, à Beaupréau, il me répétait sa maudite phrase, et Dieu sait combien de fois il m'en régala à Cholet. Les petites causes amènent parfois de grands effets; je me piquai au jeu. J'ai l'honneur d'être né moitié gascon, moitié béarnais, et je ne voulus pas être trompé par des Poitevins. » (Réponse de Lamarque à Canuel, p. 73 et 74).

quel mobile secret obéissaient ses adversaires, Lamarque leur répondit de la façon la plus franche et, pour faciliter les échanges de vue entre eux, suspendit sa marche; pendant deux jours, 23 et 24 juin, les troupes restèrent à cantonner dans Clisson. Lamarque écrivit donc à M. de Sapinaud : « Clisson, le 23 juin 1815. Je reçois, dans le moment, votre lettre du 22, qu'ont aussi signée MM. d'Autichamp et La Rochejaquelein. Je consens que les stipulations que nous règlerons ensemble soient communes à tous les chefs royalistes de la rive droite de la Loire. Comme ces messieurs ne peuvent pas avoir leurs intérêts en meilleures mains, cette explication lèvera, j'espère, toute difficulté. J'allais me mettre en mouvement quand j'ai reçu votre lettre. J'arrête la marche de mes troupes pour aujourd'hui et même pour demain; passé ce temps, je vous aurai assez prouvé tout le désir que j'ai de vous être personnellement agréable et de finir cette guerre, et, sans chercher à combattre personne, je remplirai les intentions de l'Empereur en occupant le pays. — *P.-S.* Si vous désirez un entretien, vous pouvez venir, monsieur le général, ou envoyer en toute assurance. Ma lettre vous servira de sauvegarde. Il est seulement à désirer qu'un parlementaire vous précède (1). »

Cette seconde lettre du général Lamarque trouva, comme l'avait déjà fait sa première écrite de Vieille-Vigne, M. de Sapinaud encore à Cholet avec MM. d'Autichamp, Auguste de La Rochejaquelein, le baron Canuel et plusieurs autres officiers. Aussitôt une sorte de conseil de guerre s'improvise pour rédiger la réponse. « M. Auguste de La Rochejaquelein allait prendre la plume, comme la

(1) Les Mémoires du baron Canuel passent cette letre entièrement sous silence; ceux du comte d'Autichamp la tronquent violemment.

veille, lorsque M. de Romain, major-général de l'armée d'Anjou, prit la parole pour faire remarquer toute l'importance de la démarche. Il fit sentir qu'il y allait de l'honneur de la Vendée, plus que dans tout autre circonstance; qu'il fallait peser avec soin toutes ses expressions et que cela ne pouvait se faire dans une assemblée aussi nombreuse. Il proposa donc de nommer trois ou quatre personnes qui seraient chargées de rédiger un projet de réponse d'après les bases convenues, et ces bases reposaient sur l'intention qu'on avait de chercher à gagner du temps, parce que l'on devait croire que les événements qui se préparaient dans le Nord amèneraient probablement et très incessamment un changement notable dans la situation des choses (1). » Trois officiers, dont M. de Romain, préparèrent donc ce projet de réponse, qui, « après retranchement de quelques expressions trop énergiques, fut adopté à l'unanimité et signé seulement par M. de Sapinaud : « Cholet, ce 23 juin 1815. Monsieur le Général. Je viens de recevoir votre lettre en date du 23 juin 1815, huit heures du matin, en réponse à celle que j'avais eu l'honneur de vous adresser hier au soir 22, collectivement avec les généraux d'Autichamp et de La Rochejaquelein. Je viens de leur communiquer cette dernière; ils pensent comme moi, Général, que vous n'avez pas saisi parfaitement le sens de l'article de notre lettre, par lequel nous vous déclarons que nous voulons faire part de vos propositions à tous les généraux royalistes de la rive droite, bien décidés à ne pas séparer nos intérêts des leurs. — Vous consentez, dites-vous, *que les stipulations que nous règlerons ensemble soient communes à tous les chefs royalistes de la rive droite de la Loire*. Si vous n'entendez

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 143 et 144.

pas par là que nous pouvons communiquer avec ces messieurs pour leur donner connaissance de vos premières propositions et nous mettre en rapport avec eux pour vous faire, de concert, une réponse précise sur nos intentions, il est impossible que nous arrivions au but désiré ; et alors vos propositions, qui ont pour but principal d'éviter l'effusion du sang français, deviendraient illusoires, si, dans nos positions respectives, nous ne prenons pas toutes les mesures et le temps nécessaire pour bien nous entendre. Nous croyons donc devoir vous proposer un délai de dix jours, pendant lequel nous pourrons nous rapprocher de messieurs les généraux royalistes de la rive droite, qui se trouvent, dans ce moment-ci, tous éloignés les uns des autres. Il est donc indispensable que quelqu'un de notre part les voie ensemble ou individuellement et nous rapporte leur détermination précise qui fixera la nôtre. Pendant ce délai de dix jours, toute agression cesserait de part et d'autre. Nous vous observerons aussi que nous n'avons point encore vu MM. de Malartic, de Flavigny et de la Béraudière (1). — *P.-S.* Vous voudrez bien nous envoyer en blanc des sauf-conduits pour quatre officiers, afin qu'ils puissent librement passer la Loire et communiquer avec les chefs de l'autre rive (2). »

Dès que cette lettre eut été expédiée, les officiers royalistes quittèrent Cholet, mais, avant de se séparer, prirent rendez-vous pour le lendemain, 24 juin, à La Tessouale, village à deux lieues au sud de Cholet, entre Mortagne et

(1) « Cet article répondait au premier paragraphe de la lettre du général Lamarque, du 20 juin, dans lequel il dit que ces messieurs devraient être auprès de nous. » (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 146, note 1).

(2) Le baron Canuel omet complètement cette lettre. M. d'Autichamp la reproduit (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, p. 144 à 146), mais néglige le post-scriptum.

Maulévrier, au point d'intersection des territoires commandés par MM. d'Autichamp, de Sapinaud et Auguste de La Rochejaquelein, hors de la zone où probablement allait opérer le général Lamarque.

Donc, le prétexte choisi pour traîner les choses en longueur, paraître négocier et réserver l'avenir, se trouvait être l'entente préalable à établir entre les chefs des deux rives de la Loire. Le subterfuge n'était pas malhabile et se prêtait à des récidives incessantes d'atermoiements, à une condition toutefois, celle que Lamarque restât dupe de ce jeu. Or, dès cette première tentative, celui-ci devina clairement les intentions dilatoires et répondit par la mise en marche de ses colonnes, le lendemain 25 juin, fin du délai de quarante-huit heures indiqué à M. de Sapinaud; la division Travot quitta Clisson pour Montfaucon et la division Brayer pour Vallet et Beaupréau. Lamarque sentait bien qu'il fallait tirer profit immédiatement de sa victoire à La Roche-Servière et ne pas laisser l'ennemi reprendre haleine. « Du champ de bataille, où je ne voyais que des Français, écrivait-il au ministre de la guerre, j'ai offert la paix; j'ai autant poursuivi les Vendéens par mes propositions que par mes colonnes. » Négociations et opérations militaires, s'appuyant les unes les autres, marchaient de front pour le général Lamarque et, avant de remettre ses troupes en marche, il adressa la réponse suivante à la dernière lettre de M. de Sapinaud : « Clisson, le 24 juin. — Votre lettre m'étonne. Je ne puis y voir que le désir d'éloigner le moment de la pacification. Votre volonté à finir la guerre ne dépend pas, sans doute, de la volonté de messieurs les chefs de la rive droite. Ce sont les conditions plus ou moins avantageuses qui seules peuvent vous arrêter. Eh, messieurs! tout ce que vous avez demandé est accordé; tout ce que vous pouvez désirer est accordé!

J'agis en militaire en vous envoyant les bases mêmes de la pacification. Vous n'avez qu'à signer, et la paix est faite. Si vous refusez ce que vous avez demandé, je mettrai le peuple dans la confidence de ces articles, et il verra qui veut la guerre. Ne croyez pas, messieurs, que ce soit le défaut des moyens qui me porte à ces démarches : je veux seulement éviter l'effusion du sang français. Je marche et j'espère que vous m'arrêterez en me prévenant que vous acceptez des conditions favorables et que je rends communes à tous les chefs de la rive droite de la Loire » (1).

Ignorant si M. de Malartic, dont il n'avait plus aucune nouvelle, avait remis aux chefs vendéens les bases du traité, bases indiquées à l'un des précédents chapitres (2) et qu'avaient établies conjointement les deux ministres de la guerre et de la police, Lamarque joignit à sa lettre une copie de ces dispositions (3).

(1) On conçoit facilement que cette lettre ait fort gêné les mémorialistes vendéens. Le comte d'Autichamp en tronque le texte (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, p. 147 et 148) et fausse la date. Pour se tirer d'embarras, les *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron CANUEL p. 291 et 292, placent sans hésitation la réception de cette lettre au 25 juin, donc au lendemain de la conférence, tenue à La Tessouale. Or, la distance de ce village à Clisson ne dépasse pas 40 kilomètres; donc, la lettre du général Lamarque, écrite le 24 de grand matin, pouvait fort bien arriver à La Tessouale, accompagnée du projet de traité, assez à temps pour être, l'une et l'autre, lus et discutés par les Vendéens. Tout démontre qu'il en fut ainsi et que l'assertion du baron Canuel ne peut soutenir le moindre examen. Une seule preuve, d'ailleurs, suffit, la réponse faite par M. de Sapinaud dès l'issue de la conférence : « Au reçu de votre lettre, j'ai réuni les généraux et officiers qui ont accepté en majorité les bases du traité dont vous m'avez donné communication... Je vous prie de me répondre de suite par l'officier qui accompagne votre courrier. » Donc la lettre de Lamarque ainsi que le projet de traité arrivèrent bien à la Tessouale et le courrier du général attendit la fin de la réunion pour apporter une réponse. (Voir ci-après, p. 259).

(2) Voir ci-dessus, p. 170 et 171.

(3) Au projet de traité qu'il adressait à M. de Sapinaud, se trouvait annexée sur une feuille détachée la note suivante : « Le géné-

Lettre et projet de traité arrivèrent, le 24 juin, à La Tessouale, au milieu de la conférence qu'y tenaient les chefs vendéens. Ils s'y trouvaient tous, MM. de Sapinaud, d'Autichamp, Auguste de La Rochejaquelein, de Saint-Hubert, Dupérat, Duchaffault, Canuel, ayant chacun amené avec lui les principaux officiers de son territoire; soit trente-six présents et trente-quatre votants, car MM. de Marans et de Cheffontaine, aides de camp du duc de Bourbon, s'ils assistaient aux débats, ne voulurent pas intervenir. Du moment que le conseil fut rassemblé, on prit connaissance de la réponse du général Lamarque. Les phrases : « Eh, messieurs! tout ce que vous avez demandé est accordé! si vous refusez ce que vous avez demandé... » déchaînèrent des tempêtes, ainsi qu'à la conférence de Montfaucon l'avaient fait déjà les premières allusions, beaucoup moins catégoriques cependant, du général Lamarque. « Quand l'agitation qui suivit la lecture de cette lettre et du projet de traité qui y était joint fut un peu calmée » (1), la discussion commença, plus houleuse bientôt que celle de Montfaucon. M. de La Rochejaquelein prétendit que tout n'était pas désespéré, qu'on pouvait se maintenir encore un certain temps, et que « la masse vendéenne, fût-elle seulement armée de bâtons, suffisait pour anéantir les troupes de Lamarque (2). » M. Auguste de La Rocheja-

ral en chef demande à ces messieurs les chefs vendéens si l'on doit comprendre dans l'amnistie un individu qui, trois heures après l'affaire de La Roche-Servière, s'est aposté derrière une haie pour tirer sur lui, général. Cet individu, après avoir fait feu, a été saisi; on a trouvé entre ses mains une carabine de Versailles, rayée, arme qui n'est pas de guerre. Il a déclaré l'avoir reçue de M. de Suzannet pour tuer le général Lamarque. Il se nomme Le Lasseux. » (Voir ci-dessus, p. 234 et 246, note 1.)

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815, *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 147 et 148.

(2) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 275 et 276.

quelein, on le voit, n'avait perdu aucune de ses illusions.

Le comte d'Autichamp fit entendre une autre opinion : « Il fallait paraître entrer dans les vues du général Lamarque, consentir à des conférences, élever des discussions sur les articles qui seraient proposés, gagner ainsi du temps, puisqu'on était à la veille de recevoir la nouvelle qui allait enfin décider du sort de l'usurpateur » (1).

Les ultras soutenaient M. de La Rochejaquelein, les opportunistes appuyaient le comte d'Autichamp. « La discussion devint bruyante et tumultueuse ; on se disait réciproquement des choses si dures que le conseil fut vingt fois sur le point de se dissoudre sans rien arrêter. Pour se dérober à de si violents débats, M. de La Rochejaquelein sortit de la chambre du conseil. M. d'Autichamp, craignant sans doute qu'il ne partît avant qu'on eût pris une résolution, le suivit et, l'ayant tiré à l'écart, essaya de le convaincre à ses idées et parvint à le ramener dans la salle du conseil où régnait encore la plus vive agitation (2) ». On discutait depuis trois heures ; c'est alors que le baron Canuel devant l'impossibilité manifeste d'arriver à quelque accord et par inquiétude « que ne surgissent de nouvelles récriminations et qu'on ne se sépare sans avoir rien décidé, » proposa de mettre aux voix les deux questions suivantes :

Continuera-t-on la guerre?

(1) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le baron Charles d'Autichamp, p. 149.

C'est à ce moment que se place la conversation de M. d'Autichamp avec Mlle Lucie de La Rochejaquelein (visée plus haut, p. 249), où celui-ci la rassura et lui dit : « Ce n'est point la paix qu'il est question de faire. On veut, sous les apparences d'un accord avec le général Lamarque, arrêter son mouvement et nous donner le temps de nous reconnaître. »

(2) *Memoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 276 et 277.

Acceptera-t-on la paix?

« Je demandai que chacun fût tenu de signer en face de l'une et de l'autre question. J'espérais, si cette manière de voter était admise, que ceux qui secrètement voulaient la paix, n'osant pas manifester ouvertement leur désir, se rangeraient du côté des partisans de la guerre. On ne se laissa pas prendre à ce piège. Il fut décidé que l'on procéderait au scrutin secret » (1).

Mais avant d'aller plus loin, l'établissement d'un procès-verbal sembla nécessaire, procès-verbal que devaient signer les principaux chefs et sur lequel allait être consigné le résultat des votes; le baron Canuel en devint le rédacteur et fit immédiatement insérer la déclaration que, sans rien préjuger sur l'issue de la délibération, tous les chefs présents renonçaient d'avance aux avantages qui leur étaient offerts par les articles 8 et 9 du traité (places, honneurs et pensions) (2) ». Puis, tout le monde s'étant au préalable engagé d'honneur à suivre les décisions de la majorité, les bulletins furent recueillis et dépouillés. A la grande déception des irréductibles, qui se croyaient certains d'une victoire, sur trente-quatre voix, vingt-deux (3) se déclarèrent pour la paix, douze seulement pour la continuation de la guerre. Le comte d'Autichamp, entraînant avec lui les officiers de l'armée d'Anjou et quelques autres du Marais, de la Plaine, peut-être même du Bocage, l'emportait sur MM. de La Rochejaquelein, de Saint-Hubert, Duchaffault, Dupérat, Canuel. Aucune des

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 278.

(2) Voir ci-dessus, p. 171 et pièce annexe n° 1.

(3) De Beauchamp *(Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, t. IV, liv. XXX, p. 458), donne vingt voix pour la paix, ce qui suppose deux abstentions. Mais le comte d'Autichamp, le baron Canuel et M. Duchaffault concordent sur le chiffre 22.

relations de l'époque ne laisse entrevoir quel fut le vote du général en chef Sapinaud.

Ce scrutin acquis, le fougueux royalisme du baron Canuel suffoqua de colère ; il refusa de signer au procès-verbal dont il était, quelques instants plus tôt, l'instigateur et le rédacteur. M. Auguste de La Rochejaquelein s'écria : « Puisque je suis lié par ma parole d'honneur, je donne tout mon bien aux Vendéens, et je passe en Angleterre ». — Là-dessus, il sortit. Le comte d'Autichamp, s'approchant alors de la table où siégeait le bureau du conseil, déclara : « Qu'il donne son bien, qu'il passe en Angleterre si cela lui convient ; moi, j'ai femme et enfants, je garde mon bien et je reste (1). »

Pour faire connaître au général Lamarque le résultat intervenu, M. de Sapinaud lui écrivit la lettre suivante : « Tessouale, ce 24 juin 1815. Monsieur le général, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'au reçu de votre lettre j'ai réuni les généraux et les officiers, qui ont accepté en majorité les bases du traité envoyé par les ministres de la guerre et de la police, dont vous m'avez donné communication. En conséquence, je vous prie de vouloir bien me répondre de suite par l'officier qui accompagne votre courrier, afin de fixer le lieu des conférences et la manière dont on s'y réunira (2). »

Cette lettre fut confiée à M. Duchaffault. « Personne ne voulait s'en charger, raconte celui-ci ; m'approchant

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 280 et 281. — Relation du comte Gabriel Duchaffault sur ce qui s'est passé à la Tessouale.

(2) Les *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, ne reproduisent pas cette lettre et se contentent d'une très laconique allusion (p. 282). — M. d'Autichamp le donne *in extenso* (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, p. 151), mais ne peut s'empêcher d'y faire un petit élagage en supprimant les mots : « Envoyé par les ministres de la guerre et de la police. »

alors du général de Sapinaud, je lui dis : Vous êtes général en chef, ordonnez et ne priez pas. — Eh bien, dit-il, allez-y, mon cher Duchaffault. Vous vous en tirerez bien ; il vaut mieux que ce soit vous qu'un autre. » M. d'Autichamp joignit ses instances et M. Duchaffault céda, tout en disant : « Il est bien étrange que moi, dont le vote a été contraire au traité, je sois chargé de cette mission (1). » M. Duchaffault partit avec MM. de Marans et de Cheffontaine, aides de camp du duc de Bourbon ; voyageant toute la nuit, il arriva à Clisson, le 25 juin, à cinq heures du matin. Lamarque venait d'en partir, mais, prévenu, lui envoie son chef d'état-major et l'un de ses chevaux. Les soldats, devant la cocarde blanche et la croix de Saint-Louis que portait le mandataire vendéen, l'accueillirent aux cris de : Vive l'Empereur ! « Son rôle, avoue le comte d'Autichamp, n'avait pour but que d'inspirer de la confiance au général Lamarque à l'égard de l'engagement qu'on semblait contracter avec lui, engagement dont l'arrière-pensée était toujours de gagner du temps (2). » Le baron Canuel explique de son côté : « M. Duchaffault fut chargé de porter cette dépêche et d'insister surtout sur la suspension d'armes (3). » — « En vérité, c'est trop fort ! s'écrie le général Lamarque ; qu'on lise avec attention cette lettre, qu'on en pèse toutes les expressions et l'on verra s'il peut y avoir rien au monde de plus clair et de moins évasif ! — J'étais parti le matin de Clisson et je dépassais Vallet quand M. Duchaffault me remit la lettre du général Sapinaud. Or, M. Duchaffault n'était pas

(1) Relation du comte Gabriel Duchaffault sur ce qui s'est passé à La Tessouale.

(2) *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 150, 151 et 152.

(3) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 282.

l'homme qu'il fallait pour tromper, pour faire semblant. Il aborda la question sans aucun détour, et me présenta cette lettre avec la persuasion intime que c'était la paix qu'il apportait. Le spectacle du bon ordre qui régnait dans la longue colonne qu'il venait de traverser, celui des paysans, des femmes, des enfants qui bordaient les routes pour voir défiler nos troupes, lui prouvaient bien que cette population ne nous regardait pas comme ennemis et qu'il serait impossible de la soulever longtemps contre nous. » M. Duchaffault dîna avec Lamarque, en compagnie des généraux Estève et Brayer; il fut convenu que Lamarque continuerait sur Beaupréau et qu'on se retrouverait tous à Cholet, pour traiter.

En toute bonne foi, le général Lamarque crut les chefs royalistes engagés d'honneur et, avec leur lettre, pensa tenir la paix entre ses mains. « C'est avec joie, écrit-il au ministre, que je vous envoie copie de la lettre que M. de Sapinaud, général en chef des insurgés, vient de m'écrire... Si Votre Altesse veut bien se rappeler le point où en étaient les choses, il y a un mois que j'ai pris le commandement de cette armée, elle s'apercevra peut-être de ce que j'ai fait pendant ce mois où il m'a fallu connaître le pays et tout organiser. Elle rendra justice alors à mon activité de tous les moments et à mon ardent amour pour l'Empereur, qui ne m'a fait voir que des difficultés là où quelques autres peut-être auraient vu des obstacles. »

Cependant, toujours défiant et mis en garde, comme on l'a vu, par le général Travot, Lamarque continue sa marche, si gênante pour les insurgés et porte, le 25 juin, la division Travot sur Montfaucon, la division Brayer sur Vallet, puis, le 26, sur Beaupréau. Dans la journée du 27, les deux divisions réunies occupaient Cholet. En ceci, le général Lamarque ne manquait à aucun de ses engage-

ments. De Clisson, le 24 juin, il avait écrit à M. de Sapinaud : « Vous n'avez qu'à signer et la paix est faite... Je marche et j'espère que vous m'arrêterez en me prévenant que vous acceptez des conditions favorables. » Or, le projet de traité ne revenait pas signé, on parlait d'instituer des conférences; Lamarque restait donc dans son droit strict, M. d'Autichamp le reconnaît; Lamarque ne manquait en rien à l'honneur et l'accusation que le baron Canuel essaye de faire monter jusqu'à lui n'arrive pas à l'atteindre (1).

Malgré tous les sous-entendus et toutes les restrictions mentales, la décision prise à La Tessouale marquait bien, non point le premier pas réel des chefs vendéens, car depuis trois semaines plusieurs d'entre eux négociaient sous le voile Malartic, mais leur premier pas officiel, décisif, vers la paix. Et tandis que se prolongeait cette délibération, les paysans du village, ainsi que les quelques rassemblements bocains amenés par M. de La Rochejaquelein et le baron Canuel, attendaient avec anxiété. Lorsque certaines indiscrétions leur apprirent qu'on allait traiter avec les bleus, ils entrèrent en fureur et M. Auguste de La Rochejaquelein eut quelque peine à protéger contre eux M. d'Autichamp. Les officiers de l'armée d'Anjou qui avaient, comme leur chef, voté la paix, adressèrent, de La Tessouale même, une plainte en règle à M. Auguste de La Rochejaquelein. S'ils faisaient la paix avec Lamarque, les chefs vendéens ne la faisaient pas entre eux.

L'attitude irritée des paysans et des Bocains à La Tes-

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 296; *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles d'Autichamp, p. 150.

souale ne paraît avoir rencontré que fort peu d'imitateurs sur le reste du territoire vendéen, surtout dans la portion tenue par les troupes régulières. « La nouvelle de la paix, rapporte Lamarque, se répandit avec une extrême rapidité et n'excita pas les mêmes sentiments à Vallet qu'à La Tessouale. Je ne les trouvai pas non plus sur la route que nous suivîmes jusqu'à Beaupréau : les hommes, les femmes, les enfants accouraient de toutes parts, faisant retentir l'air de leurs cris de joie : c'était la réunion d'une famille. » Et, dans une note manuscrite, Lamarque ajoute : « La ligue des plébéiens est plus forte que ne le pensent certaines gens, et quand on a l'art de lui faire connaître ses vrais intérêts, les guerres civiles ne durent pas longtemps. J'ai entendu un caporal dire à un paysan qu'il avait fait prisonnier et qu'il renvoyait : « Rappelle-« toi que les bœufs ne se battent pas pour les bou-« chers. »

CHAPITRE XVI

LE TRAITÉ DE PAIX

Après La Tessouale, les chefs vendéens se séparent. — Correspondance entre M. de Sapinaud et Lamarque. — On apprend Waterloo. — MM. de La Rochejaquelein et de Sapinaud acceptent quand même de traiter et envoient des plénipotentiaires auprès de Lamarque. — Signature du traité de pacification (26 juin); M. de Sapinaud le ratifie (27 juin). — Lamarque écrit à M. d'Autichamp (26 et 28 juin); ce dernier envoie son adhésion au traité de paix. — Motifs pour lesquels les chefs vendéens ont signé au moment où ils apprennent Waterloo et l'abdication de l'Empereur. — MM. de Saint-Hubert, Dulandreau et plusieurs officiers du corps Suzannet n'acceptent pas le traité; le trouble persiste aux Herbiers, à Palluau et dans le Marais. — Lamarque procède à l'occupation méthodique du pays. — Etat de l'insurrection sur la rive droite. — Négociations avec M. d'Andigné.

Le soir même de leur délibération à La Tessouale, chefs et officiers vendéens se séparent; M. de Sapinaud regagne Cholet; M. Auguste de La Rochejaquelein, ainsi que le baron Canuel partent pour Châtillon-sur-Sèvre; M. d'Autichamp se retire au château du Lavoir, entre Beaupréau et Chalonnes, en plein Anjou.

Revenu à Cholet, où se trouvait encore son quartier général, M. de Sapinaud y recevait, dans l'après-midi du 25 juin, la lettre suivante du général Lamarque, réponse à celle qui, la veille au soir, lui notifiait les résultats et le vote de La Tessouale : « Vallet, le 25 juin 1815. — Je ne doutais pas que vous acceptassiez les propositions honorables que je vous ai faites et c'est avec un vrai sen-

timent de joie que je reçois votre lettre. Il était temps qu'une lutte, aussi affligeante pour les cœurs français, prît fin. M. Duchaffault a trouvé mes colonnes en route. D'après ce qu'il m'a dit, j'ai fait arrêter pour aujourd'hui la colonne du général Travot à Montfaucon et, ne pouvant pas rétrograder, je vais coucher à Beaupréau. Demain, mes deux colonnes s'arrêteront aux portes de Cholet, où je me rendrai avec une compagnie d'élite ou seul, si cela vous convient mieux; car, Français, je n'ai aucune défiance des Français. Les bases de la pacification étant signées, il me semble que ce qui reste à traiter ne peut donner lieu qu'à quelques légères explications ou à quelques difficultés faciles à lever. Je vous prie, monsieur le général, de vouloir bien m'écrire à Beaupréau, d'où je partirai demain à quatre heures du matin (1). »

M. de Sapinaud ne pensait certainement pas, ne désirait peut-être pas recevoir aussi prompte réplique, aussi positive mise en demeure; il se réfugia derrière un prétexte suspensif: « Au quartier général de Cholet, le 25 juin 1815, huit heures du soir. Monsieur le général. Ayant eu connaissance ce matin que vos colonnes étaient en marche et n'en pouvant déterminer la cause, je ne vous dissimulerai pas que ce mouvement m'a paru si peu pacifique que j'ai ordonné à MM. d'Autichamp et de La Rochejaquelein de se rendre à leurs armées respectives. Je ne puis donc répondre à votre lettre qu'après les avoir réunis. Je vais la leur communiquer de suite (2). »

(1) Les *Mémoires* du comte d'Autichamp et ceux du baron Canuel passent cette lettre entièrement sous silence.

(2) Comme pour la lettre précédente, les *Mémoires* du baron Canuel et du comte d'Autichamp gardent sur celle-ci le plus complet mutisme.

M. de Sapinaud avertit donc MM. d'Autichamp et de La Rochejaquelein, leur assignant rendez-vous immédiatement à Saint-Laurent-sur-Sèvre (1), le 26 juin, moment où Lamarque entrait dans Beaupréau avec la division Brayer, celle de Travot occupant toujours Montfaucon.

Ce fut dans cette journée du 26 juin que, par les journaux de Nantes, éclata sur la Vendée la nouvelle de Waterloo.

Au général Lamarque, le ministre avait déjà annoncé le désastre : « Paris, le 21 juin (une heure et demie du matin). Général, l'Armée du nord avait obtenu les succès les plus éclatants, les 15 et 16 de ce mois, par les sages dispositions de l'Empereur et la vaillance de nos troupes, et elle était, le 18 au soir, près d'entrer à Bruxelles après avoir battu l'armée réunie des Anglais et des Prussiens, et leur avait fait éprouver des pertes, quand un de ces événements inconcevables et malheureusement trop fréquents à la guerre, a changé la face des choses et a obligé Sa Majesté de reployer son armée sur les places du nord. — Je vous donne confidentiellement cet avis pour vous faire connaître la situation réelle des affaires sur cette frontière et pour votre gouverne, afin que, lorsque ces nouvelles se répandront, vous préveniez l'abattement qu'elles pourraient produire et que vous entreteniez l'énergie si nécessaire dans de telles circonstances. Les Chambres vont prendre à Paris de grandes mesures. Je ne puis trop vous

(1) Le baron Canuel, pour qui les deux lettres précédentes du général Lamarque et de M. de Sapinaud n'existent pas, attribue faussement la convocation de Châtillon-sur-Sèvre à la lettre écrite, le 24 juin, par Lamarque, lettre parvenue à La Tessouale ce même jour 24, et discutée ainsi que le projet de traité qui l'accompagnait, dans cette même conférence à La Tessouale.

engager, général, à prendre toutes celles que vous jugerez convenables pour arrêter dans leur principe les effets de la malveillance dans l'arrondissement confié à votre commandement. C'est dans les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons qu'il faut faire preuve de la plus grande fermeté et déployer tous les moyens qui peuvent concourir au salut de la patrie. »

Lamarque en reçut une émotion extraordinaire; son premier cri est de révolte et d'aversion contre les Bourbons, car il entrevoyait, à travers le nuage dont se masquait encore l'avenir, le sceptre impérial brisé comme venait de l'être l'épée. « J'apprends les événements du nord et ceux de Paris. Ce coup déchire notre âme, mais ne l'abat pas. Nous aurions aimé mourir pour notre empereur; nous serons tous fidèles à la patrie, nous n'écouterons que sa voix sacrée. Mais on ne peut pas nous commander de renoncer au fruit de vingt ans de travaux ; il vaudrait mieux périr et tomber avec gloire. Il est possible que ces funestes nouvelles apportent quelques changements aux dispositions des chefs insurgés ; mais ils manqueraient à l'honneur et je ne puis croire que des Français en soient capables. »

Dans les pays d'insurrection, sur la rive droite et sur la rive gauche de la Loire, ces nouvelles coururent immédiatement de bouche en bouche, mises à l'ordre du jour dans chaque bande, annoncées au prône par les curés; un flot d'immigrants royalistes reflua soudain vers Angers et les villes de la Loire. Pour les chefs vendéens, le coup de surprise fut extraordinaire et l'impression initiale, chez tous, indique un essai de retour en arrière. On n'a pas oublié que, se quittant le 25 juin à Clisson, Lamarque et le mandataire des chefs vendéens, M. Duchaffault, prenaient rendez-vous, pour traiter définitivement à Cholet. En y arri-

vant, dans cette même journée du 25, M. Duchaffault apprit d'abord par une communication manuscrite, puis par un journal, la nouvelle de Waterloo. Il adressa sur-le-champ, un billet à M. de La Rochejaquelein : « Je vous envoie une gazette. J'ai rendez-vous ici pour demain huit heures du matin, avec le général Lamarque. Je lui ai promis d'avertir les généraux vendéens de s'y trouver. Donnez-moi des ordres. D'après la nouvelle disposition où nous sommes, dois-je attendre? Faut-il vous rejoindre? » M. de La Rochejaquelein, qui se trouvait à Saint-Laurent-sur-Sèvre avec M. de Sapinaud, répondit : « Mon cher Duchaffault, trouvez le moyen de vous ménager une entrevue avec le général Lamarque. Sa conduite n'a rien eu que d'honorable jusqu'à ce jour. Les événements qui viennent de se passer nous mettent tous dans une position nouvelle. Celui qui ferait encore verser du sang en serait responsable à la nation. Faites entendre cela au général Lamarque et dites-lui que nous ne cherchons qu'à éviter le sang et les larmes, en prenant tous les moyens qui sont compatibles avec l'honneur et notre devoir. Dites-lui que nous ne sommes point éloignés d'avoir une entrevue, mais qu'il ne marche pas. Vous savez mon amitié pour vous. Auguste Rochejaquelein — *P.-S.* Faites-nous réponse le plus tôt possible. Saint-Laurent, le 26 juin 1815 (1). »

C'est le 26, à six heures du matin, que M. Duchaffault reçoit cette réponse. Il attend donc à Cholet l'arrivée des colonnes Lamarque, venant de Beaupréau, s'en va même à pied au-devant d'elles. Lamarque arrive, suivi de son état-major ; à l'improviste, d'une haie voisine, partent

(1) Ces deux billets sont donnés par M. Duchaffault dans sa relation sur ce qui s'est passé à La Tessouale ; le dernier seulement se trouve dans les *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte d'Autichamp, p. 152, note 1.

deux coups de feu tirés par une paire de paysans embusqués. Un dragon d'escorte tombe, les autres se précipitent sur Duchaffault qu'ils croient coupable de cet attentat et veulent le sabrer. L'aide de camp de Lamarque sauve de ce mauvais pas le chef vendéen, lui donne une monture et l'amène auprès du général. M. Duchaffault portait toujours sa cocarde blanche, ses ordres de Saint-Louis et du Lis; le regardant, Brayer s'écria : « Jamais les troupes françaises ne porteront cette cocarde! » cri du cœur de vieil impérialiste inquiet pour l'avenir. M. Duchaffault répliqua que les troupes françaises l'avaient portée, cette cocarde, la porteraient encore, bien après lui Brayer et après lui Duchaffault. Peu satisfait, le général Brayer voulut exiger du Vendéen qu'il retirât ses insignes royalistes; Lamarque dut intervenir, autorisant et la cocarde et les décorations. Aussitôt l'arrivée à Cholet, M. Duchaffault prit à part le général Lamarque, lui demandant s'il connaissait les nouvelles. Lamarque savait, mais répondit n'en connaître que de bonnes pour l'Empereur. Alors M. Duchaffault déploya une gazette. « C'est vous qui l'avez fait imprimer! s'écria Lamarque. Est-ce que par hasard vous ne voulez plus traiter? » M. Duchaffault, pour réponse, exhiba le billet Auguste de La Rochejaquelein reçu quelques heures plus tôt. Les chefs vendéens se trouvaient à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à deux lieues et demie de Cholet : « Si, dans trois heures, ils ne sont pas ici, je marche », fut l'ultimatum du général Lamarque (1). C'est alors que M. de Sapinaud, immédiatement averti par son mandataire, rédigeait la lettre qu'on va lire; à quatre heures après-midi, arrivaient MM. Dupérat et de La Voyrie, porteurs de cette lettre ainsi que de pouvoirs en due forme pour M. Gabriel Duchaffault.

(1) Relation de M. Gabriel Duchaffault sur ce qui s'est passé à La Tessouale.

M. de Sapinaud qui venait, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, de rejoindre M. de La Rochejaquelein, se trouvait d'accord avec ce dernier pour ne pas disconvenir des engagements antérieurs. Voici la lettre qu'il écrivit au général Lamarque :

« Saint-Laurent, le 26 juin 1815. — Monsieur le général, Les événements qui viennent d'avoir lieu sur la frontière et qui nous sont connus comme à vous, changent notre position réciproque : sans préjuger du résultat politique qu'ils amèneront, personne ne peut se dissimuler, et vous-même devez en avoir la conviction, que l'*empereur* ne règnera plus sur la France. C'est contre lui que nous faisons la guerre, c'est pour lui que vous la faites. *Napoléon*, dans cette circonstance, devenant pour vous et pour nous un être chimérique, la guerre que nous faisons n'a plus le but et il est inutile que des Français s'égorgent entre eux pour des intérêts qui n'existent plus. — Supposons que les avis de la nation soient partagés sur le choix d'un souverain ; ni vous, ni nous n'avons la force et le pouvoir de donner la couronne. Nous voulons le Roi, vous en voulez peut-être un autre ; la lutte engagée par les puissances décidera la question et nous pensons que, dans nos positions réciproques, nous devons attendre ce que le sort des armes étrangères et le *vœu de la nation* auront décidé. Car enfin, à quel gouvernement voudriez-vous que notre pays se soumît, puisqu'il est vrai qu'il y a dans ce moment incertitude sur l'existence d'aucun? Je vous le répète, restons dans nos positions réciproques, ne versons point inutilement du sang. — Vous ferez connaître, dites-vous, les articles des bases du traité à nos paysans (1). Vous abon-

(1) Ceci fait allusion à la phrase suivante de Lamarque dans sa lettre du 24 juin : « Si vous refusez ce que vous avez demandé, je mettrai le peuple dans la confidence de ces articles, et il verra qui veut la guerre. » (Voir ci-dessus, p. 255.)

dez, dans ce sens, dans nos intentions, car déjà *nous les leur avons fait connaître*. Au reste, monsieur le général, nous sommes des hommes d'honneur ; nous avons accédé aux bases qui nous ont été proposées et nous envoyons près de vous, *pour l'armée de M. de La Rochejaquelein*, M. Dupérat et M. Duchaffault ; *pour l'armée du centre*, M. de La Voyrie, qui discuteront le traité article par article et qui y ajouteront ceux qui sont nécessaires pour atteindre le but *que nous nous proposons tous*. Nous vous promettons qu'aucun acte d'hostilité n'aura lieu de notre part ; nous attendons de vous la réciprocité.

« Nous sommes désolés de l'événement arrivé à un dragon de votre armée ; vous devez croire que nous n'y avons aucune part » (1).

Pour qui commence la lecture de cette lettre, sa conclusion paraît d'avance évidente : les chefs vendéens refusent le traité. Mais, contradiction singulière, après avoir développé les motifs d'expectative, M. de Sapinaud se hâte d'ajouter qu'il envoie des plénipotentiaires pour l'échange des signatures finales. Ainsi, autre contradiction non moins singulière, la nouvelle de Waterloo semble faire tomber toutes les tergiversations favorites et décider la conclusion d'une paix devant laquelle on se dérobait,

(1) Il s'agit ici du dragon tué dans les conditions rapportées à la page 269. — Le baron Canuel (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, p. 294, 295 et 296), reproduit cette lettre *in extenso;* mais il expurge les mots en italique, met Bonaparte au lieu de l'empereur et de Napoléon, supprime « le vœu de la nation », change « car déjà nous le leur avons fait connaître » en « car notre projet est de leur faire connaître », néglige les mots « pour l'armée de M. de La Rochejaquelein » et « pour l'armée du centre. » Avec le baron Canuel, « le but que nous nous proposons tous » devient « le but que nous nous proposions tous d'ici là » ; le dernier paragraphe relatif au dragon disparaît.

Le comte d'Autichamp ne fait aucune allusion à la lettre de M. de Sapinaud.

la veille encore. M. de Sapinaud, il est vrai, ne s'engageait que pour deux corps d'armée, le sien et celui de M. Auguste de La Rochejaquelein, le centre et le Bocage ; l'Anjou et le Marais demeuraient en dehors des stipulations. Le Marais, sans chef depuis la mort de M. de Suzannet, suivrait, à n'en pas douter, l'exemple des territoires avoisinants, car, seul, isolé contre la mer, il ne pouvait rien tenter.

Restaient l'Anjou et M. d'Autichamp. A ce dernier, dont M. de Sapinaud ne parlait pas, Lamarque avait déjà écrit, de Beaupréau, avant son étape vers Cholet. « Beaupréau, le 26 juin 1815. — Je ne puis pas croire que les événements extraordinaires que me transmet M. Charles Cesbron puissent apporter aucun changement au traité que la majorité des chefs vendéens a accepté avant-hier dans la nuit. Je suis bien sûr, dans tous les cas, qu'un homme d'honneur nous tiendra sa parole. — S. M. l'Empereur eût été heureux, je n'aurais pas aggravé les conditions ; un honnête homme n'a qu'une manière d'agir. — Je vous envoie le traité partiel que je fais avec vous, votre état-major et tous les pays sous vos ordres. Je m'en estime particulièrement heureux, car je puis assurer que de grands malheurs menacent la tête de ceux qui continueront à combattre la France (1). »

« Waterloo, raconte Lamarque dans une note manuscrite, Waterloo était une raison pour ne pas traiter. M. d'Autichamp le sentait bien, car un certain émissaire de Chemillé (2), qu'il m'envoya à Beaupréau, le trouva

(1) Le baron Canuel ne parle pas de cette lettre ; le comte Charles d'Autichamp (*Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, p. 153 et 154) la cite *in extenso*, en supprimant toutefois le nom de M. Charles Cesbron.

(2) M. Charles Cesbron, dont il est question ci-dessus. — Sa famille habitait Chemillé ; M. Michel Cesbron en était maire. Le général Delaage propose pour lui, comme manufacturier, une avance

tout changé après l'arrivée d'un courrier venu d'Angers. »

Le général Lamarque devait attendre deux jours une réponse à sa lettre et, pendant ce temps, comme on l'a vu, les négociations s'achevaient avec les fondés de pouvoir vendéens, MM. Duchaffault, Dupérat et de La Voyrie. D'après le baron Canuel, ils avaient reçu mandat de faire traîner la discussion, d'obtenir une trêve d'armes, de refuser toute remise de fusils et de cartouches, toute proclamation des lois de l'Empire en Vendée ; ils devaient enfin rejeter le premier article du traité : « amnistie pleine, entière et sans réserve pour le passé », comme indiquant un crime commis et pardonné. A l'article quatre, le mot erreur choquait les convictions royalistes ; on demanda sa suppression. « Tous les efforts demeurèrent inutiles, dit le baron Canuel, l'on ne put même pas obtenir une suspension d'armes (1) ». Il semble bien, en effet, que la négociation fut laborieuse, mais « du moment, constate le général Lamarque, que je sommai ces messieurs au nom de l'honneur, dès le moment que je leur rappelai leurs engagements, les diplomates disparurent et il ne resta que des militaires, jaloux de remplir leurs promesses et enchaînés par leur parole. M. Dupérat, M. Duchaffault, M. de La Voyrie mirent autant de franchise que de loyauté dans notre conférence et quelques articles additionnels furent ajoutés au traité. »

Dans la journée même du 26 juin, le traité fut signé et envoyé à Châtillon-sur-Sèvre, pour y recevoir l'approba-

gouvernementale dès l'origine des troubles, afin d'éviter le licenciement du personnel ouvrier. Il servit d'intermédiaire entre les autorités et plusieurs industriels du pays. Malgré toutes ces attaches bonapartistes, un autre Cesbron devient chef de bande près de Saumur, avec Cadi et un de la Béraudière.

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 296, 297 et 298.

tion de M. de Sapinaud. Les onze premiers articles de ce traité reproduisent purement et simplement le projet envoyé au général Lamarque par le prince d'Eckmühl et par Fouché ; l'article douze se conçoit tout seul ; enfin, le dernier, le treizième, dégage les responsabilités pécuniaires des chefs vendéens et surtout de la famille La Rochejaquelein dans l'émission des bons qui, presque tous signés du marquis Louis de La Rochejaquelein, général en chef, avaient servi à l'acquittement des dépenses diverses et au paiement des objets requis (1).

Le 28 juin, la ratification de M. de Sapinaud faisait retour à Cholet et au général Lamarque, qui en accusait réception par la lettre suivante : « Cholet, le 28 juin 1815. — J'ai reçu votre approbation au traité qui pacifie la Vendée. Il serait bon que vous eussiez la complaisance de l'annoncer de votre côté ; l'autorité de votre nom et celui des autres chefs contribuera beaucoup à faire rentrer tout dans l'ordre et arrêterait l'effusion du sang. Je désire, monsieur, que les circonstances me mettent à même de vous connaître et de vous être personnellement agréable en quelque chose. Soyez sûr que j'en saisirai les occasions avec le plus grand empressement. Je voudrais effacer jusqu'au mot de dissensions civiles. D'après la demande que me fait M. de La Garde, aide de camp de M. de La Rochejaquelein, j'ai l'honneur de vous envoyer quinze passeports signés de moi et dont les noms sont en blanc. — J'en ai donné le même nombre à M. de La Rochejaquelein à qui je demande de les soumettre à votre visa. Je vous prie, monsieur, de m'envoyer la liste des uns et des autres ; il est nécessaire que le gouvernement la connaisse

(1) Voir Pièce annexe, n° 1, le texte du traité, entièrement omis par les *Mémoires* du baron Canuel et par ceux du comte d'Autichamp.

pour qu'ils trouvent une protection assurée sur tous les points de l'Empire (1). »

En même temps, Lamarque adressait à M. Auguste de La Rochejaquelein une autre lettre qui, non moins que la précédente, prouve à quel point cet homme, ignorant des rancunes mortelles qu'engendre l'esprit de parti, ne soupçonnait pas quel abîme venait de creuser, entre lui et les chefs vendéens, ce traité de paix, dont jamais aucun d'eux ne lui pardonnerait la conclusion inopportune. « A M. de La Rochejaquelein. Cholet, le 28 juin 1815. — Monsieur, J'étais uni d'amitié avec monsieur votre frère et j'ai vivement regretté sa perte. On m'assure que vous avez déployé le même courage et que vous avez, comme lui, le caractère franc et loyal d'un vrai chevalier français. Je désire bien que les circonstances me mettent à même de faire votre connaissance. — On m'a dit que M. de Civrac, détenu à La Rochelle, était votre parent. Je vous envoie un ordre pour qu'il soit sur-le-champ mis en liberté. Veuillez le faire passer au général commandant à Napoléon, qui a l'ordre de le faire partir par estafette. — Je ne doute pas, monsieur, que vous n'employiez tous vos efforts pour maintenir la tranquillité dans ce pays : vous y êtes propriétaire et vous avez un intérêt direct que le bon ordre n'y soit pas troublé. »

L'adhésion du comte Charles d'Autichamp tardait toujours et toujours restait sans réponse la lettre que, de Beaupréau, le 26 juin, lui avait adressée Lamarque. Celui-ci en écrivit donc une autre, quoique la signature apposée par M. de Sapinaud, général en chef, pût, à tout prendre, être considérée comme engageant l'ensemble des terri-

(1) Cette lettre, pas plus d'ailleurs que la suivante, ne figure dans les *Mémoires* de MM. Canuel ou d'Autichamp.

toires vendéens. « A M. d'Autichamp. Cholet, le 28 juin 1815. — Monsieur le général en chef de Sapinaud, M. de La Rochejaquelein et les autres chefs vendéens viennent de m'envoyer la ratification des traités faits entre nous et dont vous avez eu connaissance. — Je présume que, faisant partie de l'armée, vous suivrez les dispositions de votre général en chef et que je dois regarder ce traité comme vous étant commun. S'il en était autrement, monsieur, je vous prie de m'en instruire, car ce n'est pas sur moi que je veux que retombe le sang qui pourrait être encore versé. On m'assure qu'un courrier a été arrêté à Chemillé et qu'il y avait hier une vingtaine d'hommes armés près de Beaupréau. Je vous prie, monsieur, de donner des ordres pour que cet état de choses cesse. Je serais sans cela obligé de faire marcher des détachements et de couvrir de troupes un pays que je voudrais épargner. Je vous préviens que j'arrête jusqu'à demain, à trois heures du matin, la marche des troupes que j'ai ici et celles des colonnes qui sont à Doué et à Angers (1). »

Pour expliquer son attitude retardatrice, M. d'Autichamp allègue que, retiré d'abord au château du Lavoir, près Neuvy, puis forcé de changer de résidence par les mouvements continuels des troupes du général Lamarque, il ignorait encore ce qui avait été conclu avec les autres corps d'armée. Les déplacements du comte d'Autichamp, si l'on en croit le général Lamarque, tenaient à une autre cause. « M. d'Autichamp fit tout ce qui dépendait de lui pour se séparer des autres chefs ; mais je savais toutes ses démarches ; je connaissais, quelques heures après son changement, le nouvel asile qu'il avait choisi ; il y rece-

(1) Les *Mémoires sur la campagne de* 1815 *en Vendée*, par le comte Charles D'AUTICHAMP, p. 156 et 157, reproduisent cette lettre *in extenso*.

vait mes lettres et il fut contraint d'écrire celle du 28. »

En effet, à la seconde lettre du général Lamarque, qui lui parvint le même jour, 28 juin, au village de La Chapelle-Saint-Florent, M. d'Autichamp fit réponse de la manière suivante : « La Chapelle-Saint-Florent, ce 28 juin 1815. —Monsieur le général, s'il est vrai que M. de Sapinaud, général en chef des armées vendéennes, vous ait envoyé la ratification du traité de paix proposé avant l'abdication de Bonaparte (1), ce dont je n'ai reçu aucun avis de sa part, je regarde ce qu'il a fait comme devant être commun à mon pays pour sa propre sûreté. — Je viens de donner des ordres pour dissoudre mes rassemblements, comme une preuve de la confiance que j'avais dans vos sentiments. Ces raisons doivent vous suffire pour ne rien entreprendre d'hostile vis-à-vis de nos habitants paisibles et qui rentrent chacun chez eux pour s'y livrer à leurs travaux ordinaires. Voilà une garantie suffisante et la seule que vous puissiez exiger; elle coûte à mes principes et à mes opinions; mais j'aime mon pays et je cède, pour lui et non pour moi, à la force des circonstances en acceptant des conditions que l'honneur peut avouer, sans déroger à mes obligations particulières, comme ayant été investi par le roi du commandement du département de Maine-et-Loire avant le retour de Bonaparte. Je déclare donc formellement renoncer à tous les articles du traité dont les dispositions peuvent m'être favorables. Je me félicite, dans cette circonstance, de pouvoir concourir avec vous au résultat heureux d'empêcher l'effusion du sang dans nos malheureuses contrées. »

Bien que donnée sous une forme malgracieuse, l'adhé-

(1) Napoléon signa le 22 juin, à midi et demi, sa seconde abdication.

sion de M. d'Autichamp était formelle et la pacification se trouvait complète, acceptée des principaux chefs vendéens.

A quelles raisons, à quels sentiments avaient-ils cédé, en souscrivant ainsi aux clauses d'un traité qui parle au nom de l'Empereur, d'un empereur dont ils connaissaient tous l'irrémédiable défaite, quelques-uns même l'abdication? Ils signaient le jour où éclatait Waterloo (1), le jour où leur ennemi tombait, où toutes les espérances royalistes semblaient devoir renaître. Eux qui avaient tant usé de lenteurs et de prétextes, ne pouvaient-ils pas temporiser encore? et pourquoi, tout à coup, se hâtent-ils de rendre irrévocable ce qui jusqu'alors n'était qu'un projet?

Les *Mémoires* du comte Charles d'Autichamp laissent complètement dans l'ombre les motifs de cette détermination. Le baron Canuel prétend que « Lamarque fit entrevoir aux trois commissaires envoyés près de lui qu'en cas d'une plus longue résistance, on devait s'attendre à des scènes non moins horribles que celles de 1793. Déjà ses officiers parlaient hautement d'organiser leurs soldats en partisans et de se mettre à leur tête, tandis que les fédérés, qui formaient une portion de l'armée, les excitaient à se répandre dans le pays et s'offraient à leur servir de guides. La fureur que faisaient éclater ces misérables et la crainte d'attirer sur la Vendée des maux affreux et désormais sans utilité pour la cause royaliste, avaient fait impression sur les négociateurs et les avaient déterminés à céder. » Et si M. de Sapinaud ratifie le traité, « c'est qu'on juge préférable, dans l'état des choses, de laisser au général

(1) On signe le 26 juin à Cholet, ayant déjà appris Waterloo et non pas avant de l'apprendre, comme le dit M. Crétineau-Joly (*Histoire de la Vendée militaire*, t. IV, chap. VI).

Lamarque une satisfaction vaine et sans résultat, plutôt que d'exposer les campagnes aux derniers excès de sa rage expirante (1). » De son côté, M. de Beauchamp (2) affirme que les commissaires souscrivirent à la paix pour éviter la ruine du pays, étant d'ailleurs persuadés que sous peu le roi serait rétabli sur son trône. Enfin, dans une lettre du 2 juillet au général Lamarque (3), M. de Sapinaud s'exprime ainsi : « Le seul désir d'arrêter l'effusion du sang français m'a porté à signer le traité proposé. Si je n'avais pas connu les événements des frontières et que je n'eusse pas eu la certitude du renversement de Bonaparte et du retour du roi (4), je n'aurais accepté aucune de vos propositions et nous eussions continué la guerre; mais, dans l'état où se trouvaient les choses lors du traité, j'ai pensé que, pour sauver notre pays des désastres qui sont les suites nécessaires des guerres de parti, je pouvais sans compromettre l'honneur de l'armée du roi, accepter vos propositions, puisque, comme je vous le disais par ma lettre du 26, la guerre était sans but. »

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 299 et 300.

(2) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse de Beauchamp, t. IV, liv. XXX, p. 458.

(3) Voir ci-après, p. 295, note 1.

(4) Cette affirmation, produite le 26 juin, quatre jours après l'abdication, est assez hasardée. « Il semblerait que, sans la nouvelle de Waterloo, on n'aurait jamais traité. Cette absurdité est si révoltante que je ne conçois pas que ces messieurs osent la mettre en avant. C'était, au contraire, une raison pour ne pas traiter. » (Note manuscrite du général Lamarque).

Cette lettre de M. de Sapinaud, du 2 juillet, contredit celle qu'il écrivait le 26 juin et où se trouvent les mots : « Supposons que les avis de la nation soient partagés sur le choix d'un souverain; ni vous ni nous n'avons la force et le pouvoir de donner la couronne... A quel gouvernement voudriez-vous que notre pays se soumît, puisqu'il y a dans ce moment incertitude sur l'existence d'aucun? » (Voir ci-dessus, p. 270.)

Aucun de ces dires ne semble donner une explication entièrement satisfaisante. Il y eut peut-être de tout cela, moins, bien entendu, les intentions sanguinaires de Lamarque ; il y eut aussi ce qu'on passe sous silence, le découragement absolu des paysans ; mais il y eut, à coup sûr, autre chose encore. Le texte du traité, ou plutôt les observations marginales des commissaires royalistes et surtout le dernier article, ajouté sur leur demande, permettent d'entrevoir de quel côté s'orientaient les chefs royalistes. Certes, ils espéraient le roi, mais ne croyaient pas à son retour. Si l'on se rappelle la composition des Chambres en juin 1815, leur immense majorité pour le régime impérial, leur volonté bien marquée de s'en tenir à l'acte d'abdication qui proclamait Napoléon II ; si l'on se souvient de cette séance mémorable où, après le discours de Manuel, s'élevait le cri unanime : Vive l'Empereur ! Vive Napoléon ! on comprendra que les chefs vendéens, au courant de l'effacement momentané de leur parti et de la défaveur où l'opinion politique tenait présentement les Bourbons, aient considéré le retour du roi comme tout à fait improbable. Ils ont donc traité, non pas avec Napoléon Ier, mais avec Napoléon II, donc toujours avec l'Empereur, accepté, acclamé par le Parlement et dont le règne, s'il s'ouvrait sur une catastrophe, semblait cependant promettre un assez long avenir pour condamner Louis XVIII à l'exil définitif (1).

(1) « Les motifs sont faciles à deviner : jusqu'au 24 juin, il s'agissait de la cause de la guerre, et après le 24 juin, c'était la cause des amours-propres blessés, des prétentions déçues, qui bouleversa toutes les têtes et fit oublier tous les sentiments de justice... On a fait la paix parce qu'on la croyait nécessaire, parce qu'on n'espérait pas, le 24 juin, à La Tessouale, que les événements prendraient la marche qu'ils ont prise. » (Réponse de Lamarque à Canuel, p. 71, 72 et 76.)

En ceci, les chefs vendéens se trompèrent; de cette erreur, ils rendirent le général Lamarque responsable et ne purent jamais la lui pardonner.

En obtenant les signatures vendéennes au bas du traité de Cholet, le général Lamarque dépassait, et de beaucoup, ce qu'espérait le prince d'Eckmühl. Celui-ci, aussitôt que lui parviennent les détails sur l'engagement de La Roche-Servière, écrit à Lamarque : « J'ai reçu la dépêche par laquelle vous me faites connaître les succès importants que vous avez obtenus sur les insurgés; je me suis empressé de les communiquer aux Chambres. Je vous ai fait connaître, par ma précédente, les événements qui se sont passés, l'abdication de l'Empereur et l'envoi de commissaires aux alliés pour traiter. Si les puissances ont été sincères dans leurs déclarations, la paix sera bientôt rendue à l'Europe; mais, si elles nous en ont imposé, notre cause sera plus juste et plus sacrée encore, et la guerre alors deviendra tout à fait nationale. Dans tous les cas, ces nouvelles devront pacifier la Vendée, à moins que la soif du sang français soit la seule cause qui porte les chefs à exciter cette guerre, et c'est ce qui ne peut être. Ainsi communiquez-leur ces nouvelles, que les hostilités cessent et que tout le monde devienne Français. Il ne faut, sous aucun prétexte, laisser la moindre communication avec les Anglais; que les habitants rentrent dans leurs demeures et qu'on puisse parcourir le pays avec sûreté; enfin, obtenez les meilleurs avantages possibles, même le désarmement du pays s'il y avait moyen d'y parvenir. Cependant l'essentiel est de mettre un terme à l'effusion du sang. Vous pourriez même laisser les choses *in statu quo* sous la condition expresse, toutefois, qu'il n'y aurait aucune commu-

nication avec le littoral : c'est une chose de la plus haute importance. Je vais demander à la commission du gouvernement les récompenses que vous sollicitez pour les braves qui ont si bien secondé vos efforts. Nos désastres sont bien moins grands que nous l'avions craint d'abord. Le maréchal Grouchy s'est retiré avec son armée après avoir obtenu de brillants succès, emmenant plusieurs milliers de prisonniers, toute son artillerie et quelques pièces prises à l'ennemi (1). »

Dès que les trois commissaires royalistes eurent signé le traité et même sans attendre la ratification par M. de Sapinaud, le général Lamarque annonçait en même temps à ses troupes la bonne et la mauvaise nouvelle : « Ordre du jour. Cholet, le 27 juin 1815. — Soldats! nous avons terminé la guerre de la Vendée. Cet heureux résultat est autant dû à votre discipline et à votre humanité qu'au courage que vous avez déployé aux combats d'Aizenay, des Marais, de Saint-Gilles, d'Aiguillon, de Légé et aux deux journées de La Roche-Servière. Je vous remercie, au nom de la patrie, du service important que vous venez de lui rendre. — Camarades! tandis que vous obteniez des succès, de grands malheurs sont tombés sur les armées du nord. Le génie de l'Empereur et les plus savantes combinaisons n'ont pu résister au concours de circonstances que la prudence humaine ne pouvait prévoir. La cause sainte de la Patrie et de la Liberté ne saurait succomber. Soyez toujours disciplinés, tranquilles et confiants. Nous ne cesserons jamais de marcher ensemble dans le chemin du devoir et de l'honneur. »

Le lendemain, 28 juin, ayant reçu le visa de M. de

(1) Voir Pièce annexe, n° 2, comment le prince d'Eckmühl annonce aux généraux l'abdication de l'Empereur.

Sapinaud, qu'il jugeait suffisant, et bien que l'adhésion du comte d'Autichamp lui manquât encore, Lamarque faisait mettre en liberté immédiate MM. de Civrac, Barbet, de Boisgny et tous les compromis, détenus par mesure politique; il annonçait la pacification au ministre de la guerre, ainsi qu'aux généraux Clausel, Charpentier, Hamelinaye, Bigarré, etc. Puis, le 29 juin, dans la lande de Clainai, aux environs de Cholet, une revue d'honneur de toutes les troupes clôturait cette guerre civile. Enfin, comme dernière sanction, les récompenses n'étaient pas oubliées et, par diverses lettres, le ministre recevait des propositions d'avancement ou de croix; parmi ces croix, quelques-unes se trouvaient demandées pour des capitaines de gardes nationales, pour les maires de Napoléon-Vendée, Sainte-Hermine, Croix-de-Vie et de La Barre-de-Monts, pour les curés de Légé et Saint-Étienne-des-Bois, pour le sous-préfet des Sables-d'Olonne. Le gouvernement provisoire accorda les grades et les croix, mais tout fut annulé quelques semaines plus tard.

L'annonce de la paix eut, cela va sans dire, un profond retentissement en Vendée. Le Marais, l'Anjou et le Bocage paraissent avoir appris sans révolte cette nouvelle; dans la Plaine, soit aux confins du Marais, soit à ceux du Bocage, surgirent quelques résistances : une trentaine d'officiers, appartenant à l'ancien corps Suzannet, rédigèrent une protestation « conjurant tous les braves généraux et officiers supérieurs de l'armée de la Vendée de revenir de l'illusion fatale à sa gloire et à son honneur, où la perfidie, les artifices des traîtres à leur roi et à leur serment sont sur le point de les jeter, en les couvrant de honte et d'ignominie à la face de la France et de l'Europe

entière (1). » Plus vers l'est, à l'entrée du Bocage, aux environs des Herbiers, M. de Saint-Hubert, qui avait succédé à M. de Sapinaud dans le commandement de l'armée du centre, écrivait au baron Canuel qu'il voulait continuer la guerre, et bientôt M. Dulandreau, du même corps d'armée, essaiera de tenir la campagne avec quelques détachements montés. La lisière est du Marais et une partie de la Plaine limitrophe du Bocage restaient donc en effervescence; tout cela n'était pas très sérieux, manquait totalement d'ensemble, mais prouvait cependant que Lamarque, dès le premier jour, avait vu juste en écrivant au ministre de la police : « Il ne faut pas qu'on se fasse illusion et que l'on pense à retirer les troupes d'ici. Les chefs principaux sont soumis, mais il y a une multitude de chefs subalternes pour qui le désordre est un besoin et qui ont une influence dangereuse sur une douzaine de mauvais sujets de chaque commune qui veulent vivre sans rien faire. Il faut toujours des moyens pour les contenir; le plus puissant sera de faire élever plusieurs forts retranchés dans le pays; je m'en occupe. Il est possible que je blesse quelques intérêts particuliers en prenant les maisons qui me paraissent les plus convenables au but que je veux atteindre, mais je crois ne devoir regarder dans ce moment que l'intérêt général. »

L'agitation se localisait donc à la partie haute du Marais et au seuil du Bocage. Pour en finir avec les Maréchains, et se réservant d'ailleurs de procéder ultérieurement, si cela devenait nécessaire, à des opérations plus significatives, Lamarque prescrivit au général Boyer qui, à Napo-

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 303 à 305.

Cette protestation est datée de Loroux-Bottereau, 26 juin, et fut affichée un peu partout, à Nantes, à Angers, même à Paris.

léon-Ville, gardait le pays avec quelques troupes régulières et quelques gardes nationales, de parcourir les communes et de se faire livrer armes et munitions. Puis commença l'occupation méthodique du territoire insurgé, seul moyen d'y établir le calme et de rendre aux forces actives leur liberté de manœuvre, soit sur la rive gauche, soit sur la rive droite de la Loire. Le général Gauthier avait sous la main, à Saumur et à Doué-la-Fontaine, un bataillon de gardes nationales assez présentable, plus trois cents Espagnols ; il reçut l'ordre de se porter sur Chemillé et de s'y établir. Le général Delaage, resté à Thouars, prit sous son commandement, outre le département des Deux-Sèvres, le secteur de Maine-et-Loire compris entre le Layon et la route de Nantes à Fontenay ; il devait se diriger sur Cholet avec les quatre ou cinq cents hommes dont il disposait et devait établir des postes retranchés à Beaupréau, Cholet, Châtillon, Bressuire et Tiffauges, centres d'où il lui serait facile de surveiller les paroisses. Le général Delaage se mit immédiatement en route, arriva le 1er juillet à Cholet, prit les instructions verbales de Lamarque et, poussant l'aménagement des différents postes, compléta ces petites garnisons avec les fédérés locaux. Ensuite quittant Cholet, Delaage vint s'établir à Beaupréau, y fit exécuter toutes les clauses de la pacification, sauf celle du désarmement, dont il n'osa point parler. — Pour achever l'occupation du pays, la seconde brigade de la division Travot se dirigea, dès le 30 juin, sur les Herbiers, puis sur Napoléon-Ville ; elle occupa Challans, Légé et les postes sur la mer. Quant à la première brigade de la division Travot, elle partit, le 1er juillet, pour Beaupréau, remonta jusqu'au bord de la Loire sur Saint-Florent-le-Vieil, redescendit ensuite la rive gauche du fleuve et occupa pendant plusieurs jours Le Loroux-Bottereau, « centre d'insurrec-

tion des plus actifs. » — Enfin, pour centraliser les mesures d'occupation et diriger l'ensemble, le général Travot, dont les brigades se trouvaient disloquées, reçut le commandement supérieur des pays de la rive gauche de la Loire. — Lorsque tout fut ainsi organisé, Lamarque replia vers Nantes la division Brayer et l'escadron du 13ᵉ chasseurs, prélevé sur les troupes Delaage. Le départ de Cholet se fit dans la matinée du 2 juillet; on traversa par Saint-Macaire et Tilliers la région entre Beaupréau et Clisson, « région qui n'avait pas encore vu de troupes et dans laquelle il était important d'en montrer » ; en deux étapes, furent franchis les soixante kilomètres qui séparent Cholet et Nantes, où Lamarque arrivait le 3 juillet, dans l'après-midi. Les troupes cantonnèrent au sud de Nantes, en tête de pont sur la rive gauche; Lamarque ainsi que ses généraux vinrent loger dans la ville et attendirent les événements, qui allaient se produire, soit en Bretagne et sur la rive droite du fleuve, soit à Paris avec les alliés.

Sur la rive droite de la Loire, dans la Sarthe et la Mayenne, les bandes guerroyaient toujours pour leur propre compte, sans obéir à un chef commun, et menaçaient tantôt Châteaubriant, tantôt Segré. M. d'Ambrugeac et le capitaine Tranquille tenaient campagne dans le Maine, M. de Landemont au nord d'Ancenis et sur les bords de l'Erdre.

Le chevalier d'Andigné fut un des seuls à prêter l'oreille à des propositions de paix. On se rappelle sans doute le découragement secret que trahit sa lettre à M. de Champagné après les dissidences de Falleron (1). Le 15 juin, il

(1) Voir ci-dessus, p. 169 et 170.

écrivait au général Noireau : « Monsieur, il n'a pas tenu à moi d'arrêter l'effusion du sang qui s'est répandu, puisque j'avais fait prévenir, il y a plusieurs jours, M. le général Lamarque, que je n'attaquerais pas. Depuis cette époque, deux de mes divisions ont été attaquées et ont dû se défendre; je ne puis être comptable du sang qui s'est versé inutilement dans ces deux affaires. M. le général Lamarque a fait demander depuis aux chefs Vendéens, où nos intérêts communs seraient réglés. Je me prêterai volontiers à ce qui pourra garantir le repos et la sûreté de tous; et, comme je vous crois animé du même esprit, je voudrais qu'il fût en notre pouvoir d'en être les arbitres. Mais je dois vous déclarer, en même temps, que nous n'écouterons aucune proposition, si elle ne nous est commune, et que je n'en puis recevoir aucune qui me soit personnelle. Les demandes que nous avons cru devoir faire pour la sûreté de ceux qui ont lié leur sort au nôtre sont déjà entre les mains du ministre de la police; nous attendons d'un jour à l'autre la réponse. Je désire alors que les objets de détail puissent se régler entre nous et j'oserai me flatter qu'ils seront bientôt aplanis. »

Cette lettre inspirait au général Noireau les réflexions suivantes : « Il paraît que ces messieurs ne veulent pas séparer leur cause, bien qu'ils aient particulièrement le désir de se sortir de la position difficile dans laquelle ils se sont engagés. Ils veulent, en ce moment, paraître forts en contraignant indistinctement tous les individus à marcher, sans doute pour obtenir des conditions plus favorables. Déjà ils emploient pour se soutenir et faire subsister leurs bandes l'enlèvement des grains et bestiaux, la levée des contributions; le pillage et la dévastation marcheraient à leur suite pour se conserver des bandes, si leurs propriétés n'offraient des garanties; comme ils tiennent à ces

propriétés, je doute qu'ils veuillent longtemps les compromettre. Cependant, quelques individus assez influents sont sans moyens d'existence et ne peuvent être rappelés à l'ordre par le seul besoin d'y rentrer. »

Les pourparlers continuent donc par l'intermédiaire de M. de Malartic; le chevalier d'Andigné accepte une proposition de rendez-vous qui, pourtant, semble ne pas avoir abouti. Sitôt après la lettre du général en chef Sapinaud (lettre du 24 juin), faisant connaître à Lamarque le vote intervenu à La Tessouale et acceptant la paix, M. d'Andigné fut averti par le général Bagniol, commandant le département de Maine-et-Loire.

Lamarque lui-même écrivait à M. d'Andigné : « Cholet, le 30 juin 1815. — On m'a assuré, à plusieurs reprises, que vous n'attendiez que la pacification de la rive gauche de la Loire pour faire déposer les armes à vos troupes et pour vous soumettre au gouvernement. J'ai l'honneur de vous envoyer les articles du traité que j'ai fait avec MM. les chefs vendéens, Vous verrez que vous êtes nominativement compris dans l'article 3. J'aime à croire, monsieur, que vous ne voudrez plus que notre malheureuse patrie soit ensanglantée par les mains des Français et que votre réponse sera l'adoption du traité ci-joint. »

Lamarque croyait que l'annonce de la pacification obtenue sur la rive gauche « ferait tomber les armes des mains des insurgés de la rive droite. » Il n'en fut rien ; le chevalier d'Andigné répondit par un refus catégorique d'ajouter sa signature à celle des chefs de la rive gauche. Il écrivait, le 2 juillet, au général Noireau : « Monsieur, je n'ai reçu que ce matin votre première lettre, à laquelle je vais répondre avec la franchise que vous réclamez de moi. Lorsque le ministre de la police m'a fait premièrement porter des paroles de paix et demander les condi

tions que je voulais y mettre, je lui ai adressé mes demandes, un peu différentes de celles envoyées depuis par les ministres de la guerre et de la police. Ce dernier me fit dire à cela que ces propositions seraient discutées dans une entrevue qui nous serait commune à tous et qu'on ferait droit à nos demandes. Alors j'ai cessé les hostilités dans mon canton; mais, dans le Maine et la Bretagne, il y a eu des attaques continuelles : une colonne, partie d'Angers, a massacré du côté de Cossé deux hommes armés et plusieurs qui n'avaient jamais porté les armes; les fédérés de Châteaubriant se sont portés à des excès révoltants, ont massacré des vieillards et des jeunes gens qui n'avaient jamais porté les armes, ont dévasté les propriétés de plusieurs citoyens. Ces excès méritaient d'être réprimés et je m'en occupais sérieusement, lorsque, sans préparation, sans conférence préliminaire, je reçois un traité de la Vendée revêtu de quelques signatures insignifiantes et qu'on me propose d'y adhérer, au moment où Bonaparte est renversé, où la France est livrée à un gouvernement éphémère, lorsque le roi est au moment d'entrer à Paris et d'y recouvrer ses droits. Dans l'instant où la France entière va, je n'en doute nullement, se ranger sous ses lois, oserai-je donc, monsieur, vous demander au nom de qui vous traitez? Est-ce contre le roi? contre ses fondés de pouvoir? contre les hommes armés pour lui que vous voulez vous déclarer? Dans ce cas, vous vous rendrez responsable de tous les événements et je doute que la moindre hostilité vous fût jamais pardonnée. De mon côté, vous devez sentir, monsieur, que je ne puis signer que je renonce au roi, au moment, au jour peut-être, où il fait son entrée à Paris. Ce que nous avons de mieux à faire, à mon gré, est de ne point nous battre et de nous entendre pour le bien de

notre pays ; les événements de Paris décideront bientôt de notre sort ; alors le roi vous tiendra compte de votre modération, comme il sévirait contre vous dans le cas contraire. Retirez vos cantonnements de l'intérieur, nous n'aurons plus de sujet de querelle ; mais, si vous m'envoyez de nouvelles colonnes, ce sera une hostilité à mes yeux et je me verrai obligé de les attaquer, ce que j'avais évité jusqu'à ce jour, parce que j'étais persuadé que vous ramèneriez votre gendarmerie au roi et qu'elle lui serait utile un jour. D'après cela, vous sentirez, monsieur, que je ne puis licencier mes hommmes et qu'il me faut faire des réquisitions pour leur subsistance. Du reste, il n'est point en mon pouvoir, dans le moment actuel, de signer un traité de cette nature ; pour cela, il me faudrait réunir tous les officiers principaux, les chefs de division, et cela demanderait du temps, puisqu'il me faudrait les appeler du fond du Maine et de la Bretagne, depuis Guérande jusqu'à Fougères et Vitré. — J'ai l'honneur d'être, avec une considération distinguée, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Le chevalier d'Andigné (1). » — Transmettant à Lamarque cette lettre, désavœu cruel pour les chefs de la rive gauche, le général Noireau fait observer : « M. d'Andigné se croit aujourd'hui dans une situation plus favorable que lorsqu'il écrivait, le 6 juin dernier, à M. de Champagné ; il parle avec arrogance. On ne peut plus espérer qu'il accède à la convention faite avec les chefs vendéens. Bien que je sois disposé à agir contre lui, j'attends des ordres ; il se peut que la politique et le besoin des circonstances déterminent à accéder tacitement à la suspension qu'il propose. »

(1) Aucune des lettres qui précèdent, de ou à M. d'Andigné, ne figure dans les mémoires du temps.

Dans le haut Anjou et dans le Maine, l'insurrection ne désarme donc pas, et M. d'Andigné, à la tête de douze ou quinze cents hommes, continue l'état de guerre, arrête même le sous-préfet de Segré, qui, croyant tout pacifié, se rendait à Angers.

En Bretagne, la situation ne s'éclaircissait pas davantage. L'embargo général sévit sur toute la côte, car les croisières anglaises apparaissent devant Roscoff, à l'île de Batz, dans la baie des Anguilles, aux Sept-Iles, à Ouessant; elles entretiennent l'espoir des uns, la crainte des autres. Un jour, leurs navires se pavoisent, hissent le drapeau blanc : c'est l'allégresse de Waterloo. Dans toute la presqu'île bretonne, l'agitation des deux partis opposés devient extrême : lorsqu'arrive à Rennes la dépêche annonçant l'abdication de l'Empereur (24 juin, une heure du matin), les royalistes laissent éclater leur joie, mais un service très actif de troupes régulières et de gardes nationales maintient le diapason aux limites voulues ; les autorités se montrent tellement inquiètes de savoir ce qui se passe à Paris, qu'un officier d'état-major part le jour même, en courrier extraordinaire, auprès du prince d'Eckmühl. La notification du traité pacifiant la Vendée suivit à quatre jours de distance, mais l'effet en demeura complètement dérisoire : l'ignorance où l'on reste des détails, des clauses même de cette pacification, prête trop aux conjectures. L'espoir, d'ailleurs, renaissait chez tous les royalistes, des drapeaux blancs se confectionnaient en secret; la reprise des relations routières et fluviales, l'abandon des mesures de rigueur contre les nobles, la levée des séquestres, ajoutaient encore à l'assurance antibonapartiste, consternaient quelques fonctionnaires exaltés, dont l'un ne craint pas de conseiller la mise à profit des nombreuses troupes réunies à Angers pour écraser les Chouans.

Devant cette continuation de la guerre sur les pays de la rive droite, Lamarque songe un instant à y prendre pied avec ses troupes. Finalement, néanmoins, il n'ose pas tourner le dos à la Vendée, dont l'attitude reste trop douteuse, et bientôt les événements le confirment dans son abstention. « Je ne crois pas, Monseigneur, écrivait-il, le 7 juillet, au ministre de la guerre, je ne crois pas, d'après les circonstances actuelles, et surtout après la capitulation de Paris que Votre Altesse m'a fait connaître, devoir m'éloigner de la Loire pour m'enfoncer dans la Bretagne. Toute démarche, dans ce moment-ci, est si délicate et peut amener de tels résultats que je crois devoir attendre un ordre positif du gouvernement. » Lamarque se contenta donc de conseiller au général Tarayre, qui fait à Rennes l'intérim du général Bigarré blessé, de ne pas disséminer ses troupes, de se tenir prêt à toute éventualité, de conclure même une trêve avec les Chouans, afin de rendre quelques bataillons disponibles contre l'ennemi extérieur. Sans cacher sa tristesse de voir encore une fois la France envahie par les alliés, Lamarque, imitant l'exemple du prince d'Eckmühl, ne voulait pas perdre courage : « Les événements sont affreux, disait-il ; mais la patrie et la liberté ne périront pas. »

CHAPITRE XVII

JOURS D'INCERTITUDE

Paris et le gouvernement provisoire formé après l'abdication ne donnent à la pacification vendéenne qu'une attention secondaire. — Les troubles continuent dans le Marais; échange de correspondance à ce sujet entre le général Lamarque et M. de Sapinaud (2 au 8 juillet). — Devant les bruits qui circulent en Vendée sur l'intention des alliés de démembrer la France, MM. de Sapinaud et de La Rochejaquelein font savoir au général Lamarque qu'ils se réuniraient à lui pour combattre l'étranger. — Protestation de M. de Saint-Hubert et de divers autres officiers vendéens contre cette action commune. — Une lettre du maréchal Davout confirme les intentions menaçantes des alliés (8 juillet); nouvelle attitude de M. de Sapinaud; nobles sentiments du chevalier d'Andigné.

Les dernières lettres du général Lamarque n'avaient plus trouvé le prince d'Eckmühl au ministère de la guerre, bien qu'il en eût conservé le portefeuille. Depuis le 23 juin, une commission de cinq membres, Fouché, Carnot, général Grenier, de Caulaincourt, Quinette, représentait le pouvoir exécutif; le maréchal Davout ajoutait à ses fonctions de ministre celles, bien autrement redoutables encore dans un pareil moment, de gouverneur de Paris et commandant en chef des troupes qui s'y ralliaient de toutes parts. Davout avait établi son quartier général à la Villette et délégué l'expédition courante des affaires de son département au conseiller d'État, secrétaire général, baron Marchant.

C'est le 1er juillet, deux jours avant la capitulation de Paris, que la commission exécutive reçut avis de la pacification vendéenne. Le texte du traité fut immédiatement inséré au *Moniteur;* les vendeurs de journaux crièrent à tous les carrefours « la grande soumission des chefs vendéens; » mais cette nouvelle se perdit dans « le tumulte de Waterloo » (1), dans le bruit du canon prussien qui grondait à travers la plaine Saint-Denis.

Parmi l'épouvantable désarroi physique et moral où, durant ces sombres journées, semblait agoniser la France, Lamarque ne reçut de Paris aucune instruction. Il attendait, avec quelle impatience! la suite des événements; chaque jour augmentait son angoisse, puisque chaque jour semblait ajouter une nouvelle chance à la cause des Bourbons. Quant aux chefs vendéens, enhardis par les circonstances elles-mêmes, ils commençaient à entrevoir le prochain accomplissement de leur rêve, se regardaient comme mandataires du roi sur leur portion de territoire, y donnaient des ordres et, quoique signataires de la pacification, continuaient à s'intituler généraux des armés vendéennes.

Sous les cendres mal éteintes par le traité de Cholet, l'incendie couvait donc toujours. MM. de Saint-Hubert, Dulandreau et nombre d'officiers du corps Suzannet parcouraient le Marais, y empêchaient toute remise d'armes, cherchaient même à provoquer un nouveau débarquement de munitions anglaises, si bien que, dans une escarmouche contre les douaniers, le chevalier de La Barre avait été tué. Lamarque donna l'ordre au général Travot de faire marcher la brigade primitivement envoyée à Napoléon-Ville,

(1) *Histoire des campagnes de* 1814 *et* 1815, par Alphonse de Beauchamp, t. IV, liv. XXX, p. 459. — *Histoire des deux Restaurations*, par Achille de Vaulabelle, t. III, chap. Ier, p. 11.

de détruire tout rassemblement et de reprendre les opérations de désarmement des Maréchains.

Contre toute intervention dans le Marais, M. de Sapinaud protesta vivement ; il en écrivit, le 2 juillet, au général Lamarque d'un ton où pointe déjà quelque raideur et demanda la mise en liberté de M. Lelasseux qui, aux environs de Cholet, avait tiré sur Lamarque (1). Celui-ci

(1) Voir ci-dessus, p. 234, 246 (note 1) et 255 (note 3), l'épisode Lelasseux. — « Le 2 juillet. — Monsieur le général, je viens d'être informé que, contrairement aux articles de la pacification, des troupes à vos ordres avaient sommé le Marais de livrer ses armes, ce qui a révolté nos soldats et occasionné plusieurs engagements. Le seul désir d'arrêter l'effusion du sang français m'a porté à signer le traité proposé. Si je n'avais pas connu les événements des frontières et que je n'eusse pas eu la certitude du renversement de Bonaparte et du retour du roi, je n'aurais accepté aucune de vos propositions et nous eussions continué la guerre ; mais, dans l'état où se trouvaient les choses lors du traité, j'ai pensé que, pour sauver notre pays des désastres qui sont les suites nécessaires des guerres de parti, je pouvais, sans compromettre l'honneur de l'armée du roi, accepter vos propositions; puis, comme je vous le disais par ma lettre du 26, la guerre était sans but. Je me réfère au contenu de cette lettre et je vous prie, Monsieur le général, de ne pas laisser les troupes pénétrer dans un pays dont les habitants sont extrêmement chatouilleux sur l'article de la cocarde et du drapeau tricolore. Je ne vous dissimule pas que, contre ma volonté, vos troupes pourraient recevoir quelques coups de fusil par quelques-uns de nos soldats isolés, qu'il est difficile de contenir. En accédant à ce que je vous demande vous acquerrez des droits à la reconnaissance des amis de l'ordre et de la paix, et à la mienne. — Je viens d'apprendre que M. le chevalier de La Barre, un de nos officiers, a été impitoyablement massacré par des préposés aux douanes, sur la route de Machecoul à La Garnache. Si pareille chose se renouvelait, ce serait le moyen certain de révolter à nouveau le pays. Je vous prie, Monsieur le général, d'arrêter de pareils excès ; nous avons constamment agi avec la plus grande générosité envers les prisonniers que nous avons faits. — Agréez, Monsieur le général, l'assurance de ma parfaite considération. Le général en chef, DE SAPINAUD. — Je vous prie de mettre en liberté M. Lelasseux. On vous a fait sur son compte un rapport qui n'est pas exact. D'ailleurs, il n'y avait ni pacification, ni suspension d'armes, lorsqu'il a tiré et, dans ce cas, il a fait son devoir. Quant à l'arme qui, dites-vous, n'est pas de guerre, ce n'est pas une raison pour le

répondit à M. de Sapinaud, et, maintenant son droit à faire cesser les troubles du Marais, exprima ses regrets de la mort du chevalier de La Barre et fit mettre en liberté M. Lelasseux (1). Enfin, pour essayer de ramener à l'apaisement complet les esprits vendéens, M. de Sapinaud finit par rompre le long silence qu'il gardait depuis dix jours vis-à-vis de ses anciens soldats, et dans une proclamation du 7 juillet aux habitants de la Vendée leur développa les motifs de cette paix, invitant tout le monde au calme.

Des deux côtés cependant les esprits demeuraient fort surexcités ; le silence du gouvernement provisoire, l'attente inquiète de l'avenir ajoutaient encore à l'énervement, surtout dans les villes, et, comme il arrive chaque fois qu'une

ranger dans la classe des assassins. Beaucoup de nos soldats étaient armés de fusils de chasse, etc... Je vous réitère, Monsieur le général, l'assurance de ma parfaite considération. Le général en chef, DE SAPINAUD. » (Cette lettre n'est reproduite par aucun mémoire du temps.)

(1) « Au général Sapinaud. — Nantes, le 4 juillet 1815. — Le général Delaage m'envoie votre lettre du 2 juillet On vous a mal informé relativement aux troubles qui ont lieu dans le Marais. — Plusieurs sous-chefs, parmi lesquels M de Saint-Hubert, ont fait une protestation dont j'ai l'honneur de vous envoyer un exemplaire, protestation outrageante pour les chefs, dont il méconnaissait l'autorité. Ces messieurs ont fait quelques rassemblements d'hommes égarés et cherchent à recevoir un nouveau débarquement d'armes et de munitions que je ne puis et ne dois permettre sous aucun rapport ; ils soulèvent, par contrainte, les habitants du Marais et c'est plutôt pour marcher au secours de ces malheureux habitants que pour chercher à combattre des ennemis qu'une partie de mes troupes est en marche. Elles ont l'ordre formel de ne pas attaquer et de ne répondre même au feu qu'après avoir engagé à se soumettre à une pacification faite par vous et si nécessaire à ce malheureux pays. — Je donne l'ordre qu'on arrête les préposés des douanes qui ont tué le chevalier de La Barre. Ils passeront à une commission militaire et seront fusillés. C'est un malheur irréparable. Je pourrais me plaindre, de mon côté, de ce que plusieurs soldats ont été tués sur le chemin de Beaupréau à Cholet ; de ce que, hier encore, un chasseur a été assassiné aux portes de Vertou ; mais je sais que ces attentats, suites inévitables des guerres civiles, sont aussi contraires à vos ordres qu'éloignés de vos principes. »

grande catastrophe militaire s'accompagne de convulsions politiques, les rumeurs les plus alarmantes couraient de proche en proche, trouvaient créance, non seulement parmi la foule, mais auprès de ceux qui dirigeaient l'opinion locale. Par toute la Vendée, ainsi d'ailleurs que par toute la France, s'accréditait une sinistre nouvelle : les alliés, débarrassés de Napoléon, maîtres de Paris, ne se contenteraient pas de ce résultat ; ils voulaient mieux, et cette France, qui les avait fait trembler durant quinze ans, allait être partagée entre eux. Ces bruits, qu'un avenir prochain devait confirmer de si douloureuse manière, ni Lamarque, ni la majorité des chefs royalistes sur les deux rive de la Loire ne les rejetaient comme absurdes ; le maréchal Davout lui-même, on le verra tout à l'heure, s'en faisait l'écho. Ici MM. de Sapinaud et de La Rochejaquelein eurent un mouvement de patriotique indignation; la lettre suivante du général Delaage à Lamarque en donne une preuve assez nette : « Cholet, 3 juillet 1815. — Mon général, j'ai l'honneur de vous rendre compte que MM. de Sapinaud et de La Rochejaquelein ont député près de vous, à Cholet (où ils vous croyaient encore), MM. Duchesne et Dupérat, chargés de vous porter le vœu unanime de tous les chefs vendéens de se réunir à vos troupes, sous vos ordres, pour combattre, comme Français, toutes tentatives des puissances étrangères qui auraient pour but le démembrement de la France. Le maréchal de camp, Delaage. — Dupérat et Duchesne. »

« MM. Dupérat et Duchesne, répondit Lamarque à M. de Sapinaud, ont fait au général Delaage, de votre part et de celle de M. de La Rochejaquelein, une déclaration qui vous honore trop pour que je ne la fasse pas connaître à la France entière. Elle reconnaîtra que ceux qui se sont battus pour des opinions diverses n'en con-

servent pas moins un cœur tout français. Oui! nous marcherons ensemble contre l'ennemi qui voudrait faire éprouver à notre Patrie le sort de la Pologne! » Lamarque fit imprimer la lettre du général Delaage et, par les préfets et les divers généraux, des exemplaires en furent répandus dans le public. Davout également, quelques jours plus tard, en donnait connaissance à l'armée qui, battue à Waterloo, se retirait derrière la Loire.

Tous les chefs vendéens ne suivirent pas cependant cet exemple. Le chevalier de Saint-Hubert et le comte de Mornac, son chef d'état-major, signèrent à Maisdon, le 19 juillet, au nom de tous les officiers et soldats du deuxième et du troisième corps (centre et Marais), une déclaration « solennelle et unanime contre les calomnies affichées et insérées dans les divers journaux et proclamations, sur leurs dispositions à l'égard des puissances alliées ; » ils se défendent « de vouloir réunir leurs armées sans tache aux phalanges rebelles et parjures, déclarant unanimement que c'est une calomnie infâme d'avoir osé dire que tous les chefs vendéens offraient de marcher de front avec les traîtres qui ont voulu renverser le trône de Saint-Louis, contre les puissances amies et généreuses qui viennent, avec tant de magnanimité, prêter leurs bras pour le rétablir. Si quelques gens, égarés ou séduits, avaient pu se laisser surprendre à ce point inconcevable, nous ne devrions plus les compter dans nos rangs et nous les désavouerions entièrement (1). »

Lamarque avait immédiatement fait connaître au prince d'Eckmühl la proposition apportée à Cholet aux noms de

(1) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 317 à 319. — *Causes secrètes de la non-jonction de l'ouest avec le midi, de la retraite du duc de Bourbon*, etc., par R. P. Vittery de Nagonne, in-8°. Paris, 1816.

MM. de Sapinaud et de La Rochejaquelein. En même temps, il écrivait à M. de Sapinaud : « Dans une lettre particulière, le prince d'Eckmühl me dit que les ennemis ont le projet de démembrer la France, que l'insolence des Prussiens est insoutenable, qu'ils pillent tout dans les campagnes, qu'ils commettent les plus grands excès dans la capitale même. *Si cela continue*, ajoute le prince, *il sera du devoir de tout Français d'en tirer vengeance.* Dans ces circonstances, je me décide à réunir l'armée pour marcher où le service du roi me commandera. Je vous laisse la police de tous les pays qui ont été insurgés et je mets sous votre garantie le maintien de la tranquillité publique et la sûreté de tous les concitoyens. Vous sentirez que lorsque tout se rallie au gouvernement pour sauver la France des mains de l'étranger, il faut oublier toutes les opinions, tous les partis et ne songer qu'à être Français. — Le mouvement que vous avez imprimé, monsieur, par votre lettre, vous fera le plus grand honneur ainsi qu'à M. de La Rochejaquelein. Je désirerais bien avoir une entrevue avec vous deux, pour concerter nos moyens dans le cas où nous serions obligés de combattre pour soutenir les droits du roi et l'indépendance nationale. Je serai sous deux jours à Angers; pourriez-vous venir aux Ponts-de-Cé, ou vous en rapprocher? Je crois que nos conférences seraient utiles à notre pays. — Je n'ai pas besoin de vous dire que, plein de confiance dans votre loyauté, je ne laisse aucune garnison dans les pays qui ont été insurgés. Je garde seulement Saint-Gilles, comme point d'observation. — J'ai le droit d'exiger de vous que les hommes que vous croyez devoir employer pour la police ne dépassent d'aucun côté les limites des pays qui reconnaissent votre autorité et que vous ne permettiez sous aucun prétexte aucun débarquement d'hommes ni de choses, ni aucune com-

munication avec les étrangers, car l'expérience vous prouvera, monsieur, que *tous les étrangers sont ennemis de la France* (1). »

Sans doute, depuis son offre d'action commune contre l'étranger, offre portée à Cholet, le 3 juillet, par MM. Dupérat et Duchesne, le général en chef de Sapinaud avait réfléchi, car le baron Canuel lui prête une réponse, de forme discourtoise, d'allure presque brutale et bien différente des premières lettres (2). Il est consolant de mettre en parallèle ce qu'écrivait le chevalier d'Andigné, dans des circonstances absolument identiques et pour le même objet : « Monsieur le général, Si je pouvais jouir d'un changement qui doit coûter du sang et des larmes à la France, ce serait certainement dans ce moment. Mais je connais trop les étrangers et les malheurs attachés aux troubles, pour n'avoir pas été pénétré vivement, au moment même où je me suis armé pour soutenir les droits de mon souverain légitime. Ma manière d'agir est, j'imagine, assez connue pour qu'aucun habitant n'ait à redouter de réaction de ma part ; cependant, je vous observerai que, pour pouvoir répondre des événements, il me faut avoir la confiance de tous, ou que du moins il ne faut laisser qu'un parti en armes et qu'il n'en reste pas deux, toujours prêts à se choquer. Les hommes armés dans les campagnes sont sous mes ordres et je réponds de les contenir.

(1) Le baron Canuel (*Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, p. 322, note 1) regrette de ne pouvoir mettre cette lettre sous les yeux du lecteur, s'en étant dessaisi pour les archives du ministère.

(2) *Mémoires sur la guerre de Vendée en* 1815, par le baron Canuel, p. 322 à 326. — Cette lettre ne figure point dans les papiers du général Lamarque. S'il la reçut jamais, ce ne fut qu'avec un retard assez singulier, puisqu'il écrit, le 17 juillet, d'Angers à M. de Sapinaud : « J'ai l'honneur de vous adresser un extrait d'une lettre que je viens de recevoir de S. A. le prince d'Eckmühl. J'avais déjà eu l'honneur de vous écrire pour le même objet, mais il faut que ma lettre se soit égarée. »

Mais il existe dans les villes, dans les petites villes principalement, des hommes auxquels il est dangereux de laisser les armes à la main. Pour prévenir tout sujet de rixe, je vous prie de vouloir bien donner l'ordre de faire rentrer, pour le premier instant, toutes les gendarmeries dans les chefs-lieux des départements, de faire déposer aux municipalités les armes de tout ce qui n'est pas à la solde du gouvernement et d'en rendre les maires responsables dans les grandes villes, de ne laisser sur pied que les gardes urbaines et de désarmer les autres gardes nationales. Les administrateurs du roi vont reprendre leurs places; dès lors, les impôts rentreront sous les ordres des préfets et je deviendrais coupable si j'y mettais le moindre obstacle; il en est ainsi de la circulation des courriers que je n'ai plus aucune raison pour empêcher. — Ce n'est que par l'union intime des villes et des campagnes que nous pouvons attendre le salut de ces pays. Si nous nous montrons forts et unis, les étrangers n'auront aucun prétexte pour venir chez nous, mais il faut leur présenter nécessairement un grand ensemble. La ville de Laval donne un bel exemple à cet égard. Elle m'a appelé avec confiance, j'y serai demain matin et j'espère bientôt mettre tout le monde d'accord dans ce département. Qu'Angers, Nantes, Le Mans en fassent autant et les étrangers laisseront nos provinces très en repos. Je vous observerai du reste, Monsieur le général, que, si les ravages des ennemis forçaient tous les Français à s'armer contre eux, ces provinces pourraient aider l'armée d'une manière puissante; mais, pour mettre mes troupes en état de tenir la campagne, il faudrait des moyens en argent, armes et habillements, sans lesquels je ne pourrais m'engager d'en tirer un grand parti. — Ce 15 juillet 1815. »

Ainsi donc jusqu'à la fin, jusqu'au dernier jour, les chefs royalistes, sur l'une ou sur l'autre rive de la Loire, ne purent parvenir à s'accorder en rien, à voir les choses sous le même angle.

CHAPITRE XVIII

LA COCARDE BLANCHE

Le prince d'Eckmühl est nommé au commandement de l'armée réunie derrière la Loire; les troupes du général Lamarque passent sous ses ordres et doivent aller s'établir entre Saumur et Tours. — Lamarque évacue la Vendée; état d'esprit où il laisse le pays. — La désertion commence à sévir dans la division Brayer. — Avant de quitter Paris, le général Davout a chargé trois commissaires, Kellermann, Gérard, Haxo, de traiter au nom de l'armée avec le nouveau gouvernement; détail de ces négociations. — Leur échec complet : le maréchal est contraint d'accepter la cocarde blanche et de consentir à une soumission pure et simple, sans conditions. — Lamarque envoie son adhésion au gouvernement royal et transmet à ses généraux l'ordre du jour du prince d'Eckmühl. — La désertion et les désordres continuent dans la division Brayer. — Le 24 juillet, Lamarque prescrit aux divisions Brayer et Travot d'arborer la cocarde blanche. Ce retard, ainsi que le perte en cours d'envoi de son acte de soumission personnelle, servent de grief contre lui.

Le 29 juin au soir, l'Empereur déchu quittait la Malmaison, arrivait le 3 juillet à Rochefort et s'embarquait douze jours plus tard sur le *Bellérophon*.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet, Paris avait capitulé; dès le 5, l'armée de Waterloo prenait le chemin vers la Loire, et, le 8, les Tuileries voyaient rentrer le Roi.

Davout, après avoir résilié ses fonctions de ministre, recevait le commandement en chef de l'armée de la Loire, dernière armée de la France; il s'était mis à la tête de ces régiments qui, grondants d'irritation, de honte et de

misère quittaient Paris et commençaient leur retraite sur Orléans. Durant cette marche de six jours, le prince d'Eckmühl sut se faire entendre des officiers ainsi que des soldats; avec la discipline, un peu de calme revint parmi ces troupes, encore passionnées pour leur Empereur, plus que jamais fanatiques de la cocarde tricolore.

Dans l'armée de la Loire, le gouvernement de Fouché amalgamait les trois corps isolés des généraux Clausel, Decaen et Lamarque. Les forces qui venaient de combattre en Vendée passaient donc sous le commandement du prince d'Eckmühl et recevaient l'ordre de se joindre à lui. Le maréchal en avisait Lamarque (8 et 11 juillet), ajoutant : « Pour rendre plus forte l'armée que je commande, il faut vous rapprocher de nous. Établissez tout votre corps d'armée entre Tours et Saumur. Laissez à Nantes ce qui est nécessaire pour y maintenir la tranquillité. Un grand moyen sera de bien éclairer les habitants de toutes les opinions sur la situation des choses. Je désirerais que vous conférassiez avec MM. de La Rochejaquelein, Sapinaud et autres chefs qui ont dernièrement montré un assez bon esprit; ils le montreront encore d'autant mieux qu'ils auront la certitude que nous marchons tous sous les mêmes drapeaux, ceux du roi et de la patrie. Demandez-leur leur parole d'honneur qu'ils emploieront toute leur influence à maintenir la tranquillité, non seulement dans leur pays, mais dans les environs, en empêchant toute réaction. On ne peut se dissimuler qu'il y a de très grands projets de démembrer notre malheureuse patrie, et ce n'est que par notre union et notre réunion franche au gouvernement que nous pouvons éviter ce grand malheur. Si MM. de La Rochejaquelein et Sapinaud le peuvent, engagez-les à venir me trouver. Nos conférences seront

tout à fait dans l'intérêt du Souverain et de la Patrie (1). »

Lamarque répondait au prince d'Eckmühl : « La lettre de Votre Altesse du 11 me parvient dans le moment. Je vais réunir mes troupes que j'ai réussi à tenir jusqu'à présent sous les drapeaux et je marcherai vers Tours, annonçant que *le roi s'est réuni à nous pour empêcher que la France ne soit partagée.* Je donne l'ordre aux généraux Bigarré et Tarayre de communiquer l'état des choses aux chefs des Chouans, de leur prescrire de maintenir la tranquillité dans leurs cantons. Ces généraux mettront des garnisons dans les ports et places fortes, et réuniront ce qui leur restera dans un point central d'où ils pourront agir et concourir au plan général. J'ai écrit aux généraux vendéens et je leur propose une entrevue où nous réglerons ensemble les moyens d'utiliser leurs masses, si jamais nous en étions réduits à combattre pour l'indépendance nationale. »

En prévision des événements, Lamarque avait, dès le 8 juillet, suspendu tout mouvement et rappelé ses détachements de cavalerie. Sitôt qu'il reçut les instructions du maréchal, il garnissait le château de Nantes, remplaçait à Napoléon-Ville la première brigade Travot par des gardes nationales, préparait les fonds nécessaires, concentrait sur Saumur les colonnes Delaage et Gauthier, éparpillées entre Beaupréau, Tiffauges, Chemillé, Châtillon et Bressuire, mettait enfin son avant-garde, la première brigade de la division Brayer, en route vers Angers. Lui-même quittait Nantes le 14 juillet, regretté par tous ceux que n'aveuglaient pas les passions politiques.

Il laissait la Vendée extérieurement assez tranquille; mais, en réalité, sous le calme apparent, bouillonnait

(1) A la fin du chapitre précédent (p. 300), on a vu comment les chefs vendéens avaient évité toute entrevue avec Lamarque.

une effervescence extrême. Les deux partis y restaient en présence, armés tous les deux; les bleus, qui disposaient des gardes nationales et des fédérés attendaient encore Napoléon II, interrogeaient anxieusement l'avenir prochain; les blancs, maîtres des campagnes, frémissants d'impatience mal contenue, reformaient déjà quelques bandes et se laissaient parfois aller à des excès. Comme l'écrivait Lamarque au ministre de la guerre : « Une étincelle pouvait occasionner d'irréparables malheurs. »

Echelonnées à un jour de marche l'une de l'autre, les quatre brigades Lamarque commencèrent à atteindre Angers le 16 juillet.

Les divisions Brayer et Travot, qui venaient de combattre et de vaincre, se montraient plus étourdies, plus démoralisées par la chute de l'Empereur que si plusieurs défaites s'étaient abattues sur elles. La division Travot, formée d'éléments solides, vigoureusement conduite, gardait sa cohésion et sa discipline; mais, dans la division Brayer, les voltigeurs et tirailleurs de la jeune garde, entraînés souvent par leurs propres officiers, désertaient, non pas isolément, mais en bandes considérables. Un ordre du jour de Lamarque essaya d'enrayer le mal, sans y parvenir d'ailleurs; paroles, flatteries, menaces, exécutions sanglantes, tout fut inutile : la désertion, comme on verra bientôt, continua lamentable.

Tandis que le général Lamarque remontait ainsi la Loire, au milieu de ses bataillons surexcités, prêts à tous les désordres, le maréchal Davout établissait son quartier-général au château de la Source, puis au faubourg Saint-

Marceau, près d'Orléans. En quittant Paris, il y avait laissé trois officiers généraux, Kellermann, Haxo, Gérard, dont la lettre suivante du maréchal à Lamarque définit le rôle : « Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, je n'ai rien négligé pour concilier les intérêts de l'armée et ceux de la patrie, et j'ai cru devoir, pour remplir les obligations qui m'étaient imposées, donner à des généraux, revêtus de la confiance des troupes, l'honorable mission de traiter à Paris des intérêts communs. MM. les lieutenants-généraux Gérard, Kellermann et Haxo sont chargés de cette importante négociation. J'aurai l'honneur de vous tenir au courant de ce qui aura été fait par ces commissaires. Leurs noms sont pour toute l'armée la garantie que leur conduite sera dirigée par l'honneur et l'amour de la patrie. — La convention s'exécute de part et d'autre avec exactitude. Je crois inutile, Monsieur le général, de vous faire observer que notre force et le salut de l'armée dépendent de notre union et que tout arrangement particulier serait d'ailleurs honteux, désavantageux pour tous et préjudiciable aux intérêts de la France. »

Trois jours plus tard, le maréchal ajoutait : « Je suppose que demain tout sera réglé, c'est-à-dire que nous serons franchement ralliés au gouvernement et le gouvernement à nous ; et, dans mon âme et conscience, je pense qu'il n'y a pas d'autre moyen de salut pour notre malheureuse patrie. »

Enfin le prince d'Eckmühl, ce même jour, 11 juillet, adressait à tous ses généraux la lettre circulaire suivante : « Orléans, le 11 juillet 1815. — Monsieur, l'armée, en quittant Paris et se retirant derrière la Loire, aux termes de la convention du 3 juillet, avait laissé auprès du gouvernement provisoire des commissaires chargés de lui demander des instructions, dans l'hypothèse où un nou-

veau gouvernement s'établirait. Ces commissaires, en rendant compte à l'armée des derniers événements de la capitale et de l'entrée du roi, m'ont fait part des ouvertures qui leur avaient été faites pour engager l'armée à reconnaître que son union au système de gouvernement peut seule empêcher la dissolution de l'État. — Les commissaires, dans leurs communications, donnent l'assurance que, sous un gouvernement constitutionnel, aucune réaction ne sera à craindre ; que les passions seront neutralisées ; que le ministère sera UN, responsable ; que les hommes et les principes seront respectés ; que les destitutions arbitraires n'auront lieu ni dans l'armée, ni dans les autres états de la société, et qu'enfin l'armée *sera traitée conformément à son honneur :* ce sont les propres termes transmis par les commissaires. Pour gage et pour preuve de ce qu'ils avancent, ils donnent comme certain que le maréchal Saint-Cyr est nommé ministre de la guerre ; que le duc d'Otrante est ministre de la police et qu'il n'accepte qu'avec l'assurance que le gouvernement marchera dans un esprit de modération et de sagesse, dont lui-même a toujours donné l'exemple. — Les sentiments de l'armée sont bien connus : elle a combattu vingt-cinq ans toujours pour la France, souvent pour des opinions contestées : le seul prix qu'elle demande du sang qu'elle a versé, c'est qu'aucun citoyen ne puisse être poursuivi pour aucune de ces opinions dans lesquelles il a pu être de bonne foi. A ces conditions, l'intérêt national doit réunir franchement l'armée au roi. Cet intérêt exige des sacrifices ; ils doivent être faits de bonne grâce, avec une énergie modeste ; l'armée subsistante, l'armée unie et ensemble deviendra, si nos malheurs s'aggravent, le centre et le point de ralliement de tous les Français et des royalistes même les plus exagérés. Tous ne tarderont pas à sentir que l'union et

l'oubli de tous les dissentiments pourront seuls opérer le salut de la France, qui devient impossible si l'hésitation, les dissidences d'opinion, les considérations particulières amènent la dissolution de l'armée, soit par elle-même, soit par la force étrangère. — Unissons-nous donc, serrons-nous, ne nous séparons jamais : les Vendéens nous donnent un touchant exemple, ils nous ont écrit pour nous offrir de déposer tout ressentiment et de s'unir à nous dans la vue patriotique de prévenir tous déchirements, tous démembrements de la Patrie. Soyons Français : ce fut toujours, vous le savez, ce sentiment qui domina exclusivement dans mon âme, il ne me quittera qu'au dernier soupir. A ce titre, je vous demande votre confiance : je suis sûr de la mériter et de l'obtenir. — Le maréchal, commandant en chef, prince d'Eckmühl. »

En réponse aux conseils d'union, Lamarque invitait ses généraux et s'engageait lui-même à s'en remettre entièrement au prince d'Eckmühl. « Fidèle à mon devoir, lui disait-il, je vous obéirai et j'emploierai tous les moyens pour ramener l'armée. La chose eût été facile en lui laissant les couleurs nationales et je ne conçois pas, quand il s'agit de sauver la France et son antique territoire, qu'on l'expose aux déchirements intérieurs pour des signes qui devraient être indifférents à l'autorité. Votre Altesse sentira que ce changement est plus difficile dans une armée qui se bat depuis deux mois avec des ennemis qui portent cette cocarde. — Monseigneur, j'aime la France avant tout, je mourrais pour elle; mais la liberté m'est chère, et nos ennemis tromperont encore le roi. N'importe! quand il s'agit de si grands intérêts, il vaut mieux être victime et il ne faut pas penser à soi, mais à la Patrie. »

La question de la cocarde et les termes par lesquels l'armée de la Loire ferait au roi sa soumission étaient,

en effet, les deux points que devaient débattre les délégués du maréchal. Voici deux lettres qui feront connaître, et les détails de ces négociations, et l'accueil rencontré auprès des personnages royalistes :

« Paris, 12 juillet 1815, à 11 heures du soir. — Monsieur le maréchal, nos affaires ne sont pas plus avancées aujourd'hui qu'hier ; on nous remet d'un jour à l'autre et l'on trouve de grandes difficultés à faire ce que nous demandons. Nous avons appris hier, et aujourd'hui il s'est confirmé, que le général Milhaud a envoyé une soumission pure et simple pour son corps de cavalerie, signée des généraux et colonels. Je crains que cela ne fasse croire au ministère que chaque corps d'armée en fera de même isolément et que ce ne soit là la véritable raison pour laquelle on nous remet continuellement au lendemain. Le duc d'Otrante a dû faire ce soir une nouvelle démarche près du prince de Talleyrand, et demain on nous promet de nous aboucher avec M. de Richelieu. Nous avons demandé nos passeports pour revenir à l'armée, ne pouvant rien terminer. On nous les promet et on ne nous les donne pas ; il faudra d'ailleurs qu'ils soient signés des Prussiens, ce qui ne sera pas sans difficultés. Nous vous avons expédié hier une lettre par un particulier, mais nous sommes loin de pouvoir demander plus que nous n'avons fait ; dans l'état des choses, il faut préparer l'armée à se soumettre au roi et à prendre la cocarde. C'est le seul moyen de salut pour l'État. M. de Talleyrand, neveu du prince et préfet d'Orléans, se charge de vous faire tenir la présente. — Vous devez savoir que les Russes et Autrichiens marchent contre vous, ne se regardant pas liés par l'armistice de Paris. Nous avons engagé MM. Corbineau, Grundler, etc., commissaires, à faire auprès des empereurs les démarches nécessaires

pour que l'armistice fût reconnu de tout le monde. — Les lieutenants-généraux, commissaires de l'armée, comte GÉRARD, comte VALMY, HAXO. »

« Paris, le 13 juillet 1815, à deux heures. — Nous vous instruisions dans nos dernières dépêches que nous avions complètement échoué et que le ministère ne voulait recevoir de l'armée qu'une soumission pure et simple au roi, conçue à peu près comme l'adresse dont nous vous avons envoyé copie et qui a paru bien, malgré la dernière phrase. — Le ministre (1) a mis dans toute cette affaire une espèce de raideur et d'indifférence qui nous a engagés à demander des passeports pour aller vous rejoindre. On nous les avait promis pour aujourd'hui, mais peut-être ne les aurons-nous pas. En attendant, nous lisons dans les journaux que tous les régiments de cuirassiers et la garde impériale ont fait leur soumission. Nous ne le croyons pas, quoiqu'il soit certain qu'on a vu des colonels retournant à l'armée avec des passeports prussiens. — Nous avons ce matin tout communiqué au ministre de la guerre, en y ajoutant tout ce que notre patriotisme pouvait nous suggérer pour amener à une conciliation ou au moins à des promesses verbales. — « Je vous ai dit vingt fois, nous a-t-il « répondu, et je vous répète pour la vingt et unième qu'il « m'est défendu de recevoir de l'armée autre chose qu'une « soumission pure et simple. Comptez d'ailleurs que le roi « fera plus que vous ne désirez. » Nous avons frappé à d'autres portes et nous n'avons reçu que des réponses semblables : partout on nous dit que notre résistance favorisait les projets des alliés et qu'une soumission conditionnelle ne suffirait pas pour les arrêter ; qu'elle ne serait considérée par eux que comme une ruse et l'indice du projet de recom-

(1) Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre depuis le 7 juillet.

mencer après leur départ et que cela ne suspendrait pas leurs opérations hostiles contre l'armée. Voilà ce que disent les ministres des affaires étrangères, des finances, de la guerre, le préfet de police, etc. Peut-être cela est-il vrai en partie ; peut-être le ministère, trompé par la soumission du général Milhaud, croit-il que les autres corps vont suivre son exemple ; peut-être aussi il y a-t-il des gens à qui l'idée de détruire l'armée ne déplairait pas ou qui, du moins, ne craignent pas de s'y risquer pour la recevoir sans conditions et en faire ensuite ce qu'ils voudront. — Dans cet état de choses, ne pouvant plus négocier, nous vous engageons, Monsieur le maréchal, à réfléchir avec les chefs de l'armée sur la situation de la France, sur les projets des alliés, sur leurs actions qui ne sont pas d'accord avec leurs déclarations antérieures, et à voir s'il ne serait pas possible d'amener l'armée à une soumission pure et simple, seul parti qui reste, à notre avis, pour rallier les Français. — Voilà notre opinion qui ne doit, au reste, influer sur la vôtre qu'à cause de la connaissance plus exacte de l'état des affaires, que notre séjour ici et les communications que nous avons eues nous donnent. — Si vous prenez ce parti, vous pourrez nous envoyer l'adresse de soumission dans le genre de celle que nous vous avons communiquée, signée de vous et du plus grand nombre possible de généraux et d'officiers. Nous la remettrons au ministre, qui nous promet d'ailleurs qu'on n'aura qu'à se louer de la bonté du roi. — Nous ne partirons pas sans une réponse de Votre Excellence à cette lettre. — Nous avons l'honneur etc... Les lieutenants-généraux, comte Gérard, comte Valmy, Haxo (1). »

(1) Ces deux lettres sont reproduites ici, non d'après les minutes, mais d'après les copies envoyées au général Lamarque par le prince d'Eckmühl et certifiées conformes par lui.

Comme le maréchal avait donné pleins pouvoirs à ses trois mandataires et qu'une résistance prolongée davantage pouvait servir aux alliés de prétexte à d'aggravantes déterminations, Kellermann, Gérard et Haxo rédigèrent, à Paris même, pour l'armée de la Loire, l'adresse de soumission au roi. Ils s'exprimaient ainsi : « Sire, l'armée aux ordres du prince d'Eckmühl, pénétrée des maux de la patrie et désirant, autant qu'il dépend d'elle, en arrêter le cours, nous a députés vers Votre Majesté, pour lui exprimer le désir qu'elle a de se rallier sincèrement à elle et de lui ramener, par son exemple, ceux de ses sujets que les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous sommes trouvés en ont éloignés. — Pleine de confiance dans la générosité de Votre Majesté, l'armée se flatte, Sire, que vous accueillerez avec bonté sa soumission et que, jetant un voile sur ce qui s'est passé, vous ne voudrez fermer votre cœur à aucun de vos enfants. »

En même temps, les trois commissaires adressaient au maréchal Davout la lettre suivante : « Paris, le 14 juillet. — Monsieur le maréchal, nous avons reçu votre lettre d'hier. D'après la connaissance que nous avons de l'état des choses et d'après votre autorisation, nous avons fait de suite au roi l'adresse dont nous vous envoyons copie. Le temps pressait et c'est pour éviter des retards que nous nous sommes décidés à prendre ce parti ; mais ceci n'empêche pas que vous devez toujours envoyer la soumission de l'armée revêtue de la signature de tous les généraux et autant que possible de tous les chefs de corps. Le général Maison nous a dit hier que beaucoup de généraux et de colonels envoyaient directement leur soumission ; il nous a nommé les généraux Ameil et Doguereau. Ces démarches partielles ont beaucoup nui au succès de notre mission ; cependant tous les ministres que nous en avons entretenus

continuent à nous dire que le roi est dans les meilleures intentions pour l'armée et que Sa Majesté lui accordera beaucoup au-delà de ce que nous demandions nous-mêmes. — Notre dépêche d'hier vous aura fait connaître tous les motifs qui nous faisaient pencher pour nous rallier promptement au gouvernement; aujourd'hui une considération de la plus haute importance vient encore ajouter aux raisons qui ont motivé notre opinion; le général Grundler nous annonce que les Prussiens veulent dénoncer l'armistice. La démarche que nous venons de faire leur ôtera tout prétexte. — On assure que, dans une réunion des souverains qui a eu lieu hier, il a été décidé qu'un congrès allait s'ouvrir à Paris; qu'on y réglerait tous les intérêts de l'Europe, que la France y serait admise comme l'une des principales puissances et que les bases du traité de Paris seraient maintenues quant à notre intégrité et à nos limites. Au total, depuis l'arrivée des souverains dans la capitale, la confiance commence à renaître et on est généralement persuadé que les choses s'arrangeront moins défavorablement qu'on ne l'avait pensé d'abord. — Les lieutenants-généraux, comte Gérard, comte Haxo, comte de Valmy. »

A la date du même jour, 14 juillet, le comte de Valmy écrivait encore au maréchal : « Les journaux du 14 annoncent un ordre du jour de M. le général Lemarrois qui prescrit de prendre la cocarde blanche. Notre soumission ne signifierait rien si elle n'était pas suivie de cette démarche, à laquelle je crois qu'il est impossible de se soustraire (1). »

Ainsi engagé par l'échec de ses négociateurs et presque

(1) D'après une copie envoyée au général Lamarque et certifiée conforme par le prince d'Eckmühl.

malgré lui, Davout, le cœur serré, envoyait au roi, le 14 juillet même, son acte de soumission, dans un langage où se déploie tout entière une admirable grandeur d'âme : « Sire, l'armée, unanime d'intention et d'affection, pour être amenée à une soumission pure et simple au gouvernement de Votre Majesté, n'a besoin de recevoir ni une impression particulière ni de changer d'esprit ou de sentiments ; il lui suffit de consulter les sentiments qui l'ont animée dans toutes les circonstances, l'esprit qui l'a guidée au milieu des événements de vingt-cinq années d'orages politiques. — Ses opinions, ses actes, la conduite de chacun de ses membres ont toujours eu pour mobile cet amour de la patrie, ardent, profond, exclusif, capable de tous les sacrifices, respectable dans ses erreurs et dans ses écarts mêmes, qui força en tout temps l'estime de l'Europe et qui nous assure celle de la postérité. — Les généraux, les officiers et les soldats qui entourent aujourd'hui leurs drapeaux et qui s'y sont attachés avec plus de confiance et d'amour lorsqu'ils ont été plus malheureux, ne sont pas des hommes que l'on puisse accuser de regretter des avantages particuliers. — C'est à d'autres pensées, à des motifs plus grands et plus nobles qu'il faut attribuer le silence que l'armée a gardé jusqu'à ce jour. — Depuis le moindre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus élevé, l'armée française ne comprend dans ses rangs que des citoyens, des fils et des pères de citoyens. — Elle est intimement liée à la nation, elle ne saurait séparer sa cause de celle du peuple français, elle adopte avec lui, elle adopte sincèrement le gouvernement de Votre Majesté. Il fera le bonheur de la France, par l'oubli généreux et absolu de tout le passé, en effaçant la trace des haines et de toutes les dissensions, en respectant le droit de tous. — Convaincue de ces vérités, pleine de respect et

de confiance dans les sentiments manifestés par Votre Majesté, l'armée lui jure, avec une soumission entière, une fidélité à toute épreuve. Elle versera son sang pour tenir les serments qu'elle prononce solennellement aujourd'hui pour défendre le Roi et la France. »

Que de telles paroles, magnifique oraison funèbre des armées impériales, fussent pour déplaire au nouveau maître et à ses courtisans, Davout s'en souciait peu, pourvu qu'on entendît et comprît si possible; le maréchal faisait son devoir, se sacrifiait et, autour de lui, obligeait les autres à se sacrifier, pour la France, devant l'étranger.

Le surlendemain seulement, 16 juillet, lorsque tout devint irrévocable, il adressait à ses troupes l'ordre du jour suivant : « Du faubourg d'Orléans, le 16 juillet 1815. — Ordre du jour. — Soldats! Je vous donne communication, par voie de l'ordre du jour, de la soumission que les généraux et officiers de l'armée dont le commandement m'est confié ont faite au gouvernement de Louis XVIII. (Ici l'adresse, puis la mention : Suivent les signatures). — C'est à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre obéissance. Arborez le drapeau et la cocarde blancs. — Je vous demande, je le sais, un grand sacrifice; nous tenons tous à ces couleurs depuis vingt-cinq ans; mais ce sacrifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande. — Je suis incapable, soldats, de vous donner un ordre qui ne serait pas basé sur ces sentiments ou qui serait étranger à l'honneur. — L'année dernière, dans des circonstances pareilles, le gouvernement de notre patrie ayant changé, j'ai défendu Hambourg et Harbourg dans les derniers moments au nom de Louis XVIII, n'écoutant alors, comme aujourd'hui, que les intérêts de la patrie. — Tous mes compatriotes ont applaudi à ma con-

duite, une belle armée a été conservée à la France; pas un soldat n'a quitté ses rangs, sachant que l'on sert son pays quel que soit le gouvernement qu'on ait, et que l'armée ne peut être délibérante. — Soldats, tenez la même conduite, défendez notre malheureuse patrie au nom de Louis XVIII; ce monarque et tous nos compatriotes nous en sauront gré; nous ferons cause commune avec ces braves Vendéens qui viennent de nous donner un exemple touchant en déclarant qu'ils se réuniraient avec nous pour combattre les ennemis de la France, et vous aurez en outre conservé à la patrie une nombreuse et brave armée. J'attends de vous le même esprit de discipline dont vous avez donné des preuves depuis votre départ de Paris. — Le maréchal, commandant en chef les armées de la Loire et des Pyrénées, prince d'Eckmülh. »

En expédiant à Lamarque une copie de l'adresse envoyée au roi, le maréchal écrivait : « Monsieur le général, Je reçois votre lettre du 13 juillet. Tous les sentiments que vous exprimez sont dans le fond de mon âme : ce sont eux qui m'ont déterminé à porter l'armée à la démarche que nous venons de faire et dont vous trouverez ci-joint le résultat dans la copie de notre acte de soumission. Notre malheureuse patrie peut être sauvée si le roi se réunit à nous avec autant de bonne foi que nous y mettons. »

A ces déclarations du prince d'Eckmühl, Lamarque répondait par deux lettres, datées du même jour, 17 juillet, l'une officielle pouvant être transmise à Paris, l'autre destinée au maréchal seulement. Voici la première de ces lettres : « Le 17 juillet. — Je viens de recevoir la lettre de Votre Altesse du 15 juillet et l'acte de soumission à S. M. Louis XVIII qui y était joint. J'y adhère comme

général en chef de l'armée dont le commandement m'avait été confié et qui se trouve sous vos ordres. Mes brigades étant toutes isolées et en marche, j'envoie la lettre de Votre Altesse et l'adresse à Sa Majesté, à MM. les maréchaux de camp et lieutenants-généraux. Puisse cette soumission, pleine, entière et sans réserve, réunir tous les Français contre notre ennemi commun! Puisse-t-elle éviter tout démembrement à notre belle France et nous sauver d'une guerre civile dont la perspective glace d'effroi ceux surtout qui viennent de contribuer à l'éteindre! »

Dans la seconde lettre, Lamarque, plein d'illusions encore et ne pouvant se résoudre à quitter cette cocarde avec laquelle, pendant plus de vingt ans, il a parcouru l'Europe, demande au prince d'Eckmühl d'insister à nouveau pour les couleurs tricolores : « Le 17 juillet 1815. — Toujours fidèle à mes principes d'obéissance à mes chefs, je vous envoie l'adhésion, pleine, entière, que je donne à un souverain que je regarde comme nécessaire. Je vous prie de l'adresser à S. E. le ministre de la guerre. — Je crois que maintenant, comme fidèles sujets de Sa Majesté, nous devons lui parler pour les couleurs et la cocarde. Si la France a besoin d'une armée, si le roi en veut une, il faut chercher à la conserver sous les drapeaux et à pouvoir l'opposer à nos ennemis. J'ai la malheureuse conviction que tout désertera dès le moment qu'on proposera aux troupes d'en changer et qu'elles se porteront aux plus grands excès. La moitié et plus des populations des villes que j'ai parcourues est animée des mêmes sentiments. Que de sang on épargnerait par une concession qui calmerait tant d'inquiétudes! Si le Roi, dont tout le monde vante l'esprit et la bonté, connaissait le vrai état des choses, je ne doute pas qu'il ne vînt se jeter dans l'armée avec un signe dont il est si difficile de

se détacher. Dans tous les cas, Monseigneur, vous pouvez compter sur ma déférence à vos ordres et sur ma fidélité à tenir mes promesses. »

« Monsieur le général, répondait Davout, j'ai reçu votre lettre du 16. Son contenu m'a fait beaucoup de peine. Vous avez dû recevoir un ordre du jour qui fait connaître à toutes les troupes sous mon commandement la soumission de l'armée et qui prescrit de prendre la cocarde blanche. Je n'ai rien à ajouter à cet ordre ; tous ceux qui en prendront prétexte pour abandonner leurs drapeaux sont des lâches et de mauvais Français. L'intérêt de notre patrie exige ce sacrifice ; ceux qui ne le feront pas seront les plus grands ennemis de leur pays. — Je vous engage à voir vos officiers et même les soldats pour leur parler dans ce sens. L'armée, ici, se comporte avec sagesse ; il faut que tous les bons soldats en fassent autant. »

Ces retours en arrière n'avaient pas empêché Lamarque d'avertir ses généraux et de leur communiquer, avec l'adhésion que lui-même venait d'adresser au gouvernement du roi, la soumission du prince d'Eckmühl ainsi que l'ordre du jour par lequel celui-ci prescrivait de prendre la cocarde blanche. Pendant que ses divisions cheminaient vers Angers et vers Tours, l'ancien adversaire des La Rochejaquelein, des Sapinaud, des d'Autichamp, rallié aujourd'hui à leur cause par la force du hasard politique, catéchisait officiers et soldats. « Je me souviens, raconte Lamarque, que, dès le second jour de marche, au moment où, dans une île de la Loire, je peignais aux troupes que j'avais rassemblées le roi voulant se faire porter sur le pont d'Iéna pour empêcher les Prussiens de le faire sauter, des grenadiers du 27e crièrent : Vive le Roi ! et je vis des larmes couler sur leurs joues couvertes de nobles cicatrices. »

Mais retirer la cocarde tricolore à ces troupes encore chaudes de leurs combats contre les Vendéens, replier devant elles les trois couleurs, en obtenir l'obéissance au drapeau blanc, semblait chose presque impossible. Le premier incident, la moindre maladresse pouvaient tout compromettre, et c'est d'ailleurs ce qui manqua d'arriver. « Jusqu'à la soirée d'hier, écrit Lamarque au prince d'Eckmühl, le 16 juillet, l'ordre avait toujours régné dans l'armée et quelques exemples de sévérité empêchaient la désertion. Mais un ordre déplacé du général Hamelinaye, qui avait fait aborer le drapeau blanc à Ingrandes, a soulevé la première brigade du général Brayer. L'autorité des officiers a été méconnue et plus de cent hommes des tirailleurs et voltigeurs de la jeune garde, troupe très mal composée, ont déserté et commis des excès. Je ferai fusiller ceux que je pourrai rejoindre ; mais, Monseigneur, cela n'arrêtera pas le mal et je dois déclarer, avec la franchise d'un militaire, qu'il ne restera pas un seul soldat sous les drapeaux, si l'on ne conserve pas les couleurs nationales. Beaucoup de sous-officiers les suivront et vous aurez des Vendées et des malheurs incalculables dans les trois quarts de la France. — Je ne me défie ni de mes moyens ni de mon énergie, mais je soutiens qu'il n'y a pas de puissance au monde qui puisse s'opposer aux résultats que je prévois et qui ne pourront amuser que les Anglais. Je vous cite les Anglais, parce que, je ne sais par quelle voie, l'armée a appris que le roi était disposé à accepter la cocarde et que c'était lord Castlereagh qui l'en avait détourné. Cela augmenterait encore, si c'était possible, l'exaspération des esprits. — Je puis assurer Votre Altesse que plus de la moitié de la population des villes que j'ai parcourues partage les mêmes sentiments et que, sans mes efforts et la présence de la force armée, le sang aurait déjà coulé et

qu'il coulera en abondance pour un signe qui doit être indifférent à l'autorité. Henri IV ne balança pas d'aller à la messe ; je suis persuadé que, pour éviter la guerre civile, il aurait consenti à porter une étole sur sa cotte d'armes. »

Cinq jours plus tard, Lamarque écrivait encore au prince d'Eckmühl : « Je reçois votre lettre du 20 juillet datée d'Orléans ; Votre Altesse a dû recevoir l'acte de soumission que j'ai remis à son aide de camp, le chef d'escadron Marbot. Il est dans mon caractère de ne jamais faire les choses à demi et d'agir toujours avec une loyauté franche et sans détours. Ainsi Votre Altesse peut être sûre que j'emploierai tous les moyens pour mettre l'armée que je commande sous l'obéissance pleine et entière du roi. — J'ai peint à Votre Altesse les difficultés que j'aurai pour faire changer les couleurs. Si je l'avais brusquée, j'aurais été massacré, ce qui est un petit mal, mais tous les soldats auraient déserté, ce qui aurait été un grand malheur pour l'État. J'accoutume peu à peu les esprits à un changement. Je puis déjà presque répondre des trois quarts de l'armée. Ce qui m'embarrasse le plus, ce sont les deux bataillons de tirailleurs et de voltigeurs de la jeune garde que commande le général Brayer. Ces troupes, en général très mal composées, sont indisciplinées et les officiers ne savent pas les tenir en respect. Il serait peut-être bon de les réunir avec le reste de la garde, si l'esprit en est meilleur et plus docile ; mais alors je prierai Votre Altesse de m'envoyer en échange d'autres troupes. Je désirerais surtout une partie de mon ancienne division (1), composée des 4e, 11e, 12e léger et du 4e de

(1) Celle qu'il avait commandée dans le corps Reille, au début des Cent-Jours.

ligne. Je crois pouvoir assurer que j'aurai une influence décisive sur ces régiments. — L'exaltation des habitants des pays que je traverse contrarie un peu mes efforts, mais rien ne me décourage. »

Ce n'était pas dans la division Travot que se produisaient les désordres (1), mais uniquement dans celle du général Brayer et surtout parmi les bataillons de tirailleurs ou voltigeurs de jeune garde. Lamarque multipliait les exhortations au général Brayer : « Je reçois, lui disait-il, le rapport le plus affligeant sur la conduite de la brigade qui est avec vous. Il paraît que son exaltation va toujours en croissant et que beaucoup d'officiers et de sous-officiers en sont les moteurs. Le prince d'Eckmühl en est déjà instruit, je dois le croire du moins par la lettre que je reçois de lui. Je vous prie, mon cher général, de redoubler d'efforts. Vous n'avez pas besoin de passer par Tours pour aller prendre le cantonnement que je vous ai indiqué sur les bords du Cher. Il paraît que la grande armée a toute arboré la cocarde blanche. »

Tous les moyens furent employés pour mettre un terme aux exemples d'indiscipline et de désertion. Ces bataillons de tirailleurs et voltigeurs de jeune garde qui fondaient entre chaque étape, qui murmuraient très haut lorsqu'ils ne se révoltaient pas, reçurent l'ordre de rejoindre la vieille garde, à Vierzon. Des instructions prescrivirent de pourchasser sur les routes de Poitiers et de Bordeaux les malheureux qui désertaient ainsi. Mais le mal continuait, il empirait même à tel point que Lamarque laisse échapper une question où se révèle bien l'affreux chaos dans lequel se débattaient alors les esprits : « Monseigneur, écrit-il au

(1) « La division du général Travot se conduit à merveille ; il n'a déserté que deux hommes depuis Challans. » (Lamarque au général Brayer, Chinon, 3 juillet).

prince d'Eckmühl (24 juillet), je fais l'impossible pour arrêter la désertion, mais j'ai besoin de savoir si je ne contrarie pas le gouvernement que j'ai envie de servir. Jusqu'ici, j'ai contenu les soldats par des exemples sévères et j'ai fait fusiller les chefs de complot. Dois-je continuer? »

Cependant à force de tarder, les deux divisions Brayer et Travot se trouvaient les seules, dans toute l'armée de la Loire, non pourvues de la nouvelle cocarde. Le 24 juillet, une fois arrivé à Tours, Lamarque comprend que cette situation ne peut se prolonger et il donne l'ordre suivant : « Nous avons pris assez de ménagements et tous les esprits doivent être préparés au changement de couleurs. Ainsi donnez l'ordre sur-le-champ pour que les officiers arborent la cocarde blanche et pour que toutes les cocardes, drapeaux et fanions tricolores disparaissent. Quand j'ai fait ce sacrifice à la patrie, tous peuvent le faire, car il n'y a personne à qui il en coûte plus qu'à moi. »

A ce retard assez marqué et dont les malveillants surent bientôt tirer profit, vint s'ajouter une circonstance pour le moins bizarre. Lamarque, comme on l'a vu, avait, dès le 17 juillet, adressé au roi son adhésion en son nom personnel et au nom des deux divisions qu'il commandait. De plus, les 24 et 25 juillet, il réunissait et envoyait au ministre des actes particuliers signés par régiment et même par bataillon. Or, si ces dernières pièces parvinrent à destination, il n'en fut pas de même pour la première en date, c'est-à-dire pour la soumission signée par Lamarque lui-même le 17 juillet; cette soumission dut donc être renouvelée, arrivant de la sorte et tout naturellement bien après celle des autres généraux.

Pareilles coïncidences et pareils retards, nullement imputables à Lamarque, mais où l'on put mettre une mauvaise volonté formelle, firent naître les bruits les plus singuliers et plusieurs journaux racontèrent que les troupes de ce général refusaient leur soumission, s'étaient révoltées, battues même contre les divisions ralliées au gouvernement de Louis XVIII. Lamarque eut connaissance de ces fables et, comme on le verra sous peu, crut nécessaire de les démentir.

CHAPITRE XIX

L'ARMÉE DE LA LOIRE ET LES ALLIÉS

Marche des quatre brigades Lamarque de Nantes sur Tours et Bléré (13 au 23 juillet); la division Brayer s'établit sur le Cher, la division Travot aux environs de Chinon et de Tours. — Forces et emplacements des différents corps composant l'armée de la Loire. — L'attitude suffisamment solide de l'armée de la Loire peut encore obliger les alliés à des prétentions admissibles. — Arrivée des corps autrichiens et prussiens sur la Loire; leur conduite. — Le manque d'argent se fait cruellement sentir à l'armée de la Loire et y entretient, dans plusieurs régiments, l'indiscipline et la désertion. — Louis XVIII ordonne le licenciement de l'armée de la Loire. — Essais d'offensive des alliés contre différents corps français.

Pour esquisser d'un seul trait cette prise de cocarde blanche par l'armée de la Loire, il nous a fallu anticiper tant soit peu sur le récit des opérations militaires. Revenons donc maintenant à quelques jours en arrière.

La première brigade de la division Brayer avait quitté Nantes le 13 juillet; après elle, à une marche entre chacune, s'échelonnaient la deuxième brigade de cette division, puis la brigade du général Travot cantonnée jusqu'alors au Loroux, enfin l'autre brigade Travot venant de Napoléon-Vendée. Au centre de ces deux divisions, généralement avec la deuxième brigade Brayer, cheminaient Lamarque et son état-major. La tête de colonne arrivait à Angers le 16 juillet, y séjournait le 17, couchait le 18 aux Rosiers, en face de Gennes, sur la Loire, atteignait Saumur le 19, Chinon le 20 et Azay-le-Rideau le

21 juillet. Lamarque suivait à vingt-quatre heures de distance avec la seconde fraction des troupes (deuxième brigade Brayer).

En passant à Chinon, une des brigades Travot, la seconde, est laissée comme garnison dans cette ville ou dans le voisinage; la division Brayer et l'autre brigade Travot continuent sur Azay-le-Rideau, où se fait une nouvelle séparation : la division Brayer remonte la vallée de l'Indre, puis celle du Cher, pour gagner Bléré; la première brigade Travot s'arrête jusqu'à nouvel ordre sur les bords de l'Indre et occupe Azay; Lamarque poursuit vers Tours, où dès le 23 juillet il installe son quartier-général.

« A mon arrivée à Tours, raconte Lamarque, l'inquiétude était extrême, la moitié de la garnison méconnaissait les ordres qu'on avait reçus. J'atteste le Préfet, le Maire et les braves habitants de cette belle ville de la discipline prompte que j'établis, et du changement subit qui s'opéra dans les esprits. Des hommes intéressés au désordre avaient répandu le bruit que je m'étais vendu au roi; je courus de grands dangers, on voulait m'assassiner. Plusieurs complots se formèrent contre ma vie; le lieutenant-général Ambert m'en prévint; je les dédaignai; j'opposai mon caractère à des volontés désordonnées, je réprimai des projets insensés, et l'armée, à qui je donnai l'exemple de la soumission, arbora la cocarde blanche. » C'est de Tours, en effet, 24 juillet, que Lamarque prescrivit à ses deux divisions le changement de cocarde et l'on verra sous peu à quelles intrigues, à quelles suggestions il dut résister.

L'armée de la Loire, dont les troupes du général Lamarque venaient ainsi former l'aile gauche, comprenait :

Entre Blois et Selles-sur-Cher, les deuxième et sixième corps, environ deux mille hommes ;

Entre Selles-sur-Cher et Bourges, les troisième et quatrième corps, environ vingt mille hommes ;

Aux environs de Bourges, la garde, forte de quinze mille hommes d'infanterie et de cavalerie ;

Aux environs de Bourges encore, trois à quatre mille chevaux de réserve ;

A l'aile droite, sur la Loire, entre Gien et Nevers, par La Charité, le premier corps, dix mille hommes environ ;

Enfin, tout à fait au sud et en arrière de l'aile droite, à Moulins et à Clermont, cinq à six mille chevaux de réserve.

Tous les ponts de la Loire était surveillés ; plusieurs, et principalement ceux de Gien et d'Orléans, fortement tenus.

Le quartier-général du prince d'Eckmühl se trouvait à Bourges, mais lui-même restait près d'Orléans, au faubourg Saint-Marceau, afin de communiquer mieux et plus vite avec Paris.

Lamarque, formant l'aile droite de l'armée, occupait :

Par la division Brayer, la ligne du Cher, de Larçay à Bléré, en liaison avec les deuxième et sixième corps ; par la première brigade Travot, les abords immédiats au sud de Tours et la pointe de presqu'île entre Indre et Cher, avec des cantonnements à Azay-le-Rideau, Vallères, Ballan, Villandry, Joué, faisant suite à la division Brayer ;

Par la deuxième brigade Travot, le cours de la Vienne, Chinon, l'Ile-Bouchard et Saint-Espain.

A Tours même, s'étaient réunies toutes les troupes de ligne et de gendarmerie ayant évacué la Sarthe et la Mayenne ; en outre, le général Ambert y avait amené quelques bataillons. Avec ces divers éléments s'était

formée une troisième division, sous les ordres du général Larroque et comprenant deux brigades : l'une dite de réserve, commandée d'abord par le général Dufour, et formée du 14e de ligne, du 36e, du 1er régiment polonais, de deux bataillons de la Sarthe et du Loir-et-Cher; l'autre brigade composée d'un bataillon du 47e, de deux compagnies de gendarmes à pied, d'une compagnie du 2e régiment d'artillerie à cheval et de deux bataillons, sédentaire et d'élite, de la Mayenne. Ces troupes furent réparties entre Tours, Amboise et les ouvrages improvisés qui barraient les ponts de ces deux villes contre une attaque brusquée. « Il faut, disait le prince d'Eckmühl à Lamarque, il faut maintenir des troupes et faire faire quelques ouvrages en avant de Tours pour conserver cette tête de pont. Si des troupes étrangères s'y présentent, vous leur déclarerez nettement que vos troupes ne faisaient pas partie de la garnison de Paris et que, par conséquent, vous n'êtes pas tenu à en observer les conditions; vous ajouterez que vous ne pouvez évacuer ces points de la rive droite sans un ordre formel et vous demanderez qu'on en attende la réponse, à moins que l'on ne déploie des forces majeures contre vous; alors vous évacueriez en protestant contre cet acte d'hostilité. — Vous ne pouvez rendre trop forts les ouvrages faits pour la garde des ponts de Tours. »

Dans ce vaste quadrilatère qu'occupe la Sologne entre Loire et Cher, les quatre-vingt mille hommes du prince d'Eckmühl pouvaient encore imposer quelque respect : « J'ai ramené, écrivait le maréchal, près de cinq cents bouches à feu, dont beaucoup attelées, et beaucoup d'approvisionnements. Nous avons fait quelques pertes en désertion, mais j'espère que beaucoup rentreront et, dans peu de temps, l'armée n'en sera pas moins redoutable, car

elle va mettre le temps à profit pour se réorganiser..... Ainsi vous voyez, Monsieur le général, que l'attitude que nous prenons peut encore avoir des résultats sur les négociations et, si l'on nous réduit au désespoir, nous fournir les moyens de sauver notre malheureuse patrie ; mais il faut pour cela de l'union..... Mettez un vigoureux commandant dans le château de Saumur ainsi qu'à Angers ; ne laissez aucune barque entre Tours et Nantes ; que tout soit replié sur Saumur et sur Nantes. Faites connaître dans toute l'étendue de votre commandement cet état de choses et le parti que prend l'armée ; la conduite des étrangers doit rallier tous les Français... Je répète que je désire beaucoup voir MM. La Rochejaquelein et Sapinaud. S'ils viennent au milieu de nous, ils verront que nous sommes tout entiers au roi et à notre malheureuse patrie, et que nous partageons l'horreur qu'ils doivent avoir contre le véritable auteur de tous nos maux, Napoléon. »

Les alliés avaient suivi de près la retraite du maréchal Davout derrière la Loire et partout, depuis plusieurs jours déjà, leurs différents corps avaient pris contact avec la rive droite du fleuve : les Autrichiens sur la partie qui se dirige du sud au nord, les Bavarois et les Prussiens le long du cours incliné vers l'ouest. En face du général Lamarque, donc des embouchures du Cher et de la Vienne, s'était installée l'avant-garde du quatrième corps prussien, de sorte que, malgré les ordres donnés par le prince d'Eckmülh, aucune fraction des troupes Lamarque n'avait pu prendre pied sur la rive droite du fleuve, au-delà de Tours.

Sur le territoire qu'ils envahissaient, les alliés n'observaient pas toujours une conduite exempte de reproches ;

celle des Prussiens en particulier révoltait le maréchal Davout. « Dans peu de temps, écrit-il à Lamarque, si les troupes étrangères, et surtout les Prussiens, continuent à tenir la même conduite, ceux que l'on appelait royalistes les plus forcenés seront, tout autant que nous, ennemis des étrangers. L'arrogance des Prussiens est poussée au dernier point et ils ravagent les malheureuses campagnes. A Paris même, ils ont déjà commis beaucoup d'excès. Si cela continuait, il serait du devoir de l'armée d'en tirer vengeance... Vous ne vous faites point d'idée de la tyrannie et des brigandages des troupes étrangères, particulièrement des Prussiens. Le but des étrangers est de partager et de dévaster la France, ils ne s'en cachent point. Tout ce qui porte un cœur français, n'importe les opinions professées jusqu'à ce jour, doit se réunir pour sauver le roi et la patrie. Cherchez à voir MM. de La Rochejaquelein et de Sapinaud; tâchez de concerter avec eux des mesures, car, ainsi que l'ai mandé, nous marchons maintenant sous les mêmes drapeaux... »

Si, au milieu de cette détresse générale, beaucoup de régiments gardaient leur discipline et leur cohésion, d'autres, malheureusement, persistaient dans la mutinerie et le désordre. Le mauvais esprit de la jeune garde se montrait à découvert et Drouot, son chef, s'en plaignait avec amertume. Le manque d'argent contribuait pour sa part au mécontentement général. Quoique autorisé par le maréchal à recueillir tous les fonds des caisses publiques, Lamarque eut bientôt épuisé ses ressources. « J'ai enlevé tout ce qu'il y avait d'argent à Nantes, écrivait-il au prince d'Eckmühl, et malgré les ordres positifs du ministre des finances, j'ai cru devoir prendre une partie de ce qui était à Angers pour assurer la subsistance de mes troupes, à qui toute voie de réquisition était refusée

par les préfets. Malgré mes soins, je touche au moment où je ne pourrai plus payer la solde, surtout à la gendarmerie, qui a un arriéré considérable et qui coûte très cher. — Je prie Votre Altesse de vouloir bien me dire si elle peut me faire des fonds, et si je puis enlever tous ceux des payeurs et receveurs qui sont à ma portée. » — Et deux jours plus tard : « Je dois déclarer à Votre Altesse que, si l'on veut prévenir la désorganisation totale de l'armée, il faut assurer sa paye journalière. J'ai épuisé tous les moyens que j'avais pu réunir ; il ne me reste plus qu'à prier Votre Altesse de m'indiquer les sources où je dois puiser et les formalités que je dois remplir. »

D'autres épreuves, plus pénibles encore, bien que toutes morales, n'allaient pas être épargnées à l'armée de la Loire.

A l'acte de soumission que le prince d'Eckmühl avait envoyé au roi, Louis XVIII fit répondre qu'il acceptait ces promesses de fidélité avec bienveillance, mais ajouta, sous la pression impérative des alliés, l'ordre de licenciement immédiat.

« Le ministre de la guerre à S. E. le maréchal prince d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée de la Loire. — J'ai l'honneur de vous prévenir que le roi reçoit la soumission pure et simple que vous lui avez adressée des généraux, officiers et soldats qui sont au-delà de la Loire. Cet acte a fixé l'attention bienveillante de Sa Majesté et très prochainement je vous ferai part des ordres qu'elle a donnés pour la réorganisation de l'armée ; en conséquence, Sa Majesté m'a donné les ordres les plus positifs pour faire opérer, dans le plus court délai, la dislocation des troupes, comme mesure préparatoire à l'exécution de son

ordonnance du 23 mars dernier. — Le maréchal, ministre secrétaire d'État de la guerre, Gouvion Saint-Cyr. »

Aussitôt le maréchal Davout écrivait à Lamarque : « Les premiers ordres du gouvernement me sont arrivés cette nuit ; ils portent la dislocation de l'armée pour opérer une prompte réorganisation. J'ai écrit au ministre d'envoyer des commissaires extraordinaires et des instructions ; je me propose d'aller les attendre à Bourges, où il est nécessaire que je me rende pour faire taire un tas de mauvais propos. Je compte y être demain de bonne heure. »

Devant une armée ainsi condamnée à mort, l'audace des alliés ne pouvait que croître. Ils prirent prétexte des rumeurs qu'avaient fait naître les retards de Lamarque à se décider pour la cocarde blanche et l'un des corps prussiens fit un simulacre d'offensive sur Tours. Le prince d'Eckmühl reçut en effet du général Jeanin, qui commandait à Blois, l'information suivante : « Des corps de troupes prussiennes se portent sur Tours ; on estime les forces à une vingtaine de mille hommes. Le prince royal de Prusse a porté son quartier-général à Châteaudun. Le prétexte de ce mouvement est de donner la chasse au général Lamarque, qui n'a, dit-on, pas fait sa soumission. » — « J'aurais dédaigné cet avis, écrit le maréchal à Lamarque, sans les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons ; car il faudrait supposer aux Prussiens la plus insigne mauvaise foi et le projet formé de dévaster la France, puisque le roi a accueilli notre soumission et qu'il nous donne ses ordres. Ce serait donc au roi et à la France qu'ils feraient la guerre en nous attaquant. A la première nouvelle que vous me donneriez d'hostilités commises contre vous, je porterais mon quartier-général à Châteauroux, ou je réunirais toute la garde, infanterie et cavalerie. Si ce mou-

vement hostile avait lieu, vous enverriez demander des explications au commandant prussien et vous vous mettriez en mesure de défendre le pont de Tours. Vous défendriez le passage du Cher depuis son embouchure jusqu'à Montrichard et, s'il était forcé, vous vous retireriez derrière l'Indre après avoir détruit les ponts du Cher; il faut vous servir pour cela de vos sapeurs. » Le maréchal donne ensuite à Lamarque les instructions les plus minutieuses sur la position à occuper derrière l'Indre, sur la ligne de retraite vers Châtellerault, sur la marche des convois et des bagages; puis il ajoute : « Il est vraisemblable que ce sera une fausse alerte et que les Prussiens ne feront des démonstrations que pour vous faire quitter Tours, qu'ils convoitent dans le but d'y frapper des contributions. » Le maréchal devinait juste : les troupes de Lamarque restèrent à Tours et ne furent pas attaquées.

Suspecte au roi, gênante pour les alliés, facilement sacrifiée par l'un, insolemment provoquée par les autres, cette malheureuse armée, avant de rentrer au néant, devait encore tressaillir d'une dernière convulsion et voir plusieurs de ses généraux frappés par les haines politiques.

CHAPITRE XX

L'ORDONNANCE DU 24 JUILLET

Ordonnance du 24 juillet atteignant les généraux Delaborde, Brayer et Lamarque. — Le prince d'Eckmühl proteste et donne sa démission de commandant en chef; il est remplacé par le maréchal Macdonald. — Surprise et douleur de Lamarque de se voir ainsi frappé; il remet le commandement au général Ambert. — Menées en faveur de Napoléon II auxquelles a résisté Lamarque. — Le bruit circule à Paris qu'il refuse de reconnaître le roi et s'est battu contre les autres troupes ralliées au nouveau gouvernement; lettres de Lamarque aux journaux, aux ministres de la guerre et de la police. — Ses aides de camp et son ami, le général Dessoles, multiplient vainement leurs démarches à Paris. — Lamarque est accusé d'avoir fait fusiller des prisonniers vendéens après le combat de La Roche-Servière. — Il se retire chez lui, à Saint-Sever, dans les Landes.

Le roi Louis XVIII, revenant en France, avait déclaré accourir pour se placer, une seconde fois, entre son pays et l'Europe, seule manière dont « il voulait prendre part à la guerre » ; il promettait de tout oublier, sauf la trahison du 20 mars, « dont les annales du monde n'offraient pas d'exemple; la dignité du trône, l'intérêt de la France, le repos de l'Europe » ne permettaient pas que cette trahison demeurât impunie et les coupables seraient « désignés par les Chambres à la vengeance des lois. »

Ce ne furent pas les Chambres qui établirent la liste de proscription, mais bien le roi lui-même par une ordon-

nance signée le 24 juillet (1). Cinquante-sept noms y marquaient les criminels et les suspects; dix-neuf criminels devaient être arrêtés sur-le-champ, ensuite traduits devant un conseil de guerre; trente-huit suspects recevaient l'ordre de se retirer chez eux, surveillés par la police, pour attendre que les Chambres eussent départagé ceux qui prendraient le chemin de l'exil et ceux à déférer aux tribunaux. Sur la première partie de la liste, à côté de noms célèbres déjà ou bientôt illustres par leur sanglante exécution, à côté de Ney, Labédoyère, Mouton-Duvernet, victimes tragiques dont la mémoire des peuples garde pieusement le souvenir, les ressentiments politiques avaient marqué d'un signe de mort d'autres fronts plus obscurs, d'autres personnages à renommée moins retentissante, mais acteurs épisodiques ou marquants de notre récit : le général Drouot, compagnon fidèle du débarquement au golfe Jouan; le général Delaborde, coupable d'avoir ramené Toulouse à l'Empereur, malgré le comte de Damas et le baron de Vitrolles; le général Clausel, adversaire heureux de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux; le général Brayer, défenseur trop peu zélé de Lyon. En deuxième catégorie, se lisait le nom du général Lamarque (2).

(1) Il serait injuste de ne pas ajouter que les ministres des puissances alliées, plus encore peut-être que la réaction royaliste, pesèrent sur la décision du roi.

(2) Un nom manquait à cette liste, celui du général Travot. Bientôt cette omission incompréhensible fut largement réparée comme on verra au chapitre suivant. — « Il y avait l'autre jour, chez M. A. un vieux émigré qui témoignait son étonnement de ce qu'on n'avait pas mis sur la liste le général Travot et quelques autres personnes qui ont été en Vendée; puis il ajouta qu'il ne concevait pas qui l'y avait placé. — M. A. lui répondit : « Oh! monsieur, c'est sans doute quelque chef vendéen auquel le général a sauvé la vie. » — Le vieux bonhomme ne dit plus rien et s'amusa à jouer avec sa croix de Saint-Louis. » (Lettre de X au général Lamarque, Paris, 4 janvier 1816.)

Dès que les journaux lui apprirent, à Bourges, 28 juillet, ces nouvelles, le prince d'Eckmühl écrivit à Lamarque la lettre que voici : « Monsieur le général, vous avez sans doute connaissance, par les journaux, d'une ordonnance qu'on a fait rendre au roi le 24 juillet, qui ordonne l'arrestation de plusieurs généraux et la mise en surveillance de plusieurs autres pour être ensuite mis en jugement. Nous étions loin de nous attendre à cela après tous les discours du ministre de la guerre. Cette nouvelle nous avait plongés tous dans la plus vive douleur, mais les explications qui nous ont été données par les lieutenants-généraux Gérard, Valmy et Reille qui viennent d'arriver, ont diminué ce sentiment, puisqu'ils nous donnent l'assurance que le roi et les ministres ont eu la main forcée. Le général Ambert, qui retourne à Tours, vous donnera tous ces détails. Ces ordonnances ne m'ont pas encore été adressées officiellement. J'ai cru devoir écrire de la manière la plus forte au ministre contre cette mesure en général et j'ai réclamé vivement contre l'injustice d'y avoir mis plusieurs noms tels que ceux des généraux Grouchy, Gilly, Delaborde, Clausel ; j'ai déclaré que si ces généraux y étaient mis pour leur conduite à Lyon, Pont-Saint-Esprit, Toulouse et Bordeaux, ce n'était que par erreur et qu'il fallait substituer mon nom aux leurs, puisqu'ils n'avaient agi que par mes ordres et instructions comme ministre de la guerre. J'ai ajouté que, pour ce qui vous concernait, il n'y avait pas d'autres motifs, pour y mettre votre nom, que celui de la pacification de la Vendée. J'ignore l'effet que produiront mes vives représentations. Je regarde qu'il est convenable, dans l'intérêt de notre malheureuse patrie, que vous remettiez votre commandement au général Ambert, de manière que cela ne produise pas un mauvais effet sur nos troupes, et que vous écriviez au gouvernement pour

prendre ses ordres et lui témoigner tout votre étonnement de voir vos services récompensés de cette manière. »

Dans sa lettre au ministre de la guerre (1), le maréchal Davout renouvelait une offre de démission déjà faite lors du premier ordre portant dislocation des troupes; il prenait la défense des généraux frappés et sommait Gouvion-Saint-Cyr de mettre cette réponse sous les yeux du roi. Comme successeur, parmi les maréchaux fidèles aux Bourbons, le gouvernement choisissait Macdonald. Celui que Napoléon, après Wagram, avait créé duc de Tarente, prit donc le commandement de l'armée, non pour la conduire à l'ennemi, mais, exemple sans nul doute unique dans l'histoire, pour la décapiter et en assurer ensuite le licenciement.

Lamarque était loin de s'attendre à lire son nom sur les listes du 24 juillet. Plein de surprise et d'irritation, il envoya ses deux officiers d'ordonnance, le commandant Dauriac et le capitaine Martial Lasserre, porter ses plaintes à Paris, savoir de quoi on l'accusait et tenter quelque essai de justification. S'inclinant toutefois devant les instructions du prince d'Eckmühl, Lamarque remit le commandement au général Ambert par l'ordre du jour suivant : « Tours, le 30 juillet 1815. — Le corps de troupes sous les ordres du général en chef Lamarque est prévenu qu'il passe sous le commandement de M. le lieutenant-général Ambert. — Ce n'est pas sans un vif sentiment de regrets que le général Lamarque s'éloigne de généraux, d'officiers et de soldats qui lui ont donné tant

(1) Donnée *in extenso* par Alfred Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. III, liv. II, p. 168 et 169. Paris, 1863.

de preuves de leur confiance et de leur attachement. Il se console en pensant au bien qu'ils ont fait ensemble et aux services qu'ils ont rendus à la patrie. — Le général Lamarque fait une dernière recommandation aux chefs et aux soldats, c'est d'être tous unis au gouvernement et fidèles à leurs drapeaux. C'est par l'union et la force que notre malheureuse patrie peut être sauvée. Tout mouvement désordonné serait commandé par nos ennemis, tout ce qui désorganise l'armée est dans leurs intentions. »

« D'après vos intentions, écrivait le lendemain Lamarque au maréchal Davout, j'ai remis sur-le-champ le commandement au lieutenant-général Ambert. J'avais déjà envoyé mes aides de camp à Paris pour me plaindre, me justifier et prendre les ordres du gouvernement. — Sur trente-sept personnes qui sont avec moi sur cette liste, il y en a trente-trois que je n'ai jamais connues, vues ni entendues. S'il y a une conspiration, ce doit être en monologue. Si c'est une victime expiatoire qu'on veut offrir aux émigrés, on ne peut pas en trouver une plus pure. Quels reproches peut-on me faire? je n'ai jamais été employé par le roi. — Quel que soit le sort qui m'attend, je ne m'y déroberai pas : je sais que ce sont les martyrs qu fondent les religions. Je remercie Votre Altesse de sa lettre et de l'intérêt qu'elle me témoigne ; je le mérite. »

Le général Lamarque obéissait donc scrupuleusement aux ordres du prince d'Eckmhül et, ce dernier sacrifice, il l'accomplit, comme les autres, pour le bien du pays. D'assez remuantes instigations pourtant n'avaient pas manqué de s'agiter autour de lui. A Nantes déjà, lorsqu'on apprit le retour de Louis XVIII, des tentatives s'étaient dessinées en faveur de Napoléon II. — « Les troupes étaient très exaltées, raconte Lamarque, surtout les régiments de la jeune garde ; quelques malveillants les exci-

taient encore et je vis le moment où cette belle cité allait devenir le théâtre d'incalculables malheurs. Tous les habitants connaissent les efforts que j'y fis; nuit et jour, je courais les cantonnements, j'employai tour à tour la voie de la persuasion et les exemples d'une extrême rigueur; enfin l'ordre fut maintenu et nous quittâmes Nantes sans que le moindre accident ait eu lieu, sans que la plus petite altercation s'élevât. Je dus en même temps contenir et calmer des hommes étrangers à l'armée. Le général Charpentier, à qui la douzième division doit tant de reconnaissance, a été le témoin des tentatives que l'on fit pour que les troupes sous mes ordres se déclarassent pour Napoléon II et pour qu'elles signassent une protestation contre le retour des Bourbons. Je m'y refusai, je ne parlai que de la patrie, que des malheurs qui pesaient sur notre belle France, que du joug de l'étranger, que du besoin de nous réunir tous autour d'une autorité (1). »

Quelques jours après, le 26 juillet, au moment où son nom paraissait dans l'ordonnance du 24, Lamarque recevait encore la lettre suivante : « Au général Lamarque, à Tours. — Orléans, 26 juillet 1815, 10 heures du matin. — Mon général, j'arrive de Paris; j'ai passé à Orléans où je me suis arrêté quelques heures. J'ai profité de cela

(1) Supplément du *Mémoire* au roi, p. 30. — Il semble qu'à un certain moment le maréchal Davout lui-même ait éprouvé quelque regret de son adresse au roi et du sacrifice des couleurs tricolores. « Si le gouvernement avait vu du même œil que nous les grandes ressources qu'il a et l'esprit d'exaspération des habitants contre les vexations des troupes étrangères, nous pourrions rendre les plus grands services à notre malheureuse patrie; mais puisqu'il voit la chose autrement, il est de notre devoir, non seulement envers lui, mais envers la France, de faire tous les sacrifices qu'on exigera de nous. Une armée ne peut pas exister sans gouvernement et, en nous livrant à de chimériques espérances, nous mettrions le comble aux malheurs de notre patrie. » (Le prince d'Eckmühl à Lamarque, 21 juillet.)

pour vous écrire cette lettre sachant que vous êtes à Tours, ville où j'arriverai demain matin pour aller dans le Berry et me rendre dans le Poitou. Je sais, mon général, que vous êtes du nombre des proscrits et je vous assure que vous n'avez aucune mesure à garder. Faites usage de toute l'énergie dont vous êtes capable. La proscription doit s'étendre bien loin, non seulement sur la majeure partie des officiers de l'armée, mais sur une grande partie des citoyens qui ont montré de l'énergie pour l'honneur de leur patrie et de Napoléon. — Empressez-vous, mon général, de vous entendre avec vos collègues; les différentes armées françaises ont toujours leur courage et leur même dévouement pour la patrie, qui peut encore être sauvée. N'écrivez point par la poste, envoyez des émissaires dont vous soyez assuré, prenez avec vos collègues des arrangements. Suchet n'est point rendu, comme on le dit. Empressez-vous de réunir l'armée de la Loire, prenez vos positions militaires sur l'une des deux rives, sans avoir égard à la convention faite avec les alliés, qu'ils éludent journellement. — On pense à Paris que, pour sauver la patrie, il faut trouver d'abord les moyens de bien payer l'armée. C'est ce dont les généraux doivent s'occuper en s'emparant de tous les fonds des caisses publiques et des fonds même des banquiers et des négociants. Il s'agit dans ce moment de sauver la patrie, de sauver l'armée; toutes les mesures doivent être mises en usage en donnant des récépissés de toutes les sommes qu'on prendra. Les mesures seront prises pour les acquitter quand les circonstances le permettront. — Le moment est pressant, général; il ne faut avoir égard à aucune autorité. Faites marcher une partie des gardes nationales pour renforcer l'armée et prenez toutes vos précautions pour attaquer avec succès les bagages et l'artillerie des

alliés. Arborez les couleurs nationales, c'est le vrai moyen de rappeler la nation à sa première énergie et de vous faire aimer des soldats ; vous le savez comme moi. Réprimez le pillage des troupes, surtout dans les campagnes, principe dont il ne faut jamais s'écarter, afin d'avoir les paysans avec nous. — Si vous ne vous trouvez pas assez fort pour tenir la campagne contre les divisions anglaises ou prussiennes qui vous seront opposées, dispersez-vous et décidez-vous à faire une guerre de partisans, si elle peut avoir lieu dans les contrées où vous vous trouverez. — On veut absolument, mon général, nous donner un roi dont nous ne voulons point et dont la famille est exécrée des trois quarts des Français, puisque tous les habitants des campagnes et les artisans des villes la détestent à outrance. On assure à Paris, comme en province, que le bruit qu'on fait courir que Napoléon s'est allé rendre aux Anglais est faux et toutes les pièces fabriquées, supposées. Les uns disent qu'il est en Berry, les autres en Poitou, d'autres en Touraine ; mais tous s'accordent à dire qu'il faut sauver la patrie. — Je ne signe point ma lettre pour plusieurs raisons que vous sentirez fort bien, mon général, et qu'il est inutile de vous expliquer ./. (1). »

Cette lettre naïve, qui prêche un véritable coup de folie sans donner aucun moyen d'exécution, fut, paraît-il, accompagnée d'autres semblables. Le général Lamarque ne pouvait les prendre au sérieux. « Plus je réfléchis, déclare-t-il, sur cette liste du 24 juillet où mon nom se trouve à côté de trente-sept personnes parmi lesquelles il

(1) Toute la lettre est de la même écriture, petite, nette, serrée. Le souligné du commencement et les hiéroglyphes de la fin ont certainement une signification qui nous reste inexplicable. — La lettre a été transmise par la poste, dont le timbre porte : 36, Tours.

y en a trente-trois qui me sont tout à fait inconnues, plus je suis convaincu que le motif secret de ceux qui ont trompé un ministre était de m'amener à la révolte. On savait que l'armée était très exaspérée, qu'elle se trouvait au milieu d'une population divisée d'opinions et que ces opinions étaient extrêmes. On prévoyait que la Bretagne, qui se trouvait sous mes ordres, suivrait la même impulsion et que vingt-deux départements à apaiser rendraient plus indispensable l'administration de quelques hommes qui voulaient se maintenir en se plaçant entre le souverain et le peuple, qui voulaient régner en trompant l'un et l'autre. Si tel n'était pas le but que l'on voulait atteindre, pourquoi ces lettres anonymes que des personnages qui couraient la poste m'écrivaient les 26 et 27, d'Orléans, de Blois, de Tours? Le lieutenant-général Hamelinaye, qui commandait la 22e division militaire, en lut quelques-unes, mais elles ne purent ébranler un seul instant ma résolution (1).

Tandis que Lamarque obéissait une dernière fois, se sacrifiait jusqu'au bout, les bruits les plus absurdes circulaient, à Paris, sur son compte ; on disait qu'il refusait sa soumission, avait proclamé Napoléon II, s'était même battu contre les autres régiments ralliés au roi ; et cette rumeur, se répercutant parmi les troupes étrangères, faillit, on s'en souvient, produire de graves complications et donner prétexte à un commencement d'offensive prussienne contre l'armée de la Loire. Lamarque, déjà dénoncé, frappé, ne voulut pas accepter en silence une pareille calomnie, et il répondit aux journaux par une lettre de

(1) Note manuscrite de Lamarque. — L'accusation contre Fouché est ici formelle. Cette note, très atténuée et dans laquelle disparaît le passage relatif à Fouché, se trouve dans le supplément du mémoire au roi, p. 32, note (N. D.).

protestation : « Aux rédacteurs du journal *l'Indépendant*, du *Moniteur*, du *Journal des Débats*. — Tours, le 30 juillet 1815. — Je lis dans le *Journal des Débats* l'article suivant : « On dit que la division du général Lamarque s'est « battue, il y a quatre jours, auprès de Chinon, contre « les troupes du roi. » Cet article, mis dans un journal au moment où l'injustice ou l'erreur me placent sur une liste de proscrits où je ne dois être, sous aucun rapport, exige de ma part un démenti formel. — Je vous déclare que, depuis le 20 juin, les troupes sous mes ordres n'ont pas tiré un coup de fusil et que, depuis le moment où l'armée que j'avais l'honneur de commander a fait sa soumission et pris la cocarde blanche, il n'y a pas eu à Chinon d'autres troupes royales que celles dont le commandement m'était confié et qui ont pacifié la Vendée. — J'attends de votre impartialité, monsieur, qu'elle me donnera, en publiant ma lettre, le moyen de repousser une calomnie odieuse et qui ne doit pas être sans but. »

En même temps, Lamarque écrivait au ministre de la guerre, ainsi que le maréchal Davout lui en avait donné le conseil. « Tours, le 30 juillet 1815. — Monseigneur, c'est avec le plus grand étonnement que je vois mon nom sur la liste d'hommes qu'on suppose pouvoir être entrés dans une conspiration quelconque contre un gouvernement établi. Je croyais que ma conduite, mes principes, une vie militaire de vingt-trois ans sans tache et sans reproche me mettaient à l'abri de pareils soupçons. — Si l'on m'a compris dans une mesure générale, comme ayant été employé par l'ex-empereur dès le moment de son arrivée et avant le 23 mars, c'est une erreur que le simple exposé des faits va détruire. Mes lettres de service pour l'armée du Nord sont du 30 mars ; ainsi, sous aucun rapport, je ne puis être compris dans la liste où l'on m'a

placé. Si j'avais besoin d'apologie depuis cette époque, j'invoquerais le témoignage même des Vendéens dont des milliers me doivent la vie, j'interrogerais les chefs qui n'ont cessé de proclamer la loyauté de ma conduite et les égards que j'ai eus pour eux. J'ajouterai que, malgré les ordres les plus précis et les plus multipliés, je n'ai voulu adopter aucune mesure de rigueur; qu'en désobéissant à des dispositions formelles, je n'ai pas fait juger ni fusiller un seul homme; qu'enfin le seul sang qui a coulé en dehors des combats est celui de quelques-uns de mes soldats qu'il fallait maintenir dans l'ordre. — Depuis le retour du roi, j'ai sauvé de grands malheurs la ville de Nantes. J'ai calmé l'exaspération d'une armée qui ne venait pas de combattre contre l'aigle prussien, mais contre le drapeau blanc. Des complots se sont formés contre moi, ma vie a été dix fois menacée par mes propres soldats. J'ai tout bravé pour éclairer les esprits, pour les ramener à l'obéissance du roi; j'ai donné l'exemple de la soumission et voilà ma récompense! Monseigneur, malgré des démarches réitérées, je n'ai jamais été employé par le roi. Je lui aurais été fidèle parce que je n'ai jamais manqué à mon devoir, et c'est moi, au milieu de tant d'autres qui ne peuvent pas dire comme moi, qu'on vient désigner aux soupçons! C'est une double injustice. Je suis sûr que le descendant de Henri IV ordonnera qu'elle soit réparée avec éclat. Cependant, je suis encore à la tête d'une armée où l'on aurait dû au moins me remplacer avant de chercher à me flétrir. On l'a pu sans danger pour la patrie, car je préférerais mille morts à jamais donner le signal d'une dissension civile. J'espère, Monseigneur, que Votre Excellence, qui est notre protecteur naturel, ne me laissera pas une minute sous le poids d'un odieux soupçon. Elle connaît ma carrière militaire, elle sait que j'ai longtemps et péni-

blement gagné chaque grade, que j'ai été plutôt persécuté que favorisé, que j'étais sans titres, sans dotations, employé dans des guerres sans gloire, tandis que d'autres choisissaient leurs postes et jouissaient de toutes les faveurs. »

Une lettre identique, du moins pour les premiers paragraphes jusqu'à la phrase : Et voilà ma récompense! partait le même jour, adressée au ministre de la police Fouché. A celui-ci, conseiller et rédacteur des vengeances royales, Lamarque, non sans flatteuse ironie, terminait par ces lignes : « Je connais vos talents, votre amour de la patrie et de la liberté; cela augmente ma douleur, mais aussi cela accroît ma confiance. Vous pouvez être trompé, mais jamais injuste. Quel que soit le sort qui m'attend, toujours soumis aux lois, toujours prêt à me sacrifier pour ma patrie, j'obéirai avec empressement aux ordres du roi. Ce n'est pas au moment que notre belle France est envahie qu'un de ses enfants, qui souvent versa son sang pour elle, méconnaîtrait le seul moyen de salut qui lui reste. »

Les deux aides de camp du général Lamarque, le commandant Dauriac et le capitaine Martial Lasserre, envoyés à Paris, multipliaient leurs démarches. Voici comment lui en rendait compte, dans un style d'affection et de tutoiement, l'un d'eux, Martial Lasserre, son neveu à la mode de Bretagne : « Paris, le 31 juillet. — Je ne t'ai pas écrit hier, mon cher Maximien, parce que je n'avais pas vu le ministre de la police. Il nous a reçus ce matin et, après avoir parlé avec lui, voici ce qu'il nous a dit : — Lamarque est un brave homme. C'est un des meilleurs généraux que nous ayons; il faut qu'il soit employé. Je

l'avais fait ôter deux fois de cette liste, mais on l'y a remis; il paraît qu'il a des ennemis. Si ces messieurs de la Vendée voulaient lui rendre justice, son affaire serait de suite finie. Mais nous tâcherons d'arranger tout cela avec Dessoles; en attendant, il peut rester où il voudra. Il faut seulement qu'il m'instruise du lieu qu'il choisira. Je lui ai observé si tu pouvais venir à Paris. Il m'a dit : Non, mais il peut venir à Orléans, s'il veut. Il paraît qu'on veut te tenir à une certaine distance de Paris. Je crois que tu feras bien d'aller chez toi. Le ministre m'a dit ensuite : Il faut que Lamarque fasse un mémoire au roi; qu'il me l'envoie, je le présenterai moi-même, car s'il s'adressait directement au roi, il se perdrait.

Par toutes ces entrevues, les imputations reprochées au général Lamarque se précisèrent. Pour le moment, en attendant mieux, un seul grief se trouvait mis en avant : exécution des mesures de rigueur prescrites, en Vendée, contre les chefs du mouvement, contre leurs familles et leurs biens, contre les otages. Lamarque avait, à Paris, un vieil ami de vingt ans, fort bien en cour à l'heure actuelle, le général Dessoles, ancien chef d'état-major de Moreau et définitivement rallié aux Bourbons depuis la première Restauration. Lamarque eut donc recours au général Dessoles : « Tours, le 1er août 1815. — Lasserre me marque que je suis accusé d'être sanguinaire, *d'avoir pris des mesures révolutionnaires contre les nobles*. C'est une atroce calomnie. *C'est avec l'humanité et la modération que j'ai terminé cette guerre*. J'ai fait la guerre de la Vendée comme si j'eusse lu dans l'avenir; je suivais en cela l'impulsion de mon cœur : je me suis compromis en n'exécutant aucune mesure de rigueur : — 1° Je devais faire juger et fusiller tous les chefs qui tomberaient entre nos mains; je les ai tous sauvés, notamment MM. de

Civrac, Dubouchet, etc ; — 2° Je devais faire mettre les scellés sur les biens des nobles, leur faire payer les frais de la guerre ; cette mesure n'a pas été exécutée ; — 3° Je devais faire enlever tous les parents comme otages ; cela ne s'est fait qu'à Nantes et avant mon arrivée ; — 4° J'avais l'ordre de mettre à prix les têtes de La Rochejaquelein, d'Autichamp et d'autres chefs vendéens, de faire sauter leurs maisons. Je m'y suis refusé. Et l'on m'accuse d'être sanguinaire ! Cette accusation est une infamie, elle m'indigne contre l'injustice des hommes. Qu'on parcoure Angers, Nantes, Challans, Légé, Clisson, Cholet, Montaigu, etc., partout on vantera la modération et la discipline de mes troupes. Les nobles se plaignent? Et qui a sauvé leurs châteaux? qui faisait courir les gendarmes pour les garantir de la juste vengeance des Vendéens réfugiés qui voyaient leurs propriétés ravagées et détruites? — *J'ai bien mérité de la France et surtout de ceux que j'ai combattus*. Le roi mieux instruit me donnera la couronne de gramen, car je lui ai sauvé plus d'un citoyen. J'ai poussé la modération jusqu'au-delà des bornes à La Roche-Servière. Deux heures après la bataille, un sous-chef vendéen, ancien professeur de mathématiques à La Flèche, nommé Lelasseux, tira, à trois pas sur mon aide de camp et sur moi, un coup de carabine rayée de Versailles. C'était un assassinat ; je l'ai arraché des mains de mon escorte qui voulait le sabrer ; il vit encore, il est libre. — Si MM. les généraux vendéens n'avaient pas rendu justice à ma conduite, auraient-ils demandé à marcher sous mes ordres, contre l'ennemi commun? Lis la lettre ci-jointe (1). — Lasserre me dit qu'on n'a pas reçu ma soumission. Je l'ai envoyée, dès le 15, au prince

(1) Lettre du général Delaage, citée p. 297.

d'Eckmühl. C'est moi qui ai donné l'ordre de faire arborer le drapeau blanc à Nantes et dans les douzième et treizième divisions. Dix fois, j'ai failli, en route, être assassiné par les soldats qui venaient de combattre contre la cocarde blanche et, cependant, je les ai calmés et ils la portent à leurs shakos. Ma conduite méritait une récompense du roi, je l'ai mieux servi que beaucoup qui l'entourent. — S'il te reste de l'amitié pour moi et que le respect te le permette, mets cette lettre au pied du trône. C'est la vérité, tu n'auras jamais à rougir de l'attachement qui nous unit, jamais je n'en fus plus digne. »

Les deux aides de camp de Lamarque, revenant à Tours, leur mission terminée, lui rapportèrent la réponse suivante : « Paris, ce 1er août. — J'ai reçu tes deux lettres, mon cher général, et j'ai vu tes deux aides de camp. J'ai été aussi peiné que toi de te voir sur la liste qui vient de paraître et je craignais que, la fatalité t'ayant mis à la tête d'une armée qui avait été employée sur le théâtre de nos guerres civiles, tu n'eusses été entraîné, toi ou les tiens, à quelques excès, que, dans une crise, on ne peut toujours empêcher, malgré l'horreur qu'ils inspirent à des hommes comme toi. Il paraît, d'après le rapport de tes aides de camp, qu'il n'en est rien, et cela m'a consolé. — Si j'avais connu cette malheureuse liste avant qu'elle ne parût, il m'eût été facile de te faire rayer. Aujourd'hui c'est plus difficile; cependant, j'espère qu'à l'aide de plusieurs des ministres que j'ai vus et qui paraissent bien intentionnés, nous viendrons à bout d'en annuler les suites. — Tes aides de camp partent, mais je reste chargé de tes intérêts et je les soignerai avec la chaleur d'une aussi ancienne amitié que la nôtre. Adieu, je t'embrasse. DESSOLES. »

Cette correspondance, substituée au récit ordinaire comme d'ailleurs pour d'autres épisodes déjà, laisse parler les personnages eux-mêmes, leurs impressions, leur tempérament, et permet au lecteur de mieux juger. Ici se montre la preuve avec quelle dignité de caractère Lamarque fait face à la mauvaise fortune; pas un instant, il ne s'abaisse aux serviles adulations, aux reniements honteux, aux dégradantes suppliques et, lorsque l'étiquette l'oblige à quelque banale flatterie, comme dans son Mémoire au roi (1), il recouvre immédiatement avec ces fleurs une leçon parfois assez dure. C'est pour cela, peut-être, que toutes les oreilles se fermèrent à ses revendications et que même les efforts de son ami le général Dessoles furent inutiles. Dès le 31 juillet, le ministre de la guerre lui laissait peu d'espoir : « Monsieur le général, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je l'ai mise sous les yeux du roi. Sa Majesté m'a répondu qu'elle désirait vous voir justifié. Dès que les Chambres seront assemblées, vous aurez à traiter avec elles de cette justification. — Le maréchal duc de Tarente a pris le commandement de l'armée de la Loire; il vous adressera par conséquent ses ordres. »

Quatre jours plus tard, la maréchal Macdonald inaugurait sa prise du commandement à l'armée de la Loire par l'essai d'incarcération des généraux passibles du conseil de guerre (2) et par le renvoi de ceux inscrits sur la deuxième

(1) «Sire, atteint pour la première fois par le souffle de la calomnie, regrettant de ne pas être mort dans les combats, je vais, loin de la capitale, où m'attachent mille liens, vivre dans l'exil. Je ne cesserai pas d'y former des vœux pour Votre Majesté dont les vertus, le génie et la bonté sont si nécessaires à la France. Heureux ceux qui la défendent, car ils défendent en même temps la patrie et la liberté ! »

(2) Drouot, commandant de la garde, s'était volontairement constitué prisonnier, le 26 juillet. Les autres avaient disparu.

liste. — Circulaire. — Bourges, le 4 août 1815. — Monsieur le général, C'est avec regret que je me trouve chargé de vous transmettre copie ci-jointe d'une lettre du ministre de la guerre. Je ne puis que vous inviter à vous conformer aux dispositions qu'elle prescrit. » Et voici la lettre Gouvion-Saint-Cyr : « Paris, le 30 juillet 1815. — Monsieur le maréchal, vous connaissez les différentes listes publiées dans le *Journal officiel* du 25 de ce mois. Il est indispensable, dans de pareilles circonstances, d'éloigner ceux des généraux qui se trouvent sur la deuxième liste. Vous voudrez bien, en conséquence, les faire remplacer comme vous le jugerez convenable ; vous leur donnerez, en même temps, l'ordre de se retirer dans leurs foyers, en se conformant toutefois aux termes de l'ordonnance. La teneur de la première liste doit être exécutée (1). »

Lamarque répondit à Macdonald : « Tours, le 7 août 1815. — J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire et celle de S. E. le ministre de la guerre qui y était jointe. J'avais, depuis plusieurs jours, remis le commandement au général Ambert. Je me serais rendu sur-le-champ dans mes foyers, si le décret dont je suis la victime ne m'eût rangé sous la surveillance de S. E. le ministre de la police et si je ne devais attendre ses ordres. Il a dit à l'un de mes aides de camp que j'étais le maître d'aller où je voudrais ; mais je veux, dans la position où me placent quelques haines particulières, avoir une décision formelle, et je l'attends à Tours. — Je suis assez accoutumé aux injustices, mais je ne croyais pas que la calomnie pût aller jusqu'à me reprocher d'avoir fait

(1) Mise en arrestation des généraux compris dans cette première liste.

avec barbarie la guerre de la Vendée. J'ai vaincu, j'ai soumis ceux qui m'étaient opposés, mais il était impossible de porter plus loin l'humanité, les égards, la générosité; mes propres soldats en murmuraient et la population de la Vendée me rendra justice. — On m'a demandé un mémoire pour le roi; je ne sais trop s'il est dans le respect et dans les convenances que je lui donne de la publicité, mais je crois devoir en confier une copie à Votre Excellence. Elle y verra que le général de division qui a combattu avec quelque distinction sous ses ordres (1), est encore digne de son estime et de celle de tous les gens de bien. »

Pendant que se prolongeait ainsi l'agonie de cette malheureuse armée, Lamarque restait à Tours, attendant ses passeports, espérant peut-être à la fin obtenir justice. Il adressait à Louis XVIII son mémoire, plein de modération et de dignité; il écrivait à son ami Dessoles : « Tours, le 5 août 1815. — Je te remercie de tes démarches; je t'en sais d'autant plus de gré que je connais tout ce qu'il t'en coûte pour en faire. — Cette aventure me fait détester le genre humain. Un pauvre diable, avec mon innocence, et qui n'aurait pas d'appui, serait la victime de la rage de quelques ennemis. Je t'envoie deux exemplaires de mon mémoire au roi. Il porte la conviction et confond les délateurs. Assure-toi s'il est lu. Crois-tu qu'il sera bon de le faire imprimer? — J'attends une autorisation de M. le duc d'Otrante pour aller chez moi et, de là, j'irai prendre les eaux de Bagnères. Les persécutions vont faire de moi un

(1) En 1809, à Wagram, Lamarque commandait l'une des divisions du corps Macdonald.

homme important et je dirai bientôt le vers de *Mahomet :*

La persécution fait toujours la grandeur. »

Mais une dernière morsure, une dernière calomnie devait encore meurtrir le général Lamarque avant qu'il ne quittât Tours : afin de rendre un revirement vers la grâce ou seulement une atténuation de peine impossible, les anciens chefs vendéens, le poursuivant de leur rancune, l'accusaient maintenant tout haut d'avoir, après le combat de La Roche-Servière, fait fusiller des prisonniers insurgés. « A M. Dessoles. Tours, le 14 août 1815. — Basterrèche (1) me marque que M. de La Rochejaquelein aussi prétend que j'ai fait fusiller des prisonniers. C'est une infâme calomnie pour laquelle je l'appellerai devant les tribunaux, s'il ne m'en rend raison. — Mon beau-frère te présentera des pièces qui prouveront mon innocence et ma modération (2) ; tu y verras ce que je pouvais faire et combien ces messieurs sont injustes et ingrats. — Je croyais, d'après ton attachement pour moi, que la lecture de mon mémoire suffirait pour me *faire rayer de la liste fatale*. Je te prie de me marquer clairement ce que je puis espérer, ce que je dois craindre. Veut-on ma tête innocente, parce que j'ai humilié quelques nobles et pacifié la France? As-tu la puissance de me défendre et de me faire rendre justice? J'ai besoin de savoir si l'on peut compter sur la protection des lois. Si je n'avais pas autant aimé ma patrie et cru à la bonté et à la justice du roi, je ne me trouverais pas dans une pareille position. Je te prie encore une fois de m'éclairer sur mon avenir ; l'incertitude me tue. »

(1) Son beau-frère.

(2) Attestations des officiers sous les ordres de Lamarque et dont il sera question dans un instant.

« A M. Basterrèche. Tours, le 14 août 1815. — Je reçois votre lettre et la conduite des chefs vendéens m'indigne et me révolte. On doit s'attendre à tout avec de semblables hommes. Honteux d'avoir été battus, ils veulent m'assassiner avec des calomnies. — *Je n'ai jamais fait fusiller un seul prisonnier;* j'en ai au contraire sauvé des centaines, et cela en m'exposant aux murmures de mes propres soldats. Je vous envoie une copie certifiée de l'attestation que m'ont envoyée, *sans que je l'aie demandée*, les généraux, officiers et soldats de mon corps d'armée. Gardez-la, elle peut m'être utile; montrez-la à Dessoles. — Je vous envoie aussi une copie certifiée conforme des ordres que je devais faire exécuter et que je n'ai pas voulu faire exécuter par des principes d'humanité dont je suis bien mal récompensé. Je crois qu'il sera bon, après en avoir donné connaissance à Dessoles, de déposer ces pièces dans le cabinet d'un notaire. Si l'on pouvait se repentir d'avoir fait le bien, j'aurais quelque regret d'avoir sauvé la vie et les propriétés de ces nobles qui m'attaquent si lâchement. Si vous les aviez vus à ma table comme ils louaient ma modération! — Comment Dessoles, avec son crédit, ne peut-il pas faire rendre justice à son ami innocent? sur quoi donc puis-je compter? Je vous avoue que le désespoir est près de s'emparer de moi. Si j'avais un léger reproche à me faire, je pourrais me consoler et chercher les moyens de me justifier. Ainsi moi, je serais présenté à la Chambre et à la France comme ayant fait fusiller vingt-cinq hommes, moi qui ait sauvé un assassin!... Je croyais M. de La Rochejaquelein un brave homme. Comment peut-il savoir ce qui se passait à La Roche-Servière, lui qui était dans ce moment à Thouars, à trente lieues de là? Je soupçonnais M. d'Autichamp de cette infâme calomnie. — Je crains le passage de Bordeaux; beaucoup de cheva-

liers Bruslart (1) étaient dans la Vendée; ils ont aussi fui devant moi et ils peuvent avoir l'envie de m'assassiner. Peu importe, si ma mémoire n'était pas outragée. — L'amitié que j'ai pour Dessoles augmente ma douleur. Il me semble que j'aurais plus fait pour lui. Est-ce qu'il n'aurait pas le même attachement pour moi ? Je devrais être déjà dix fois rayé, s'il l'avait demandé au roi. »

Lorsque par les on-dit et par certaines feuilles locales qui se faisaient l'écho des calomnies contre Lamarque, les officiers de ses anciennes divisions surent de quelles atrocités on l'accusait, tous protestèrent : Travot, Estève, Prévost (2), les officiers de la division Travot, ceux de la division Brayer, ceux d'état-major et de gendarmerie, à Nantes, Thouars, Azay-le-Rideau, Azay-sur-Cher, Chambray-sur-Cher, envoyèrent au général Lamarque, de leur propre mouvement, des attestations indignées, singulière interversion hiérarchique de ces temps lamentables, où le chef se justifie par le témoignage du subordonné.

Enfin, le 17 août, après avoir reçu du ministre de la police un passeport régulier, Lamarque quittait Tours pour les Landes et Saint-Sever, emportant avec lui l'espoir tenace d'une justification et les promesses de son ami Dessoles : « Paris, ce 15 août 1815. — J'ai remis à Basterrèche, mon cher général, ton passeport du ministre de la police pour Saint-Sever. Je me suis également assuré que le ministre avait écrit au préfet de ton département

(1) « Ancien chef de Chouans, devenu, sous la première Restauration, général et gouverneur de la Corse, reçut, dit M. de Vaulabelle, une mission assez louche de surveillance sur Napoléon pendant son séjour à l'île d'Elbe. » (*Histoire des deux Restaurations*, t. II, chap. v, p. 208.)

(2) Le général Brayer ne put envoyer son témoignage; inscrit sur la première liste de l'ordonnance du 24 juillet, il avait pris la fuite pour échapper à l'arrestation et à la mort certaines.

pour le prévenir que tu avais toute latitude de te rendre aux eaux de Barèges pour y soigner ta santé. — Voilà pour le premier moment, mais je ne veux pas perdre de vue que tu dois être rayé entièrement de cette liste et je regarde la chose facile avec la bienveillance que semblent t'accorder le prince de Talleyrand et le duc d'Otrante. Il ne s'agit que d'en trouver une occasion naturelle. Je leur ai lu tout ce que tu m'as écrit de ta conduite et ils n'ont pas eu de peine à rester persuadés de ce que tu avançais. — Adieu, je t'embrasse et je t'aime. Dessoles ».

CHAPITRE XXI

L'EXIL

Séjour à Saint-Sever. — Tracasseries administratives. — Libourne est affecté comme nouvelle résidence à Lamarque; il y est plus étroitement surveillé. — Envoi en exil; Bruxelles et Amsterdam. — Procès des généraux Delaborde, Brayer et Travot. — Occupations de Lamarque pendant son exil en Hollande: ouvrages littéraires. — Sa pensée revient toujours aux listes du 24 juillet et à la guerre de Vendée. — Fin d'exil (18 octobre 1818).

Arrivé à Saint-Sever aux derniers jours d'août, le général Lamarque y trouvait d'abord un repos duquel ses migrations à travers l'Europe l'avaient déshabitué; loin de toute affaire politique, son temps se partageait entre des visites chez sa sœur qui habitait Arzac, à quelques lieues de la ville, et les protestations réitérées, incessantes, contre la mesure dont il était l'objet.

Mais bientôt se manifestèrent les vexations administratives. Le préfet des Landes, M. de Carrère, refusa d'autoriser une cure à Bagnères et voulut même restreindre les allées et venues entre Saint-Sever et Arzac (1), prétextant que le permis de séjour visait Saint-Sever et les Landes, mais non Arzac et les Basses-Pyrénées. Le général se croyait libre de circuler dans un petit rayon autour de la

(1) Saint-Sever est dans les Landes, Arzac dans les Basses-Pyrénées.

ville. Fouché, consulté, donna les autorisations nécessaires; mais, trois semaines plus tard, avec le nouveau ministre de la police, M. Decazes, « les personnes mises en surveillance dans un département, en vertu de l'ordonnance du roi du 24 juillet dernier, ne peuvent pas s'écarter de la résidence qui leur a été assignée ».

Le général Lamarque fut donc obligé de renoncer aux villégiatures dans les environs et de se confiner à Saint-Sever. Il vécut ainsi à l'écart, recevant seulement quelques parents ou vieux amis, s'occupant à reconstruire la maison patrimoniale, à mettre en ordre ses nombreux papiers; une assez longue maladie le retint même au lit. Tout cela ne pouvait passer pour allures de conspirateur et cependant on y trouva matière à dénonciations : sa présence était dangereuse dans cette petite ville, qui, lors de son retour, avait voulu, paraît-il, lui faire une réception triomphale, mais s'en abstint heureusement; un jour de courses, les jeunes gens du pays avaient fait, en guise d'honneur, passer un taureau devant sa porte, ce dont le général ne s'aperçut même pas; les autorités locales n'avaient point reçu sa visite, donc il boudait et donnait le mauvais exemple. Bref, le préfet des Landes, M. de Carrère, bien aise sans doute de saisir l'occasion qui le débarrasserait d'un administré aussi compromettant, avertit M. Decazes, et celui-ci, le 13 novembre, fixait Libourne comme résidence du général.

« Cette nouvelle persécution ne peut venir que de vous, écrivait aussitôt Lamarque au préfet des Landes; votre religion aura été trompée par des agents subalternes. Ma conduite, mon intention et, j'ose le dire, mes opinions devraient cependant me mettre à l'abri des calomnies... Si, par suite de fausses préventions, on pouvait croire ma présence dangereuse dans le pays, le plus isolé, le moins

influent de toute la France, je demanderais au moins d'aller dans le département des Basses-Pyrénées, où je pourrais habiter chez ma sœur et sur quelques propriétés. » — Rien n'y fit et Lamarque dut partir pour Libourne.

Là, se rétrécissent encore autour de lui les mailles du filet administratif; des perquisitions bouleversent ses papiers afin d'y retrouver un soi-disant passeport à volonté; un gendarme garde son appartement, deux sentinelles sa porte. « Je ne puis attribuer, disait-il à M. Decazes, ce nouvel incident qu'au zèle indiscret de quelques amis qui, depuis le premier moment, me pressent de me mettre à l'abri de toute poursuite. Leurs sollicitudes ont redoublé à chaque proposition menaçante et il est possible que, malgré mes refus formels, les dissentiments entre le Roi et la Chambre (1) les aient de nouveau alarmés et qu'ils aient eu l'imprudence de demander des passeports; mais j'atteste le ciel et l'honneur que je n'en ai pas reçu et, qu'en eussé-je reçu, je n'en aurais pas fait usage... Lorsque le Roi nous condamne à sortir du royaume et que j'emploie tous mes moyens pour obtenir de sa clémence de pouvoir y rester, comment pourrait-on croire que j'irai courir au-devant de ce que je cherche à éviter? S'il était entré dans mes projets d'abandonner ma patrie, je l'aurais fait sans doute dans le premier moment d'alarme où l'on publia les listes, où l'on donna des facilités pour s'en aller même à ceux de la première, et des passeports à ceux de la deuxième qui en réclamèrent. Si j'avais voulu fuir, j'aurai profité de mes voyages de Tours à Saint-Sever et de chez moi ici (à

(1) Discussion de la loi d'amnistie, où le ministère Richelieu désire s'en tenir aux listes du 24 juillet, tandis que la Chambre exige leur extension.

Libourne), où je n'étais sous aucune surveillance. Mais j'ai toujours cru que fuir était une lâcheté et que l'innocence était un bouclier pour l'honnête homme. On ne devrait pas oublier, Monseigneur, que le général qu'on maltraite ainsi a bravé mille dangers pour ramener son armée à l'obéissance du Roi, qu'au premier avis de sa proscription, il s'est volontairement démis de son commandement et s'est abandonné sans hésitation à l'autorité des ministres (1). Je ne puis m'expliquer la fatalité qui me poursuit. Tranquille sous le toit paternel, on m'en bannit. Ici, tout le monde paraît s'intéresser à mon sort, j'éprouve de nouvelles persécutions. Plein de confiance dans votre justice, je vous prie d'y mettre un terme : ma constance est presque épuisée. »

A Libourne cependant, Lamarque eut un instant de vif espoir : Le roi, disait-on, allait reviser les listes. Cette fois encore, le général fit présenter une nouvelle requête à Louis XVIII, écrivit au duc de Rohan et à M. Decazes, ministre de la police, dont le père vivait à Libourne. Lamarque ne négligea point cette relation et fit apostiller sa lettre de la manière suivante : « Donné à Libourne, le 15 décembre 1815. — Le cœur me saigne de la peine qu'éprouve le bon M. Lamarque. Nous l'aimons ici et nous verrions avec plaisir qu'on l'exempterait de la fatale liste. J'ai lu son mémoire et son supplément ; je suis convaincu de son innocence et je te demande, mon bon fils, tout ce qui est possible. Je réponds des sentiments de cet estimable général et je garantis sur ma tête ses principes

(1) A rapprocher de cet autre extrait : « J'étais à la tête d'une armée lorsque je vis avec surprise mon nom sur une liste où jamais je n'eusse dû figurer. D'un mot, je pouvais soulever cette armée : je la calmai... (Lettre de Lamarque au ministre de la police, 22 octobre 1815.)

et son amour pour notre Roi. — Adieu, je t'embrasse. Le chevalier DE CAZES. »

C'était une dernière lueur, bien vite éteinte et, après la loi dite, par singulière ironie, loi d'amnistie, Lamarque, accompagné de sa sœur et de son fils, dut partir en exil. Il choisit la Belgique où s'était établi un oncle de sa femme, morte en mettant son fils au monde.

Les délations qui l'avaient entouré à Saint-Sever et à Libourne le suivirent à Bruxelles, où sa présence fut signalée comme pouvant troubler l'ordre public. Le général Lamarque écrivit au roi des Pays-Bas, ne fut pas écouté, mais « exilé de son exil, » comme il le dit lui-même.

1817 le trouve donc réfugié à Amsterdam. Ce devait être l'étape finale. Mais, là encore, on l'accuse de voir beaucoup de monde, de ne pas s'observer assez, de se précipiter, les jours de courrier, à la poste pour y prendre une volumineuse correspondance. « Je ne sais même pas où est la poste, répond Lamarque; j'y envoie un domestique et je ne reçois que deux ou trois lettres par semaine. »

L'alerte, assez chaude, se calma néanmoins et dorénavant Lamarque vécut tranquille dans Amsterdam.

Les rancunes royalistes avaient donc implacablement poursuivi le général Lamarque; elles se montrèrent plus féroces encore envers d'autres personnages rencontrés au cours de ce récit.

Parmi les généraux inscrits sur la première liste et passibles du conseil de guerre, Delaborde et Brayer échappaient aux poursuites. Delaborde, mis en jugement par contumace en septembre 1816, profita d'un vice de forme,

car son nom était mal orthographié sur l'ordonnance, et les juges ne voulurent point passer outre. — Brayer, réfugié d'abord en Prusse, puis à Buenos-Ayres, fut condamné à mort par le conseil de guerre siégeant à Paris, dans la séance du 18 septembre 1816.

Ainsi qu'on l'a peut-être remarqué, un nom manquait aux listes du 24 juillet, celui du général Travot. L'armée de la Loire une fois dissoute, Travot s'était retiré à Rennes et y vivait sans bruit, lorsque le 13 janvier 1816, veille du jour où devait paraître au *Moniteur* la loi d'amnistie, on vint l'arrêter par ordre télégraphique du duc de Feltre, ministre de la guerre. Mis au secret absolu, dans l'impossibilité de choisir un avocat, Travot devait comprendre le sort qui l'attendait. Sa famille et ses amis ne se laissèrent pourtant pas effrayer, prirent un défenseur, dont la première démarche fut de réclamer communication de l'ordre d'écrou. Pour toute réponse, M. de Vioménil, qui commandait à Rennes la 13e division militaire, intima l'injonction à ce défenseur d'avoir à quitter Rennes dans les vingt-quatre heures et de se rendre en exil à Bordeaux. Trois autres avocats bretons, MM. Coatpont, inspecteur de l'académie, Bernard et Lesueur, prirent immédiatement la place du défenseur exilé et publièrent une consultation signée par eux et treize autres confrères. M. de Vioménil n'osa pas déporter tout ce monde et le général Travot put être défendu.

Le 18 mars 1816, s'assembla un conseil de guerre avec le lieutenant-général Canuel, président. Il faut croire que la passion politique pervertit singulièrement le sens moral, puisque les autorités militaires et judiciaires ne comprirent pas tout l'odieux qu'entraînaient le choix du baron Canuel comme président et cette mise en présence des deux adversaires dans l'enceinte d'un tribunal où n'aurait dû planer

que la justice, mais où l'un devenait le juge de l'autre. Les défenseurs, voulant récuser Canuel, celui-ci leur déclara qu'il n'y voyait aucun motif et ce fut de fort mauvaise grâce qu'il laissa plaider la question, sans succès d'ailleurs.

Les débats se prolongèrent trois jours, du 18 au 20 mars. L'accusation incriminait Travot de révolte contre l'autorité légitime; mais, en réalité, son seul, son véritable crime, celui qu'on n'osait pas invoquer en public, était la campagne de Vendée, la suite constante de ses succès contre les insurgés aussi bien en 1793 qu'en 1815. Le rapporteur osa même prononcer cette phrase extraordinaire : « La modération ne fut pas une des armes les moins redoutables entre ses mains; la clémence elle-même fut un de ses moyens de succès. » — Par cinq voix contre deux, Travot fut condamné à mort.

Ce procès avait passionné la ville de Rennes et l'attitude d'une partie de sa population empêcha, dit-on, l'exécution de cette sentence. Le 27 mars, Louis XVIII commua la peine capitale en vingt années de détention. Pour un sexagénaire comme Travot (1), pareille grâce équivalait à la prison perpétuelle et, lorsque lecture en fut faite, déjà ébranlé par les émotions antérieures, Travot devint subitement fou. Quatre ans, le fort de Ham conserva derrière ses murailles le malheureux aliéné. Rendu enfin à la liberté, mais non à la raison, Travot végéta dans l'inconscience jusqu'en 1836 (2).

(1) Travot était né à Poligny (Jura), en 1767.

(2) La fin de cet odieux procès, fin plus tragique que la mort, ne semble pas avoir beaucoup affecté le baron Canuel. Député de la Vienne à la Chambre introuvable, nommé ensuite à Lyon commandant de la 19e division militaire, il y réprime les troubles de 1817 de telle façon que le gouvernement est obligé d'y envoyer le maréchal Marmont. Devenu, quand même, inspecteur général d'infante-

Devant ces excès de réaction royaliste, le général Lamarque pouvait bénir un exil providentiel. Entre sa sœur et son fils, il continuait une vie paisible dans la brumeuse Amsterdam, où les pinceaux et la plume devinrent ses fidèles consolateurs. Il traduit Ossian, rédige ses *Souvenirs,* donne à l'*Encylopédie moderne* des articles sur les mots *action*, *allocution* (style militaire), *armée*, *avant-garde*, *bataille*, *combat* (1),... couvre de notes restées manuscrites (2) un exemplaire des *Mémoires du comte d'Autichamp sur la campagne royaliste de* 1815 *en Vendée*, fait enfin paraître sa lettre à Canuel, réponse aux Mémoires de celui-ci. Cette lettre eut un succès prodigieux, que l'actualité, l'état des esprits en France, le brio du style et de l'ironie expliquent suffisamment (3).

Mais la pensée de Lamarque revenait sans cesse à cette guerre civile, cause de sa proscription, aux chefs vendéens, aux listes du 24 juillet. Ses papiers en donnent à chaque instant la preuve; ce sont des notes, des fragments isolés où il se parlait à lui-même.

« Suivant le président de Thou, Henri IV adressa au parlement de Paris, en 1599, un discours où se trouve ce passage : « C'est être impie, injuste et sans foi, que de souhaiter une guerre civile. » — Donc celui qui la termine rend un grand service à la religion, au prince et à l'État.

rie et baron, Canuel prend part à la guerre d'Espagne de 1823, est mis ensuite à la retraite et, en 1841 seulement, s'en va rendre compte des soixante-quatorze années qu'il avait passées sur la terre.

(1) *Le lieutenant-général comte Lamarque*, par L. Léon-Dufour.

(2) Auxquelles sont empruntés de nombreux extraits transcrits dans ce livre.

(3) « Je vous avoue, écrit-il d'Amsterdam, le 30 mars 1818, à l'une de ses amies, que je suis étonné et presque honteux des éloges que je reçois de tous côtés. Est-ce une mystification générale? Est-ce qu'il peut y avoir le moindre mérite littéraire dans cette brochure? Est-ce que je sais les premiers principes de l'art d'écrire? »

« ... Les institutions de tous les peuples consacrent l'obéissance passive de la partie militaire ; ôtez ce dogme, permettez de discuter les ordres relatifs au service, et l'État sera ébranlé jusque dans ses fondements. Si, malgré ces principes, on pouvait me reprocher d'avoir obéi au ministre de la guerre, cette faute ne serait-elle pas excusée par l'exemple que me donnait toute l'armée qui obéissait, par toutes les administrations qui obéissaient, par les évêques et les curés qui obéissaient en chantant : *Domine, salvum?* Ne serait-elle pas effacée par une conduite toujours modérée, toujours généreuse, qui a sauvé tant de serviteurs au roi? ne serait-elle pas effacée par les dangers que j'ai courus pour ramener mon armée à la soumission?

« ...Dégoûté des emplois, rebuté par les injustices, j'ai sans doute terminé ma carrière militaire. Deux époques mémorables pour moi en consacrent le début et la fin. Capitaine de grenadiers, âgé de vingt ans à peine, l'Assemblée nationale décréta, après la prise de Fontarabie, que j'avais bien mérité de la patrie ; et aujourd'hui, où plus de quarante années ont passé sur ma tête, général en chef d'une armée qui venait de finir la guerre civile, le gouvernement provisoire décida encore que j'avais bien mérité de la patrie.

« ...La flatterie accuse les ministres du mal que fait le monarque ; la vérité et l'histoire s'en prennent aux monarques du mal que font les ministres.

« ...Compris, sans en deviner les motifs, sur la liste du 24 juillet, frappé depuis par la loi d'amnistie, je me soumets sans murmurer à une mesure d'État que l'on juge utile. Je sais que les orages politiques sont comme ceux qui se forment dans l'atmosphère et, qu'après avoir grondé sur toutes les têtes, la foudre n'en frappe que

quelques-unes. Il faut donc se soumettre à sa destinée, mais cette noble résignation ne suffit pas. Il reste à l'homme de bien un devoir à remplir; c'est de prouver qu'il n'a pas mérité son sort. Cette preuve est un tribut qu'il doit à son honneur, une consolation qu'il lègue à ses amis, une dette qu'il acquitte envers les compagnons de ses travaux. — Si, dans les annales de notre longue révolution, mon nom eût acquis une célébrité malheureuse, si j'avais exercé les hautes fonctions de l'État, si j'étais entouré d'une nombreuse clientèle, ma justification serait moins nécessaire. Alors on pourrait croire que c'est l'ostracisme qu'on m'impose et les temps passés m'offriraient des exemples qui pourraient l'ennoblir à mes yeux; mais, militaire depuis plus de vingt ans, étranger à tout ce qui n'est pas mon métier, ayant eu moins que beaucoup d'autres les occasions d'attacher quelque gloire à mon nom, je ne dois paraître qu'un coupable. Ainsi l'opinion publique, qui peut adoucir le malheur, aggraverait le mien et je serais condamné à vivre dans la honte, moi qui combattis toujours pour l'estime et l'honneur! Ce supplice est intolérable, il ne me permet d'écouter aucune considération. Tant que mon sort a été incertain, je me suis renfermé dans un religieux silence; j'espérais toujours que l'épais nuage qui me dérobait mes accusateurs serait enfin éclairci, mais les dernières discussions n'ont fait que l'épaissir à mes yeux. Ceux qu'on regarde comme les grands coupables, qu'on croit les complices du retour de l'usurpateur, sont amnistiés; les régicides sont pardonnés, et nous!...

« ...Comment s'est donc formée cette liste? Une enquête l'a-t-elle précédée? des accusations publiques, des préventions presque générales ont-elles autorisé le ministre à signaler ainsi des concitoyens comme des conspirateurs?

Non. On a réuni des noms étonnés de se trouver ensemble; on a pris dans tous les états, dans tous les rangs, comme si chaque ministre avait voulu fournir sa part dans l'holocauste qu'on préparait. Plusieurs de ceux qui y avaient été portés lors de sa confection ont été effacés, d'autres y ont été substitués. Qu'importe! Il ne fallait que des victimes. Mais au moins une espèce de sagacité ou de pudeur a-t-elle présidé à ces choix? Aura-t-on mis les hommes qui, ayant le plus obtenu les faveurs de l'Empereur, ont été les plus intéressés à son retour? Y verrons-nous ces ministres qui, avec tant de despotisme, exécutaient les ordres d'un despote? les princes, les ducs, que la faveur autant que leurs services éleva au premier rang? ces agents de police qui partout nous poursuivaient et nous dénonçaient? Non. Le petit nombre de ceux que je connais a été, ainsi que moi, presque constamment persécuté et jamais favorisé : c'est Vandamme qui, malgré d'éminents services, n'a jamais pu obtenir le bâton de maréchal et qui, de toute l'armée, était celui qui parlait avec le plus d'indépendance de l'empereur et de ses favoris; c'est Freissinet qui, couvert de blessures, a été presque constamment banni et jamais apprécié; etc.; ...c'est moi qui, voyant tous mes cadets comblés de dotations, chargés de dignités, allais quelquefois me plaindre de l'oubli où on me laissait et qui étais repoussé avec perte comme n'ayant pas assez de respect et de dévouement pour l'Empereur.

« ...Il y aurait un moyen de justifier les anciens ministres, c'est le peu d'importance qu'ils mettaient à cette liste qu'ils semblaient n'avoir faite que pour la forme et avec la ferme résolution de n'y donner aucune suite. Qu'ont-ils répondu, lorsqu'on s'est plaint de l'outrage et qu'on a démontré l'injustice? — « Cette liste ne « signifie rien, c'est une menace politique qui n'aura

« aucune suite. » — Et cependant, les prévenus étaient signalés à l'Europe comme de vils conspirateurs; ils en étaient réduits à vivre sous l'orgueilleuse surveillance d'un préfet, et sous celle, plus humiliante, d'un agent de police. Jamais plus d'impudence et de mépris pour les droits du citoyen n'accompagna une œuvre d'iniquité.

« ...Qu'on lise mes proclamations, ces actes que les circonstances dictent et qu'elles justifient; jamais je n'y prononçai le nom des Bourbons; ils étaient loin de leur patrie, ils étaient malheureux; je voulus, j'osai les respecter.

« ...Pour me défendre, je pourrais dire aux chefs vendéens : J'ai pu ne vous considérer que comme des chefs de factieux qui veulent troubler l'État. Le nom du roi était dans votre bouche; il était dans vos écrits, mais votre conduite le démentait. J'ai en mains des copies certifiées de vos nominations; sont-elles revêtues du nom du roi? Le roi vous a-t-il désignés? Non, vous vous êtes nommés vous-mêmes, comme les anciens condottieri qui levaient des troupes à leur compte. Vous me citerez peut-être le malheureux La Rochejaquelein, que ceux qu'il a combattus honorent comme un brave; mais vous ne le reconnaissiez pas, la plupart de vous ont refusé de lui obéir. Il vivrait encore, son parti eût peut-être triomphé, si vous ne l'aviez pas abandonné seul lorsque tout vous faisait un devoir de vous réunir, lorsqu'un faible parti de troupes pouvait être facilement écrasé. Que de détails je pourrais révéler! Ah! ce ne sont pas ceux qui ont combattu pour l'emperenr qui l'ont le mieux servi dans la Vendée! — Vos nominations, votre partage de pouvoirs se sont faits à Montfaucon, le 10 juin 1815. Le roi n'y avait même pas un commissaire. Le nom du roi ne légitimait donc pas cette guerre à vos yeux, le vœu presque entier du peuple la repoussait. C'est par les mesures de

rigueur les plus atroces qu'on arrachait le laboureur à son chaume et quelques hommes, payés, couraient à cheval les campagnes, sonnaient le tocsin, autrefois si funèbre.

« ...Je conçois que l'amour-propre, cette passion qui ne pardonne jamais, ait été fortement blessé dans les chefs vendéens. Comment résister au reproche qu'ils devaient se faire d'avoir capitulé au moment où le roi entrait à Paris? Mais qui les y forçait? Étaient-ils enfermés dans une ville prête à être prise d'assaut? N'avaient-ils pas, s'ils voulaient éviter ma seule et unique colonne, toute la Vendée ouverte devant et derrière eux? Pourquoi ne se souvenaient-ils pas de tant de marches audacieuses faites par Stofflet ou par Charette? ces derniers chefs, environnés, pressés par des armées nombreuses, savaient leur échapper, tomber sur les convois, enlever de petits détachements et se dédommager par des succès partiels quand ils n'étaient pas en mesure de combattre.

« Ces messieurs s'en prennent à moi; c'est bien plutôt à eux qu'ils doivent s'en prendre. Pourquoi n'ont-ils pas su profiter de tant de belles occasions que le hasard leur a données? Pourquoi ont-ils abandonné le malheureux La Rochejaquelein seul et sans secours au bord de la mer? Ils avaient ordre de le joindre et ils se sont volontairement repliés de Légé et de Palluau. Qui les empêchait de tomber avec toutes leurs forces réunies sur le général Travot, qui, seul et ayant divisé ses forces pour fouiller le Marais, se trouvait à Challans, tandis qu'il n'y avait pas un homme à Nantes et que le reste des troupes était à une grosse marche d'Angers? Pourquoi, lorsque j'ai passé la Loire, ne sont-ils pas venus au-devant de ma faible colonne pour l'écraser avant qu'elle n'arrivât à Machecoul? Ce terrain était défavorable et ils n'avaient rien à craindre. Pourquoi, lorsque j'ai abandonné Angers et que

je me suis réuni au général Travot, n'ont-ils pas attaqué les Ponts-de-Cé ou Saumur, ou fait un grand mouvement vers Tours ou vers Poitiers? J'aurais peut-être été obligé de prendre sur-le-champ la défensive et de repasser la Loire. Pourquoi enfin, lorsqu'ils ont pris la résolution de venir au-devant de nous, n'ont-ils pas réuni toutes leurs forces et pourquoi M. de La Rochejaquelein a-t-il entrepris l'insignifiante expédition de Thouars? Quel résultat pouvait-elle avoir? cela faillit en avoir un bien funeste, car si le général Delaage avait envoyé, pour défendre le pont, des gendarmes ou son bataillon de ligne au lieu de gardes nationales, toute cette colonne était perdue et il ne se serait sauvé que quelques cavaliers qui auraient pu descendre la rivière et traverser le gué. C'est de M. Duchaffault, qui m'a paru réunir des talents à un caractère brave, que je tiens ces détails.

« Ces messieurs m'accusent donc à tort. Et que diraient-ils donc si j'avais exécuté les ordres que j'avais reçus, si leurs propriétés avaient été ravagées, si j'avais fait fusiller leurs prisonniers, si MM. de Civrac, Dubouchet, Barbet, avaient été sacrifiés; si, à leur retour, ils avaient trouvé leurs maisons rasées, si leurs parents, leurs amis avaient été envoyés en otages? Ils pourraient alors se plaindre mais non pas m'accuser, puisque j'avais des ordres positifs, des ordres précis, des ordres vingt fois répétés et que tout autre que moi n'aurait peut-être pas eu le courage d'enfreindre.

« Si j'avais eu des forces considérables, si, comme du temps de Hoche, mes colonnes les eussent enveloppés de toutes parts, que la mort eût moissonné l'élite de leurs soldats, ils trouveraient leur excuse dans la nécessité à qui tout doit obéir; mais à peine pouvais-je réunir cinq à six mille hommes et en laissant tous les points découverts.

Ils ont donc manqué de constance et de résolution; ils ont surtout manqué d'un homme qui connût les premiers éléments de l'art de la guerre. »

Parlant de Waterloo et des événements sur la frontière nord en 1815, Lamarque s'exprime ainsi : « Oui, ce sont ces événements, auxquels les chefs vendéens n'ont en rien contribué, qui ont tout décidé. Pourquoi veulent-ils donc avoir les honneurs du triomphe? Pourquoi faire si longtemps retentir la tribune des éloges de ces braves Vendéens qui ne se sont soulevés que lorsqu'il n'y avait plus de troupes pour les contenir, qui ont été battus par une poignée de soldats, qui ont abandonné la cause royale au moment même où le roi entrait à Paris? Pourquoi un ministre (1), qui fut longtemps le serviteur le plus zélé, le plus rampant de l'empereur, qui m'a souvent reproché de manquer de dévouement, a-t-il rempli les rangs de l'armée de ces Vendéens qui n'ont pas rougi de prendre la place de ceux qui les avaient vaincus? Pourquoi a-t-il prodigué les trésors de l'État pour leur accorder des pensions, des soldes de retraite qu'il refusait aux braves qui les avaient si bien méritées (2)? »

(1) Le duc de Feltre.

(2) Avec le général Lamarque, la raillerie gauloise ne pouvait perdre ses droits :

Nouveau dictionnaire:

Amnistie........................	Exil.
Justice..........................	Cours prévôtales.
Régime paternel.................	Loi des prévenus.
Vœux unanimes des peuples......	Baïonnettes étrangères.
Paix............................	Stupeur.

Puis cette épigramme :

C'est bien injustement qu'on fronde
Ce bon gouvernement royal,
Quand sa clémence sans seconde
Accorde un pardon général,
Dont elle excepte tout le monde.

Vers la fin de 1818, lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle, la visite du tsar et du roi de Prusse à Paris eurent mis fin au cauchemar de 1815 et donné la promesse d'une libération prochaine de notre territoire, l'assoupissement des rancunes et l'oubli dans lequel commençaient à s'effacer les événements de Vendée permirent au général Dessoles, resté l'ami fidèle, de venir à bout du ministre Decazes. — « Au moment où je partais pour venir au-devant de l'empereur de Russie, écrit Dessoles au général Lamarque, le ministre de la police m'a annoncé l'heureuse nouvelle de ton rappel et m'a fait la galanterie de me charger de te la faire passer de Valenciennes où je suis maintenant. Comme je ne connais pas exactement ton adresse, je l'envoie au consul de France à Amsterdam et le prie de te la faire parvenir. Je ne te parle pas du plaisir que j'éprouve, il est aisé à concevoir. J'attends le moment où j'aurai le plaisir de t'embrasser pour te l'exprimer complètement (1). »

Une phase d'existence nouvelle, assurément bien imprévue de lui, commençait pour le général Lamarque.

(1) Dessoles à Lamarque, Valenciennes, 18 octobre 1818. Cité par L. Léon-Dufour, *Le lieutenant-général comte Lamarque.*

CHAPITRE XXII

1830

La Vendée pendant la seconde Restauration. — Témoignages de reconnaissance donnés par Louis XVIII. — Le général Lamarque est nommé député des Landes (23 décembre 1828). — Le lendemain même de la chute du roi Charles X, le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, confie à Lamarque le commandement des cinq divisions militaires de l'ouest. — Mission et attitude de Lamarque en Vendée. — Le ministère Casimir Perier révoque le général Lamarque (2 avril 1831), et clôt ainsi sa carrière militaire.

Lorsque les troupes du général Lamarque eurent, en juillet 1815, évacué la Vendée pour rejoindre l'armée de la Loire, le système insurrectionnel permettant la prompte réunion des paroisses fut maintenu quelque temps encore sur les deux rives du fleuve. Bientôt arrivèrent les colonnes prussiennes, reçues en alliées libératrices de l'usurpateur par certains rassemblements et chefs royalistes. Peu à peu, néanmoins, devant l'occupation étrangère d'abord, puis sous l'influence d'une administration normale, ces provinces perdirent, en apparence du moins, leur physionomie d'émeute et les principaux chefs quittèrent le pays pour figurer à la cour.

Mais, sur la rive gauche surtout, la soumission revêtait des formes assez indépendantes et les Vendéens, contribuables indociles, refusaient l'impôt. Ils se méfiaient, ne voulaient pas payer ; le bruit courait parmi eux que Napo-

léon s'était échappé de Sainte-Hélène et, pour la seconde fois, avait chassé le roi. Un paysan, Charrier, prétend en avoir le cœur net, vient à Paris. On le place dans la salle des maréchaux sur le passage de Louis XVIII, qui, prévenu, lui fait un signe de tête. Voilà notre bonhomme dans l'extase; il dîne avec le buste du roi dans ses bras, puis rentre au village disant à chacun : « Payez, payez, mes bons amis! payez sans compter! C'est bien pour notre bon roi. Je l'ai vu! c'est sûr! il a besoin de nous, ne le faisons pas attendre (1)! »

Peu à peu s'éteignent les derniers frissons du mouvement qui avait soulevé la Vendée en 1815. La reconnaissance royale mit le manteau de pair sur les épaules des deux protagonistes, M. de Sapinaud et le comte d'Autichamp; nomma M. de La Rochejaquelein colonel des grenadiers à cheval, ensuite maréchal de camp; M. Dupérat devint grand-prévôt des Deux-Sèvres, M. Duchaffault colonel d'artillerie; le baron Canuel lui-même ne se trouvait pas oublié, comme on l'a vu. Quinze mille pensions ou secours annuels, variant de dix à quatre cents francs, avec une moyenne ordinaire de cinquante ou cent francs, furent accordés aux chefs de second ordre et aux simples soldats vendéens. Les moins heureux reçurent une sorte de brevet, diplôme de satisfaction officielle. Tout cela parut assez maigre, d'autant que, malgré le vote des Chambres, les prêtres jureurs mariés continuaient à toucher leurs pensions. « Quelques récompenses, dit M. Eugène Veuillot, quelques pensions, quelques secours sont accordés d'une main avare, et restent toujours au-dessous des droits et des besoins. Napoléon donnait une pension de douze mille francs à Mme de Bonchamp; Louis XVIII la réduit

(1) *Un mot sur les Vendéens,* anonyme. Paris, 1816.

de moitié et, s'il admet dans ses galeries les portraits de généraux vendéens, il en exclut Cathelineau et Stofflet comme non gentilshommes. »

Théoriquement satisfaits, pratiquement mécontents, les Vendéens ne laissent pas tomber en désuétude leur organisation milicienne, comme si l'avenir tout proche réservait une nouvelle lutte. M. de Sapinaud meurt en 1829; le comte de Mornac, député, passe, aux yeux des paysans, pour hériter du titre de général en chef, sans consécration officielle d'ailleurs, royale moins qu'aucune autre. Les cadres secondaires subsistent; chaque visite des princes devient l'occasion d'un appel des paroisses, d'une véritable mobilisation des contingents, lesquels, d'après certaines estimations, atteignent trente mille hommes environ sur la rive gauche. Des petits arsenaux cachent les fusils et munitions de guerre, car la seconde Restauration n'ose imiter la première, ni renouveler l'ordonnance de désarmement édictée en 1815. Il existe des magasins secrets à La Roche-Bernard, aux châteaux d'Ingré, de Grugé, de Couboureau près Tiffauges, à celui de Carheil chez M. de Coislin, qui possède même deux canons.

Sous Louis XVIII et Charles X, les instincts vendéens ne dormaient donc pas d'un sommeil profond, bien que l'histoire locale paraisse alors se confondre avec celle de la France, caractérisée seulement par le choix d'une représentation, appoint précieux sur les bancs de l'extrême droite.

A l'autre côté de la Chambre siégeait, lors des dernières années du règne de Charles X, le général Lamarque. Dix ans avaient passé pour lui dans l'inaction forcée, soit à Paris, soit à Saint-Sever, depuis son retour d'exil, lors-

que, le 23 décembre 1828, les électeurs des Landes le nommèrent député, de préférence à son concurrent royaliste, le baron de Poyferré de Cère.

On sait quel fut l'éclat de cette métamorphose politique, et comment le général Lamarque se révéla l'un des orateurs les plus brillants, les plus populaires d'une époque glorieuse, entre toutes, pour la tribune française.

Ses succès de parole, son opposition parlementaire ne pouvaient être agréables au gouvernement et, par ordonnance du 23 juin 1830, Charles X mit à la retraite l'ancien adversaire des Vendéens, le censeur trop éloquent du pouvoir. Lamarque n'avait pas soixante ans et, depuis presque vingt-trois, portait l'uniforme de lieutenant-général.

Ce fut là, on peut dire, comme le testament de Charles X; car, un mois plus tard, éclataient les journées de Juillet et s'écroulait le trône des Bourbons légitimes.

Au moment de quitter Rambouillet, plusieurs, dans l'entourage du roi tombé, préféraient le chemin de Vendée à la traversée d'Angleterre; mais, comme son frère Louis XVIII, en mars 1815, Charles X refusa ce rôle de condottiere. Rien d'ailleurs n'était plus incertain que la prédisposition des provinces de l'ouest à l'émeute, et la preuve s'en fit bien vite. Lorsque, le 2 août, les courriers arrivèrent en Vendée, avec leurs chevaux enrubannés des couleurs tricolores, la Vendée ne s'émut que médiocrement.

« Les nobles et les anciens chefs ne se montrent pas encore, écrit le général Delaage; des prêtres et quelques chefs se sont pourtant réunis la semaine dernière au château du Lavoir, près de Chemillé. Après bien des

débats, ce rassemblement s'est dispersé et plusieurs ont dit que le moment n'était pas encore venu d'agir... Il n'y a pas eu de rassemblement d'hommes armés; l'attroupement qui s'était formé au May, au son du tocsin du curé, s'est dissipé après avoir rossé le sonneur qui les avait réveillés. Sur la rive droite, les métayers et les petits propriétaires veulent rester tranquilles; ils reprochent aux chefs et même aux prêtres d'avoir laissé brûler leurs propriétés, alors que ceux de la Vendée ont bien su s'en préserver. »

Rien ne fut négligé pour soulever l'esprit public et des bruits extraordinaires entrèrent en circulation : le nouveau roi Louis-Philippe appartient à la religion protestante, les Russes sont à Paris, les Espagnols à Toulouse, cent mille Prussiens entrent en France, les Chouans de la Mayenne viennent de livrer un grand combat, les églises souillées servent d'écuries.

Parmi les anciens chefs, quelques-uns restent à l'écart. « M. d'Autichamp vient de passer avec sa dame. On lui a entendu jurer sa parole d'honneur qu'il n'entrerait pas en Vendée; il se retire, à ce qu'il paraît, sur une de ses terres, près de Niort. M. Auguste de La Rochejaquelein lui-même temporise. Il est absent du pays, mais, en y renvoyant une de ses sœurs, Mlle Lucie, la bossue, il lui a recommandé de rester tranquille et de ne point chercher à soulever les Vendéens. » Mais, plus ardente, la sœur n'écoute pas ce conseil, trouve que son frère Auguste et les contre-révolutionnaires d'outre-mer trahissent la sainte cause. « Mlle de La Rochejaquelein a fait en vain sonner le tocsin ; elle n'a pu réunir que onze hommes; les maires et les curés se sont opposés au soulèvement. Dans une commune, les femmes se sont armées de fouets, se sont emparées d'elle et ce n'est que par l'intervention d'un

maire qu'elle est parvenue à s'échapper après avoir subi un traitement honteux (1) ».

L'influence du clergé se maintenait plus redoutable. « À Beaupréau, écrit le général Delaage, une espèce de séminaire-collège, qui s'est installé dans l'édifice de l'École des Arts, compte près de quatre cents élèves. C'est de ce repaire que partent les mitrailles de bruits plus alarmants les uns que les autres. On dit que l'abbé Montgazon, directeur, jésuite, se transforme chaque jour en libelliste, qu'il émet des prophéties contre la famille royale et les fait lire aux paysans par ses jeunes séides. En vain lui envoie-t-on les ordres de l'évêque, il fait exécuter le contraire. Tout à fait en dehors de l'ordonnance du 16 juin, il a su se maintenir et se faire des créatures sans nombre qui pourraient soulever le pays si l'on voulait user de violence pour l'expulser. Crainte que le peuple ne s'éclaire, il défend de montrer à lire aux enfants ; on m'a assuré que, par ses conseils, on ne touchait pas aux chemins qui pourraient faciliter le commerce. Il n'y a pas de foire à Beaupréau, chef-lieu de sous-préfecture, crainte de communications avec l'étranger ; les garçons et les filles ne vont ensemble que furtivement, avec des anathèmes pour ceux qu'on surprendrait se promenant ensemble en groupes de différents sexes ; ailleurs, les filles se marient, mais à Beaupréau, on en compte trente-sept qui, depuis quelque temps, se sont faites religieuses. Les sept à huit cents habitants de cette ville auront bientôt plus mauvais esprit qu'avant la Révolution et vivront comme dans un vaste couvent. C'est de ce foyer qu'on dirige les prédications et les confessions dans tout l'arrondissement, que l'on nomme Mauges, abrégé

(1) Rapport de l'agent Boutot. — Rapport de M. Chabot, propriétaire à Sainte-Hermine.

en patois du Mala Gens de César. Le serment ne sera sûrement pas prêté par le supérieur du séminaire; il serait bien à désirer que, sans froissement, on laisse tomber en oubli cette école. L'expérience prouve qu'il faut beaucoup de jugement aux élèves qui en sortent pour se sauver de l'exemple de leurs maîtres. »

A l'évêque de Luçon, constitutionnel, ayant prêté serment, les fidèles et les prêtres refusent obéissance et respect. Sur les instances du général Delaage, paraît un mandement; mais les curés, dans leurs prônes, ne craignent pas d'y substituer d'autres lettres appelant aux armes pour défendre la religion. Ils refusent l'absolution aux fonctionnaires publics coupables de serment au nouveau roi; ils laissent raconter, couverts d'un silence approbateur, de prétendues visions aperçues dans les astres : deux armées, l'une au drapeau tricolore, l'autre au drapeau blanc, se livrent bataille et toujours la première succombe entièrement, tandis que la seconde ne subit aucune perte. « Trente et quelques curés, relate encore le général Delaage, briguent la palme du martyre et cherchent à intéresser les métayers à leurs dangers imaginaires; ils disent leur messe dans les genêts, dans les bois; ils annoncent en chaire qu'ils doivent tous être fusillés, que les églises vont être brûlées ou fermées; ils ont prié qu'on leur prépare des refuges dans les lieux les plus cachés; ils refusent les sacrements à tous ceux qui serviront la république d'Orléans et qui ne feront pas de neuvaines pour le retour de Charles X, que quatre cent mille hommes ramènent sur nos frontières; qu'il était temps enfin de courir aux armes pour obtenir de nouvelles rentes comme en 1815 et qu'avant deux mois tout serait comme en juillet dernier. »

« L'arme invincible de ce parti si puissant, conseille

encore le général Delaage, ne peut être vaincue que par elle-même. Aux prêtres dont on peut tirer grand parti, sommes-nous autorisés à assurer des dignités, des pensions honnêtes? J'en ai agi ainsi autrefois avec Bernier et nous avons eu la paix pour longtemps dans ce pays, pour lequel, je le répète sans cesse, il faut un gouvernement et une administration tout différents des autres départements français. Gagnons les prêtres par des cadeaux; ils recommanderont Louis-Philippe. Quelques dons pour les pauvres aux curés de canton qui voudraient prêcher la paix, la soumission aux lois et le départ des conscrits; porter les desservants à 1,000 francs, les vicaires à 900; il y en aura peu qui refuseront en prenant ce prétexte. Une pluie d'or nous évitera une grêle de balles. »

Malgré tout, quelques troubles éclatent en Vendée. M. Robert, chef de division du Marais comme en 1815, essaie un soulèvement, ne réussit qu'une insignifiante équipée, se cache aux alentours de Saint-Jean-de-Monts et, par lettre du 2 décembre 1830, lorsque la cour de Poitiers vient, avec un certain appareil, instrumenter dans le Marais, souscrit à tout ce qu'exigera le gouvernement, pourvu que les poursuites cessent à son égard. Le 5 août, M. de Meynard, ancien chef vendéen, parent du premier écuyer de la duchesse de Berry, esquisse une tentative près des Sables-d'Olonne, mais échoue complètement, mal soutenu dans tous les environs, où M. de l'Espinay lui refuse presque l'hospitalité. Cholet, ses faubourgs et ses foires populeuses restent paisibles, mais des ateliers de munitions s'organisent, le soulèvement bouillonne à Beaupréau, « centre des idées fanatiques, où l'or de Bonaparte a coulé

vainement sans gagner un patriote depuis trente ans ». Un peu partout les fonctionnaires donnent leur démission en masse, les juges de paix ne tiennent plus audience, les receveurs refusent de percevoir l'impôt, les marchands de tabac assermentés perdent leur clientèle; trois ou quatre cent mille francs d'origine et d'usage suspects entrent dans le pays ; l'incorrigible général Canuel recommence quelques menées conspiratrices; une chambre blanche délibère à Nantes, avec succursales au château de Bouaye, chez M. de Biré, et le préfet n'ose en inquiéter les membres, MM. de Ksabier, de Goyon, de Chevigné, du Martray, de Goulaine, de la Bretesche...

De conséquence plus grave aurait pu se montrer la chevauchée du général Despinois, commandant à Nantes. Sitôt connue la chute de Charles X, il part de Nantes, dans la nuit du 2 au 3 août, avec quatre cent cinquante hommes du 10e léger, rejoint à Mauves trois escadrons du 9e cuirassiers, traverse la Loire à Ancenis, couche le 4 à Beaupréau. Là, se réunissent une soixantaine de chefs vendéens avec MM. de Civrac et de la Bretesche, mais un contre-ordre de Rambouillet arrête leur initiative (1). Fort déçu,

(1) « Il est certain que le roi avait, en partant, le projet de se rendre à Angers et une dépêche télégraphique, datée du 28 juillet, à une heure après-midi, donnait l'ordre au général Donnadieu d'y porter son quartier-général. Même ordre, sans doute, avait été donné au général Despinois. Il paraîtrait que le soulèvement devait avoir lieu le 2 août. Ce qu'il y a de certain c'est que, ce jour-là, quatre ou cinq cents Vendéens, la plupart pris parmi les provocateurs les plus ardents, se réunirent à Beaupréau, avec environ cent chefs appelés par M. de Civrac dans son château, où les débats s'ouvrirent sur les moyens de commencer la guerre. On délibérait encore lorsqu'à deux heures après-midi arriva un courrier de Rambouillet prescrivant de suspendre le mouvement jusqu'à l'arrivée du roi sur la Loire. Cet ordre était motivé sur ce que les villes du Mans et de La Flèche qu'il fallait traverser pourraient se lever dans un sens contraire et s'opposer au passage du roi. » (Rapport au général Gérard, ministre de la guerre, s. d.)

le général Despinois traverse Mortagne le 5 août, les Herbiers le 6, arrive à Bourbon-Vendée le 7 et, sur sa route, enlève quelques caisses publiques. Il escomptait l'apparition de Charles X en Vendée; mais, vite détrompé par les événements, par l'indifférence ou l'hostilité générales, il disparaît et, trois jours plus tard, près de Fontenay-le-Comte, se laisse arrêter par ces mêmes cuirassiers qu'il avait entraînés derrière lui.

Pour parer, en Vendée, aux éventualités possibles, le ministère nouveau prit quelques précautions et, dès les premiers jours, confia le commandement des cinq divisions de l'ouest au général Lamarque. C'était la revanche sur 1815.

Désaveu formel d'une mise anticipée à la retraite, cette élévation subite, bientôt suivie d'une autre réparation (1), ne pouvait griser un tempérament comme Lamarque. Il parcourut le Bordelais, les Charentes, les bords de la Loire et retrouva dans le pays vendéen plusieurs de ses anciens subordonnés, dont le général Delaage; il retrouva partout aussi les sentiments d'estime, de reconnaissance et d'attachement qu'un intervalle de quinze années n'avait pas étouffés. Les commissions administratives, municipales ou départementales célèbrent ses louanges; c'est le La Fayette de la Vendée et les muses locales lui consacrent quelques distiques (2).

Sa mission était d'ailleurs toute préventive et pacifique.

(1) Le grand cordon de la Légion d'honneur, donné le 21 août 1830.

(2) Dans les combats il défendit la France,
A la tribune, il protégea ses droits;
Dans la Vendée, il sut, par sa clémence,
Se faire aimer, vaincre tout à la fois.

« Vous proclamerez, lui disait le ministre de la guerre, l'oubli des dissensions passées et l'intention d'en effacer les traces par une administration juste et bienveillante. — Relativement au clergé, vous promettrez l'appui du gouvernement à tous ceux de ses membres qui se renfermeront dans les devoirs que leur trace l'Évangile; mais vous annoncerez que la justice civile sévira sans ménagement envers ceux qui s'ingèrent dans le gouvernement temporel pour exciter les populations à la résistance. Vous devez même, de concert avec l'autorité judiciaire, faire exécuter contre ceux-ci les actes d'une juste sévérité qui vous sembleraient nécessaires à la tranquillité publique. — Vous appellerez auprès de vous les chefs influents de la Vendée; vous leur ferez connaître les dispositions pacifiques de l'Europe à l'égard de la France et, en leur donnant l'assurance que le gouvernement ne nourrit pas contre eux un sentiment hostile, vous ne négligerez rien pour leur laisser la conviction qu'il est parfaitement en mesure de réprimer leurs écarts. Ce ne serait que pour de graves motifs et après avoir pris l'avis de l'autorité judiciaire, que vous pourriez adopter contre eux des mesures extraordinaires de répression. — Vous vous efforcerez d'éclairer l'esprit des populations vendéennes; vous leur ferez sentir qu'elles aussi sont appelées à profiter de la révolution qui a réintégré l'ordre légal, et vous leur donnerez la garantie que le gouvernement ne négligera rien pour leur en faire goûter les fruits. Vous aviserez en même temps, et en y mettant la réserve convenable, aux moyens les plus propres à détacher les intérêts de ces populations de ceux de leurs anciens chefs, en les rattachant au gouvernement actuel... Le précédent gouvernement avait accordé des secours annuels à d'anciens chefs et soldats vendéens, au nombre d'environ onze mille, répartis principalement dans le

Maine-et-Loire, le Morbihan, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, la Mayenne et les Deux-Sèvres. Ces secours varient de dix à cent francs, mais le plus grand nombre est de cinquante à cent francs. Les autorités locales vous en désigneront au besoin les titulaires. Vous pourrez les assurer que l'intention du gouvernement du roi est d'en maintenir le paiement ; mais vous ajouterez, au besoin, que le respect pour l'ordre établi est une condition attachée à ce bienfait et, si la conduite de ceux qui en jouissent méritait de fixer votre attention dans un sens favorable ou contraire aux intérêts de la tranquillité publique, vous auriez à proposer, relativement à cette allocation, telle mesure que vous jugeriez convenable. »

Des remaniements modifièrent le personnel administratif, les municipalités, surtout la gendarmerie tenue pour suspecte et incapable d'exercer une surveillance suffisante ; une refonte complète transforma les gardes nationales et, pour conquérir l'esprit public, de nombreux projets, projets seulement, furent mis en étude, construction de casernes, de routes, grands travaux aux rivières, etc. Le maintien intégral des pensions sut étouffer tout prétexte à mécontentement, tandis que le général Rumigny, aide de camp du roi, visitait la rive gauche et qu'un désarmement méthodique, sous apparence commerciale et d'après les conseils du général Delaage, s'obtenait par l'entremise d'un armurier de Nantes, Chénard, proposant d'acheter aux détenteurs actuels, de revendre à l'artillerie les armes encore cachées dans le pays.

Les troupes dont disposait Lamarque étaient fort peu nombreuses ; ainsi, dans la quatrième division militaire, les bataillons et les escadrons épars entre Tours, Blois, Angers, Saumur, Vendôme, Le Mans, se totalisaient à quatre mille hommes. « Je crois, écrivait à Lamarque le

général Ornano, que le seul moyen d'assurer la tranquillité de ce pays serait, ainsi que vous l'avez demandé au ministre, d'envoyer deux régiments de plus. » Mais, pour le moment, le ministre se contenta de concentrer un régiment de ligne, le 16e, à Angers, renforçant encore cette garnison de huit cents hommes pris sur Poitiers. Ces faibles effectifs imposèrent néanmoins le respect et, durant neuf mois, du 1er août 1830 au 2 avril 1831, l'habileté pondérée du général Lamarque, sans révocations retentissantes ni mesures de violence, sut maintenir le calme en Vendée. Les penchants insurrectionnels attendaient meilleure occasion, celle d'une guerre étrangère ; tout se réduisait en bouderies d'une part, et d'autre en offres de renseignements, de services ou demandes de places, avec souvent, du côté patriote, une violence de langage extrême.

Après la chute du cabinet Laffitte, lorsque Casimir Perier vint inaugurer, à l'intérieur, une période dite de résistance contre l'Hôtel de Ville où siégeait La Fayette, on s'en prit à certains fonctionnaires, magistrats ou généraux, leur déniant le droit d'inscrire leurs noms sur les listes de l'Association nationale, sorte de ligue contre l'étranger et le parti légitimiste. Le gouvernement de Louis-Philippe crut y voir une défiance injurieuse à son égard, un essai de mise en tutelle et surveillance d'une royauté déjà suspecte ; furent alors révoqués de leurs charges ou emplois : M. Duboys-Aimé, directeur des domaines à Paris ; M. Odilon Barrot, conseiller d'État et fidèle satellite du vieux Lafayette ; le général Delaborde, dont le nom s'est rencontré aux premiers chapitres du récit vendéen, devenu aide de camp du roi et conseiller

d'État ; enfin le général Lamarque, commandant supérieur des départements de l'ouest. Aux demandes réitérées d'explications adressées par le duc de Dalmatie, ministre de la guerre, Lamarque répondit d'abord : « Dans mon acte d'adhésion à l'Association nationale, acte fait comme député, je ne vois rien de contraire à mes devoirs de citoyen et surtout à mes devoirs militaires. Repousser Charles X et tout autre prétendant, n'est-ce pas jurer fidélité à Philippe? Promettre de défendre le sol sacré de la patrie, n'est-ce pas jurer de mourir sous le drapeau tricolore? Certes, je suis loin de m'attendre à des rigueurs sous le règne de Philippe et sous le ministère de M. le maréchal Soult, mais mon âme a tout son ressort et je me bornerai à plaindre ceux qui croient servir la liberté et la patrie en frappant les hommes qui leur ont donné le plus de garanties. » — Il ajoutait encore : « Comme député, je ne dois compte à personne de ma conduite politique. Comme militaire, je proteste de nouveau que je n'ai jamais entendu m'affilier à aucune association qui pût m'obliger à recevoir aucun ordre, aucune impulsion qui n'émanerait pas du gouvernement. J'ai trop conscience de mes devoirs pour agir autrement. Je n'ai donc voulu que m'associer à une déclaration que ma raison et mon cœur, mes opinions et mes sentiments m'inspirent avec une égale force et dont aucun pouvoir sur la terre ne me ferait départir (1). » Le lendemain même, Lamarque se voyait relevé de son commandement.

La vie militaire du général se fermait ainsi sur une dernière mesure répressive, salutaire sans nul doute à la

(1) Voir Pièce annexe n° 3.

vitalité du nouveau gouvernement, mais impolitique envers la Vendée. Dans ces départements, les autres ne sauront pas, comme lui, reculer l'échéance séditieuse, contenir l'irritation qui sourdement couve en puissance et doit se manifester, treize mois plus tard, bien timidement il est vrai, dans l'aventure malheureuse où s'engage la duchesse de Berry.

CONCLUSION

Avant d'arriver aux dernières pages de ce livre, le lecteur a certainement formulé en lui-même la conclusion qui s'impose.

L'insurrection vendéenne du printemps 1815 est chose de pur sentiment. Engendrée par le retour du 20 mars, elle traîne une gestation laborieuse durant huit semaines, se développe ensuite, inconséquente, irrationnelle, au hasard, d'après le caprice des différents chefs, se suicide enfin d'une mort sans gloire, le jour où quelques heures d'attente l'auraient rendue victorieuse. — « MM. les chefs vendéens, dit le général Lamarque dans une note manuscrite, n'ont su prendre leur temps ni pour commencer ni pour finir cette guerre » ; et, en effet, l'insurrection naquit ou trop tôt ou trop tard. Trop tôt, car une fois l'Empereur solidement rétabli sur le trône, la partie devenait périlleuse tant que la frontière du nord n'absorberait pas toutes ses troupes et toute sa pensée ; trop tard, puisque le tocsin sonne le 15 mai seulement, sept semaines après la rentrée aux Tuileries, et qu'un effet de surprise, dans les premières heures d'installation, pouvait être décisif, entraîner l'ouest et le midi. « Je parle ici, écrit encore Lamarque dans une note manuscrite, je parle ici pour une cause que j'ai combattue, mais la force de la vérité m'entraîne. Ils avaient raison, ceux qui voulaient, dans le moment, imprimer un grand mouvement, faire sonner le tocsin, qui eût retenti de Rochefort à Saint-Malo, et appeler ainsi aux armes, non seulement les royalistes ardents,

mais les hommes tièdes et circonspects qui se laissent entraîner aux grandes impulsions. Il est possible que plusieurs villes de l'intérieur eussent pris ce parti; La Rochelle l'eût adopté, et alors Bordeaux eût pu se défendre et n'eût même pas été attaqué. N'était-il pas d'ailleurs dans la politique de montrer aux puissances étrangères une force extérieure capable de les seconder, de chercher à prouver à l'Europe que Bonaparte ne revenait pas avec l'assentiment de toute la nation? »

Cette venue hors terme, tardive ou prématurée, mais à coup sûr non conforme aux événements, frappait d'illogisme, d'incohérence, d'impuissance, l'insurrection vendéenne et l'écartait de toute part décisive sur le dénouement. Louis XVIII rentrera donc à Paris, une fois encore, avec l'appui des armées alliées. Certains royalistes ne s'en consolèrent jamais; ils auraient voulu que la Vendée seule replaçât le roi sur son trône, restaurât seule la monarchie légitime; utopie de bon Français et de bon royaliste, mais utopie irréalisable, apparence d'idée vite évanouie devant un peu de réflexion. A supposer que le mouvement vendéen ait entraîné avec lui l'ouest et le midi; que, dès avril 1815, l'Empereur se soit trouvé en face d'une révolte assez grave, assez étendue pour paralyser son action contre l'étranger, ce serait folie d'admettre, devant ce déchirement de la France, une entière impassibilité chez les alliés, une non-intervention de leur part et le dédain de si belle occasion... D'ailleurs, même placé entre deux attaques, la Vendée et les alliés, avec sa promptitude de coup d'œil, son impétuosité d'offensive, son génie militaire, Napoléon, avant de se retourner vers l'ennemi du dehors, Napoléon pouvait, devait réduire les troubles royalistes qui ne s'appuyaient ni sur l'armée, ni sur les masses populaires, transformées depuis vingt-cinq

ans, ni sur tous ceux qu'avaient, en quelques mois, froissés les Bourbons et les allures des émigrés. C'eût été le duel de l'ancien régime et du nouveau, conduit par un Napoléon assagi; l'issue n'en pouvait être douteuse. Le projet de soulèvement général n'était donc qu'un rêve et ceux qui l'avaient caressé durent chercher leur consolation dans une note, dans une phrase du gouvernement royal répondant, le 31 septembre 1815, aux exigences exorbitantes des alliés et faisant valoir que Louis XVIII était resté, avec eux, membre de l'alliance contre Napoléon, du moment qu'il avait levé les troupes vendéennes.

En prenant la route de Lille au lieu de se retirer vers la Loire et dans la Vendée, le roi fugitif jugeait sainement des choses : puisque Napoléon se trouvait mis au ban de l'Europe, mieux valait simplifier la question, éviter un bouleversement intérieur, réduire l'intensité, la durée même de cette crise, les alliés et Napoléon restant seuls face à face.

D'un côté, unité de vues, unité d'efforts et d'action, unité de direction, unité de dévouement effectif à l'Empereur, unité de subordination envers un seul chef, alors même que ce chef, comme Lamarque, se trouve moins ancien de grade que certains subordonnés comme Travot; de l'autre, divergence de vues, divergence d'efforts et d'action, divergence de prétentions et de subordination, malgré l'unité de dévouement au Roi, dévouement théorique et de pur platonisme : le résultat ne pouvait rester indécis, même sans tenir compte de l'origine des ressources de guerre, tirées ici de France, là de l'étranger.

Telle que ses chefs la conduisirent en 1815, l'insurrection vendéenne semble un coup de tête, une protestation envers et contre tout, une guerre par amour de l'art et du Roi, en désespoir de cause. Elle parut telle aux gens

de l'époque et plus tard seulement s'en discernèrent les conséquences. Quand furent mieux connus les détails du 18 juin, on comprit que vingt mille hommes étaient restés dans l'ouest pour surveiller, pacifier la Bretagne ainsi que la Vendée, et que ces vingt mille hommes, jetés sur le champ de bataille de Waterloo, auraient probablement écarté le spectre du désastre; on comprit que la France, au lieu de se retrouver petite et affaiblie, aurait été au moins la France du Consulat.

Quoique toujours admiratrice respectueuse des grands dévouements, l'histoire ne peut farder la vérité, ni se mettre en remorque des partis. Son jugement, pour tout esprit impartial, demeure sans conteste possible que les Vendéens de 1815 rendirent peut-être service à la cause du Roi, mais sûrement pas à celle de la France.

PIÈCE ANNEXE N° 1

TRAITÉ DE PACIFICATION SIGNÉ PAR LES CHEFS VENDÉENS ET ARTICLES EXPLICATIFS DE CEUX DU TRAITÉ ACCEPTÉ PAR M. LE GÉNÉRAL EN CHEF DE SAPINAUD ET LA MAJORITÉ DES CHEFS VENDÉENS.

ARTICLE PREMIER.	
Amnistie pleine, entière et sans réserve pour le passé.	Accepté sans observations.
ART. 2.	
Il sera libre à M. de La Rochejaquelein d'habiter la France ou de passer à l'étranger, et de vendre ses propriétés.	La faculté donnée à M. de La Rochejaquelein est étendue à tous les officiers et autres individus qui manifesteront le même désir.
ART. 3.	
Les décrets rendus contre M. d'Andigné sont rapportés; il lui est accordé la même latitude qu'à M. de La Rochejalein.	Ajouté : entendu que l'article premier est applicable à toutes les personnes qui ont pris part à cette guerre, soit par action, soit par avis.
ART. 4.	
MM. d'Autichamp, Suzannet (1), Sapinaud et tous les	Adopté sans observation.

(1) Dans ce texte des articles, identique à celui envoyé de Paris, il est assez curieux de constater que les mandataires vendéens n'ont pas songé à faire effacer le nom du comte de Suzannet.

autres chefs pourront habiter telle commune qu'ils voudront dans toute l'étendue de l'empire, en donnant leur parole d'honneur d'être tranquilles et de n'employer leur influence que pour le maintien de la paix.	
En traitant avec des Français qui, dans leur erreur même (1), ont montré une loyauté constante, toute défiance serait injurieuse.	
Art. 5.	
Tous les individus arrêtés par suite de l'insurrection seront mis sur-le-champ en liberté, notamment M. de Boisguy.	Adopté sans observation.
Art. 6.	
Il n'y aura aucune levée, aucun appel aux anciens militaires dans le courant de cette année 1815; on ne pourra employer les habitants qu'à la garde de leur propre département.	Ajouté, après ces mots : « aux anciens militaires », « ni aux conscrits. »
Art. 7.	
L'Empereur s'engage à demander et à obtenir des Chambres un dégrèvement pour les impositions de 1815.	Adopté, sans observation.

(1) Le maintien de cette phrase incidente est assez remarquable dans un document portant quatre signatures vendéennes, et non des moindres.

ART. 8.	
Les individus qui ont des talents et le désir de servir la patrie et l'Empereur seront admis aux places aux mêmes conditions que tous les citoyens français.	Adopté, sans observation.
ART. 9.	
L'Empereur voulant reconnaître les services de ceux qui, dans cette circonstance, contribuent à la pacification d'une contrée livrée à tous les malheurs de la guerre civile, a autorisé les ministres de la guerre et de la police à lui présenter un rapport sur les récompenses et les pensions à accorder.	Ces messieurs désirent uniquement que les bienfaits du gouvernement retombent sur les enfants de ceux qui ont péri dans cette malheureuse guerre.
ART. 10.	
Immédiatement après la signature de la pacification, il sera envoyé des officiers pour la faire connaître dans toutes les communes et y proclamer les lois et actes du gouvernement.	Adopté, sans observation.
ART. 11.	
L'Empereur s'en rapporte à la loyauté des signataires de la présente pacification pour la remise des armes et munitions de guerre qui ont été débarquées sur nos côtes.	Les généraux et autres chefs vendéens ne peuvent donner une preuve plus forte de leur loyauté qu'en donnant leur parole qu'il n'est pas en leur pouvoir de forcer les habitants des campagnes à remettre leurs armes, et ils déclarent même que la remise de

ces armes serait un moyen inévitable de perpétuer la guerre qu'on montre le désir de terminer.

ART. 12 (supplémentaire). Tous les officiers royalistes conserveront leurs armes et leurs chevaux.	Accordé.
ART. 13 (supplémentaire). MM. les préfets formeront dans chaque département une commission qui avisera aux dédommagements à accorder aux habitants qui ont le plus souffert des réquisitions des deux partis, sans que les personnes qui ont délivré des bons de réquisition en puissent être personnellement responsables.	Article convenu.

Fait à Cholet, le vingt-six juin mil huit cent quinze.

Par ordre :
Le délégué par le général en chef DE SAPINAUD.

Auguste DE LA VOYRIE,
adjudant-général.

Vu et approuvé :
Le général en chef,

MAX. LAMARQUE.

Comme chargé des pouvoirs de M. Auguste de La Rochejaquelein et comme commandant du 2e corps d'armée.

DUCHAFFAUT.

Par ordre et en vertu des pouvoirs *ad hoc* de M. le général en chef.

Le général commandant le 1e corps d'armée,

DU PÉRAT.

DE SAPINAUD, *général en chef.*

PIÈCE ANNEXE N° 2

L'ANNONCE DE WATERLOO

Paris, le 22 juin 1815. Monsieur le général. Vous verrez par la circulaire ci-jointe la nouvelle des événements impérieux qui se sont passés et l'abdication de l'Empereur.

Des commissaires nommés par les Chambres vont se rendre près des puissances alliées pour rendre la paix au monde et à la France, si elles ont été franches dans leurs déclarations; si non, la guerre deviendra nationale.

En attendant l'arrivée de ces commissaires, vous pouvez donner avis de ces événements aux généraux ennemis et prendre des arrangements pour suspendre les hostilités. Faites-les connaître aux divers commandants de la division militaire que vous commandez, aux préfets et autorités civiles et aux habitants. Que de promptes et énergiques mesures soient prises pour arrêter et prévenir la désertion, et faire rentrer sous les drapeaux et dans les places les militaires de ligne ou de garde nationale qui les auraient abandonnés.

J'aurai l'honneur de vous adresser demain copie de l'acte d'abdication de l'Empereur et des délibérations des Chambres. Secondez de tous vos moyens leurs dispositions et prenez toutes les mesures que vous dicteront les circonstances et votre amour pour la patrie, afin d'exciter ce sentiment dans tous les cœurs et conserver à l'Etat ses défenseurs et ses places.

Recevez, Monsieur le général, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,

P^ce d'ECKMÜHL.

(Circulaire)

Paris, 22 juin 1815.

Tandis que les braves armées veillent au salut de l'empire et à son indépendance, leur auguste chef, voulant tout

tenter pour rendre la paix à notre patrie, vient de terminer ses longs travaux par le sacrifice le plus héroïque. Il a renoncé au rang suprême et force ainsi les ennemis à montrer s'ils sont sincères dans leurs déclarations et si c'est en effet à sa personne seule qu'ils ont déclaré la guerre.

Tous nos guerriers, en rendant hommage à cette noble abnégation, doivent redoubler de zèle et d'efforts pour que ce sacrifice ne soit pas infructueux. Si l'Europe consent à la paix, la France le devra à Napoléon; si nos ennemis ont été perfides dans leurs déclarations, s'ils continuent une injuste guerre qui sera sans prétexte, braves guerriers, opposez une inexpugnable barrière à leurs efforts. Une grande nation qui défend son indépendance ne peut être subjuguée. Ralliez-vous à ces aigles qui vous ont si souvent conduits à la victoire. Napoléon fait tout ce qui dépend de lui; il se sacrifie à la haine de ses ennemis pour épargner votre sang; soyez toujours prêts à le verser pour la patrie.

Le ministre de la guerre,
P^ce^ D'EKCMUHL.

PIÈCE ANNEXE N° 3

CORRESPONDANCE ENTRE SOULT ET LAMARQUE (mars et avril 1831)

Soult à Lamarque, 27 mars 1831. « Général, si je pouvais ajouter foi au bruit public et aux renseignements qui me sont directement parvenus, je devrais croire que vous avez souscrit aux associations dites nationales. J'ai fait connaître à l'armée que le gouvernement du roi désapprouve ces associations et vous ne pouvez ignorer les mesures qu'il a adoptées dans le but d'en prévenir les conséquences. J'aime à me persuader que c'est à tort qu'on vous attribue d'avoir participé

aux associations dont il s'agit, ou que si, en effet, vous en aviez fait partie, déjà vous avez brisé le lien qui vous y tenait engagé; mais j'ai besoin que vous m'en donniez l'assurance. J'attends donc de vous une réponse prompte et franche, et vous sentirez, général, que, dans le cas où elle ne serait pas conforme à mes espérances, mon devoir m'obligerait à prendre les ordres du roi à votre égard. L'armée, appelée à agir comme un seul homme, ne peut avoir qu'un seul drapeau et ne doit recevoir qu'une seule direction. »

Lamarque à Soult, 28 mars : Monsieur le maréchal, ma réponse sera, comme vous le désirez, prompte et franche. Il est très vrai qu'un de mes collègues m'ayant assuré, il y a sept ou huit jours, au moment où j'entrais dans la Chambre, que les députés dont je partage les opinions politiques et qui s'assoient sur les mêmes bancs que moi, avaient signé une déclaration par laquelle ils s'engageaient à ne jamais reconnaître la branche aînée des Bourbons et à repousser toute tentative de l'étranger, je n'ai pas balancé à donner l'autorisation d'y inscrire mon nom. Dans cet acte, fait comme député, je ne vois rien de contraire à mes devoirs de citoyen et surtout à mes devoirs militaires. Il est en tout conforme à ce que je dois au prince, à ce que je dois à la patrie; il est en tout conforme au serment qu'hier, au Champ-de-Mars, j'ai entendu sortir de votre bouche. Repousser Charles X et tout autre prétendant, n'est-ce pas jurer fidélité à Philippe? promettre de défendre le sol sacré de la patrie, n'est-ce pas jurer de mourir sous le drapeau qu'hier Sa Majesté distribua au Champ-de-Mars? Si la haine ou la malveillance me supposent un autre but, un autre projet, un autre ordre d'idées, je leur donne un démenti formel. Je n'ai voulu et je ne veux qu'être fidèle à ce qui existe, rester dévoué aux institutions de mon pays et à la forme de gouvernement qui, seule, peut lui assurer la liberté et le bonheur. Je concevrais que cette déclaration puisse déplaire à Holyrood, à Berlin et à Vienne. Mais, je vous l'avoue avec franchise, ma raison repousse l'idée qu'elle ne soit pas accueillie avec empressement et acceptée avec reconnaissance par les ministres de notre roi constitutionnel. Vous le savez, Monsieur le maréchal, je suis habitué à la par-

sécution. La haine tracassière de Berthier m'a poursuivi sous l'Empereur, qui ne m'a rendu justice qu'à la fin de sa carrière. Sous Louis XVIII, je fus proscrit; Sous Charles X et sur le rapport de M. de Polignac, alors ministre de la guerre, je fus rayé du tableau de l'armée un mois avant les journées de Juillet. Certes, je suis loin de m'attendre à rien de pareil sous le règne de Philippe et sous le ministère de M. le maréchal Soult; mais mon âme a tout son ressort et je me bornerai à plaindre ceux qui croient servir la liberté et la patrie en frappant les hommes qui leur ont donné le plus de garanties. »

Soult à Lamarque, 31 mars : « Général, je rends pleinement justice aux sentiments qui, ainsi que votre lettre l'exprime, vous ont déterminé à prendre part à ces associations. Je regrette toutefois qu'en m'expliquant les motifs qui vous ont porté à agir comme vous l'avez fait, vous ne m'ayez pas dit ce que vous comptez faire. J'ai besoin d'être fixé à cet égard Je demande donc que vous me fassiez connaître, de la manière la plus explicite, si votre intention est de rester affilié à ces associations ou de cesser d'en faire partie. Oui ou non. »

Lamarque à Soult, 1er avril : « Monsieur le maréchal, j'ai peine à concevoir que Votre Excellence n'ait pas trouvé ma réponse assez explicite et qu'elle me demande un oui ou un non. D'abord, comme député, je ne dois compte à personne de ma conduite politique. Comme militaire, je proteste de nouveau, ainsi que l'ont fait hier à la tribune mes honorables collègues, que je n'ai jamais entendu m'affilier à aucune association qui pût m'obliger à recevoir aucun ordre, aucune impulsion qui n'émanerait pas du gouvernement. Je n'ai donc voulu que m'associer à une déclaration que mon cœur et ma raison, mes opinions et mes sentiments m'inspirent avec une égale force et dont aucun pouvoir sur la terre ne me ferait départir. »

Soult à Lamarque, 2 avril : « Général, j'ai l'honneur de vous prévenir que, par ordonnance du 1er de ce mois, le commandement supérieur des 4e, 11e et 12e divisions militaires dont vous étiez investi, est supprimé à compter du même jour. En conséquence, vous rentrez en disponibilité. »

TABLE DES NOMS PROPRES

Abnour (M. d'), 93.
Affry (colonel d'), 45.
Aguesseau (famille d'), 1.
Aligre (famille d'), 1.
Allard (M.), 186.
Ambert (lieutenant-général), 326, 327, 336, 337, 338, 350.
Ambrugeac (comte d'), 92, 286.
Ameil (lieutenant-général), 313.
Andigné (chevalier d'), 3, 21, 35, 53, 92, 145 (note), 146, 157, 169, 170, 201, 286, 288, 290, 300, 391.
Angoulême (duc d'), 4, 7, 8, 9, 12, 21, 22, 38, 44.
Angoulême (duchesse d'), 12, 21, 22, 45, 84, 141, 194, 335.
Annoville (M. d'), 83.
Armaillé (M. d'), 78.
Artois (comte d'), 6, 7, 12, 13, 132.
Aubeterre (maréchale d'), 16, 62, 131, 137, 138.
Augereau (maréchal), ii, 13.
Auteuil (chevalier d'), 16.
Autichamp (comte Charles d'), 12, 15, 16, 17, 18, 21, 30, 31 (note 1), 32, 36, 37, 39, 41, 44, 50, 51, 56, 65, 66, 67 (note 1), 69, 71, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 86, 87, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 103, 104, 105 106, 107, 127, 138, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 157, 158, 159, 160 (note), 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 172, 175, 176, 177, 188 (note 1), 192, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 205 (note 1), 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 222, 223 (note 1), 224, 225, 228, 229, 231, 232, 233, 242, 245 (note 1), 246 (note), 247, 248, 249, 251, 252, 253 (notes 1 et 2), 254, 255 (note 1), 256, 257, 258, 259, 260, 262, 264, 265, 266, 268 (note 1), 271 (note 1), 272, 274 (note 1), 275, 276, 277, 278, 283, 319, 347, 353, 363, 373, 376, 391.
Bagniol (maréchal de camp), 288.
Barbet (M. Louis-Antoine), 136, 283, 369.
Barbier du Doré (M.), 49, 78, 222.
Barre (chevalier de La), 294, 295 (note 1), 296.
Basterrèche (M.), 352, 353, 354.

BAUDRY (commandant), 119.
BEAUCHAMP (Alphonse DE), 4, 39 (note 1), 79 (note 1), 106 (note 1), 142, 144 (note 2), 183 (note 1), 184 (note 2), 185 (notes 1 et 2), 190 (note 1), 193 (note 1), 232, 239 (note 1), 258 (note 3), 379, 294 (note 1).
BEAUVEAU (M. DE), 78, 230.
BÉRAUDIÈRE (M. Victor DE LA), 143, 145, 153, 157, 163, 168, 170, 172, 174, 200, 202 (note 1), 204, 205 (note 1), 206 (note 1), 245 (note 1), 253, 273 (note).
BERESFORD, 4.
BERNARD (M.), 361.
BERNIER (abbé), 379.
BERRY (duc DE), 4, 7, 16, 110.
BERRY (duchesse DE), 379, 386.
BERTHIER (maréchal), 398.
BESSAY (M. DE), 81.
BIGARRÉ (lieutenant-général comte), 60, 91, 113, 116, 283, 292, 305.
BILLARD (M. Auguste), 136.
BIRÉ (M. DE), 380.
BLACAS (duc DE), 38.
BOISGUY (M. DE), 170, 202, 283, 392.
BONAPARTE (Joseph), II, 112.
BONCHAMP (marquis DE), 36.
BONCHAMP (Mme DE), 373.
BONDI (capitaine), 238.
BONET (M.), 238.
BORDIGNÉ (baron DE), 144 (note 1).
BOURBON (duc DE), 12, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 23, 44, 54, 55, 59, 68, 256, 260, 298.
BOURGEOIS (colonel), 146.
BOURMONT (M. DE), 36, 142.
BOUTEAU (M.), 101, 185.
BOUTON (M.), 180.
BOUTOT (l'agent), 377 (note 1).
BOUTTIER (commandant), 132.
BOYER (maréchal de camp, baron), 90, 132, 284.
BRAYER (lieutenant-général, comte), 86, 88, 112, 114, 115, 116, 172, 194, 195, 196, 210, 218, 219, 220, 221, 223 (note 1), 224, 225, 226, 231, 233, 254, 261, 266, 269, 286, 305, 306, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 335, 354, 360, 361.
BRENIER (lieutenant-général, baron), 91.
BRUCK (M. DE), 32, 72,
BRUNEAU, 53.
BRUSLART (chevalier), 354.
CADOUDAL (Georges), 3, 25, 35.
CADOUDAL (frères), 92.
CADY, 49, 152 et 153 (notes), 273 (note).
CAFFARELLI (général), 55, 116.
CAILLAUD (M.), 157.
CAILLEMER (lieutenant de police), 91, 131.
CALLIER (maréchal de camp, baron), 132.
CALLIER DE SAINT-APOLLIN (baron), 131.
CAMBOURG (M. DE), 231.
CANUEL (lieutenant-général baron), 17, 30 (note 1), 40, 41, 42, 50 (note 1), 67 (note 1), 73, 76, 93, 95 (note 1), 100, 101, 103, 107, 130, 145 (note 2), 150, 151, 154 (note 1), 155, 156, 157, 158 (note 1), 159 (note 1), 160, 161, 162, 163, 165, 183 (note 1), 184, 185 (notes 1 et 2), 186, 187, 189, 193, 197, 198, 199, 202 (note 1), 205 (note 1), 206 (note 1), 208, 213, 214, 215, 226, 228 (notes 1 et 2), 229 (note 1), 230 (note 1), 232 (note 1), 235, 236, 237 (notes 1 et 2), 238, 239 (notes 1 et 2), 240, 241, 243 (note 1), 246 (note), 247, 248, 250

(note), 251, 253 (note 2), 255 (note 1), 256, 257, 258, 259, 260, 262, 264, 265 (notes 1 et 2), 266 (note 1), 271 (note 1), 272 (note 1), 273, 274 (note 1), 275 (note 1), 278, 279 (note 1), 280 (note 1), 284, 298 (note 1), 300, 361, 362, 363, 373, 380.
Capefigue, 19 (note 1), 29 (note 1), 39 (note 2).
Capitaine (général), 110.
Caqueray (M. de), 222.
Carné (M. de), 173.
Carnot (comte), 126, 293.
Carrère (M. de), 356, 357.
Casimir Perier, 384.
Castlereagh (lord), 320.
Cathelineau, 5, 180, 374.
Caulaincourt (de), 293.
Cesbron (famille), 272 (note 2), 273 (note).
Cesbron (M. Charles), 272.
Cesbron (M. Michel), 272 (note 2).
Chaalouis (M.), 112.
Chabot (M.), 377 (note 1).
Champagné (M. de), 169, 170 (note 1), 286, 290.
Charbonnier (M. de), 164.
Charceler (capitaine), 232.
Charette (Ludovic de), 35, 72, 97, 98, 99, 100, 173.
Charette (Athanase de), 35.
Charles X, 374, 375, 378, 380, 381, 385, 397, 398
Charpentier (lieutenant-général, comte), 62, 72, 89, 113, 115, 116, 118, 120, 154, 194, 246 (note), 283, 339.
Charrier, 373.
Chasset, 55.
Chatillon (M. de), 36.
Cheffontaine (M. de), 256, 260.
Chénard, 383.
Chevigné (M. de), 380
Choiseul-Praslin (famille), 1.
Clausel (lieutenant-général), 18, 21, 283, 304, 335, 336.
Coatpont (M.), 361.
Cognac (Mme de), 131.
Coislin (M. de), 3, 374.
Corbineau (lieutenant-général), 88, 89, 112, 310.
Cornwallis (lord), 230.
Cossé-Brissac (famille de), 1.
Cournage (M. de la), 93.
Crétineau-Joly, 120, 144 (note 1), 200 (note 1), 278 (note 1).
Dabadie (maréchal de camp, baron), 112.
Dalberg (duc de), 5.
Damas (comte de), 335.
Dauriac (commandant), 337, 345.
Davout (maréchal), 9, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 68, 86, 87, 88, 90, 111, 112, 115, 117, 118, 121, 122, 124, 126, 127, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 148, 170, 171, 172, 185 (note 1), 195, 201, 203, 204, 205 (note 1), 206 (note 1), 217, 218, 219, 220, 221, 230 (note 1), 232 (note 1), 233, 245, 254, 255, 259, 261, 266, 274, 281, 282 (note 2), 283, 289, 291, 292, 293, 297, 299, 300 (note 2), 303, 304, 305, 306, 307, 309, 310, 312 (note 1), 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 336, 337, 338, 339 (note 1), 343, 348, 395, 396.
Decaen (général), 304
Decazes (chevalier), 360.
Decazes (duc), 357, 358, 359, 371.
Dehaut (commandement), 132.
Delaage, baron de Saint-Cyr (maréchal de camp), 116, 130, 132, 137 (note 1), 237, 239, 240, 241, 242, 243, 247, 272

(note 2), 285, 286, 296 (note 1), 297, 298, 305, 347 (note 1), 369, 375, 377, 378, 379, 381, 383.
Delaborde (lieutenant-général, comte), 56, 60, 64, 65, 77, 78, 85, 86, 87, 88, 89, 92, 109, 112, 114, 115, 117, 124, 127, 144, 170, 335, 336, 360, 384.
Desabbayes (M. Nicolas), 84, 85, 86, 95, 97, 98, 157.
Despinois (lieutenant-général), 380, 381.
Dessoles (lieutenant-général marquis), 109, 110, 111, 346, 348, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 371.
Destaigne (M. François), 131.
Deverdon (capitaine), 132.
Doguereau (lieutenant-général), 313.
Donnadieu (général), 380 (note 1).
Douillard (M.), 32 (notes 1, 2, 3).
Drouot (lieutenant-général, comte), 330, 335, 349 (note 2).
Duboys-Aimé (M.), 384.
Du Bois des Rues (Mme), 131.
Dubouchet (M.), 136, 347, 369.
Dubréton (colonel), 132.
Duchaffault (comte Gabriel), 33, 34, 155, 156, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 173, 174, 175, 176, 187, 188, 189, 193, 196, 214 (note 1), 226, 240, 243, 256, 258, 259, 260, 261, 265, 267, 268, 269, 271, 273, 369, 373, 394.
Duchesne (M.), 297.
Dufour (général), 328.
Dufresse (maréchal de camp), 86, 132.
Dulac (M. et Mme), 130.
Dulandreau (chevalier), 49, 87, 132, 163, 168, 221, 284, 294.
Dumas Champvalier (M.), 236, 237.
Dupérat (chevalier Daniaud), 34, 162, 163, 190, 199, 207, 208 (note 1), 210, 215, 235, 236, 238, 240, 256, 258, 269, 271, 273, 297, 300, 373, 394.
Duras (duc de), 3.
Durfort-Civrac (M. de), 3, 137, 162, 163, 275, 283, 347, 369, 380.
Enghien (duc d'), 13.
Espinay (M. de l'), 379.
Estève (maréchal de camp), 85, 114, 116, 154, 155, 174, 176, 182, 183, 184, 185, 210, 218, 233, 261, 354.
Feltre (duc de), 15, 104, 163, 197, 361, 370 (note 1).
Fenêtre (M. de la), 185.
Ferdinand VII, 3.
Fitz-James (duc de), 3.
Flavigny (M. de), 143, 153, 157, 163, 169, 170, 200 (note 1), 202 (note 1), 204, 205 (note 1), 206 (note 1), 245 (note 1), 253.
Fortin (M.), 185.
Fouché, 9, 46 (note), 58, 127, 131, 134, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 156, 167, 170, 171, 172, 194, 201, 202 (note 1), 204, 205 (note 1), 255, 259, 274, 284, 287, 288, 289, 293, 304, 308, 310, 342 (note 1), 345, 350, 351, 354, 355, 357.
Fouché de Teillac (M.), 92.
Fourcaud (M. de), 66, 67, 81.
Foy (lieutenant-général), 18.
Freissinet (lieutenant-général), 366.
Garde (M. de la), 274.
Gaulier (M.), 170.
Gauthier (maréchal de camp, baron), 194, 285, 305.
Genoude (Eugène), 10 (note 1), 26 (note 1).
Gérard (lieutenant-général, comte), 307, 311, 312, 313,

314, 336, 380 (note 1), 382, 384.
GILLY (général), 336.
GOULAINE (M. DE), 50, 100, 380.
GOURBILLON (M. DE), 101, 162.
GOUVION SAINT-CYR (maréchal), 308, 311, 331, 332, 336, 337, 343, 349, 350.
GOYON (M. DE), 380.
GRENIER (lieutenant-général), 293.
GRIFFON (M. DE), 101, 180.
GROSBON (maréchal de camp), 116, 154, 155, 174, 178, 179, 180, 181.
GROUCHY (maréchal), 21, 282, 326.
GRUNDLER (général), 310, 314.
GUÉRY DE BEAUREGARD (M.), 99.
HAMELINAYE (lieutenant-général, baron), 113, 116, 137, 283, 320, 342.
HAVRÉ (duc D'), 35.
HAXO (lieutenant-général), 307, 311, 312, 313, 314.
HAYE (M. DE LA), 214, 215.
HOTAM (sir), 160.
HUDSON LOWE, II.
JACQUES (chevalier), 16.
JAGAULT (abbé), 3.
JEANIN (général), 322.
JOSSET (M.), 131.
KELLERMANN, comte de Valmy (lieutenant-général), 307, 311, 312, 313, 314, 336.
KITTOE (capitaine), 179.
KSABIER (M. DE), 380.
LA BÉDOYÈRE, 335.
LA BOISSIÈRE (marquis DE), 92.
LA BRETESCHE (marquis DE), 188 (note 1), 196, 228 (note 2), 380.
LA FAYETTE, 384.
LAFFITTE (Jacques), 384.
LAMARQUE (lieutenant-général Maximien), I, II, III. — 3, 7, 9, 19, 21, 27, 33, 34, 41, 45 et 46 (note 1), 50 (note 1), 51, 52, 70, 76, 78, 81, 86, 100, 104, 105, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 122, 124, 126, 127, 130, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 145 (notes), 146, 148, 149, 152 (note 3), 153, 154, 155, 157, 164, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 180, 183 (note 1), 185 (note 1), 186, 191 (note 1), 194, 195, 196, 200, 201, 202 (note 2), 204, 205 (note 1), 206, 207, 208 (note 1), 209, 211, 214 (note 1), 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238 (note 1), 239 (note 1), 241 (notes 1 et 2), 242, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 253 (note 1), 254, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300 (note 2), 304, 305, 306, 307, 309, 312 (note 1), 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 333, 335, 336, 337, 338, 339, 341, 342, 343, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 363, 370, 371, 372, 374, 375, 381, 383, 384, 385, 387, 394, 396, 397.
LAMBALLE (vicomte DE), 131.
LAMBALLERIE (lieutenant DE), 49.
LAMOIGNON (famille DE), 1.
LANDEMONT (comte DE), 53, 92, 286.
LANGRENIÈRE (M. DE) 75.
LA ROCHEFOUCAULD (Sosthène DE), 3.

La Rochejaquelein (famille de), 26, 37, 87, 137, 274.
La Rochejaquelein (marquise de), 2.
La Rochejaquelein (marquis Henri de), 10 (note 1), 38, 83, 86.
La Rochejaquelein (marquis Louis de), 3, 4, 5, 29, 35, 37, 38, 39, 40, 65, 66, 67, 73, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 127, 136, 137, 138, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 172, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 186, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 201, 214 (note 1), 217, 226, 274, 367, 368.
La Rochejaquelein (comte Auguste de), 16, 17, 32, 34, 37, 38, 44, 49, 51, 65, 66, 67, 69, 73, 74, 75, 76, 79, 80, 81, 89, 95, 97, 100, 101, 146, 150, 152, 153, 155, 157, 158, 160, 165, 167, 178, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 195, 197, 198, 199, 204, 205 (note 1), 206, 207, 209, 210, 213, 214, 215, 216, 235, 238, 240, 242, 246 (note), 247, 251, 252, 254, 256, 257, 258, 259, 262, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 297, 299, 304, 319, 329, 330, 347, 352, 353, 369, 373, 376, 391.
La Rochejaquelein (Mlle Lucie de), 44, 49, 163, 190, 191, 249, 257 (note 1), 376.
La Rochejaquelein (Mlle Louise de), 44, 49.
La Roche-Saint-André (M. de), 21.
Larroque (lieutenant-général), 328.
La Selle (M. de), 73.
Lasserre (capitaine Martial), 337, 345, 346, 347.
Latour (M. de), 3.
La Tour d'Auvergne, I.
La Trémoïlle (duc de), 3.
La Trémoïlle (prince Louis de), 12, 13, 18.
La Ville-Beaugé (M. de), 3.
Lelasseux (M.), 234, 246 (note 1), 256 (note), 295, 296, 347.
Le Maignan (M. et Mme), 87, 197, 241.
Lemarrois (lieutenant-général), 314.
Léon-Dufour (M. L.), 363 (note 1), 371 (note 1).
Le Roux Duminihy (M.), 131.
Lescure, 5.
Lessert (M. de), 236, 238 (note 1).
Lesueur (M.), 361.
Levavasseur (colonel), 77, 106, 114.
Lézardière (M. de), 81, 82.
L'Huillier (M.), 228.
Louis XVIII (comte de Provence), 2, 3.
Louis XVIII (roi), 4, 5, 6, 7, 9, 10, 15, 19, 35, 37, 38, 39, 44, 49, 51, 91, 95, 101, 110, 117, 163, 270, 280, 289, 303, 309, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 324, 331, 334, 338, 343, 344, 349, 351, 359, 362, 373, 374, 375, 388, 389, 398.
Louis-Philippe, 376, 379, 384, 385, 396, 397, 398.
Luc de Blénin (M.), 131.
Lupin (lieutenant), 184, 186.
Lynch (comte), 4.
Macdonald (maréchal), 337, 349, 350, 351 (note 1).
Maison (lieutenant-général), 313.
Malartic (M. de), 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 153, 155,

156, 157, 163, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 174, 193, 200, 202 (note 1), 203, 204, 205 (note 1), 206, 245 (note 1), 253, 255, 262, 288.
Manuel, 280.
Marans (M. de), 173, 174, 256, 260.
Marbot (M. de), 201, 217, 321.
Marchant (baron), 293.
Marie-Louise (Impératrice), 1.
Marmont (maréchal), 13, 45, 362 (note 2).
Martray (M. du), 380.
Mathieu (maréchal de camp, baron), 233.
Maublanc (commandant de), 131.
Mauvillain (M. de), 47.
Mazin (M. de), 65, 67.
Meynard (M. de), 81, 379.
Milhaud (lieutenant-général), 310, 312.
Miot, 55
Montesquiou (famille de), 1.
Montesquiou (abbé de), 13.
Montesquiou (M. de), 110, 111.
Montgazon (abbé), 377.
Montmorency (Adrien de), 3.
Moreau (lieutenant de police), 68, 117, 147, 191 (note 1).
Mornac (comte de), 298, 374.
Mosnier (colonel), 114.
Moustache, 92.
Mouton-Duvernet (lieutenant-général, baron), 335.
Nagone (R. P. Vittery de), 298 (note 1).
Napoléon Ier, 5, 7, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 35, 40, 44, 45, 49, 54, 55, 56, 59, 60, 61, 63, 71, 86, 88, 90, 91, 108, 109, 110, 111, 112, 125, 126, 127, 129, 133, 135, 138, 139, 141, 142, 147, 171, 201, 202, 204, 246 (note), 250, 270, 277 (note 1), 278, 279, 280, 291, 297, 303, 304, 306, 329, 337, 341, 343, 354 (note 1), 373, 388, 389, 395, 396.
Napoléon II, 280, 306, 338, 339, 342.
Nédonchel (famille de), 112.
Nettement (M. Alfred), 337.
Ney (maréchal), 15, 335.
Nicolas (M.), 178, 181, 182.
Noireau (colonel, puis maréchal de camp), 18, 21, 49, 94, 118, 146, 194, 287, 288, 290.
Odilon Barrot, 384.
Oger de l'Isle (M.), 78, 92.
Orléans (duc d'), 12, 144.
Ornano (lieutenant-général), 384.
Paviot (M.), 32.
Pérignon (maréchal), 60.
Pillette, 92.
Piolaine (colonel), 132.
Piou de Malicorne (M.), 92.
Polignac (Armand et Jules de), 3, 398
Pommelière (Mme de la), 50.
Pommiès (chevalier de), 160, 197.
Potterie (M. de la), 15, 17, 18.
Poyferré de Cère (baron de), 375.
Premier Consul, 1.
Prévost (colonel, puis maréchal de camp), 74, 75, 76, 77, 106, 114, 233, 354.
Queyriau (M.), 101.
Quinette, 293.
Rauchon (commandant), 83.
Reille (lieutenant-général, comte), 111, 321 (note 1), 336.
Renou, 93.
Richelieu (duc de), 310, 358 (note 1).
Riget (M. Achille), 130.
Ris (M.), 112.
Rivet (M.), 49.
Robert (M.), 82, 84, 160, 178, 181, 186, 379.
Robespierre, 40.
Robin (abbé), 130.

Rohan (duc de), 359.
Romain (M. de), 7, 145, 252.
Rossignol, 40.
Rovigo (duc de), 58, 118.
Rully (comte de), 16, 21.
Rumigny (lieutenant-général), 383.
Saint-André (M. de), 67, 81.
Saint-Hubert (chevalier de), 34, 49, 199, 207, 209, 212, 213, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 232, 245, 256, 258, 284, 294, 296 (note 1), 298.
Saint-Luc (M.), 131.
Saint-Sulpice (lieutenant-général, comte), 113, 116.
Salgny (M.), 131.
Sapinaud de la Rairie (M. de), 9 (note 1), 17, 32, 36, 37, 39, 44, 50, 51, 65, 66, 69, 71, 72, 76, 87, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 104, 146, 150, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 160 (note), 161, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 170, 172, 173, 175, 176, 177, 188 (note 1), 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 205 (note 1), 206, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215 (note 1), 216, 220, 221, 232, 234, 245 (note 1), 246 (note 1), 247, 250, 251, 252, 254, 255 (note 1), 256), 258, 259, 260, 261, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 282, 283, 284, 288, 295, 296, 297, 299, 300, 304, 319, 329, 330, 373, 374, 391, 394.
Saunier (maréchal de camp, baron), 194.
Schramm (maréchal de camp, baron), 46, 194.
Séchet (sous-lieutenant), 132.
Ségur (famille de), 1.
Sol de Grisolles (comte), 92, 140.
Sorinière (M. de la), 222.
Soult (maréchal), 15, 385, 396, 397, 398.
Soyer (M. François), 231.
Suchet (maréchal), 110, 340.
Suzannet (comte de), 12, 17, 18, 21, 32, 34, 35, 36, 37, 44, 49, 50, 51, 65, 66, 69, 72, 73, 76, 78, 80, 81, 84, 87, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 104, 117, 138, 145, 146, 150, 155, 156, 157, 158, 159, 160 (note), 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 205 (note 1), 207, 209, 212, 213, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 232, 234, 245, 256 (note), 272, 283, 294, 391.
Talleyrand (prince de), 5, 7, 13, 310, 355.
Tarayre (lieutenant-général), 116, 292, 305.
Tardiveau (M.), 119.
Thiers (M. Adolphe), 142.
Tirlet (lieutenant-général), 112.
Tourton (général), 110.
Tranquille (capitaine), 92, 286.
Travot (général), 27, 48, 54, 60, 61, 63, 81, 84, 85, 86, 89, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 112, 115, 116, 117, 119, 136, 137, 138, 141, 153, 154, 155, 167, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 180, 181, 182, 185, 192, 195, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 218, 219, 220, 221, 223 (note 1), 224, 225, 233, 249, 250 (note), 254, 261, 265, 266, 285, 286, 294, 305, 306, 322, 323, 325, 326, 327, 335 (note 2), 354, 361, 362, 368, 369, 389.
Treilhard (lieutenant-général, comte), 90

TURPEAU, 53 (note 1).
VANDAMME (lieutenant-général, comte), 366.
VAUGIRAUD (M. DE), 81.
VAULABELLE (Achille DE), 14 (note 1), 41 (note 1), 184 (note 1), 294 (note 1), 354 (note 1).
VEUILLOT (Eugène), 373.
VIOMÉNIL (M. DE), 361
VITROLLES (baron DE), 13, 22, 60, 335.
VIVIER (M.), 130.
VOYRIE (M. DE LA), 269, 271, 273, 394.
WELLINGTON, 4.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos I

CHAPITRE PREMIER

DE 1800 A 1815

Torpeur apparente du parti vendéen royaliste sous le Consulat et l'Empire. — Ses agissements en 1812, 1813 et 1814. — Son attitude pendant le première Restauration. — Voyage du duc d'Angoulême (août 1814). — L'apaisement n'est pas obtenu. — Mécontentement du roi contre la Vendée. — Ordonnance de désarmement 1

CHAPITRE II

LE DUC DE BOURBON

Mesures prises par le gouvernement royal dès le débarquement de l'Empereur. — Envoi du duc de Bourbon en Vendée. — Perplexités et difficultés. — Départ du roi pour Lille et non pour la Vendée. — Le duc de Bourbon quitte Angers et transporte son quartier-général à Beaupréau. — Préparatifs d'insurrection; leur avortement. — Le duc s'embarque et passe en Espagne. — Soumission momentanée de la Vendée 12

CHAPITRE III

VENDÉE ET VENDÉENS

Calme superficiel pendant six semaines (1er avril au 15 mai). — Une propagande secrète réchauffe le zèle ; on recense approximativement le nombre d'hommes disposés à marcher. — Description de la Vendée. — Le soldat vendéen. — Officiers et principaux chefs : MM. de Saint-Hubert, Dupérat, Gabriel Duchaffault, Ludovic de Charette, de Suzannet, de Sapinaud, d'Autichamp. — Famille de

La Rochejaquelein. M. Auguste de La Rochejaquelein. — Le marquis Louis de La Rochejaquelein ; il quitte le roi à la frontière, va chercher des armes et munitions en Angleterre, arrive sur les côtes de Vendée. — Le lieutenant-général Canuel. 23

CHAPITRE IV

LE TOCSIN DU 15 MAI

Sourde agitation en Vendée pendant les mois d'avril et les premiers jours de mai. — Bruits et manifestes royalistes. — Attitude du clergé. — Occasions de désordres pendant les marchés et les foires. — Premières mutineries. — Conciliabules des chefs. — Division du territoire en quatre corps d'armée ; recensement des forces probables ; déconvenues que ménage l'hésitation des paysans et procédés mis en œuvre pour forcer le recrutement vendéen. — On discute la date opportune pour un soulèvement. — Illusions de sécurité à Paris, malgré les avertissements des préfets et des généraux. — Mesures contre les nobles, rappel des anciens militaires, mobilisation des gardes nationales. — Le commandement des provinces de l'ouest est donné au général Delaborde et celui des colonnes mobiles au général Travot. — L'Empereur, se refusant à croire l'effervescence aussi dangereuse, appelle sur la frontière du nord les troupes stationnées en Vendée. — Ce départ consterne les autorités, qui réclament leur maintien. — Les troupes reviennent. — Administration du général Delaborde ; agitation du pays, tout le monde demande des secours. — Arrivée devant les côtes vendéennes du marquis Louis de La Rochejaquelein avec une flottille anglaise. — Son frère est averti qu'il apporte des armes et des munitions. — Conférence des chefs vendéens à La Chapelle-Basse-Mer, le 11 mai. — Des officiers royalistes débarquent de la croisière anglaise et annoncent le marquis de La Rochejaquelein. — Bouleversement des esprits. — Tocsin du 15 mai. — Étendue et forces de l'insurrection. — Surprise des troupes gouvernementales. 43

CHAPITRE V

LE PREMIER DÉBARQUEMENT D'ARMES A CROIX-DE-VIE

Mouvements des corps Sapinaud et Suzannet. — M. Auguste de La Rochejaquelein marche sur Cholet. — Il rencontre le 26e. — Combat des Echaubrognes, le 17 mai. — Les projets insurrectionnels sont changés ; on se dirige vers la côte. — Mouvements de M. d'Autichamp à travers l'Anjou. — Retards dans les rassemblements, départ pour le littoral, retour en Anjou, entrée à Cholet (24 mai). — Décousu de ces premières opérations. — Lorsqu'il apprend la présence du marquis Louis de La Rochejaquelein, M. Robert, chef de division du Marais, lui facilite, le

15 mai, son atterrissage à Croix-de-Vie. — Le déchargement des armes et munitions commence. — Un convoi se forme à destination du Bocage. — Combat de l'Aiguillon (19 mai). — Effet moral du débarquement sur les Vendéens. — Répercussion de ces événements à Paris. — Renforts et instructions envoyés au général Delaborde. — Mission du général Corbineau. — État critique des villes et des îles. — L'insurrection se propage en Bretagne et sur la rive droite de la Loire 71

CHAPITRE VI

LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN GÉNÉRAL EN CHEF

MM. de Suzannet et de Sapinaud reconnaissent M. de La Rochejaquelein comme général en chef. — Tous trois marchent sur Napoléon-Vendée et couchent à Aizenay, le 20 mai au soir. — Le général Travot les y surprend de nuit. — Le marquis de La Rochejaquelein, non découragé par cet échec, s'organise un état-major et adresse des sommations aux généraux de l'Empereur. — Il se rend à Cholet pour s'expliquer avec M. d'Autichamp. — Entrevue des deux chefs vendéens (24 mai). — M. d'Autichamp concède le commandement au marquis ; une marche générale vers la côte est résolue, afin de protéger un second débarquement d'armes et de munitions anglaises 94

CHAPITRE VII

LE GÉNÉRAL LAMARQUE

Le général Maximien Lamarque remplace le général Delaborde. — Circonstances qui désignent Lamarque pour commander en Vendée l'armée dite de la Loire. — Troupes dont il dispose. Généraux sous ses ordres. — Formations diverses : gendarmes, douaniers, forestiers, chasseurs vendéens, corps fédérés, gardes nationales, etc. — Mise en état de siège des places fortes maritimes. Les villes et les principales localités de l'intérieur sont retranchées sommairement. — La batellerie de la Loire est saisie, afin d'intercepter toute relation entre les insurgés des deux rives. — Pouvoirs étendus confiés à Lamarque ; mesures de rigueur contre les chefs insurgés ; otages, suspects, comités de police. — Le rôle impitoyable que lui assignent ses instructions répugne profondément au général Lamarque ; il demande un adjoint civil et insiste, mais inutilement, pour avoir d'autres troupes régulières. — L'insurrection en Bretagne. — Plan d'opérations 108

CHAPITRE VIII

LA MISSION MALARTIC

Espérant économiser des régiments en Vendée, Napoléon se déter-

mine à composer avec l'insurrection. — Fouché choisit, pour ce rôle, M. de Malartic, qui accepte et s'adjoint MM. de Flavigny et de la Béraudière. — Leur arrivée à Angers et en Vendée. — Premières ouvertures aux différents chefs 141

CHAPITRE IX

L'ARRÊTÉ DE FALLERON

Marche générale des corps vendéens vers la côte (26 au 30 mai), pour couvrir un second débarquement d'armes et de munitions; M. d'Autichamp reste seul en arrière et s'arrête à Légé (31 mai). — Conférence entre le marquis de La Rochejaquelein, M. de Suzannet et le baron Canuel au château de la Motte-Foucrant (nuit du 30 au 31 mai) — Craignant une attaque, M. de Suzannet oblige les corps vendéens à reculer. — Le marquis de La Rochejaquelein persiste dans son projet d'assurer le débarquement; avec un millier d'hommes, il part pour le Marais. — Scission des forces vendéennes. — Conférence et arrêté de Falleron (31 mai) — Causes alléguées et causes vraies de cette mésintelligence produite par les propositions Malartic. — Retour de la mission Malartic à Angers; premières bases d'une pacification. — Les rassemblements Sapinaud, Suzannet et d'Autichamp reviennent chez eux; ils rencontrent (1er juin) le général Travot en marche de Nantes sur Napoléon-Vendée et, malgré leur supériorité numérique, ne l'attaquent pas 149

CHAPITRE X

LE SECOND DÉBARQUEMENT D'ARMES A CROIX-DE-VIE

Continuation du débarquement (2 et 3 juin). — Fusillade sans résultat entre les Vendéens établis à Croix-de-Vie et les troupes du général Grosbon arrivées à Saint-Gilles (2 et 3 juin). — Mort du général Grosbon. — Le marquis de La Rochejaquelein interrompt le débarquement et se retire sur Saint-Jean-de-Monts (3 juin). 177

CHAPITRE XI

LA MORT DU MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN

Le général Travot envoie la brigade Estève dans la direction du Perrier; le marquis de La Rochejaquelein se porte à sa rencontre. — Combat des Mattes (4 juin); panique des Vendéens; mort du marquis de La Rochejaquelein. — Son inhumation; ses papiers. — Les troupes Auguste de La Rochejaquelein battent en retraite jusqu'à Beauvoir-sur-Mer, puis rentrent dans le Bocage. . . 182

CHAPITRE XII

M. DE SAPINAUD GÉNÉRAL EN CHEF

Effet produit par la mort du marquis de La Rochejaquelein sur les Vendéens et sur leurs chefs. — Le général Lamarque quitte Angers pour Nantes avec la division Brayer (6 juin). — Evolutions de M. d'Autichamp en Anjou. — Les chefs vendéens sentent combien l'unité de commandement est nécessaire. — Réunion de la Musetière (9 juin). — Conférence de Montfaucon (10 juin) : M. de Sapinaud général en chef; signature d'une déclaration d'entente; refus d'entrer en pourparlers avec le général Lamarque qui vient de recevoir du gouvernement impérial l'autorisation de traiter sur certaines bases. — Le général Travot somme le Marais de rendre toutes les armes qui s'y trouvent. — Attitude de M. d'Autichamp 192

CHAPITRE XIII

LE COMBAT DE LA ROCHE-SERVIÈRE

Après le refus des chefs vendéens d'entrer en pourparlers, Lamarque porte sur Machecoul la division Brayer, pour faire sa jonction avec le général Travot resté dans le Marais. — Les deux divisions réunies poussent jusqu'à Légé et Palluau (17 juin). — Apparition simultanée d'une escadre en vue des côtes et de nombreux attroupements insurgés à l'intérieur; Lamarque prend le parti d'en finir avec les Vendéens. — Marche des corps Suzannet, Saint-Hubert et d'Autichamp (16 au 19 juin). — Dans la nuit du 19 au 20 juin, Lamarque marche sur La Roche-Servière. — Déroute du corps Saint-Hubert qui entraîne celle du corps Suzannet. — M. de Suzannet est mortellement blessé. — Lamarque continue sur La Roche-Servière et y attaque l'armée d'Anjou (20 juin). — Retraite de M. d'Autichamp. — On accuse faussement Lamarque d'avoir fait fusiller des prisonniers 217

CHAPITRE XIV

THOUARS

Pendant que les trois premiers corps vendéens opèrent autour de La Roche-Servière, MM. Auguste de La Rochejaquelein et Dupérat, avec l'armée du Bocage, marchent sur Thouars, qui se trouve momentanément dégarni de troupes régulières (19 juin). — Occupation de Thouars par les Vendéens (matinée du 20 juin). — Le général Delaage accourt de Parthenay avec cinq cents hommes; les Vendéens évacuent la ville et se rouvrent un passage de retraite au pont de Vrines (après-midi du 20 juin). — Résultats négatifs de cette expédition vendéenne 235

CHAPITRE XV

LA TESSOUALE

Après le combat de La Roche-Servière, Lamarque écrit aux chefs vendéens et leur offre la paix; il continue cependant sans arrêt les opérations. — Séjour de Lamarque à Clisson (22-25 juin). — MM. de Sapinaud, d'Autichamp et Auguste de La Rochejaquelein répondent à Lamarque; ils demandent à se concerter avec les chefs de la rive droite et pensent ainsi gagner du temps. — Lamarque leur accorde un délai de quarante-huit heures et suspend tout mouvement les 23 et 24 juin. — Les chefs vendéens tiennent conseil à Cholet et répliquent en demandant une suspension d'armes de dix jours. — Lamarque refuse, envoie tout préparé le projet de traité qu'il a reçu de Paris et met ses divisions en marche sur Montfaucon et Beaupréau. — Conférence de La Tessouale entre les principaux chefs et officiers vendéens; la majorité se prononce pour la paix; M. de Sapinaud en avertit immédiatement Lamarque (24 juin). — Mission de M. Duchaffault auprès du général Lamarque qui, tout en croyant tenir la paix, continue sa marche sur Cholet, où il arrive le 27 juin..... 244

CHAPITRE XVI

LE TRAITÉ DE PAIX

Après La Tessouale, les chefs vendéens se séparent. — Correspondance entre M. de Sapinaud et Lamarque. — On apprend Waterloo. — MM. de La Rochejaquelein et de Sapinaud acceptent quand même de traiter et envoient des plénipotentiaires auprès de Lamarque. — Signature du traité de pacification à Cholet (26 juin); M. de Sapinaud le ratifie (27 juin). — Lamarque écrit à M. d'Autichamp (26 et 28 juin); ce dernier envoie son adhésion au traité de paix. — Motifs pour lesquels les chefs vendéens ont signé au moment où ils apprennent Waterloo et l'abdication de l'Empereur. — MM. de Saint-Hubert, Dulandreau et plusieurs officiers du corps Suzannet n'acceptent pas le traité; le trouble persiste aux Herbiers, à Palluau et dans le Marais. — Lamarque procède à l'occupation méthodique du pays. — Etat de l'insurrection sur la rive droite. — Négociations avec M. d'Andigné.......... 264

CHAPITRE XVII

JOURS D'INCERTITUDE

Paris et le gouvernement provisoire formé après l'abdication ne donnent à la pacification vendéenne qu'une attention secondaire. — Les troubles continuent dans le Marais; échange de correspondance à ce sujet entre le général Lamarque et M. de Sapinaud

(2 au 8 juillet). — Devant les bruits qui circulent en Vendée sur l'intention des alliés de démembrer la France, MM. de Sapinaud et de La Rochejaquelein font savoir au général Lamarque qu'ils se réuniraient à lui pour combattre l'étranger. — Protestation de M. de Saint-Hubert et de divers autres officiers vendéens contre cette action commune. — Une lettre du maréchal Davout confirme les intentions menaçantes des alliés (8 juillet); nouvelle attitude de M. de Sapinaud; nobles sentiments du chevalier d'Andigné.. 293

CHAPITRE XVIII

LA COCARDE BLANCHE

Le prince d'Eckmühl est nommé au commandement de l'armée réunie derrière la Loire; les troupes du général Lamarque passent sous ses ordres et doivent aller s'établir entre Saumur et Tours. — Lamarque évacue la Vendée; état d'esprit où il laisse le pays. — La désertion commence à sévir dans la division Brayer. — Avant de quitter Paris, le maréchal Davout a chargé trois commissaires, Kellermann, Gérard, Haxo, de traiter au nom de l'armée avec le nouveau gouvernement; détail de ces négociations. — Leur échec complet : le maréchal est contraint d'accepter la cocarde blanche et de consentir à une soumission pure et simple, sans conditions. — Lamarque envoie son adhésion au gouvernement royal et transmet à ses généraux l'ordre du jour du prince d'Eckmühl. — La désertion et les désordres continuent dans la division Brayer. — Le 24 juillet, Lamarque prescrit aux divisions Brayer et Travot d'arborer la cocarde blanche. Ce retard, ainsi que la perte en cours d'envoi de son acte de soumission personnelle, servent de grief contre lui........................ 303

CHAPITRE XIX

L'ARMÉE DE LA LOIRE ET LES ALLIÉS

Marche des quatre brigades Lamarque de Nantes sur Tours et Bléré (13 au 23 juillet); la division Brayer s'établit sur le Cher, la division Travot aux environs de Chinon et de Tours. — Forces et emplacements des différents corps composant l'armée de la Loire. — L'attitude suffisamment solide de l'armée de la Loire peut encore obliger les alliés à des prétentions admissibles. — Arrivée des corps autrichiens et prussiens sur la Loire; leur conduite. — Le manque d'argent se fait cruellement sentir à l'armée de la Loire et y entretient, dans plusieurs régiments, l'indiscipline et la désertion. — Louis XVIII ordonne le licenciement de l'armée de la Loire. — Essais d'offensive des alliés contre différents corps français.. 325

CHAPITRE XX

L'ORDONNANCE DU 24 JUILLET

Ordonnance du 24 juillet atteignant les généraux Delaborde, Brayer et Lamarque. — Le prince d'Eckmühl proteste et donne sa démission de commandant en chef; il est remplacé par le maréchal Macdonald. — Surprise et douleur de Lamarque de se voir ainsi frappé; il remet le commandemant au général Ambert. — Menées en faveur de Napoléon II auxquelles a résisté Lamarque. — Le bruit circule à Paris qu'il refuse de reconnaître le roi et s'est battu contre les autres troupes ralliées au nouveau gouvernement; lettres de Lamarque aux journaux, aux ministres de la guerre et de la police. — Ses aides de camp et son ami, le général Dessoles, multiplient vainement leurs démarches à Paris. — Lamarque est accusé d'avoir fait fusiller des prisonniers vendéens après le combat de La Roche-Servière. — Il se retire chez lui, à Saint-Sever, dans les Landes 334

CHAPITRE XXI

L'EXIL

Séjour à Saint-Sever. — Tracasseries administratives. — Libourne est affecté comme nouvelle résidence à Lamarque; il y est plus étroitement surveillé. — Envoi en exil; Bruxelles et Amsterdam. — Procès des généraux Delaborde, Brayer et Travot. — Occupations de Lamarque pendant son exil en Hollande; ouvrages littéraires. — Sa pensée revient toujours aux listes du 24 juillet et à la guerre de Vendée. — Fin d'exil (18 octobre 1818) 356

CHAPITRE XXII

1830

La Vendée pendant la seconde Restauration. — Témoignages de reconnaissance donnés par Louis XVIII. — Le général Lamarque est nommé député des Landes (23 décembre 1828). — Le lendemain même de la chute de Charles X, le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, confie à Lamarque le commandement des cinq divisions militaires de l'ouest. — Mission et attitude de Lamarque en Vendée. — Le ministère Casimir Perier révoque le général Lamarque (2 avril 1831), et clôt ainsi sa carrière militaire 372

CONCLUSION 387

Pièces annexes :

I. — Traité de pacification signé par les chefs vendéens... 391
II. — L'annonce de Waterloo.......................... 395
III. — Correspondance entre Soult et Lamarque (mars et avril 1831).. 396

Table des noms propres.............................. 399

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8.

Lasserre, Bertrand
Les Cent-Jours en Vendée; le général Lamarque et l'insurrection royaliste, d'après les papiers inédits du général Lamarque.
2. éd.
Plon-Nourrit
(1906)